MARDI 24 MARS 2009

PRÉSIDENCE DE MME ROTHE

Vice-présidente

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 heures)

2. Dépôt de documents: voir procès-verbal

3. Livre vert sur la cohésion territoriale et état d'avancement du débat sur la future réforme de la politique de cohésion - Meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale et obstacles à l'utilisation des Fonds structurels - Dimension urbaine de la politique de cohésion dans la nouvelle période de programmation - Complémentarité et coordination de la politique de cohésion et des mesures de développement rural - Mise en œuvre des règles de Fonds structurels 2007-2013: résultats des négociations sur les stratégies nationales de cohésion et les programmes opérationnels - Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0083/2009, de M. van Nistelrooij, au nom de la commission du développement régional, sur le Livre vert sur la cohésion territoriale et l'état d'avancement du débat sur la future réforme de la politique de cohésion (2008/2174(INI)),
- A6-0095/2009, de Mme Krehl, de la commission du développement régional, sur les meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale et les obstacles à l'utilisation des Fonds structurels (2008/2061 (INI)),
- A6-0031/2009, de M. Vlasák, au nom de la commission du développement régional, sur la dimension urbaine de la politique de cohésion dans la nouvelle période de programmation (2008/2130(INI)),
- A6-0042/2009, de M. Roszkowski, au nom de la commission du développement régional, sur la complémentarité et la coordination de la politique de cohésion et des mesures de développement rural (2008/2100(INI)),
- A6-0108/2009, de M. Mikolášik, au nom de la commission du développement régional, sur la mise en œuvre des règles relatives aux Fonds structurels 2007-2013: les résultats des négociations concernant les stratégies nationales de cohésion et les programmes opérationnels (2008/2183(INI)) et
- -A6-0041/2009, de M. Becsey, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires, contenant des recommandations à la Commission sur une initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi (2008/2122(INI)).

Lambert van Nistelrooij, rapporteur. – (NL) Madame la Présidente, la commission du développement régional du Parlement appelle de ses vœux l'organisation d'une discussion commune unique sur l'avenir de la politique de cohésion au terme de la présente législature. Or, nous aurons à débattre, aujourd'hui et demain, de pas moins de cinq rapports importants et à nous prononcer à leur sujet, alors même que se profilent les élections européennes. Nous parlons en l'occurrence du budget principal de la Communauté européenne – le plus visible pour les citoyens. La politique de cohésion a fait de l'Europe un espace à la fois interconnecté et solidaire. Aucune région du monde n'a généré autant de cohésion entre ses membres. Cette cohésion reste d'ailleurs un objectif essentiel du nouveau traité de Lisbonne, qui y adjoint une troisième composante, celle de la cohésion territoriale.

À période exceptionnelle, réponses nouvelles. La crise financière, la concurrence accrue issue de la mondialisation, le défi climatique et l'incapacité – à ce jour – d'atteindre les objectifs de Lisbonne exige que l'on opte pour une approche plus intégrée et qu'on engage une politique régionale plus forte et plus résolue.

Telles sont les questions traitées dans le Livre vert. L'enjeu n'est pas de traiter les affaires courantes, mais d'inviter à une meilleure gouvernance et à une plus grande cohésion territoriale, en dénonçant certaines évolutions qui font que certaines régions décollent et que les grandes villes vont de l'avant, tandis que d'autres régions sont laissées pour compte. Ce n'est pas l'Europe à laquelle aspire ce Parlement. Le présent débat général va donc aussi nous permettre de fixer le cap pour l'après 2013, dans le contexte de la révision que nous serons appelés à effectuer durant la prochaine législature, après les élections.

Je vais brièvement passer en revue les principaux enjeux de ce débat et de la cohésion territoriale. En 2005 déjà, M. Guellec avait exposé les souhaits du Parlement dans son rapport. La nouvelle dimension territoriale est désormais consacrée au rang d'objectif permanent par les articles 13 et 174 du traité de Lisbonne. Comme je l'ai déjà dit, cela exprime l'opposition explicite à une Europe asymétrique, faite de régions en pleine expansion voisines de régions rurales en déshérence. Il s'agit de la concomitance de l'unité et de la diversité, entre la situation de centres ou pôles d'excellence et celle, plus spécifique, d'autres villes et régions qui disposent de leurs qualités propres et se révèlent multiformes. Par ailleurs, la cohésion territoriale vient aussi compléter la politique existante de cohésion économique et sociale. C'est un concept intégré, qui donne un aperçu des effets des activités communautaires sectorielles et décentralisées que sont la recherche et le développement, la politique agricole commune, ainsi que les politiques menées dans le domaine des transports, de l'emploi et de la lutte contre le changement climatique.

Si l'on en croit les consultations menées au cours des six derniers mois, le concept de cohésion territoriale recueille un large assentiment. On ne peut que s'en féliciter. Ce concept intègre concentration, d'une part, mais aussi connectivité et coopération, de l'autre, et nous souhaiterions le développer plus avant durant la prochaine législature.

Constanze Angela Krehl, rapporteure. – (DE) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, la politique de cohésion est importante pour l'Europe. Elle est une expression de la solidarité. Toutefois, cette politique n'a pas pour seuls destinataires ceux de nos concitoyens considérés comme les plus faibles: tous nos concitoyens ont besoin d'une politique de solidarité et de l'intégration européenne. La situation n'en est que plus délicate lorsque les régions – dont le nombre dépasse 260 dans l'Union européenne – ne font pas appel aux Fonds structurels, non parce que l'aide en question ne serait pas nécessaire, mais parce que les obstacles qui se dressent face aux candidats aux fonds se révèlent insurmontables. Certains de ces obstacles sont endogènes. Certes, il est indispensable que les règles soient respectées et que des contrôles soient mis en place pour veiller à ce que l'argent de contribuable européen soit bien utilisé. Mais cela ne doit pas avoir pour conséquence que les formulaires de demande et les explications fournies sur le mode d'obtention des financements soient à ce point longs et incompréhensibles qu'il faille être titulaire d'un doctorat pour les comprendre.

C'est pourquoi je demande, dans mon rapport, que soient prises des mesures précises en vue de réduire la bureaucratie au niveau européen, car nous en sommes responsables. Pointons, à titre d'exemple, la simplification du système de contrôle, la réduction de la charge administrative qui pèse sur les projets ou la modification de la taille des projets. Il faut également simplifier, clarifier et accélérer les procédures liées à la réalisation pratique des projets concernés et de les axer davantage sur les résultats. Je suis toutefois convaincue à cet égard qu'il serait également possible de faire quelque chose à l'échelon national et régional.

La seconde partie de mon rapport traite des meilleures pratiques dans le domaine de la politique de cohésion. Nous ne devons pas chercher à réinventer la roue, car ce ne serait ni indiqué, ni efficace. Nous devons donc trouver un système pour permettre à tous de tirer parti des bons exemples issus des projets déployés. Avec des dizaines de milliers de projets mis en œuvre chaque année dans le cadre de la politique de cohésion, le tout est d'identifier, sélectionner et faire connaître les projets exemplaires menés dans les régions. Je pense que la Commission a déjà bien commencé le travail dans ce domaine, notamment via l'initiative RegioStars, mais il faut aller plus loin.

Dans certains domaines que je juge essentiels, le rapport propose des critères de sélection des projets. Ces domaines sont notamment la recherche et l'innovation, la création d'emplois de qualité, l'aide aux PME, les projets de protection du climat, le développement urbain intégré et le déploiement de projets de partenariat public-privé. Les critères de sélection des meilleures pratiques pourraient par exemple porter sur la qualité et la durabilité des projets, l'impulsion donnée aux régions et, sous l'angle de l'Union européenne, sur l'utilisation efficace des ressources et, bien entendu, la transférabilité à d'autres régions.

On peut trouver de bons exemples partout. J'ai énuméré, dans l'annexe au présent rapport, certains projets qui ont été portés à ma connaissance grâce au travail de terrain accompli dans les régions. Ils émanent de l'ensemble des États membres et je souhaiterais en évoquer quelques-uns: un centre d'excellence pour les

technologies de l'environnement en Slovénie, la centrale pour la mobilité implantée dans le Burgenland autrichien, le projet *brain hunt* de mise en concurrence des plans d'exploitation en Estonie, la reconstruction de l'institut de thérapie cellulaire et d'immunologie de Fraunhof en Allemagne, le parc scientifique de Grenade en Espagne et la réhabilitation d'un quartier à problèmes de l'est de Leipzig en Allemagne.

Pour finir, je souhaiterais encore, en tant que rapporteure et coordinatrice de mon groupe, remercier chaleureusement mes collègues pour la qualité de leur coopération, non seulement sur le présent rapport, mais aussi durant les cinq années écoulées. Je voudrais également remercier la Commission, la commission du développement régional et tous les collaborateurs concernés. J'espère que nous pourrons continuer à travailler de la sorte à l'avenir.

(Applaudissements)

Oldřich Vlasák, rapporteur. – (CS) Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais vous présenter brièvement le rapport sur la dimension urbaine de la politique de cohésion. Ce rapport examine les options retenues et la participation des villes dans la gestion et l'utilisation des fonds européens au cours de la présente période de programmation. Mais il vise aussi à fournir informations et conseils sur la manière d'adapter les règles applicables aux Fonds structurels, afin que ceux-ci répondent mieux aux besoins des villes et métropoles européennes. Pour concevoir ce rapport, je me suis basé non seulement sur des études scientifiques et avis d'experts remis par des groupements d'intérêt tels que le Conseil des communes et régions d'Europe et le groupe «Eurovilles», mais aussi et surtout sur l'expérience directe et l'avis des maires, des conseillers, des fonctionnaires municipaux, des directeurs de projets et de toutes les autres parties concernées par les fonds européens. Parmi les rencontres fructueuses qui nous ont permis de discuter de la dimension urbaine, je citerai un événement que j'ai organisé à Prague, avec divers partenaires, au début du mois de février, dans le cadre de la présidence tchèque de l'UE et que nous avions baptisé Journée européenne de la dimension urbaine. À ce stade, j'aimerais une fois encore remercier la commissaire Hübner, M. Svoboda et mes collègues, MM. Olbrycht et Beaupuy, ainsi que Mme Kallenbach, pour leur participation et leur approche active.

Il est logique que notre attention soit focalisée sur les villes. Elles hébergent 80 % des 500 millions d'habitants de l'UE. C'est dans les villes que se retrouve la grande majorité des emplois, des entreprises et des centres d'enseignement. Elles génèrent plus de 70 % de la TVA européenne. Elles sont dès lors un moteur essentiel de la croissance économique du continent, ce qui les rend d'autant plus importantes en période de crise. Pourtant, nombre de villes sont confrontées à divers problèmes sérieux, en conséquence de quoi les villes et zones urbaines doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la politique de cohésion.

Je voudrais mettre en avant deux idées fortes exprimées dans ce rapport. La première est celle de la subdélégation, à savoir le transfert aux villes du contrôle des ressources européennes. Bien que la législation européenne autorise d'ores et déjà la subdélégation des ressources aux villes pour que ces dernières puissent pourvoir à leur allocation dans le cadre des plans de développement intégré, les États membres n'ont guère recouru à cette option. L'un des principaux objectifs de ce rapport est d'appuyer le rôle des villes dans le processus de cohésion. Nous devons cesser de considérer que les villes ne sont que les destinataires finaux et les voir comme des entités chargées de la gestion de territoires. Tout comme les régions et les instances publiques nationales gèrent leurs propres budgets, les villes doivent se voir investies d'une plus grande responsabilité dans la programmation et la distribution des Fonds structurels. La dimension urbaine doit devenir contraignante.

La seconde idée maîtresse est de réellement exploiter le potentiel de l'instrument financier JESSICA. Jusqu'ici, la politique de cohésion a reposé exclusivement sur un système de subventions ou, en d'autres termes, de prêts non remboursables. Les organisations et particuliers qui présentent des projets ont donc pour habitude d'évoluer dans un contexte où ils reçoivent «gratuitement» des fonds européens et des ressources budgétaires nationales attribuées au titre du cofinancement. Souvent, la priorité est davantage le financement obtenu en tant que tel que l'investissement réel ou l'évaluation des ressources disponibles. Le principe de la subvention a donc pour résultat que, parfois, l'aide structurelle n'est pas utilisée efficacement. Durant la présente législature, l'instrument JESSICA a été mis en œuvre pour ouvrir l'espace à la modification systématique de la politique de cohésion. Or, le fait est que cet espace n'a guère été exploité. Cela doit changer lors de la prochaine période de programmation. La politique européenne devrait mieux exploiter les options liées à l'utilisation des fonds d'ingénierie financière que sont par exemple les fonds renouvelables. J'en reste là et je remercie tous ceux qui m'ont soutenu dans la rédaction de ce rapport.

Wojciech Roszkowski, *rapporteur.* – (*PL*) Madame la Présidente, la réforme de la politique structurelle de l'Union européenne pour la période 2007-2013 a charrié avec elle des changements dans la structure des Fonds et dans les mécanismes d'octroi de subventions. Au rang de ces changements importants, il faut noter la création d'un nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural, lié à la politique agricole commune. Autant, dans les perspectives financières pour les années 2000-2006, les moyens destinés au développement rural étaient liés aux Fonds structurels et à la politique de cohésion, ce qui les détachait des moyens destinés à la PAC, autant, dans le nouveau cadre financier pour les années 2007-2013, le Fonds européen agricole pour le développement rural est devenu partie intégrante d'une rubrique liée à la PAC. Cela étant, en conséquence de ces changements, la question se pose de savoir si ce détachement des fonds a véritablement permis d'améliorer l'efficacité des fonds disponibles.

Le fait de lier le financement de la PAC aux moyens alloués au développement rural n'est qu'une apparente simplification des dispositions budgétaires. En réalité, cela contribue à ce que les moyens destinés à des objectifs non agricoles soient détachés de la politique de cohésion et, partant, à ce que certains objectifs fassent double emploi ou soient purement et simplement négligés dans chacun des domaines. Certes, il existe un risque pour que les moyens disponibles dans le cadre de la politique régionale soient utilisés en grande partie pour le développement de la compétitivité économique concentrée dans les centres urbains les plus importants ou dans les régions les plus dynamiques, alors que les ressources affectées au développement rural seront principalement destinées à l'amélioration des activités non agricoles, à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture. Dans ces circonstances, les dépenses destinées à soutenir les activités non agricoles et le développement des PME dans les zones rurales pourraient se retrouver à la jonction des deux fonds et n'être couvertes par aucun des deux.

Le manque de moyens pourrait également se faire ressentir dans les services d'utilité publique de base et dans les investissements destinés aux infrastructures dans les zones rurales, domaines où le Fonds de cohésion devrait également apporter sa contribution. Dans ce contexte, l'élaboration d'une stratégie transparente à long terme du développement pour les zones rurales aux niveaux des États membres et à l'échelon régional revêt une importance capitale si l'on entend identifier clairement les priorités et les objectifs en matière de développement rural et adapter les aides provenant de diverses sources disponibles en conséquence. Associer le deuxième pilier aux politiques de cohésion exigerait toutefois une coordination étroite des actions à l'échelle nationale.

À ce jour, la notion de zones rurales n'a pas encore été définie avec précision. Traditionnellement, les zones rurales se distinguaient des zones urbaines par leur densité de population plus faible, leur structure d'emploi différente, leur niveau de revenu inférieur et leur accès restreint aux biens publics. Du point de vue de la cohésion territoriale qui, je le répète, n'a pas encore été définie avec précision, une densité de population plus faible ne devrait pas constituer un trait distinctif déterminant.

La modernisation de la structure sociale, y compris la structure de l'emploi, constitue l'un des objectifs de développement de l'Union européenne. Par conséquent, il est possible de renforcer la cohésion territoriale par le rapprochement des structures d'emploi dans les zones rurales et urbaines. Néanmoins, les principaux défis en matière de cohésion territoriale restent le niveau des revenus et l'accès aux biens publics, et le soutien aux activités non agricoles dans les régions rurales constitue le moyen le plus efficace de réaliser ces objectifs. Les moyens alloués au développement rural ne doivent toutefois pas entraîner une réduction des moyens destinés aux aides directes aux agriculteurs.

Les difficultés liées à la mise en œuvre de la politique de développement rural résident dans les chevauchements entre les politiques sectorielles et la politique de cohésion territoriale, ainsi qu'entre leurs dimensions économiques et sociales. Par conséquent, les actions entreprises jusqu'à présent ont été axées sur les écarts en matière de compétences plutôt que sur la création de synergies. Or, c'est précisément la création de synergies dans l'utilisation des moyens qui devrait être l'objectif de la coordination. Dans les États membres, il existe divers modes de coordination de tels types d'actions. À l'heure actuelle, il est difficile de dire qu'une quelconque solution nationale constitue un modèle pour les autres pays. Il semble que la volonté politique soit la seule clef du succès dans ce domaine, plutôt que telle ou telle autre solution organisationnelle. C'est aussi la raison pour laquelle il pourrait se révéler profitable d'appliquer la méthode ouverte de coordination à l'échelle communautaire à cet aspect de la coopération.

Toutefois, il convient de souligner que la politique de développement rural exerce un impact considérable sur la cohésion territoriale. C'est pourquoi il ne semble pas judicieux de séparer les activités relevant de cette politique de la politique de cohésion et de développement régional. Cette politique peut contribuer, plus efficacement que la PAC, à résoudre les problèmes de développement rural qui ne concernent pas le secteur

agricole, ne serait-ce qu'en matière d'aide à la reconversion professionnelle des ressources humaines vers d'autres secteurs économiques. Néanmoins, la politique de développement rural ne pourra être intégrée à la politique de cohésion qu'à la condition que des fonds appropriés soient affectés au développement rural.

Miroslav Mikolášik, rapporteur. – (EN) Madame la Présidente, avant d'ouvrir le débat sur le rapport sur la mise en œuvre des règles relatives aux Fonds structurels 2007-2013, permettez-moi de profiter de cette occasion pour remercier la Commission pour le document de communication concret et les fiches par pays, qui ont constitué une solide base de travail. Je voudrais particulièrement remercier ceux qui ont travaillé avec moi sur le rapport, en particulier la conseillère PPE-DE, Mme Stoian, et l'administrateur de notre commission, M. Chopin, qui ont tous deux consacré de longues heures à ce rapport.

Permettez-moi de récapituler brièvement l'élaboration de ce rapport, qui a obtenu, avec à peine quelques compromis, le total soutien de la commission du développement régional le mois dernier. Comme vous le savez peut-être déjà, l'objectif de ce rapport est de montrer comment les États membres ont compris et suivi les orientations stratégiques communautaires de 2006 en matière de cohésion, lorsqu'ils ont élaboré leurs 27 cadres de référence stratégiques nationaux et leurs 429 programmes opérationnels adaptés pour répondre à leurs contraintes et exigences spécifiques.

J'ai donc décidé de baser ce rapport sur trois documents principaux: premièrement, la communication de la Commission; deuxièmement, les 27 fiches par pays fournies par la Commission et, troisièmement, la décision du Conseil de 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, qui constitue un cadre indicatif pour les États membres dans la préparation des cadres de référence stratégiques nationaux et des programmes opérationnels pour la période 2007-2013.

Les trois principales priorités qui ont été clairement fixées dans la décision du Conseil que je viens de mentionner sont: premièrement, faire de l'Europe et de ses régions des endroits plus attrayants dans lesquels investir et travailler; la deuxième priorité est d'améliorer la connaissance et l'innovation dans l'intérêt de la croissance; et la troisième priorité est d'attirer davantage de gens sur le marché du travail ou vers la création d'entreprises afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Avant de partager avec vous ce que j'ai observé en travaillant sur ce rapport, il est important de souligner que son champ d'observation est en partie limité par le fait que les programmes opérationnels n'ont été approuvés qu'en juin 2008 et qu'il faudra au moins un an avant de pouvoir évaluer les avancées réelles dans leur mise en œuvre. Je puis néanmoins déjà confirmer que tous les États membres ont adhéré aux priorités générales, avec les particularités spécifiques imposées par leurs niveaux respectifs de développement économique et territorial.

Il est également important de signaler que ces priorités pourraient subir certaines modifications afin d'être davantage axées sur les investissements dans des domaines qui ont un potentiel de croissance immédiate et présentent un certain caractère urgence dans le contexte du plan de relance économique européen, de la réponse communautaire à la crise financière mondiale, et de l'actuelle récession économique. En d'autres termes, il est important de se souvenir que chaque État membre, et plus encore les régions, ont des besoins différents qui découlent de leur situation géographique et de leur développement institutionnel. Par conséquent, les stratégies de cohésion nationale sur mesure du programme opérationnel varient sans aucun doute considérablement en fonction de ces besoins.

On sait que les États membres ont été tenus par les règlements généraux du Fonds de développement régional européen, du Fonds social européen et du Fonds de cohésion d'affecter 60 % des dépenses totales à l'objectif de cohésion et 75 % à l'objectif de compétitivité et d'emploi dans les régions. Je suis cependant ravi de voir que les efforts consentis par les autorités nationales ont eu pour résultat de porter à 65% les dépenses moyennes affectées à la réalisation de l'agenda de Lisbonne – plus que les fonds disponibles dans les régions de convergence –, le chiffre atteignant 82 % en ce qui concerne la compétitivité et l'emploi dans les régions, ce qui est également plus que ce qui avait été initialement requis.

Je vois que mon temps est écoulé. J'avais préparé beaucoup plus de choses. Je terminerai à la fin de ce débat.

Zsolt László Becsey, *rapporteur.* – (*HU*) Après plusieurs ajournements, le grand jour est enfin arrivé. Je souhaite exprimer toute ma gratitude à la Commission pour avoir abordé le sujet des microcrédits dans le cadre d'un rapport spécifique datant de novembre 2007, même s'il est vrai que le Parlement avait déjà exprimé, l'été dernier, son souhait que nous oeuvrions sur ce point. Je salue également le fait que le présent débat soit coordonné par le commissaire chargé de la cohésion, dans la mesure où, comme nous en avons été informés, il a été question de confier la coordination du débat au commissaire responsable des affaires financières. En

fin de compte, l'objectif est que les instruments communautaires reflètent vraiment les perspectives de la cohésion.

Je regrette pourtant que la Commission n'ait pas retenu, dans les thèmes à aborder, les missions et propositions législatives. Par conséquent, le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires a invoqué la mesure la plus forte possible, à savoir l'article 39, et demandé que la Commission prenne des mesures juridiques concrètes et entreprenne des actions organisationnelles et financières dans cinq domaines.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier ma rapporteure fictive, Mme De Vits, ma collègue, Mme Baeva, ainsi que Mme Ambruster, du secrétariat, pour leur implication enthousiaste.

En quoi le microcrédit est-il important? D'une part, nous voudrions inclure dans les programmes d'action nationaux de Lisbonne l'obligation pour les États membres de rendre régulièrement compte de leurs avancées dans ce domaine. La clef du succès réside dans la contrainte.

D'autre part, et là réside le plus grand mérite de l'approche de la commissaire, nous voudrions voir englober dans la sphère des activités économiques de nouveaux segments sociaux. Pour ce faire, il nous faut lancer une forme de crédit apte à aider des personnes aux compétences modestes, dépourvues d'une garantie immobilière ou d'assurances suffisantes pour être éligibles à une demande de crédit traditionnelle pour une petite entreprise, à accéder au marché du travail. Il s'avère indispensable d'incorporer au marché du travail ces nouveaux segments si l'on entend répondre aux objectifs du développement durable et atteindre le taux d'emploi légal de 70 %.

Mais comment atteindre ces couches de la société? D'une part, comme mon rapport l'indique, nous devons dépasser la tendance à considérer que les personnes en difficulté constituent un groupe homogène. Nous devons définir les groupes défavorisés avec davantage de précision: ils comprennent notamment les migrants des pays occidentaux, les Roms des régions orientales, les personnes qui résident en zone rurale ou dans des camps et, d'une façon générale, les femmes.

Et pourtant, c'est en vain que l'on cherche à atteindre réellement ces personnes, par le biais direct des réseaux traditionnels de banques commerciales, parce que ces groupes-cibles se méfient des instruments que j'ai évoqués, et, comme je l'ai indiqué, ils ne sont pas en mesure de se faire une place sur le marché régulier. Par conséquent, s'inspirant en cela de l'exemple asiatique transposé à l'Europe, il faut consentir des prêts dans des cercles restreints, après avoir gagné la confiance des intéressés, en fondant le crédit davantage sur la confiance que sur les garanties. L'organisation intermédiaire joue un rôle important dans ce système, bien entendu, et cette organisation doit être capable de poursuivre ses activités, même si elle ne possède pas d'agrément bancaire. Nous avons réussi à mettre cela en place dans certains États membres, mais on ne peut en dire autant partout, c'est pourquoi il nous faut inclure des organisations étrangères au secteur bancaire, notamment des institutions financières proches de la population et extérieures au marché de la titrisation.

La question du plafonnement des taux d'intérêt n'a pas manqué d'émerger, et nous sommes d'avis que, même si le crédit est cher, l'élément essentiel reste d'assurer un flux constant de liquidités à l'intention des utilisateurs du système. C'est la raison pour laquelle je ne soutiens pas l'option du plafonnement des taux d'intérêt. Il nous faut distinguer entre le crédit au consommateur et le microcrédit, et éviter toute confusion entre les deux.

En outre, il s'avère important de créer des incitants à l'échelon national, afin de susciter auprès de la population des aspirations à devenir micro-entrepreneurs avec l'aide de microcrédits plutôt de que vivre d'allocations de chômage. Nous devons également faire preuve de solidarité dans le combat contre le terrorisme et contre le blanchiment d'argent, car c'est précisément à l'aide d'un tel système de parrainage que nous pourrons, d'une manière ou d'une autre, surmonter le problème de l'absence de domicile fixe ou de compte bancaire, ainsi que le manque de capitaux de démarrage.

Danuta Hübner, *membre de la Commission*. – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier de tout cœur M. van Nistelrooij, Mme Krehl et MM. Vlasák, Roszkowski, Mikolášik et Becsey de nous avoir donné l'occasion d'avoir cette discussion aujourd'hui. C'est une discussion qui contribuera sans aucun doute au débat sur la future politique de cohésion.

Nous sommes en plein milieu de ce débat, comme vous le savez, et votre rapport contient beaucoup de recommandations très spécifiques que je considère comme des contributions importantes à ce débat sur la future politique de cohésion, tandis qu'il y a aussi plusieurs messages importants qui se retrouvent dans tous les rapports.

Le premier est que la politique de cohésion est, et doit rester, un pilier central en vue d'atteindre les objectifs de développement durable de l'Union européenne. Cet engagement sera encore plus pertinent au cours de la période qui suivra la crise, quand la création d'emplois verts deviendra le laissez-passer de l'Europe pour l'emploi durable.

Un autre message ressort également de tous les rapports: la politique de cohésion doit couvrir tout le territoire européen, tandis que la priorité de la politique de cohésion doit clairement continuer d'être l'aide apportée aux plus pauvres pour rattraper leur retard. Je partage votre point de vue sur l'importance de mettre des biens publics européens à disposition dans toutes les régions. La crise donne encore plus de sens à ce message. De nombreuses régions cherchent aujourd'hui de nouvelles manières et de nouveaux moyens de s'adapter aux changements mondiaux rapides et d'éviter le risque de prendre du retard. En mobilisant les ressources sous-utilisées et en exploitant les avantages comparatifs, la politique de cohésion vise à faire en sorte que toutes les régions européennes, qu'elles soient ou non à la traîne, contribuent à la croissance économique globale et au changement, ainsi qu'à la création d'emplois durables, et que tous les citoyens puissent tirer des avantages du marché intérieur.

Nous partageons également la conviction que la géographie a son importance en Europe, ceci étant l'une des raisons principales nous ayant conduit à publier le livre vert sur la cohésion territoriale. Je suis très heureuse de voir que vous comprenez la cohésion territoriale d'une manière qui m'est chère, qui est que la cohésion territoriale est avant tout une question de mobilisation du potentiel de développement de l'ensemble des différents territoires. La politique régionale est une politique de développement qui aide les citoyens et les entreprises à débloquer les potentiels inhérents des lieux dans lesquels ils vivent et travaillent.

Je partage votre avis concernant la nécessité d'améliorer les synergies et la coordination entre toutes les politiques européennes et nationales qui ont un impact territorial. Le défi est ici que la cohésion territoriale soit prise en compte d'emblée lors de l'élaboration des politiques, et qu'elle ne soit pas considérée comme un outil conçu pour réparer les dégâts une fois que ceux-ci ont été causés. Cela signifie, entre autres, que nous devons investir davantage dans la mise en relation des régions qui sont à la traîne avec les régions plus prospères.

Votre message est également clair concernant la nécessité de renforcer la relation entre le milieu urbain et le milieu rural. Au vu de l'actuelle fragmentation des fonds, cela signifie également que nous devons mieux comprendre comment rationaliser les règles et les procédures pour tous les fonds concernant les obligations en matière de dépenses éligibles, de gestion, de suivi, d'établissement de rapports et de gestion financière.

Une plus grande flexibilité est requise lors de la délimitation des territoires dans lesquels les programmes de la politique de cohésion sont conçus et mis en œuvre. En d'autres termes, nous devons cibler la politique sur des zones fonctionnelles. Nous devons, par exemple, parfois regarder dans les villes au niveau du voisinage et parfois regarder au-delà des limites des villes, au niveau métropolitain.

Cette géographie fonctionnelle ou flexible ne s'arrête pas aux frontières nationales, et la coopération au-delà des frontières nationales constitue une valeur ajoutée européenne claire et est importante pour nos concitoyens. Il reste des entraves sur le marché intérieur européen, et un potentiel inexploité considérable sur les marchés du travail transfrontaliers et dans les agrégats d'entreprises transnationales. La stratégie de la mer Baltique, que nous sommes actuellement en train de préparer, est un bon exemple de ce que nous entendons par zone fonctionnelle. Je considère cela comme un test de cohésion territoriale, qui pourrait ensuite être étendu à d'autres macro-régions. Nous y travaillons.

Tous les rapports soulignent la nécessité d'une politique de cohésion pour répondre aux nouveaux défis tels que la démographie, l'énergie, le climat et la mondialisation. Toutes les régions européennes seront touchées par ces nouveaux défis, mais leur impact variera considérablement dans toute l'Europe, avec, souvent, pour résultat des pertes de compétitivité, d'emplois et de cohésion sociale. Cela pourrait consolider les disparités existantes et en créer de nouvelles, mais ces défis peuvent également être transformés en opportunités. Pour y parvenir, nous devons continuer à insister sur l'investissement de la politique de cohésion dans la recherche et le développement, et sur l'innovation dans le développement d'une économie de la connaissance et dans la promotion de l'esprit d'entreprise et des services de soutien aux entreprises. Ce sont là des facteurs essentiels pour renforcer la compétitivité durable de l'économie européenne et générer des emplois et une croissance durables. Ils sont au cœur de la politique de cohésion et ont une forte dimension territoriale, ce qui nécessite des solutions sur mesure et un appui politique.

Afin de rendre la gestion des programmes de la politique de cohésion plus efficace – c'est notre préoccupation commune – il faut renforcer les échanges interrégionaux d'expériences et de bonnes pratiques. La pratique

de la bonne gouvernance doit être diffusée rapidement dans toute l'Europe. Cela pourrait également aider à surmonter les difficultés lors de la mise en œuvre des programmes de cohésion. Je partage votre avis: nous devons continuer à réformer la mise en œuvre de la politique.

Vous préconisez de stimuler l'effort consacré à ce que l'on appelle l'«ingénierie financière» comme moyen d'exploiter le potentiel du secteur privé. Comme vous le savez, lors d'un important changement d'orientation culturelle, nous avons décidé de compléter une approche traditionnelle sur le terrain par de nouveaux outils.

Votre soutien à notre initiative en matière de microcrédit est une bonne nouvelle et je vous remercie beaucoup pour cela. Je suis convaincue que le développement des systèmes de microcrédit est crucial pour le développement et la compétitivité durables des régions et des villes européennes. Cela nécessite d'entreprendre des actions à tous les niveaux. Nous allons étudier les manières et les moyens de renforcer cet instrument à l'avenir.

Vous préconisez également un renforcement des principes fondamentaux de la politique de cohésion, tels que le partenariat, la gouvernance multi-niveau et la transparence, et je vous soutiens totalement sur cette voie. En se fondant sur les connaissances locales, en impliquant tous les acteurs concernés sur le terrain et en améliorant la visibilité de la politique de cohésion européenne, nous renforcerons sans aucun doute l'impact et la qualité de l'investissement dans la cohésion européenne.

Une fois encore, je vous remercie de vos efforts continus en vue de rendre la politique de cohésion plus efficace et plus efficiente à l'avenir.

Gary Titley, *rapporteur pour avis de la commission des budgets.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais juste me concentrer sur la question du microcrédit, que la commission des budgets soutient totalement, car cela permettra d'aider ceux qui n'ont pas accès aux sources normales de financement, précisément la catégorie de personnes qui a besoin d'aide dans la situation actuelle. Nous saluons également l'initiative JASMINE de la Commission.

Nous voudrions cependant faire état de certaines observations que nous voulons faire. Premièrement, les fonds ne devraient être utilisés que lorsque les autres sources ne sont pas appropriées, en raison des risques élevés ou de la faible rentabilité. Deuxièmement, ils doivent également être utilisés pour permettre d'apporter des fonds privés. Troisièmement, en raison des différentes approches adoptées par les différents États membres, nous voudrions examiner s'il est envisageable de mettre en place un cadre communautaire pour les institutions non bancaires se consacrant à la microfinance. Nous souhaitons également examiner si les taux d'intérêt plafonds qui sont utilisés dans certains pays sont appropriés dans ces circonstances.

À plus long terme, nous voudrions aller au-delà de l'utilisation des fonds structurels pour cette initiative importante, car certaines des personnes qui ont besoin d'aide ne se trouvent pas dans les régions qui reçoivent de l'aide des fonds structurels.

Nathalie Griesbeck, rapporteur pour avis de la commission des budgets. – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, nous évoquons aujourd'hui cinq dossiers très importants relatifs à la politique de cohésion qui est, je le rappelle, le premier poste aujourd'hui, depuis quelques mois, de notre budget. C'est bien sûr un signal fort que nous adressons d'ores et déjà aux futures institutions renouvelées, au Parlement, bien sûr, mais également à la Commission.

Bien sûr, les outils de cohésion, et surtout les fonds, doivent constituer une vraie plus-value de l'Europe pour nos concitoyens mais, aujourd'hui, ils doivent, dans le cadre de la crise profonde qui frappe l'Europe, pouvoir être plus réactifs, plus adaptés aux réalités urbaines notamment. Je salue en particulier le travail qui a été fait sur le plan de l'aide au logement, car le logement est la deuxième priorité de nos concitoyens après l'emploi.

Ce n'est en effet pas toujours une question d'argent, les fonds sont là, mais des lenteurs – permettez-moi de dire «structurelles», parfois dans la gestion des États, parfois dans l'inertie administrative, et parfois, malheureusement, dans les deux – empêchent d'avoir cet impact dont nous parlons sans cesse et qui est essentiel pour nos territoires et pour nos concitoyens. Cela peut finir par apparaître – ce qui est un comble – contre-productif.

Comme rapporteur permanent pour les fonds structurels en cobu, j'insiste plus que jamais, dans le cadre de la crise, pour qu'on simplifie, qu'on clarifie et qu'on donne une réalité politique concrète à cet argent européen.

Atanas Paparizov, rapporteur pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. – (BG) Madame la Présidente, en ma qualité de rapporteur de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie sur

la mise en œuvre du règlement portant sur l'application des Fonds structurels, je souhaite remercier M. Mikolášik d'avoir intégré dans son rapport les principales conclusions et suggestions formulées par ladite commission.

Tout d'abord, cela concerne les efforts réalisés par les États membres pour lier étroitement l'utilisation des fonds à la stratégie de Lisbonne. Dans le même temps, l'accent est mis sur le fait que les ressources affectées à l'énergie sont tout à fait inadéquates, particulièrement celles allouées aux énergies renouvelables.

Nous prions une nouvelle fois la Commission européenne d'augmenter le montant des ressources affectées à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements en passant de 3 % à au moins 5 %.

Par ailleurs, le rapport ne reflète pas notre proposition concernant les projets en matière de capture du dioxyde de carbone, malgré la décision par les États membres la semaine dernière de soutenir 12 projets dans sept pays, pour un montant de 1,05 milliard d'euros.

Ce montant est totalement insuffisant, si l'on entend résoudre les problèmes dans tous les États membres désireux d'obtenir d'ici 2012 des ressources pour mettre en œuvre de tels projets. C'est pourquoi j'insiste pour que cette problématique soit prise en considération par la Commission dans sa recherche de financements, en ce compris l'utilisation des fonds de la Banque européenne d'investissement.

Neena Gill, rapporteure pour avis de la commission des affaires juridiques. – (EN) Madame la Présidente, les petites entreprises jouent un rôle essentiel dans la cohésion de l'UE, et l'extension du microcrédit contribuera à la reprise économique des PME.

La commission des affaires juridiques reconnaît que créer une entreprise peut être un processus intimidant. L'UE doit y contribuer davantage en dispensant des conseils juridiques adéquats sur la création d'entreprise. Une manière de le faire serait de mettre sur pied un réseau européen de juristes disposés à donner des conseils sur le lancement de microentreprises, initialement sur une base *pro bono*. Des efforts urgents sont requis afin de s'attaquer au fardeau réglementaire qui pèse sur les microentreprises et de rendre les institutions qui se consacrent à la microfinance aussi accessibles que possible.

Nous avons plus que jamais besoin de ce type de législation, mais une législation seule n'est pas suffisante. La Commission doit veiller à ce que celle-ci se traduise en action véritable, ressentie immédiatement sur le terrain, parce que ce rapport ne concerne pas uniquement l'esprit d'entreprise: le microcrédit apporte également la cohésion sociale et il encourage les gens à prendre le contrôle de leur vie et de leur potentiel. Mes félicitations à tous les rapporteurs.

Zita Pleštinská, rapporteure pour avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. – (SK) Pour commencer, permettez-moi de remercier mon collègue, M. Mikolášik, qui a intégré aux points 12, 16, 17, 18 et 23 de son rapport des éléments extraits du rapport pour avis rédigé par mes soins au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. Ces éléments sont basés sur ma propre expérience en ma qualité de conseillère municipale de la ville de Chmelnice et sur des suggestions émanant d'organisations d'intérêt général. Ces éléments, je les considère comme fondamentaux si l'on entend aboutir à une utilisation plus efficace et plus transparente des ressources issues des fonds de l'UE.

Je suis tout à fait convaincue que la période de programmation 2007-2013 ne portera pas ses fruits si les États membres n'éliminent pas les obstacles administratifs excessifs qui dissuadent les organisations à but non lucratif de solliciter le financement de leurs projets, notamment de ceux qui sont axés sur le soutien des femmes en situation de précarité financière, des femmes réfugiées, des femmes issues de minorités ethniques, des femmes atteintes d'un handicap physique et des femmes victimes de viol ou d'actes de torture.

Une nouvelle fois, je voudrais inviter les États membres, et notamment ceux qui ont adhéré à l'Union européenne après le 1 er mai 2004, à éviter les délais excessifs de remboursement des frais relatifs à des projets aboutis, dans la mesure où le manque de liquidités que provoque cette attitude dissuade souvent les bénéficiaires, notamment les autorités locales et les organisations d'intérêt général, de poursuivre leurs activités dans leur domaine de compétence.

La crise économique n'est pas sans impact sur l'affectation des fonds communautaires. La méthode actuelle de financement des projets est totalement inadaptée aux petites autorités locales, qui n'ont aucune chance de voir aboutir leur demande de financement de projets. Par conséquent, il s'avère essentiel de débattre et d'adopter des mesures visant la simplification du système de financement. Dans mon pays, la Slovaquie, les représentants des autorités locales insistent sur le fait qu'en l'absence de modification de la législation en

vigueur, les sommes issues des Fonds structurels européens seront, à l'avenir, bien inférieures à ce qu'elles étaient. L'absence de mesures de soutien efficaces, simples et directes à destination des petites autorités locales constitue un problème sérieux; c'est la raison pour laquelle je pense que ce rapport devrait contribuer à l'amélioration de l'affectation des Fonds structurels.

Emmanouil Angelakas, au nom du groupe PPE-DE. – (EL) Madame la Présidente, madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, les six rapports dont nous sommes en train de débattre sont tous importants, dans la mesure où ils reflètent la situation actuelle en termes de politique régionale, tout en définissant le modèle et les priorités pour la période après 2013.

Je félicite tous les rapporteurs pour leur travail. Je voudrais commenter tout particulièrement le rapport de Mme Krehl sur les meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale – un rapport pour lequel j'ai œuvré en tant que rapporteur pour le groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens – et souligner l'excellence du travail réalisé par ma collègue députée.

Ce rapport présente les obstacles fondamentaux à l'utilisation adéquate des Fonds structurels et la manière de les surmonter. Il recourt à un ensemble de critères pour classer certains projets et actions au rang de meilleures pratiques et déplore le manque d'une définition communément admise du concept de meilleure pratique.

Parlant des meilleures pratiques, il est pour moi de la plus haute importance qu'aient été incluses dans le rapport des modifications telles que:

- la nécessité de renforcer les petites et moyennes entreprises et de lier la politique régionale à l'industrie et à la science,
- des mesures pour que les régions conservent leur population, notamment leurs jeunes, et pour fournir une aide aux parents au travail, et
- l'intégration harmonieuse des personnes immigrées.

Parallèlement, s'agissant des meilleures pratiques dans le champ de la politique régionale, il nous faut prendre en considération:

- tout d'abord, l'existence de particularités régionales d'ordre géographique et démographique;
- deuxièmement, le manque d'uniformité en ce qui concerne les modèles régionaux d'organisation dans les États membres;
- troisièmement, la nécessité de ventiler les critères de meilleures pratiques en critères obligatoires et optionnels; et
- quatrièmement, la nécessité de prendre en considération les méthodes qui ont fait leurs preuves afin que celles-ci puissent accéder au rang de meilleures pratiques.

Deux mots enfin sur le rapport de M. van Nistelrooij sur le Livre vert, pour mettre en lumière l'excellent travail accompli et pour faire remarquer que c'est à juste titre que le rapporteur a souligné la nécessité, d'une part, de mettre en place une consultation publique afin d'aboutir à une définition communément admise du concept de cohésion territoriale, et, d'autre part, d'approcher les régions dotées de caractéristiques spécifiques de telle sorte que la cohésion territoriale couvre également et le mieux possible ces régions.

Iratxe García Pérez, au nom du groupe PSE. – (ES) Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier les différents rapporteurs pour leur contribution, particulièrement Mme Krehl et M. van Nistelrooij. Ils nous ont permis d'atteindre un large consensus au sein de notre commission. Nous nous devons également de saluer le Livre vert sur la cohésion territoriale de la Commission européenne, qui ouvre au débat d'importantes questions.

Tout d'abord, la politique de cohésion est fondamentale en tant qu'instrument pour assurer le développement équilibré de l'Union européenne, et ainsi rejeter toute tentative de renationaliser les politiques communautaires. Elle intègre désormais un nouveau concept: la cohésion territoriale. C'est pourquoi un processus de consultation – désormais en phase de finalisation – a été lancé, qu'il convient de prendre en considération. Cette politique relève aujourd'hui de nouveaux défis, au rang desquels les effets de la mondialisation, du changement climatique, et les bouleversements démographiques.

Les données du dernier rapport sur la cohésion nous montrent que, même si les différences entre régions se réduisent, ce qui nous permet de rencontrer le principe de convergence, nous devons désormais nous confronter à une nouvelle problématique, à savoir la persistance de différences intra-régionales. En conséquence, s'agissant de déterminer les critères d'éligibilité à un financement, nous devons considérer la possibilité de prendre en considération d'autres aspects que le seul revenu par habitant.

En outre, en ce qui concerne l'inclusion du principe de territorialité, nous devons être conscients de la nécessité de prendre en considération les caractéristiques spécifiques de certaines régions, notamment leurs handicaps géographiques, leur situation périphérique ou la dépopulation dont elles sont les victimes.

La cohésion représente l'une des réussites les plus visibles du projet européen. L'Espagne est exemplaire à cet égard, compte tenu des avancées économiques et sociales dont elle a été le terreau. C'est la voie sur laquelle nous devons poursuivre, en vue d'assurer l'égalité des chances pour tous les Européens, indépendamment de l'endroit où ils vivent.

L'Union européenne est constituée d'un grand nombre de régions, dont les différences sont autant de richesses et donnent sens au projet. Néanmoins, si nous devons insister sur quelque chose eu égard à la politique de cohésion, que cela soit sur la nécessité de doter nos régions de tous les outils nécessaires afin de leur assurer des chances égales d'accéder au développement et à la croissance.

Grażyna Staniszewska, *au nom du groupe ALDE*. – (*PL*) Madame la Présidente, je voudrais formuler des commentaires sur deux rapports en particulier, le rapport sur la cohésion territoriale, et celui sur l'échange de bonnes pratiques. Mes collègues du groupe ALDE traiteront des autres éléments.

Le rapport de M. van Nistelrooij constitue une réaction au Livre vert sur la cohésion territoriale qu'a publié la Commission. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il manque au débat entamé sur l'avenir de la politique de cohésion une dimension territoriale. Néanmoins, nous voici confrontés à un paradoxe: nous débattons de la cohésion territoriale sans en avoir aucunement défini le concept.

Nous voulons que la dimension territoriale permette d'aboutir à un développement plus équilibré qu'en l'état actuel, afin que tous les citoyens de l'Union européenne bénéficient d'un accès égal aux services, notamment. Néanmoins, à ce jour, il nous manque un ensemble précis de critères auxquels se référer. Or, voilà qui s'avère d'une importance capitale pour l'avenir. Le débat sur la cohésion territoriale de l'Union européenne n'a plus aucune sens, faute d'en proposer une définition cohérente.

La cohésion territoriale est la voie du meilleur développement possible sur tout le territoire de la Communauté, et de l'amélioration de l'existence des citoyens de l'UE. Comme l'affirme le rapport, l'objectif de la cohésion territoriale devrait être, avant toutes choses, de réduire les écarts de développement entre les différentes régions et États membres et, en particulier, d'éliminer les inégalités croissantes qu'on observe au sein même des régions et des pays.

Plus le fossé entre États se comble, plus la différenciation interne croît. Nombre d'investissements et de financements sont consentis dans les capitales nationales et régionales au détriment d'autres territoires, et les États membres ne peuvent pas ou ne veulent pas faire contrepoids. Dans ces circonstances, il s'avère nécessaire de créer, à l'échelon communautaire, des mécanismes aptes à stimuler efficacement un développement à la fois plus durable et plus équitable.

Je pense que nous devrions examiner les données statistiques pour NUTS3, plutôt que de nous limiter à NUTS2. Les données de NUTS3 révèlent bien plus clairement là où le bât blesse. Nous devrions prendre cela en considération lorsque nous octroyons un financement. Il nous faut réaliser la cohésion territoriale à tous les niveaux: européen, national et régional, en tenant compte du principe de subsidiarité.

L'échange des bonnes pratiques est essentiel. L'efficacité de la politique de cohésion dépend en grande partie de la simplification des procédures et, en particulier, de la familiarité avec les exemples que constituent les solutions qui ont fait la preuve de leur efficacité ailleurs.

Mieczysław Edmund Janowski, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Madame la Présidente, notre débat concerne le développement régional et la politique de cohésion, problématiques ô combien importantes pour la Communauté tout entière. Pourquoi? Parce qu'en l'état, les disparités entre régions en matière de richesse sont énormes, dépassant le rapport de dix pour un. Par conséquent, il est dans l'intérêt des citoyens de l'Union européenne que l'on se saisisse de toutes les occasions pour témoigner de solidarité réelle entre Européens.

Pour autant, cela ne signifie pas que chacun doive obtenir exactement la même chose. L'optique est que chacun bénéficie des mêmes chances. Ceci doit s'appliquer aux résidents des agglomérations urbaines comme aux habitants des zones rurales, à ceux qui vivent au centre de l'Europe et à ceux qui vivent en périphérie de l'Union, à la jeune génération comme aux personnes âgées. Ce faisant, il nous faut faire œuvre d'innovation, un œil sur le présent, un œil sur l'avenir.

Nous avons devant nous aujourd'hui six excellents rapports. Quel dommage que nous devions débattre de tous en une seule fois! Je félicite les auteurs. Je souhaite ardemment que nos activités servent véritablement notre Communauté européenne, cette unité, et que chaque euro dépensé le soit à bon escient, non pour que les riches s'enrichissent davantage...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Elisabeth Schroedter, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, dans votre intervention, Madame la Commissaire, vous avez évoqué la contribution de la politique de cohésion à la protection du climat. Je salue ce revirement dans la mesure où je ne distingue pas cet accent dans le Livre vert sur la cohésion territoriale, ce qui interpelle, étant donné la crise climatique à laquelle nous sommes confrontés.

La contribution des Fonds structurels européens à la transformation environnementale est une problématique d'avenir pour la cohésion territoriale. Le document «Régions 2020» qu'a publié la Commission montre que le changement climatique a eu un impact massif sur nombre de régions européennes. En conséquence de quoi, il nous faut changer notre fusil d'épaule. Les Fonds structurels ne doivent être engagés que pour soutenir des projets durables. Les projets et programmes préjudiciables au climat – nombreux ont été approuvés par le passé – ne doivent plus être autorisés. Les fonds de l'UE ne doivent plus servir à promouvoir des programmes et des projets qui sont préjudiciables au climat. Pourquoi n'adoptez-vous pas cette approche sans plus tarder?

La deuxième question concerne la mise en œuvre du principe de partenariat. Madame la Commissaire, vous avez indiqué que les connaissances à l'échelon local sont un pilier important pour un développement fructueux. Vous n'en avez pas moins approuvé des programmes opérationnels qui évacuaient totalement le principe de partenariat et où les partenaires ont déploré ne pas avoir été impliqués. Pourquoi? Vous n'avez pas répondu à cette question. Le savoir à l'échelon local, les connaissances du terrain représentent, en ce qui nous concerne, un atout. Si vous poursuivez dans vos tentatives d'ignorer le fait que certains États membres négligent totalement le principe de partenariat, et si vous continuez de leur allouer des subventions en dépit de cela, vous enfreignez le règlement sur l'application des Fonds structurels.

Dans votre rapport, qui forme la base du rapport Mikolášik, vous avez totalement omis de mentionner que nombre d'États membres n'ont pas observé le principe de partenariat. Vous n'avez pas pris en considération les rapports des partenaires. Pourquoi gardez-vous le silence sur ce sujet?

Il est désormais clair qu'il nous faut donner une nouvelle dimension aux Fonds structurels. Ils doivent être basés sur des principes environnementaux et démocratiques, tirer parti du savoir local et respecter le principe de partenariat.

Pedro Guerreiro, au nom du groupe GUE/NGL. – (PT) Entendons-nous bien: les Traités prévoient que, pour favoriser son développement harmonieux et global, la Communauté déploiera des actions susceptibles de promouvoir sa cohésion économique et sociale, afin de réduire les écarts de développement entre les différentes régions et de permettre aux régions moins favorisées ou insulaires, dont les régions rurales, de rattraper leur retard.

Dès lors, dans le cadre de ce débat sur l'avenir de la politique de cohésion, à laquelle doit venir s'ajouter la dimension territoriale, il importe de souligner les principes essentiels suivants:

Premièrement, l'objectif premier de la politique structurelle doit être de promouvoir une réelle convergence, en s'imposant comme outil de redistribution des dépenses, des inégalités et des asymétries engendrées par le marché intérieur, par l'union économique et monétaire et par la libéralisation des échanges internationaux, au profit des pays et des régions de l'Union européenne qui accusent un retard de développement économique.

Deuxièmement, la soi-disant cohésion territoriale ne saurait être un substitut à la convergence dans les États membres et dans les régions qui accusent un retard en termes de développement économique et social. Cette politique et les ressources qui y sont attachées ne doivent donc pas être subordonnées à la concurrence et à la libéralisation prônées par la stratégie de Lisbonne.

Troisièmement, la cohésion territoriale doit contribuer à la cohésion économique et sociale. En d'autres termes, son objectif prioritaire doit être de réduire les écarts de développement économique entre les différentes régions et de permettre aux régions défavorisées de rattraper leur retard.

Quatrièmement, les priorités et objectifs nouveaux doivent être assortis de ressources financières communautaires nouvelles. En d'autres termes, le financement de la cohésion territoriale ne doit pas se faire au détriment de l'objectif de convergence.

Cinquièmement, les ressources financières communautaires actuellement consacrées à la politique de cohésion sont insuffisantes pour répondre aux exigences d'une convergence réelle et remédier aux disparités régionales, aux importants taux de chômage, aux écarts de revenus et à la pauvreté dans l'Union européenne.

Sixièmement, il est impérieux d'accroître le budget communautaire pour favoriser la cohésion économique et sociale.

Septièmement, la gestion et l'aménagement du territoire sont du ressort de chaque État membre.

Enfin, au-delà d'autres aspects importants que nous n'avons pas mis en avant à cette tribune, nous tenons à réaffirmer qu'il est inacceptable que certaines régions aient à subir l'effet statistique et appelons dès lors à l'adoption de mesures susceptibles de contrebalancer l'effet en question.

Peter Baco (NI). - (*SK*) Le débat sur la coordination de la politique de cohésion et des mesures en faveur du développement des zones rurales est plein de contradictions. La cause essentielle en est la réduction drastique du budget consacré au développement rural, qui nous empêche d'atteindre les objectifs assignés à l'origine à la politique en faveur de l'espace rural. Cette réduction est intervenue sous la présidence du Royaume-Uni. Or, le prix sera essentiellement payé par les zones rurales des régions les plus périphériques des nouveaux États membres. La politique agricole commune, non contente d'entraîner une discrimination dans le domaine des versements directs, est donc devenue un instrument favorable au développement à deux vitesses des zones rurales et, indirectement, des régions elles-mêmes.

L'évolution des choses sur le terrain montre en effet clairement qu'il est absurde de croire qu'on peut assurer le développement des régions rurales dans un contexte de déclin de l'agriculture. Nous ne parviendrons jamais à revitaliser les régions en retard de développement, si nous n'arrivons pas à assurer le développement des zones rurales dans les limites du cadre budgétaire originel. Le développement ne peut être le fruit de décisions ad hoc prises dans l'urgence; il doit reposer sur un projet à long terme. Or, un tel projet fait défaut. Le rétablissement du budget consacré au développement rural devient donc une condition essentielle pour assurer le succès de la politique de cohésion dans son ensemble.

James Nicholson (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs pour tous ces excellents rapports et, en particulier, celui dont j'ai été le rapporteur fictif. Je remercie le rapporteur pour sa bonne coopération et son travail acharné. Ce n'était pas le plus facile des rapports à rédiger, mais nous sommes parvenus à trouver de bons compromis sur les points essentiels. Je me réjouis que nous ayons à présent ce débat.

Le développement rural est un sujet très important et nous devons faire en sorte que tous les fonds communautaires disponibles pour le développement rural soient exploités et utilisés de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible. Le développement rural est, selon moi, une question d'aide aux communautés agricoles actives, en particulier aux jeunes agriculteurs et aux agriculteurs qui souhaitent diversifier leurs activités. Les bons projets commerciaux en milieu rural doivent se concentrer sur l'amélioration des infrastructures et sur l'aide aux petites et moyennes entreprises.

La priorité centrale de ce rapport est de veiller à ce que les projets de développement rural, qu'ils soient financés par les Fonds structurels ou par le FEDER, ne fassent pas double emploi ou, pire, manquent des opportunités. Ce qui ressort clairement de ce rapport, c'est qu'une meilleure coordination entre la politique de développement régional et le FEDER est nécessaire.

Je ne pense toutefois pas pouvoir apporter mon soutien à une situation où des fonds sont collectés par le biais de la modulation, pour être ensuite redistribués par l'autorité de développement régional. Si l'on demande aux agriculteurs de contribuer financièrement à la PAC, ils doivent avoir l'assurance que leur argent reviendra aux communautés rurales. Je pense que cela doit être effectif au titre du deuxième pilier de la PAC. Le rapporteur a toutefois réussi à ouvrir un débat sur ce sujet d'actualité digne d'intérêt. Je suis d'accord avec lui sur les principaux éléments centraux de ce rapport, mais ce sera au prochain Parlement de décider.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE). - (*PL*) Madame la Présidente, les deux adhésions les plus récentes à l'Union européenne ont eu pour conséquence d'aggraver les disparités entre les régions de l'Union. Il en résulte un phénomène de plus en plus prononcé de «ségrégation spatiale» se soldant par l'existence d'enclaves régionales isolées, notamment de zones – rurales pour la plupart – éloignées des centres de développement.

Un développement économique durable respectueux de l'environnement et la réduction des inégalités régionales constituent des objectifs essentiels de la politique régionale européenne. En octobre 2006, le Conseil a adopté des orientations stratégiques en matière de cohésion pour servir de points de repère aux États membres dans l'élaboration de leurs cadres de référence stratégiques nationaux respectifs et de leurs programmes opérationnels pour 2007-2013.

Les priorités dégagées dans ces documents visent une amélioration de l'attractivité de l'Europe et de ses régions en termes d'investissements et d'emplois, une augmentation du niveau de connaissances et d'innovation orientée vers la croissance économique et la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. La mise en œuvre de ces priorités à travers les programmes opérationnels devrait permettre aux régions de relever ces défis que constituent la mondialisation, les changements structuraux, démographiques et climatiques, et renforcer le développement harmonieux et soutenable à long terme des régions.

Nous devons admettre que tous les États membres ont déjà fait des efforts pour intégrer ces priorités dans leurs programmes opérationnels, conformément aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. Mais l'absorption excessivement lente des fonds de la nouvelle période de programmation, que nous avons observée dans beaucoup d'États membres, peut compromettre leur utilisation efficace.

Par conséquent, il est extrêmement important, notamment pour les nouveaux États membres, de développer des actions visant à améliorer la capacité d'absorption réelle des fonds disponibles, à la fois dans le mode d'utilisation de ces fonds et à travers l'échange des meilleures pratiques, les campagnes d'information, l'échange de nouvelles technologies et le développement de différents types de partenariat. Ces mesures permettraient de transformer les exigences fixées dans les programmes en programmes de qualité concrets visant l'élimination réelle des retards de développement, qui constituent un problème spécifique des régions les plus pauvres de l'UE.

Elspeth Attwooll (ALDE). - (EN) Madame la Présidente, je prends la parole au sujet du rapport van Nistelrooij et je voudrais souligner trois points.

Premièrement, la cohésion territoriale implique de favoriser le développement polycentrique dans toute l'Union européenne. Ce qui signifie éliminer les disparités au sein des régions et entre elles. Il est par conséquent nécessaire d'améliorer l'analyse spatiale et de développer des indicateurs sur la base desquels les politiques pourront être conçues et leur impact évalué.

Deuxièmement, il faut adopter une approche intégrée, impliquant de mesurer à l'avance l'effet que les politiques sectorielles auront au niveau régional et de parvenir à une plus grande synergie entre elles. Une telle analyse d'impact pourrait sans aucun doute prévenir certains problèmes, comme ceux posés par l'identification électronique des ovins en Écosse.

Troisièmement, une approche intégrée exige une bonne gouvernance à plusieurs niveaux, qui implique toutes les parties concernées dans les stratégies de conception et de mise en œuvre.

Ce que la commissaire a dit à ce sujet m'a semblé des plus appropriés, et j'espère un soutien massif pour cet excellent rapport.

Giovanni Robusti (UEN). - (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le rapport Roszkowski met en relief les disparités entre zones rurales, et entre celles-ci et les zones urbaines, en ce qui concerne la gestion des Fonds structurels. À juste titre, le rapporteur attire l'attention sur la nécessité de rétablir une certaine cohérence entre le FEDER et le FEADER, même s'il aurait peut-être dû clarifier davantage le terme «coordination ouverte», en contradiction avec les évidents disparités actuelles et les domaines relevant de la compétence nationale.

Un degré élevé de cohérence exige de la transparence par rapport aux données et aux paiements. La connaissance du mode de distribution des ressources est un outil essentiel pour souligner et corriger les déséquilibres. Mais cette transparence nous fait défaut. Dans la pratique, nous assistons à toutes sortes de manœuvres ayant pour but d'occulter les données, refuser les accès et dissimuler les informations, tout ceci

de la part d'organismes publics et de nos propres gouvernements nationaux. La Commission nous dit qu'elle n'est pas compétente, et tout devient vague et flou. C'est comme si nous étions devant un mur de silence.

Si nous n'apportons pas une solution à ce problème, nous serons d'autant plus éloignés des problèmes réels que les Fonds structurels devraient résoudre.

Gisela Kallenbach (Verts/ALE). - (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, chers collègues, je me réjouis beaucoup du fait que, sur la base des rapports d'initiative, nous menions un débat politique opportun, qui nous permettra d'utiliser nos instruments de solidarité d'une manière plus ciblée et efficace d'ici 2014 au plus tard. Il est également très important à mes yeux d'informer nos concitoyens de la valeur ajoutée que l'Europe leur garantit.

Par conséquent, il est pour nous logique de rejeter toutes les tentatives visant à renationaliser la politique structurelle. Plus que jamais, nous avons besoin d'une politique communautaire homogène à même de relever les défis auxquels nous sommes confrontés, la mondialisation, le changement climatique et les évolutions démographiques. Quant à savoir si nous sommes sur la bonne voie ou si nous nous leurrons nous-mêmes à propos de l'engagement budgétaire pour la stratégie de Lisbonne, j'espère que cela nous apparaîtra clairement, au plus tard une fois l'analyse requise effectuée.

Arrivés à la croisée des chemins, nous devons décider si, oui ou non, la cohésion territoriale et un authentique développement durable sont les symboles de la politique européenne. Pour prendre cette décision, nous avons besoin d'un grand nombre de partenaires, les villes en particulier. C'est pourquoi nous voulons également voir les subventions globales affectées directement à ces partenaires, pas seulement sur le papier mais aussi en pratique. Quelque opinion que nous ayons de la subsidiarité, les fonds européens doivent être attribués sur la base de critères contraignants. À côté de l'importance de la dimension urbaine, ceux-ci doivent inclure une approche intégrée et la mise en œuvre de nos objectifs climatiques. Nous sommes déjà parvenus à un consensus sur ce point, ce qui malheureusement n'a pas été le cas lors du vote de la commission du développement régional

Il me vient une autre réflexion: conformément au plan de relance économique de la Commission, l'attribution des Fonds structurels devrait être simplifiée et accélérée. Je ne saisis toujours pas pourquoi il nous aura fallu une crise pour que ceci se produise, mais c'est un signe encourageant. Si l'analyse complète des projets concernant les meilleures pratiques fait réellement partie du débat politique, il ne devrait plus y avoir d'obstacles à ce que l'Europe joue un rôle novateur dans le développement d'une politique réellement durable.

Je voudrais remercier tous les rapporteurs pour leur travail rigoureux.

Georgios Toussas (GUE/NGL). - (*EL*) Madame la Présidente, le mythe de la convergence et de la cohésion entre les pays et les régions de l'Union européenne s'effondre à l'épreuve de la réalité elle-même:

- les inégalités économiques et sociales augmentent constamment,
- -les convergences statistiques artificielles provoquées par l'adhésion des nouveaux États membres ne peuvent tromper les travailleurs, les agriculteurs, la jeunesse et les femmes, qui voient leur niveau de vie se détériorer sans cesse,
- le développement régional dans des cadres capitalistes ne peut supprimer les conflits de classe à l'intérieur du système,
- un développement déséquilibré est inhérent à la méthode de production capitaliste, parce que la motivation à tout processus de développement capitaliste est la maximisation du capital,
- les tactiques de cohésion nationales et les programmes opérationnels du CRSN 2007-2013, à l'instar des programmes antérieurs, ont une orientation de classe spécifique: ils obéissent à l'approche antipopulaire de la stratégie de Lisbonne et sont adaptés aux programmes nationaux de réforme; autrement dit, ils favorisent les restructurations capitalistes et les contrats de travail plus flexibles.

L'Union européenne et les gouvernements conservateurs servent donc les intérêts du capital, pour la durée de la crise capitaliste, en en faisant entièrement porter le fardeau à la classe ouvrière, aux travailleurs, et avec l'objectif évident de pérenniser ces mesures contraires aux intérêts des travailleurs, ceci afin de sauvegarder et d'accroître les avantages qu'ils tirent de leurs monopoles pour l'avenir aussi.

Le champ d'action de la politique de cohésion s'est vu ajouter un nouvel élément significatif; il s'agit du concept de cohésion territoriale et, ce qui est plus important, du livre vert la concernant. Le caractère

réactionnaire des orientations contenues dans la proposition de la Commission dépasse le cadre des positions et compétences de l'Union européenne incluses dans le traité de Lisbonne, qui est l'appellation actuelle de la Constitution européenne, et c'est une insulte aux peuples des États membres.

Le Livre vert sur la cohésion territoriale établit comme secteurs immédiats les charges exercées par les monopoles sur la santé, l'éducation, l'énergie et d'autres services, l'élément essentiel étant surtout celui de l'accès aux réseaux de transport.

Le parti communiste grec s'y oppose catégoriquement et rejette dans sa totalité le cadre réactionnaire de la proposition de la Commission relative à la cohésion territoriale.

Kathy Sinnott (IND/DEM). - (*EN*) Madame la Présidente, la politique de cohésion sous toutes ses formes a pour but d'être le moteur de l'égalité, et elle a remporté de nombreux succès. La politique de cohésion devrait toutefois être considérée à la lumière d'une évaluation à long terme de son effet global. Dans une telle évaluation, la question est simple: les communautés et les personnes qui y vivent sont-elles dans une meilleure situation grâce aux politiques de cohésion de l'UE et aux fonds structurels qui les financent? En regardant honnêtement les statistiques, on trouverait probablement que la réponse immédiate est «oui», mais qu'à long terme, elle est trop souvent «non».

On nous dit que les agriculteurs irlandais ont obtenu de bons résultats, et c'est vrai. Mais alors pourquoi, à long terme, reste-t-il si peu d'agriculteurs en activité et tant d'agriculteurs au chômage et sous-employés dans les zones rurales irlandaises? Est-ce parce que les fonds structurels et la politique de cohésion ne font pas le poids face à la PAC? Ou parce qu'ils ne peuvent pas pallier les effets de la politique commune de la pêche, qui, en 35 ans, a décimé les communautés côtières d'Irlande et les stocks de poisson dans les eaux irlandaises? Et pourquoi, avec de meilleures routes et infrastructures – gracieusement offertes par l'UE – Limerick, dans le sud-est de l'Irlande, est-elle en train de devenir un point noir en matière d'emploi? Est-ce parce que la politique de cohésion n'a rien à dire en réponse à la politique de concurrence, qui permet à un nouvel État membre d'appâter Dell, une industrie clé dans la région, avec une aide d'État de 54 millions d'euros?

La politique de cohésion vise à réaliser l'égalité, mais des directives de privatisation comme celle sur les services postaux ont eu pour effet d'éliminer encore davantage les services dans les régions mal desservies. Le problème est peut-être que notre politique de cohésion n'a pas de cohésion avec les autres politiques communautaires, comme la concurrence, la libéralisation des marchés, etc.

Le secret est que la cohésion ne vient pas des politiques, elle vient de principes unificateurs de base qui devraient être présents dans chaque politique: des principes de respect de la personne humaine, de véritable subsidiarité, de priorité aux personnes vulnérables, de respect de la vie, de gestion de la création, d'importance de la famille, de dignité du travail, de solidarité et une orientation centrale vers le bien commun. À moins que toutes les politiques communautaires ne soient guidées par ces principes, les programmes continueront à aller à l'encontre les uns des autres.

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

Carl Lang (NI). - Madame la Présidente, entre 2007 et 2013, la politique de cohésion sera le premier poste de dépenses de l'Europe de Bruxelles, mais cette évolution, loin de bénéficier aux régions françaises, les pénalise. L'augmentation des dépenses régionales se fait en effet aux dépens de la politique agricole commune, donc aux dépens de la France. Nous constatons que la part allouée aux régions françaises ne cesse de diminuer. La majeure partie des 347 milliards d'euros de fonds structurels étant destinée à l'Europe de l'Est, ruinée par plus de quarante années de communisme.

Déjà en 2000, Bruxelles avait enlevé aux cantons du Hainaut français les fonds structurels versés au titre de l'ancien objectif I. Aujourd'hui, la France, dont la contribution financière représente 16 % des recettes du budget européen, donne de plus en plus mais reçoit de moins en moins.

Par ailleurs, ces aides régionales n'ont pas protégé les bénéficiaires de la crise économique mondiale car elles s'inscrivent dans la logique ultralibérale de la stratégie de Lisbonne. Plus que jamais, il nous faut construire une nouvelle Europe assurant enfin la protection économique de nos régions et de nos nations par une politique active de reconquête de notre marché intérieur.

Markus Pieper (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je suis heureux de saisir cette occasion d'examiner de plus près le rapport Roszkowski.

Les deux domaines d'action examinés par le rapport – les Fonds structurels et le soutien aux zones rurales – semblent bien fonctionner. Cependant, j'ai l'impression que, dans certains cas, ces deux politiques ont des objectifs identiques. Dans les domaines de la démographie, de l'énergie et des télécommunications, nous trouvons certains projets financés à la fois par les Fonds structurels et par la politique de développement rural, qui visent les mêmes objectifs, mais relèvent de la responsabilité de ministères différents. Nous disposons d'un grand nombre de projets européens, mais disposons-nous aussi de projets créant de la valeur ajoutée européenne? J'ai l'impression que nous avons parfois des difficultés à adopter une approche globale.

Si nous pouvions regrouper les projets relevant de différents départements, nous serions à même de réaliser bien plus de choses pour les zones rurales, par exemple en matière d'infrastructures énergétiques décentralisées, de câblage à large bande couvrant une aire beaucoup plus grande et d'infrastructures hydrauliques transfrontalières. Nous avons besoin de plus de projets qui soient soutenus par plusieurs ministères à la fois. Dans ces conditions, nous ne travaillerions plus sur une petite échelle, mais serions, au lieu de cela, à même d'introduire de constantes améliorations dans les régions grâce aux financements européens. Nous devons faire en sorte que les exigences européennes deviennent contraignantes pour la coopération entre les départements. Peut-être devrions-nous même songer sérieusement à définir un nombre minimum de projets.

Encore une observation concernant le financement... Selon moi, la modulation n'est pas le mot qui convient. Les indemnisations promises aux agriculteurs sont retirées sans garantir un financement fiable des programmes de développement rural. Pour cette raison, la politique agricole doit être à l'avenir une politique pour les agriculteurs avec des engagements financiers clairs et sans transfert de fonds non ciblés. De la même manière, la politique régionale doit être une politique pour les régions, axée pour l'essentiel sur les régions rurales et leurs besoins. Il en résultera de véritables initiatives européennes, qui permettront un développement à long terme de nos régions.

Evgeni Kirilov (PSE). - (*BG*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, au cours du débat de ce jour, il apparaît une nouvelle fois que l'opinion qui prédomine est celle de la nécessité et de l'utilité de la politique de cohésion.

Ceux d'entre nous qui la soutiennent veulent qu'elle continue d'évoluer et de porter ses fruits. C'est pourquoi je pense qu'il est important pour nous de nous conformer à une exigence essentielle: la politique de cohésion doit être accessible à ceux auxquels elle est destinée et qui en ont besoin, en particulier les régions et territoires qui ont du retard et rencontrent des difficultés dans leur développement socio-économique.

Le rapport de Mme Krehl énumère un certain nombre d'obstacles se dressant devant les utilisateurs potentiels de l'aide des Fonds structurels. Ces obstacles, qui proviennent de difficultés bureaucratiques et de procédures complexes et floues, entraînent des erreurs. Ceci décourage les bénéficiaires et avive les critiques des organismes d'inspection.

Pour pouvoir relever ce double défi, nous devons, d'une part, collaborer avec toutes les institutions et tous les États membres et, d'autre part, je voudrais lancer un appel pour que nous nous servions de l'expérience acquise et nous concentrions davantage sur les résultats positifs, lorsque nous recherchons des idées sur la manière de surmonter les obstacles.

À cet égard, les propositions que nous faisons dans le rapport de Mme Krehl sur les meilleures pratiques constituent une base solide pour les actions et mesures suivantes visant à simplifier les règles et à améliorer l'échange d'informations et la communication lors de l'utilisation des Fonds structurels. Il est encore fait appel à la Commission européenne et aux organes de décision pour jouer un rôle essentiel, mais ils ont évidemment besoin de savoir qu'ils ont le soutien du Parlement européen.

M. van Nistelrooij a souligné que la politique de cohésion est une expression de la solidarité. Il reste beaucoup à faire pour nous assurer que nos concitoyens peuvent sentir concrètement qu'ils sont en train de bénéficier des résultats de cette solidarité. Le but ultime de la politique de cohésion doit être d'offrir des chances égales à tous les citoyens européens, où qu'ils vivent.

Jean Marie Beaupuy (ALDE). - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, nous avons vu au cours de ces trois décennies les bienfaits des différentes politiques de cohésion que nous avons conduites. Ces bienfaits, il faudra les souligner pendant les prochaines élections qui sont devant nous, tant l'intérêt est évident pour les citoyens qui ont vu leur niveau de vie parfois multiplier par trois, que pour les régions qui, après avoir été en déficit, sont aujourd'hui des régions locomotives. Donc, les bienfaits sont incontestables.

Aujourd'hui, nous avons en plus le premier poste budgétaire à l'intérieur de notre budget européen qui est consacré à ces politiques de cohésion. Donc, la question qui est posée ce matin à travers nos six rapports, ce que nous voulons obtenir, nous, les députés européens, c'est une plus grande efficacité de ces fonds et de ces règlements que nous mettons à la disposition de nos concitoyens.

Madame la Commissaire, la Commission a entre les mains le succès de l'efficacité de ces dispositifs et de ces budgets. Comment? D'une part, si vous le voulez bien, Madame la Commissaire et nous vous connaissons, nous savons qu'à votre niveau nous serons écoutés, en faisant en sorte que la Commission prenne bien en compte les demandes des six rapports et j'en profite pour féliciter nos six collègues, auteurs des six rapports.

Vous avez là, Madame la Commissaire, des réponses extrêmement concrètes, que ce soit au niveau urbain, au niveau rural, au niveau des bonnes pratiques, ou au niveau de la future politique de cohésion, à l'intérieur de nos rapports, vous le savez, il y a des exemples très concrets qui faciliteront le travail de la Commission.

Nous attendons donc de la Commission d'avoir des réponses concrètes au niveau européen. Mais cela ne représente que 50 % de l'action à mener pour obtenir l'efficacité. C'est pourquoi, Madame la Commissaire, nous vous demandons aussi d'intervenir avec la plus grande force possible auprès des gouvernements, des régions et des autorités locales, car ce sont eux qui mettent en œuvre nos dispositifs, nos budgets, nos règlements, et nous n'aurons pas d'efficacité si eux ne font pas en sorte d'être efficaces.

Nous comptons sur vous, Madame la Commissaire, tant au niveau européen qu'au niveau national pour que les six rapports que nous vous présentons deviennent efficaces.

Andrzej Tomasz Zapałowski (UEN). - (*PL*) Madame la Présidente, cohésion rationnelle et politique de développement rural constituent un important contrepoids à la tendance croissante au protectionnisme national, qui se manifeste aujourd'hui en Europe. Le système actuel de soutien émanant de divers fonds de développement rural n'a servi qu'à accentuer les différences entre les niveaux de développement des différentes parties de l'Union européenne, alors qu'il aurait dû les atténuer.

Il en résulte une énorme disparité des subventions à l'agriculture entre les anciens et les nouveaux États membres, et ces disparités persisteront après 2013. Tous les agriculteurs ont des coûts de production identiques, et les services agricoles dans les nouveaux États membres sont en augmentation et se rapprochent rapidement des niveaux de prix des anciens États membres. Alors, quelles sont les possibilités dont disposent les zones rurales d'égaliser leur niveau de développement au cours des décennies à venir?

Seule une aide stable et à long terme pour les communautés locales des régions les plus pauvres, accompagnée d'une rationalisation maximale des procédures, permettra d'aplanir les disparités et nous autorisera peut-être à parler d'une réelle concurrence au sein de l'Union européenne pour la prochaine décennie.

Jim Allister (NI). - (EN) Madame la Présidente, je voudrais aborder le financement des zones urbaines et des villes. Madame la Commissaire, vous avez visité Belfast à plusieurs reprises. Vous avez vu, je l'espère, comme je l'ai vu moi-même, les effets positifs du programme urbain, en particulier à Belfast Nord. Je regrette donc la fin de ce programme, en particulier parce que rien de comparable ne l'a remplacé. Le changement de priorité au profit des partenariats public-privé est un maigre substitut, et l'accès à JESSICA ne fait pas grand chose pour amortir le coup, du moins jusqu'à présent. En vérité, nous avons supprimé le programme urbain avant d'avoir mis en place un substitut pratique.

Dans le climat économique actuel, les chances que JESSICA produise l'effet de levier prévu diminuent, laissant un trou béant dans de nombreuses villes où le redéveloppement urbain et des investissements sont encore nécessaires. Le fossé entre les déclarations de principe des stratégies gouvernementales et les réalisations sur le terrain s'élargit chaque fois que la ceinture fiscale de resserre. L'absence de financement spécifique pour le programme urbain 2007-2015 se fait donc de plus en plus sentir.

(La Présidente retire la parole à l'orateur.)

Jan Olbrycht (PPE-DE). - (*PL*) Madame le Présidente, il faudrait signaler que ce n'est pas par hasard si ce débat prend cette tournure et si nous discutons de plusieurs rapports à la fois. En effet, ni les sujets abordés ni les questions individuelles ne peuvent être séparés si nous voulons avoir une discussion sérieuse sur la politique européenne au cours des prochaines années. En outre, si nous prenons en considération le débat actuel au sujet du plan de relance, les décisions qu'il nous faut prendre maintenant auront, bien entendu, une influence significative sur la forme de la politique de cohésion d'après 2013.

Donc, si nous parlons des rapports dans leur ensemble, plutôt que de nous enliser dans leurs détails, il est important que la politique de cohésion soit à la fois l'occasion et le fondement d'une avancée réelle vers l'intégration des différents types de politique européenne, vers la complémentarité de ces politiques, vers le lancement d'une approche intégrée. Ce n'est pas par hasard que la Commission européenne nous soumet des solution modernes susceptibles de modifier la politique européenne dans son ensemble.

La discussion autour de la cohésion territoriale est, pour l'essentiel, un débat sur l'approche intégrée dans lequel il s'agit de prendre de la distance par rapport à toute forme de traitement sectoriel de la politique européenne. Et c'est une direction qui suggère que la totalité du territoire de l'Union européenne doit être abordée comme un tout qui ne soit pas subdivisé en parties plus riches ou plus pauvres que d'autres, une direction qui signifie également que nous sommes en face de décisions importantes en matière de politique de cohésion. Je voudrais vous remercier de faire de ce débat un débat réellement conjoint.

Mia De Vits (PSE). - (NL) Madame la Présidente, je voudrais, avant tout, féliciter de tout cœur M. Becsey et le remercier de sa précieuse collaboration concernant le rapport sur le microcrédit. Il n'est pas nécessaire pour nous de souligner l'importance de ce rapport, en particulier dans les circonstances actuelles. Je voudrais également établir le lien entre ce rapport et la crise que nous traversons aujourd'hui. Nous constatons que les États membres essaient de s'extirper eux-mêmes du trou noir que constitue la crise économique en utilisant toutes sortes de mesures, et qu'ils sont souvent préoccupés par eux-mêmes et le redémarrage de leurs propres marchés.

Toutefois, la solution ne réside pas dans le «chacun pour soi», mais dans une approche plus européenne des problèmes. Le président Obama et les États-Unis ont opté pour un recours massif aux investissements publics, et je crois qu'il nous faudra prendre le même chemin. Ici, en Europe, nous avons 27 plans de relance différents. Même s'ils sont coordonnés les uns aux autres, il sont financés dans chaque cas par l'État membre lui-même. Ces plans de relance sont une nécessité, mais ils constituent une étape limitée dans la bonne direction.

À ce propos, les rapports sur le microcrédit et aussi un autre rapport, inscrit à l'ordre du jour dans les semaines à venir, à savoir le rapport sur le Fonds d'ajustement à la mondialisation, représentent des mesures tout à fait concrètes pour les gens, et en ce moment précis en particulier, alors que le chômage est en hausse et que les banques sont beaucoup plus lentes à accorder des prêts. J'ai donc très peu de remarques à faire à propos du rapport de M. Becsey. Je voudrais avant tout mettre une fois encore l'accent sur les points qui, pour nous, sont les plus importants. Nous observons que ces points se retrouvent dans ce rapport et qu'à ce titre, le texte de la Commission a été amélioré à différents endroits.

Le premier de ces points concerne le financement communautaire public durable. Ceci est important, alors que nous avons beaucoup trop d'initiatives fonctionnant parallèlement. Le budget de l'UE doit avoir un budget attitré pour ces microcrédits.

Le second point concerne la nécessité de clarifier que ces microcrédits sont exclusivement destinés aux chômeurs de longue durée, aux membres de groupes sociaux défavorisés et à quiconque se trouve dans l'impossibilité d'obtenir un prêt par la voie ordinaire. Ces microcrédits sont, avant tout, octroyés au niveau local. Pour cette raison, il est très important qu'une politique d'activation soit instaurée à l'échelle locale. Nous insistons également pour que les allocataires sociaux ne perdent pas leurs droits pour avoir bénéficié de microcrédits.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN). - (*PL*) Madame la Présidente, l'instauration d'un Fonds européen agricole pour le développement rural est très importante en termes de politique structurelle. Cependant, afin de faire un usage correct des possibilités existantes, nous devons élaborer une stratégie de développement transparente et durable pour les zones rurales et les régions, et établir un système permettant de coordonner de manière permanente des activités à l'échelle nationale.

Nous savons tous très bien que le débat sur la politique de cohésion masque les opinions les plus diverses quant à la manière dont les fonds destinés aux subventions agricoles et au développement rural devraient être utilisés. La crainte demeure aussi qu'après réallocation, certains de ces fonds soient utilisés pour le développement des zones urbaines, et des zones les plus dynamiques, au détriment des zones traditionnellement les plus en retard et gérées le moins activement. Nous ne pouvons donner notre accord à des solutions et des résultats de ce genre.

Ambroise Guellec (PPE-DE). - Madame la Présidente, comme tous mes collègues, je me réjouis de la tenue de ce débat ici aujourd'hui et je voudrais axer mon propos sur la cohésion territoriale. Je dirais qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais tout de même, que de temps perdu pour faire de la cohésion territoriale

un objectif politique majeur de l'Union européenne. Il y a eu bien sûr les problèmes institutionnels, bientôt levés, je l'espère, et aussi, pardonnez-moi, Madame la Commissaire, l'extrême prudence de la Commission en la matière. Pourtant, il faut rappeler que le Parlement a essayé de pousser les feux constamment pendant tout ce mandat, depuis 2004-2005, jusqu'à maintenant, car ce principe d'équité dans le traitement de tous les citoyens de l'Union européenne, quel que soit le lieu où ils vivent, nous apparaît extrêmement important et nécessite que nous avancions ensemble.

Enfin, le Livre vert est arrivé, nous en sommes heureux. Il me semble quelque peu manquer d'ambition, on aurait aimé que la Commission donnât une définition et des objectifs clairs plutôt que d'interroger de façon très ouverte sur le sujet, mais nous avançons même si, je crois, nous serons à nouveau quelque peu gênés par le lien excessif fait avec la stratégie de Lisbonne, lors de la mise en œuvre de la précédente génération des fonds structurels.

Maintenant la consultation est en cours et j'espère qu'elle aboutira sur le fait qu'il faut accroître les moyens, perfectionner les outils – tout ceci après 2013, on a le temps, mais ça viendra vite –, augmenter les moyens financiers, développer la coopération aux différents niveaux, avoir une vision intégrée du développement, notamment ce problème des politiques sectorielles qui nous pose question, et coordonner la politique agricole commune et le développement régional etc. Et il nous faut le Livre blanc le plus rapidement possible, Madame la Commissaire.

Je voudrais, en conclusion, dire qu'il est urgent de promouvoir la cohésion territoriale dans l'ensemble des régions d'Europe, parce que l'équité spatiale est indispensable pour la sortie de crise et la reprise économique, et aussi et surtout pour donner envie à tous nos concitoyens d'adhérer aux projets européens.

Pierre Pribetich (PSE). - Madame la Présidente, c'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble. En s'exprimant ainsi, Montaigne pensait sans doute aux discours et aux actes des hommes politiques.

Ici, dans la politique de cohésion, nous devons rechercher cette harmonie. Des axes de réflexion, des engagements à tenir sont proposés, renvoyant à notre désir d'Européens de considérer la ville européenne comme un axe majeur de développement de nos sociétés: déclin général des populations, déficit d'emploi, pollution urbaine, mobilité réduite au sein des villes, logements inadaptés au développement durable. Autant de défis primordiaux à relever pour rendre nos villes européennes attractives, compétitives, douces à vivre. Pour pallier le problème, il faut donc que le dire et le faire soient en harmonie. Voilà le sens de la dimension urbaine de la politique de cohésion: coordonner, harmoniser, rendre efficaces efficience et crédit pour la nouvelle période de programmation.

Pour conclure, deux engagement s'imposent: la nécessité d'apporter des ressources financières importantes et clairement identifiées pour atteindre les objectifs de Leipzig et, enfin, la nécessité de voir nos villes coopérer mutuellement afin d'être en mesure de faire face à la concurrence mondiale en utilisant la richesse et la diversité des solutions au sein de notre espace européen.

Rolf Berend (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, le rapport de M. van Nistelrooij sur le Livre vert et la forme future de la politique de cohésion est certainement l'un des rapports les plus importants que la commission du développement régional ait produit ces dernières années.

Nous sommes d'accord avec le concept principal du Livre vert pour lequel l'objectif de la cohésion territoriale consiste à garantir le développement polycentrique de l'UE dans son ensemble, le développement durable de territoires ayant des caractéristiques et spécificités différentes et, en même temps, la préservation de leur diversité. Un système plus global offrant une aide progressive aux régions en transition, qui dépassent le seuil de 75 % du produit intérieur brut, doit être mis sur pied pendant la prochaine période de programmation, afin que ces régions aient un statut plus clair et puissent bénéficier de plus de sécurité dans leur développement.

Le rapport de Mme Krehl sur les obstacles à l'utilisation des Fonds structurels énumère avec raison les problèmes majeurs rencontrés par des postulants aux Fonds structurels, notamment des barrières bureaucratiques élevées, des réglementations trop nombreuses et souvent hermétiques, ou une administration centralisée, lente et rigide dans les États membres. Plusieurs recommandations sont adressées à la Commission à propos des mesures efficaces qui devront être prises pour supprimer ces obstacles. Je voudrais mettre en avant deux de ces mesures.

En premier lieu, les responsables de projets doivent actuellement archiver leurs dossiers sur dix années afin de les avoir à disposition en cas de contrôle, effectué éventuellement par la Commission. Et pour les petits

projets en particulier, la réglementation représente une contrainte bureaucratique excessive. Il est juste que ce délai d'archivage soit désormais ramené à trois ans.

En second lieu, les critères d'évaluation appliqués par la Commission aux projets d'innovation posent de sérieux problèmes. Ces projets ne devraient pas se voir appliquer les mêmes critères d'évaluation que les autres. Dans ce cas, il est indispensable d'utiliser un processus différent.

Miloš Koterec (PSE). - (*SK*) La politique du développement régional est une contribution évidente au bien-être général des citoyens européens. En principe, elle représente déjà une politique sociale et, en tant que telle, nous autres, députés du groupe socialiste au Parlement européen, la soutenons complètement et l'améliorons régulièrement. Des personnes m'ont demandé récemment, lors d'une réunion publique à laquelle elles participaient, pourquoi elles devaient prendre la peine d'élire des représentants au Parlement européen. Après avoir discuté du montant des aides que l'UE accordait aux différentes régions européennes et des zones qu'elle couvrait, à l'aide d'exemples concrets touchant des millions de personnes, il m'est apparu que la politique de cohésion constituait pour moi l'un des arguments majeurs pour lequel nous devrions aller voter.

En plus de cela, j'ai parlé du rôle important joué par le Parlement européen dans le processus d'approbation de la politique de cohésion et des ressources budgétaires et j'ai expliqué qu'il augmenterait considérablement si le traité de Lisbonne entrait en vigueur. J'ai souligné que, sur base de ce Traité, la politique régionale aurait également un impact immédiat beaucoup plus important sur les citoyens et que les autorités locales joueraient un plus grand rôle, ainsi que tous les bénéficiaires potentiels, en termes de gestion des politiques régionales, de soutien de leurs synergies et de renforcement du développement de la cohésion territoriale, zones rurales comprises. En outre, j'ai signalé que la politique de développement régional est l'un des instruments communautaires les plus simples et les plus souples pour résoudre les crises telles que celle que nous connaissons actuellement. Par exemple, la politique régionale contribue à résoudre les problèmes de chômage, d'investissement et aussi de société. À condition d'être mise en œuvre de manière professionnelle et transparente, la politique régionale s'avérera sans aucun doute un pilier solide de l'UE. Nous devrons encore le consolider à l'avenir et améliorer son efficacité, étant donné qu'il constitue un lien important entre les citoyens et les institutions de l'Europe.

Mariela Velichkova Baeva (ALDE). - (*BG*) Quels sont les objectifs de base de l'initiative pour le microcrédit? Stimuler le développement de cet instrument et la création d'un environnement institutionnel et commercial positif, aider les institutions financières non bancaires à améliorer leurs capacités, réaliser la croissance et le développement durable et s'assurer la confiance du marché privé des capitaux.

Le rapport de M. Becsey met l'accent sur les perspectives offertes par le microcrédit pour intégrer les groupes défavorisés sur le marché de l'emploi. En coordonnant dans ce contexte les diverses mesures et initiatives, la Commission européenne devrait proposer un cadre européen global doté de paramètres spécifiques, y compris pour les institutions de microfinancement non bancaires.

Favoriser l'entrepreneuriat fera progresser la compétitivité et la qualité de l'économie fondée sur la connaissance, conformément à la stratégie de Lisbonne retoquée.

PRÉSIDENCE DE MME LUISA MORGANTINI

Vice-présidente

Margie Sudre (PPE-DE). - Madame la Présidente, Madame le Commissaire, je regrette que le Conseil et la Commission n'aient pas encore entrepris de définir concrètement la cohésion territoriale. La présidence française s'y est essayée – et je tiens à saluer cette initiative. Notre Parlement continue d'insister pour que cet objectif soit applicable dès l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et que ses contours soient précisés dès que possible.

Je souhaite, à l'instar de l'excellent rapport de M. van Nistelrooij, que la cohésion territoriale devienne la base juridique garantissant le développement harmonieux de tous les territoires de l'Union et permettant de tirer le meilleur parti des caractéristiques propres à chaque région européenne. Il est indispensable de mieux coordonner les politiques communautaires afin de maximiser l'impact des interventions sur le terrain.

La cohésion territoriale n'a pas vocation à viser exclusivement les régions souffrant de handicaps permanents. Elle doit néanmoins s'attacher au développement polycentrique de l'Union européenne dans son ensemble en tenant compte des caractéristiques de chaque territoire tout en préservant leurs diversités. Ce nouveau

concept me semble pertinent pour la prise en compte des régions ultrapériphériques afin de leur assurer une croissance durable et équilibrée.

À cet égard, je remercie le rapporteur d'avoir repris dans ses amendements de compromis les demandes relatives aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les régions ultrapériphériques en termes d'accessibilité et de compétitivité, éléments incontournables de la cohésion territoriale.

À la lecture de la récente communication de la Commission intitulée «Les RUP, un atout pour l'Europe», il m'apparaît qu'elle veut appliquer à l'ultrapériphérie l'ensemble des recommandations relatives à l'amélioration de la gouvernance en matière de cohésion faisant ainsi des RUP la première illustration, un peu anticipée, de la mise en œuvre de la cohésion territoriale.

Je souhaite que les États généraux de l'Outre-Mer, qui vont débuter prochainement en France, procèdent de la même façon et intègrent largement l'impact territorial majeur des politiques européennes en faveur des RUP, dont la valeur ajoutée est incontestable et incontestée.

Pour terminer, je voudrais évidemment remercier tous nos rapporteurs.

Gábor Harangozó (PSE). - (*HU*) Étant donné les défis que l'Union européenne doit relever, nous devons faire tout ce qui est possible pour mettre un terme définitif aux écarts entre certaines régions en matières d'économie et de niveau de vie. À cet égard, notre politique de cohésion doit, à l'avenir, se concentrer sur son objectif initial, à savoir provoquer des transformations structurelles dans les régions confrontées à des problèmes socio-économiques.

Afin d'être plus efficaces à l'avenir, nous devons nous intéresser aux unités territoriales concernées par les défis en question. Nous avons besoin de restructurer les formes de collaboration économique, processus dans lequel les macrorégions peuvent jouer un rôle important.

En même temps, il nous faut également faire face à la pauvreté concentrée dans certaines régions. Si nous voulons promouvoir un changement véritable, il nous faut faire porter nos efforts au niveau où le problème lui-même se présente; autrement dit, ce qu'il faut, ce sont également des mesures ciblées, élaborées à un niveau inférieur à celui des régions. Il ne suffit pas de financer des projets, nous avons besoin d'une approche intégrée, qui englobe tous les financements, en apportant une assistance réelle aux citoyens de l'Union européenne qui sont les plus vulnérables.

Rumiana Jeleva (PPE-DE). - (*BG*) Mesdames et Messieurs, la politique de cohésion est l'une des composantes essentielles de l'Union européenne. Elle traduit depuis des décennies l'aspiration de tous les citoyens européens à un avenir meilleur, offrant des conditions d'existence et de travail de meilleure qualité.

Les résultats de la politique de cohésion indiquent qu'il s'agit de l'une des politiques les plus abouties de l'UE. Les États membres, qui ont par le passé accusé le plus grand retard en termes de développement par rapport à la moyenne de l'UE figurent aujourd'hui parmi les plus développés dans le monde. Ces principes permettent de montrer l'efficacité de la politique de cohésion et sont un moteur pour les nouveaux États qui, comme mon pays par exemple, la Bulgarie, ont rejoint l'UE.

Nous autres Bulgares avons attendu longtemps notre pleine adhésion à l'Union européenne et avons à juste titre mis tous nos espoirs dans les possibilités offertes par les Fonds structurels et de cohésion. Je pense m'exprimer au nom de tous en remerciant la commissaire Hübner des efforts énormes qu'elle a accomplis dans le domaine du développement régional, et de son apport décisif à la politique de cohésion.

Les cinq rapports de la commission du développement régional mettent aussi en lumière l'engagement à long terme du Parlement européen dans une politique de cohésion forte et efficace. Mesdames et Messieurs, outre que nous devions faire face à la crise financière, nous devons aussi, à présent, traiter les problèmes issus des changements climatiques et démographiques, ainsi que des questions comme l'efficacité énergétique, l'urbanisation excessive et les migrations.

Toutes ces questions requièrent une réponse ferme et consolidée de l'Union européenne. C'est pourquoi la politique de cohésion doit être utilisée comme un moteur pour les changements qu'il nous faut faire. L'un des défis que doit relever l'UE est, par exemple, la diminution de sa dépendance externe à l'égard du pétrole et du gaz naturel.

Mesdames et Messieurs, la politique de cohésion et les Fonds structurels ont toujours signifié davantage qu'un simple geste de solidarité. Ils font en fait partie d'un système d'entraide pouvant servir à créer de nouveaux

marchés et de nouvelles relations commerciales. En conclusion, je dirai que chaque citoyen a le droit de bénéficier de la politique de cohésion. Il va de soi que ceci s'applique à mes concitoyens également, qui méritent des conditions d'existence et de travail de meilleure qualité.

Jamila Madeira (PSE). - (*PT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en premier lieu, je voudrais remercier chacun pour le travail qu'il a accompli.

Les trois concepts essentiels définis dans le Livre vert – concentration, liaisons et coopération – peuvent résoudre certains obstacles au développement harmonieux de l'Union, notamment les effets négatifs associés à la concentration de l'activité économique, les inégalités en termes d'accès aux marchés et services résultant de la distance géographique, et les divisions imposées non seulement par les frontières entre les États membres – en particulier les plus défavorisés – mais aussi entre les régions.

Nous devons donc essayer d'améliorer les synergies entre ces politiques en faisant appel à des méthodes efficaces d'évaluation de leur impact territorial. C'est exactement pour cette raison que j'ai toujours défendu l'élaboration d'indicateurs qualitatifs supplémentaires avec l'objectif d'améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques correspondantes sur le terrain, en tenant compte des différentes spécificités territoriales.

Pour le moment, le PIB demeure l'unique critère déterminant l'éligibilité pour recevoir le soutien des Fonds structurels.

Cependant, l'élaboration d'indicateurs supplémentaires et la conduite d'évaluations territoriales ne devraient pas mener à plus de bureaucratie ou à davantage de retards, mais plutôt à une mise en œuvre simplifiée de nouvelles politiques et de mesures de soutien de la cohésion territoriale.

Pour conclure, Madame la Présidente, le cinquième rapport d'étape fait spécifiquement référence aux régions de transition, situées entre les régions de convergence et les régions de compétitivité et d'emploi. Il faut garder à l'esprit que ces régions ont besoin d'un statut mieux défini, avec davantage de sécurité et de stabilité dans leur développement.

Iosif Matula (PPE-DE). - (RO) Je voudrais remercier tous les rapporteurs pour leur présentation du paquet sur le développement régional. Je voudrais notamment féliciter M. Van Nistelrooij pour son travail remarquable. Il a très bien intégré, comme élément à part entière de la proposition de résolution, la nécessité pour les États membres de mettre en œuvre les mesures visant à réaliser la cohésion territoriale.

En outre, le Livre vert permet de souligner que, en plus de la cohésion économique et sociale, la politique de cohésion territoriale est l'un des objectifs principaux de l'Union européenne. Les régions de l'Europe suivront des voies de développement différentes, à moins qu'elles ne soient coordonnées par une politique communautaire unique.

La cohésion territoriale est un élément essentiel du processus d'intégration européenne et de réalisation de la convergence entre les régions. Je pense qu'il faut, dès à présent et à l'avenir, accorder une attention particulière aux régions de convergence de l'UE, afin de réduire au plus tôt, et de manière significative, les écarts importants entre elles.

Dans le cas de mon propre pays, la Roumanie, des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne le développement de ses régions, mais nous sommes confrontés à des disparités entre celles-ci et à l'intérieur de celles-ci, également entre les zones rurales et urbaines.

Un développement régional durable et équilibré doit se produire dans des conditions où les ressources spécifiques sont efficacement utilisées pour chaque zone séparément. Par exemple, l'une des caractéristiques principales de l'Ouest de la Roumanie est la présence de nombreuses sources géothermales. L'affectation à cette région de crédits en quantité suffisante, en vue de générer une source alternative d'énergie électrique et d'exploiter les eaux géothermales, se soldera par la création de nouveaux emplois et de nombreux avantages économiques.

Je considère que le paquet, qui a fait l'objet du débat d'aujourd'hui, est particulièrement important pour la Roumanie aussi.

Andrzej Jan Szejna (PSE). - (*PL*) Madame la Présidente, la politique de cohésion est le pilier principal du processus d'intégration. Le bon fonctionnement de la politique de cohésion est une condition nécessaire à la réalisation de la cohésion sociale, économique et territoriale de l'Union européenne. Aujourd'hui, notre défi le plus grand consiste à opérer une réforme rapide des principes sur lesquels repose notre politique, et

à simplifier et assouplir davantage les procédures de mise en œuvre de ce projet complexe et de ses règles de financement.

Le développement d'un concept interrégional et l'échange des meilleures pratiques sont intégrés dans les plans de réforme de la politique de cohésion et la complètent idéalement. C'est pourquoi la Commission européenne devrait, dès que possible, avancer une proposition concrète concernant la possibilité d'échange d'expérience entre les organismes chargés de la mise en œuvre de ces projets.

Selon moi, il n'est pas nécessaire de convaincre chacun des États représentés ici que, devant une crise économique et financière, les Fonds structurels sont un instrument essentiel de stimulation de l'économie à l'échelle régionale. Il est donc important d'alléger les procédures et d'accélérer les flux de financement vers les économies des États membres. Les projets européens sont un moyen de créer des emplois nouveaux et durables et une chance pour ceux qui en ont le plus besoin, pour les régions les plus pauvres de l'Union européenne.

La politique de cohésion devrait donc être un instrument destiné à relever les nouveaux défis que représentent notamment la politique énergétique commune et le changement climatique.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). - (*PL*) Madame la Présidente, la politique de cohésion a souvent été considérée comme le meilleur exemple de la solidarité au sein de l'Union européenne. La réduction des écarts de développement entre chacun des pays et chacune des régions de l'Union sert les intérêts de l'UE dans son ensemble. Je crois que le livre vert de la Commission est un document qui fournit un diagnostic précis des défis auxquels la politique de cohésion de l'UE est actuellement confrontée.

La Commission tient également compte de la nécessité particulière de soutenir les régions ayant des caractéristiques géographiques spécifiques, telles que les zones de montagne et les zones agricoles difficiles, qui méritent une aide déterminante. Il est particulièrement important que nous coordonnions et planifions convenablement l'aide aux zones rurales. Ces zones se caractérisent par un niveau de développement économique inférieur, des densités démographiques plus faibles, un accès insuffisant à toutes sortes de services publics et des possibilités d'emploi limitées en dehors de l'agriculture. Il y a également une disparité importante entre ces zones dans chaque État membre. Si nous comparons les zones rurales et urbaines, ces inégalités sont même plus grandes.

L'augmentation prévue des crédits pour le développement des zones rurales a fait l'objet de nombreuses critiques dans les perspectives financières actuelles. Je voudrais rappeler à chacun que la politique de développement rural et son financement permettent de maintenir ces régions en vie et à leurs habitants d'y vivre mieux. En résumé, le document de la Commission, les rapports et le débat d'aujourd'hui constituent un pas dans la bonne direction.

Emanuel Jardim Fernandes (PSE). - (*PT*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je dois commencer par féliciter Mme Krehl et M. van Nistelrooij de leur rapport et de l'accueil qu'ils ont réservé aux contributions de leurs collègues. Leurs rapports respectifs reconnaissent l'importance des meilleures pratiques, qui sont un facteur de synergie, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de l'emploi, et établissent un lien entre le débat relatif à la cohésion territoriale et celui de l'avenir de la politique de cohésion dans l'Union européenne.

Je suis d'accord avec l'évaluation du livre vert et avec l'analyse du concept de cohésion territoriale, et j'approuve les recommandations concernant l'avenir de la cohésion territoriale faites dans ces rapports, à savoir, notamment, la définition de la cohésion territoriale, la publication d'un Livre blanc sur la cohésion territoriale, le renforcement de l'objectif de coopération territoriale européenne, l'intégration de la cohésion territoriale dans le développement futur de toutes les politiques communautaires, l'élaboration d'indicateurs qualitatifs supplémentaires, la mesure de l'impact territorial des politiques communautaires et la proposition de méthodes pour créer des synergies entre les politiques territoriales et sectorielles, le développement d'une stratégie globale pour les régions dotées de caractéristiques géographiques spécifiques, comme les régions ultrapériphériques, l'instauration d'un système plus global d'aide transitoire progressive aux «régions en transition» et le développement d'une gouvernance territoriale à plusieurs niveaux (européen, national, régional et local).

C'est pourquoi j'exhorte mes collègues à soutenir ces rapports et les États membres – ainsi que la Commission – à leur donner le suivi qui convient.

Maria Petre (PPE-DE). - (RO) Je voudrais tout d'abord saluer l'idée d'un débat de fond sur le thème de la cohésion. Je voudrais féliciter chacun de nos collègues pour ses efforts et pour les propositions qui ont été faites.

Je voudrais faire quelques remarques concernant certains des thèmes abordés, à commencer par la cohésion territoriale. Le problème fondamental est de savoir comment garantir le développement harmonieux de tous les territoires de l'Union européenne et le partenariat entre les zones urbaines et rurales, afin de ne plus perdre de territoires et de trouver une réponse au dépeuplement des zones rurales. En l'absence d'une définition de la cohésion territoriale, que le Parlement attend, le concept intégré de cohésion économique, sociale et territoriale constitue la base future de la politique régionale de l'UE et des Fonds structurels après 2009.

En ce qui concerne le rapport Krehl, je défends toutes les propositions soutenant les régions d'Europe et faisant référence à la suppression des obstacles et à la simplification des procédures ainsi qu'à leur stabilité à terme, de même que la proposition visant à élaborer des méthodes rigoureuses d'échange des bonnes pratiques entre les régions.

En ce qui concerne la dimension urbaine de la politique de cohésion, nous savons que nous n'avons pas de définition commune pour le terme «urbain». Nous savons également que nous avons à peu près 5 000 villes en Europe comptant moins de 50 000 habitants. La Roumanie compte un très grand nombre d'agglomérations de ce type. Je crois que nous avons besoin d'un modèle de développement et des ressources suffisantes pour ce type d'agglomération, parce qu'il s'agit précisément de zones qui ne bénéficient pas ou passent à côté des effets positifs de l'approche polycentrique.

Prévu dans le cadre de la cohésion territoriale, le développement urbain intégré durable sera, conformément au nouveau Traité, géré conjointement par les États membres et l'UE. Les autorités locales et régionales doivent être préparées à cette approche, déjà définie comme gouvernance à plusieurs niveaux. Je défends l'idée d'une allocation minimum obligatoire de 1 000 euros par habitant, contre 500 euros précédemment.

Francisca Pleguezuelos Aguilar (PSE). - (*ES*) Madame la Présidente, en ce qui concerne le rapport sur le microcrédit, je voudrais féliciter tous les rapporteurs, car ils ont fait du bon travail. Ils ont, sans aucun doute, amélioré l'initiative de la Commission.

Je pense que les recommandations faites dans ce rapport nous permettront de constituer une base à partir de laquelle nous pourrons développer un cadre approprié dans l'Union européenne pour le secteur du microcrédit. Ce secteur a porté ses fruits dans beaucoup de pays en développement, y compris dans quelques pays européens, à la fois comme moyen de créer de l'activité économique et comme outil pour augmenter l'inclusion sociale et promouvoir la création d'emplois. Toutefois, ces réussites n'ont pu être, à ce jour, transposées dans le contexte communautaire. Je crois que nous avons maintenant la possibilité de le faire, compte tenu notamment de la crise économique et financière à laquelle nous devons faire face.

À cet égard, le renforcement des initiatives avancées dans ce rapport doit être une de nos priorités, mais nous devons également prendre d'autres mesures. Nous devons augmenter les fonds disponibles pour ces structures de soutien au microcrédit. Nous devons garantir un accès facilité aux personnes et aux entreprises qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. À ce propos, Madame la Présidente, je voudrais souligner l'exemple de la garantie européenne pour l'octroi de microcrédits, étant donné qu'il s'agit là d'un outil qui pourrait faciliter cet accès et qui a été inclus dans le rapport.

En conclusion, je dirais que ce rapport posera certainement les fondations qui nous permettront de créer un cadre harmonieux dans le contexte européen, susceptible d'encourager le secteur du microcrédit.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). - (RO) En 2010, la Commission et les États membres réviseront la méthode d'utilisation et le niveau d'absorption des Fonds structurels. J'incite les États membres à redéfinir avec grand soin les priorités pour lesquelles ils comptent utiliser ces Fonds.

Selon moi, la mobilité urbaine, le développement rural, l'efficacité énergétique des bâtiments et le développement des infrastructures de transports doivent figurer parmi les priorités des États membres en matière d'utilisation des Fonds structurels pendant la période 2011-2013.

En qualité de rapporteure pour l'efficacité énergétique des bâtiments, j'ai demandé une augmentation de 3 % à 15 % du niveau de fonds FEDER utilisables par les États membres pour construire des logements sociaux et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Cela offrirait une plus grande flexibilité aux États membres et leur permettrait d'accélérer l'absorption des fonds européens en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens.

Spécialement en ces temps de crise, les États membres doivent utiliser les fonds publics, et en particulier ceux des Fonds structurels, pour garantir le développement économique et favoriser l'emploi.

Eoin Ryan (UEN). - (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter les rapporteurs qui ont participé à ce rapport très important. Je pense que la crise économique nous a forcés à considérer longuement et durement notre comportement économique passé. Cela nous donne une occasion de tirer les leçons de nos erreurs passées. Je suppose que, lorsque nos économies fonctionnaient à plein régime, nous avons malheureusement laissé certains groupes derrière.

Aborder la question de l'accès au microcrédit et améliorer celui-ci nous donne l'occasion de réparer ces erreurs passées. Remanier le cadre du microcrédit peut nous aider à renforcer et à reconstruire nos économies à partir de la communauté. En Irlande, un travail digne d'éloges a été réalisé à cet égard. Dans ma propre circonscription de Dublin, quatre conseils d'entreprise ont été créés depuis 1993 qui apportent une aide locale aux microenteprises de toute la ville et de tout le comté de Dublin. L'Association of County and City Boards d'Irlande a annoncé son propre paquet d'incitants financiers plus tôt cette année, qui vise à aider 3 000 entreprises dans toute l'Irlande et à créer 15 000 nouveaux emplois. Le projet inclut également des formations pour près de 50 000 personnes.

À l'échelle européenne, ces chiffres sont limités, mais notre entreprise de microcrédit à Dublin et en Irlande est extrêmement significative. J'espère sincèrement que, à la suite de cet excellent rapport, nous verrons une action considérable et coordonnée au niveau communautaire en vue de soutenir le travail inestimable réalisé par et pour les microentreprises au niveau local et national dans toute l'Union européenne, car il s'agit d'une partie importante de notre économie aujourd'hui et d'une partie très importante de notre économie à l'avenir.

La Présidente. – Merci, Monsieur Ryan. Je n'ai pas été particulièrement stricte, car nous disposons en réalité d'un peu plus de temps que ce qui est prévu dans le règlement.

Je souhaiterais toutefois faire une remarque avant de passer à la procédure «mains levées». Ce matin, au sein de ce Parlement, M. Pöttering a donné le coup d'envoi d'un événement très important, qui concerne une organisation européenne appelée FLARE, à laquelle participent plus de 30 pays et au sein de laquelle des jeunes gens – comme des moins jeunes – œuvrent d'arrache-pied en faveur de la lutte contre le crime organisé et de l'utilisation des biens confisqués dans ce cadre à des fins sociales.

Le président du Parlement européen et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ont également pris des engagements, et parmi nous se trouvent plusieurs de ces jeunes qui, je le pense, donnent de la crédibilité à l'Europe, puisqu'en se joignant à nous ils s'efforcent d'éradiquer d'Europe le racisme, mais également la criminalité organisée. Je voudrais donc souhaiter la bienvenue à ceux d'entre eux qui sont présents ici, qui se trouvent dans cette Assemblée.

Erna Hennicot-Schoepges (PPE-DE). - Madame la Présidente, je tiens à féliciter tous les rapporteurs. Ces rapports sont une trouvaille pour de nouvelles politiques. Je regrette seulement qu'aucun des rapports ne fasse mention de la politique culturelle.

La politique culturelle est peut-être la politique de cohésion par définition. C'est la culture qui donne une cohésion à une région et on aurait pu y faire une référence, car des politiques culturelles transrégionales ne sont pas encore mises en place. Nous avons toujours beaucoup de problèmes à financer des projets transculturels car il n'y a pas de société transculturelle, il n'y a pas de sécurité sociale qui pourrait donner aux artistes la mobilité nécessaire pour agir au delà de la frontière de leur région. J'en appelle de tous mes vœux à tous ceux qui s'appliqueront à mettre en œuvre cette politique, de ne pas perdre de vue cet aspect important de toute politique européenne tout court.

PRÉSIDENCE DE M. MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

Ewa Tomaszewska (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, la cohésion territoriale et sociale empêche l'apparition de conflits en éliminant leurs causes. C'est pourquoi il est essentiel de prendre des mesures afin de garantir un niveau de vie comparable dans les régions urbaines et dans les régions rurales et d'équilibrer les infrastructures dans les régions. L'usage généralisé des microcrédits est un bon instrument pour la politique de cohésion. Aujourd'hui, en ces temps de crise financière et économique, alors que nous sommes tous à la recherche de solutions pour protéger l'emploi, nous devons être bien conscients des menaces qui pèsent sur cette politique, notamment le protectionnisme et la discrimination à l'encontre des régions les plus pauvres.

Den Dover (PPE-DE). - *(EN)* Monsieur le Président, la commission du développement régional et les fonds investis dans toute l'Europe constituent le programme le plus important de toute la Communauté européenne.

Je peux parler pour le nord-ouest de l'Angleterre et dire combien ces fonds ont été bénéfiques à la ville de Liverpool, en particulier, au cours des 10 dernières années. Si je me tourne vers le futur, je peux voir cette ville continuer à se développer grâce à ces fonds bien alloués et bien contrôlés.

Je préconiserais davantage d'implication du secteur privé dans la manière dont les fonds sont alloués, gérés et contrôlés, parce que le secteur privé peut toujours être plus efficace que le secteur public.

Je voudrais également souligner à quel point ces fonds ont été inestimables pour les zones rurales du Nord-ouest, où il y a beaucoup de zones agricoles vitales pour l'ensemble de l'économie.

Enfin, permettez-moi de dire que je soutiens M. Becsey sur son microcrédit. C'est un développement très intéressant et essentiel en ce moment, dans la situation économique actuelle.

Zita Pleštinská (PPE-DE). - (*SK*) Mesdames et Messieurs, selon moi, le débat coordonné que nous avons aujourd'hui au sujet de la politique régionale est le plus important de cette session plénière et l'un des plus importants de notre mandat. C'est l'occasion d'informer les citoyens européens sur un sujet qui leur parle, en particulier alors que les élections législatives européennes de juin arrivent à grands pas. L'absence de soutien efficace, simple et direct aux autorités de niveau local, surtout en ce qui concerne l'accès aux ressources d'investissement, est alarmante. Je pense par conséquent que, sur la base de ces rapports, une réévaluation de la politique de cohésion aura lieu et, plus spécifiquement, de certains programmes opérationnels qu'il convient de réexaminer et d'adapter.

Je conclurai en disant ma conviction que les recommandations du Parlement européen contenues dans ces cinq rapports auront un impact et combleront les attentes des citoyens tant dans les villes que dans les zones rurales d'Europe, des citoyens qui pensent que la politique de cohésion contribuera au développement de leur région, à l'élimination progressive des disparités régionales, à la création d'emplois, à la sécurité énergétique, à l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs habitations, à une meilleure infrastructure technique et des transports et à une amélioration du niveau de vie.

Sérgio Marques (PPE-DE). - (*PT*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, dans le cadre de cet important débat sur la cohésion territoriale et le futur de la politique de cohésion sociale et économique, il me faut évoquer le problème spécifique que rencontrent les régions ultrapériphériques. En raison de la persistance de plusieurs facteurs géographiques conjugués, ces régions sont extrêmement vulnérables économiquement et socialement parlant, et cela d'autant plus que nous sommes en période de crise internationale aiguë.

Je demanderai par conséquent à la Commission européenne, et plus particulièrement à Mme la commissaire Hübner, de suivre de très près les effets de la crise actuelle sur ces régions. L'évaluation de ces effets dans chacune de ces régions, en particulier sur les secteurs du tourisme et de la construction ainsi que sur la hausse du chômage, serait très utile pour mettre en place une réponse européenne spécifique.

Je mets donc au défi la Commission européenne d'élaborer une réponse européenne à la crise qui sévit dans les régions ultrapériphériques, une réponse qui ira au-delà des mesures déjà annoncées dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale pour les régions européennes en général. Une réponse européenne spécifique à la crise pour les régions ultrapériphériques...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Le Président. – Votre temps de parole est écoulé.

Le règlement établi par le Bureau indique que jusqu'à cinq députés peuvent prendre la parole dans ce type de débat, et pas plus d'une minute dans chacun des cas.

Six autres députés ont demandé à s'exprimer, outre les cinq qui sont déjà montés en tribune conformément au règlement. Vu qu'il nous reste un peu de temps – comme me le font remarquer les services de la session – je vais faire une exception et céder la parole aux députés qui l'ont souhaité. Cependant, je leur demanderai de ne pas s'écarter du sujet et de ne pas dépasser la minute accordée dans le cadre de la procédure *«mains levées»*.

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (CS) Monsieur le Président, j'ai le plaisir de confirmer que la présidence tchèque plaide en faveur d'une définition claire de la politique de cohésion qui implique l'assistance aux

régions moins développées. Je souhaiterais par ailleurs demander à la Commission de présenter une législation contraignante qui harmonise les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'un marché de microcrédits. Cela est important, et pas uniquement en temps de crise. Nous devons faciliter l'accès au crédit pour les particuliers et les entrepreneurs qui ne peuvent obtenir de prêts auprès du secteur bancaire traditionnel. L'histoire passée du crédit à la consommation montre que l'UE doit agir de manière harmonisée et efficace, en particulier en ce qui concerne les instruments de contrôle. En outre, je pense que le microcrédit devrait principalement servir à financer des projets dans les régions européennes les moins développées, comme c'est le cas avec la politique de cohésion, et devrait cibler les groupes défavorisés ou des projets à fort potentiel innovant, conformément aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. Je voudrais également mettre en garde la Commission contre le risque de recours abusif au microcrédit à des fins de blanchiment d'argent. Il est déplorable que nous n'ayons toujours pas de proposition législative concrète à examiner.

Andreas Mölzer (NI). - (*DE*) Monsieur le Président, tandis que nous parlons de la politique de cohésion européenne et du développement régional, il serait peut-être bon de prêter attention aux pays candidats à l'adhésion européenne. Ce week-end, j'étais en Turquie, en Anatolie orientale pour être plus précis, et j'ai pu observer les problèmes rencontrés à Diyarbakir, sur le territoire kurde. J'ai réalisé qu'il était nécessaire d'informer les pays candidats des bienfaits et de la nécessité du développement régional.

Le problème qui existe sur le territoire kurde n'est pas uniquement un problème ethnique ni une question de droit à l'autodétermination ni même une autre question de ce genre. Il ne s'agit pas plus d'un problème de terrorisme. Il est bien davantage question de développement régional et d'équilibrer ce développement entre les zones rurales et les zones urbaines. Je pense que nous devrions expliquer à la Turquie l'importance d'appliquer la politique de cohésion européenne dans ce cas-ci, car, dans le cas contraire, elle ne sera pas prête non plus à l'adhésion européenne de ce point de vue-là.

Alexandru Nazare (PPE-DE). - (RO) Les Fonds structurels et de cohésion sont un sujet très controversé en cette Assemblée, de même qu'ils sont une chance très précieuse, quoique, malheureusement, mal exploitée. Il y a plusieurs raisons à cela, allant des lourdeurs administratives ou réglementaires et de la durée de validité trop restreinte de certaines réglementations à la difficulté d'accès à l'information, en passant par un manque de transparence.

Je peux vous assurer que de nombreux candidats roumains se plaignent de problèmes liés à l'éligibilité des dépenses, à la faible durée de validité des réglementations, à la documentation incompréhensible et, bien entendu, à la longueur des périodes d'évaluation des projets.

Je suis heureux que la Commission européenne ait elle aussi commencé à prendre conscience de ces obstacles. Les propositions de modification des réglementations existantes incluent, en particulier en cette période de crise économique, des dispositions pour simplifier les réglementations régissant l'utilisation de ces fonds. C'est une première étape et je me plais à penser qu'un grand nombre de nos propositions seront également adoptées par la Commission.

Une solution à ces problèmes est fournie par les programmes d'assistance technique et de jumelage. Cependant, comme je l'ai également souligné via mes amendements au rapport de Mme Krehl, un programme doit être mis en place au niveau européen...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Ljudmila Novak (PPE-DE). - (*SL*) L'argent des Fonds structurels utilisé par l'Union européenne pour renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale et pour développer 268 régions a permis d'améliorer considérablement la qualité de vie des citoyens.

De ce point de vue financier, je constate avec plaisir que le Parlement, tel qu'il est composé actuellement, a également joué un rôle en contribuant à consacrer davantage de fonds qu'initialement prévu aux objectifs débattus. En revanche, je déplore que, comme l'a déjà souligné mon collègue, il y ait beaucoup trop de lourdeurs administratives et je me demande parfois qui en est responsable: l'Europe ou les gouvernements nationaux?

Quoi qu'il en soit, je pense que nous devons aplanir ces obstacles, afin de répondre aux besoins urgents tant des autorités locales que des régions. Toutefois, si nous voulons retenir les jeunes et les femmes dans les zones rurales, nous devons investir beaucoup plus de fonds dans le développement rural.

James Nicholson (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, une grande partie de ce dont nous avons discuté ici ce matin sera mis en œuvre par le prochain Parlement. Il ne fait aucun doute que le développement rural

est essentiel au développement de l'économie rurale, mais lorsque le deuxième pilier a été conçu et mis sur pied pour aider la société rurale il y a quelques années, ils n'ont pas prévu suffisamment de fonds pour le financer. Nous avons à présent la modulation, qui utilise les fonds excédentaires du paiement unique par exploitation des agriculteurs pour développer la société rurale et l'économie rurale.

Je sais qu'il va y avoir une bataille ici. Il y a ceux qui veulent retirer la politique régionale, ou l'aide à la société rurale, à la DG Agriculture, pour la confier à la DG Regio, ce qui est inacceptable pour ceux qui vivent dans l'économie rurale. Nous avons eu ce débat il y a bien longtemps, au début des années 1990, à l'époque de M. MacSharry, et nous n'allons pas recommencer. Je dis «pas question!». Les fonds excédentaires doivent être utilisés pour l'agriculture et dans l'économie rurale pour aider les petits agriculteurs et les personnes actives dans les zones rurales.

Francesco Ferrari (ALDE). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais remercier le rapporteur pour son rapport. Le thème abordé est très sensible s'agissant de ses implications potentielles pour les systèmes économiques des divers États membres. Lier le nouveau Fonds agricole pour le développement rural et la PAC peut avoir des effets positifs ou négatifs selon l'usage qui est fait de ce Fonds.

D'un côté, le fait de lier les fonds permettrait de les utiliser plus efficacement, ce qui est à coup sûr une bonne chose. Cependant, je partage l'avis du rapporteur lorsqu'il déclare qu'il existe une ligne de démarcation très mince et, notamment, qu'il existe un risque que les fonds soient utilisés uniquement pour améliorer la compétitivité de l'agriculture, au détriment des autres secteurs dans les zones rurales.

Les zones rurales ont en réalité besoin d'investissements massifs – des investissements structurels et agroalimentaires – afin de relancer l'économie, de former les jeunes agriculteurs, qui sont le moteur de l'économie rurale, et de former les femmes qui vivent dans ces régions. Elles ont également besoin d'investissements dans le secteur des technologies de l'information afin de familiariser davantage les jeunes avec ces nouvelles technologies. Le problème est que ces fonds pourraient être utilisés à mauvais escient.

C'est pourquoi je reste convaincu que nous devons avant tout faire preuve de bon sens afin d'éviter cet écueil, car l'économie rurale pourrait avoir de très lourdes répercussions sur l'Europe.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). - (PL) Monsieur le Président, la politique de cohésion est d'autant plus importante dans le cadre de la crise économique actuelle que les Fonds structurels qu'elle met à disposition peuvent servir d'instruments efficaces pour stimuler l'économie au niveau régional. Donner la priorité aux activités porteuses de croissance, comme par exemple les investissements en faveur de la recherche et du développement, de l'innovation ou d'instruments créateurs d'emploi, devrait doper l'économie européenne et relancer la croissance. Je suis en outre favorable à l'allocation de fonds supplémentaires pour l'amélioration de l'accès à l'Internet dans les zones rurales.

Danuta Hübner, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, j'ai économisé deux minutes sur mes remarques d'introduction afin d'avoir plus de temps pour répondre à présent aux questions. Si je regrette de ne pas pouvoir répondre à toutes les questions, j'apprécie toutefois beaucoup tous les échanges bilatéraux que nous avons eus ces dernières années à Bruxelles ou lors de mes visites sur le terrain, dans vos circonscriptions. Je vous invite à poursuivre ce dialogue avec nous à la Commission. Je voudrais vous remercier pour le débat d'aujourd'hui, très bon et très sincère.

Nous devons exploiter pleinement et judicieusement le potentiel de toutes les politiques européennes et nationales afin de faire en sorte que l'Union européenne, en tant qu'économie et que société, sorte de la crise économiquement, socialement et politiquement plus forte, avec des fondations solides en vue d'un développement durable à long terme. J'ai le sentiment que le débat d'aujourd'hui confirme que la politique de cohésion européenne doit jouer son rôle dans ce processus, aujourd'hui, mais aussi demain. Il nous incombe à tous aujourd'hui de veiller à ce que le potentiel de la politique de cohésion – sa capacité à engendrer un développement durable et des emplois – soit utilisé pleinement et judicieusement dans ce nouveau contexte mondial. Je ne pense pas seulement à la crise, mais aussi à tous ces défis bien connus que nous avons identifiés il y a plusieurs années comme défis importants pour le développement européen.

Soutenir la compétitivité durable est le moyen le plus efficace de parvenir à la cohésion dans l'Union européenne. Dans ce contexte, nous devons nous servir de la politique de cohésion pour cibler des facteurs tels que l'accès des petites et moyennes entreprises au financement. Nous devons également nous pencher sur des questions comme celle de l'amélioration de l'accès aux services publics, qui visent à améliorer l'employabilité et la productivité et qui contribuent ainsi à rendre les chances plus égales.

Comme certains d'entre vous l'ont souligné, il est devenu évident ces dernières années que pour relever les nouveaux défis, il fallait clairement adopter une approche intégrée basée sur la géographie, une approche qui optimise l'utilisation des ressources et qui mobilise également tous les partenaires au niveau régional et local, ainsi qu'au niveau national et européen, de manière à être actifs à tous les niveaux de la gouvernance européenne.

En ce qui concerne le principe de partenariat, je voudrais souligner que celui-ci a été un objectif très important dès le premier jour de mon mandat et que la Commission a investi beaucoup pour faire de ce principe de partenariat et de la politique de cohésion une réalité véritablement appliquée sur le terrain. Peu après les négociations, nous avons procédé à une évaluation complète de la manière dont le principe de partenariat et le processus de conception des programmes politiques étaient mis en œuvre par les États membres et les régions. Nous ne voulions pas simplement une présence formelle des principes de partenariat, nous avons également travaillé avec les partenaires en les aidant à renforcer leur capacité à être de véritables partenaires dans le système de gestion de la politique, et nous réagissons assez efficacement à tous les signaux que nous recevons des personnes présentes sur le terrain et qui nous disent que ce principe n'est pas respecté dans les différents États membres. Je viens juste d'avoir une réunion à ce sujet avec des ONG d'un des États membres d'Europe centrale.

Je suis également entièrement d'accord avec tous ceux parmi vous qui disent que la politique de cohésion ne fonctionne pas et ne doit pas fonctionner isolément, et que nous devons renforcer les synergies et la coordination entre la politique de cohésion et toutes les autres politiques sectorielles, nationales ou européennes. Ce n'est pas seulement pour éviter les chevauchements ou le double emploi, il s'agit aussi d'utiliser la synergie qui vient de la bonne coordination entre les politiques. Le développement rural et les politiques régionales sont sans aucun doute un exemple extrême de la nécessité d'avoir une très bonne coordination et de l'utilisation des synergies entre les politiques.

Un autre exemple pourrait être la compétitivité et la nécessité de tenir compte des contraintes engendrées par une économie à faibles émissions de carbone et par le changement climatique pour l'investissement dans l'infrastructure. Je voudrais insister très fortement sur le fait que nous avons investi beaucoup afin de rendre la politique de cohésion européenne écologique. Nous avons fixé des objectifs liés au changement climatique, à l'efficacité énergétique et à l'énergie renouvelable avant que le grand débat sur le changement climatique n'explose dans l'Union européenne. Aujourd'hui, un tiers des fonds de la politique de cohésion est directement consacré aux investissements verts dans tous les domaines de notre vie. Récemment ont été ajoutés à la politique les 4 % supplémentaires qui seront utilisés dans le domaine du logement pour l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergie renouvelable qui nous permet de mettre davantage l'accent sur ce défi.

Ce qui ressort aussi clairement du débat, c'est que nous avons besoin de continuité et de réforme dans la mise en œuvre de la politique. En ce qui concerne la continuité, je voudrais fortement insister sur le fait que ces principes de programmation pluriannuelle, de complémentarité financière, de gestion partagée et de partenariat représentent une valeur européenne majeure dont nous devons continuer à nous préoccuper. Mais il y a aussi cette nécessité de changer afin de trouver un meilleur équilibre entre les exigences de gestion et de contrôle financier et le devoir de parvenir à de bons résultats et à une bonne mise en œuvre de la politique. Il ne fait aucun doute que nous devons mettre en place un mécanisme de mise en œuvre plus simple, plus rationnel et plus efficace et réduire la complexité et la charge administratives.

Nous avons travaillé à ce défi avec votre soutien massif ces derniers mois. Nous avons déjà adopté le premier amendement de l'article 55 en décembre et nous voterons sur le plus gros des propositions de simplification dans une semaine. Le groupe de travail que nous avons créé avec les États membres en vue de simplifier les politiques poursuit son travail, et à la fin du mois de mai nous aurons une autre proposition, avec un peu de chance, encore liée à cette période.

Je suis d'accord avec vous: pour que la politique soit plus efficace, nous devons aussi plus nous concentrer sur les résultats, renforcer le suivi et mettre en place une culture de l'évaluation. Nous continuons à y travailler. J'apprécie énormément votre soutien à l'ingénierie financière. Nous sommes sur la voie, mais beaucoup plus de choses peuvent sans doute être faites. Veuillez également noter, en ce qui concerne l'ingénierie financière qui est aujourd'hui l'un des instruments majeurs d'aide aux petites et moyennes entreprises en vue d'accéder au crédit, via JEREMIE, et à présent également via JASMINE pour le microcrédit, que nous avons amorcé ce processus bien avant le début de la crise. La politique a donc été relativement bien préparée par ces temps difficiles.

Certains d'entre vous ont évoqué la question de la transparence. Je voudrais juste rappeler à tous ceux qui sont présents ici que nous avons de nouvelles règles pour cette nouvelle période 2007-2013. Nous avons

l'obligation d'informer le public de tous les bénéficiaires et nous espérons donc que, grâce à ces obligations de transparence, nous verrons aussi un changement majeur dans la sensibilisation du public et l'intégrité de tout le processus.

Très brièvement, s'agissant de la culture, parce que celle-ci a été évoquée comme élément important, nous sommes pleinement conscients – et je le constate également au cours de mes voyages – que tant les régions que les villes sont des acteurs majeurs dans le domaine culturel en Europe. La culture joue également un important rôle économique dans le développement du développement régional. Nous l'avons admis dans le cadre de la politique de cohésion européenne. Nous avons, dans notre politique, beaucoup de stratégies urbaines régionales et locales qui ont intégré la culture avec succès.

Permettez-moi aussi de vous informer du lancement prochain par la Commission d'une étude indépendante sur la contribution de la culture au développement local et régional, qui devrait, si tout va bien, être terminée d'ici le début de l'année prochaine. Grâce à cette étude, nous disposerons d'une base reposant sur des informations plus appropriées en vue de poursuivre l'intégration de la culture dans les politiques européennes.

Enfin, j'apprécie énormément tous vos commentaires, pas seulement vos commentaires sur le rapport, mais aussi ce que vous avez présenté ici comme vos craintes et vos idées pour l'avenir. Je reprendrai la plupart de vos messages dans le document d'orientation que je présenterai au Conseil à la fin du mois de mai. Nous apportons également la touche finale à une étude indépendante d'un groupe de chercheurs et d'experts présidé par le Professeur Barca. Celle-ci sera rendue publique à la fin du mois d'avril. L'évaluation officielle finale de la consultation sur le livre vert sur la cohésion territoriale sera présentée dans notre sixième rapport de cohésion intérimaire qui sera adopté par la Commission vers la fin juin.

Constanze Angela Krehl, *rapporteure.* – (*DE*) Monsieur le Président, je souhaiterais faire deux remarques à l'approche du terme de ce débat.

Les citoyens ont une vision très ambivalente de la politique structurelle européenne. Certains sont persuadés qu'ils recevront une aide, mais estiment que les obstacles bureaucratiques sont trop importants. Pour d'autres, dont certains membres de cette Assemblée, il s'agit purement et simplement d'une porte ouverte à la fraude. Aucune de ces perceptions n'est correcte.

La solidarité est vraiment importante pour mon groupe, mais elle doit être justifiée et ne pas être à sens unique. Par contre, il est faux de dire que les promoteurs, les communautés et les associations qui soumissionnent pour des projets veulent flouer l'Union européenne. Des processus complexes génèrent souvent des erreurs, mais ne donnent pas nécessairement lieu à des fraudes. C'est pourquoi nous devons changer notre façon de procéder.

Deuxièmement, je voudrais dire que la politique de cohésion est assurément un élément important de la politique européenne. Confrontés que nous sommes à des défis tels que le changement climatique, la crise économique et la mondialisation, ainsi qu'aux évolutions démographiques et du marché du travail, nous avons besoin de cette politique de toute urgence. Le Parlement européen doit la redéfinir afin de l'adapter aux besoins des régions européennes. Les rapports que nous venons d'examiner constituent une bonne base à cet effet. Il en résultera une valeur ajoutée européenne pour l'Union. Cependant, au moment de refaçonner la politique de cohésion, nous ne devons pas avoir en vue la résolution de tous les problèmes de l'Union européenne; nous devons réellement nous concentrer sur les tâches à accomplir. Je vous remercie.

Oldřich Vlasák, *rapporteur.* – (*CS*) Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, à ce stade, je voudrais faire une synthèse des défis et requêtes polies qu'adressera le Parlement européen à ses partenaires, la Commission européenne et les États membres, si ce rapport est adopté. Il est évident que la priorité va à l'évaluation de l'intérêt qu'il y a d'incorporer l'initiative URBAN dans le corps de la politique de cohésion. Nous devons évaluer les options disponibles et vérifier les degrés de satisfaction des différents maires, conseillers et représentants élus en ce qui concerne l'utilisation des fonds européens dans les zones urbaines. La planification intégrée et le transfert de responsabilités, également appelé «sous-délégation» des ressources ou des instruments d'ingénierie financière, sont à l'évidence des domaines dans lesquels la Commission doit adopter une approche plus proactive, au moins par la présentation de recommandations ou d'exemples d'approches qui ont fait leurs preuves. Parallèlement, nous devons continuer de simplifier la politique de cohésion dans son ensemble, et pas uniquement sa dimension urbaine. Les options à long terme peuvent notamment inclure une fusion du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen. Dernière chose et non des moindres, il est essentiel que la Commission mesure et évalue régulièrement l'impact de toutes les politiques en matière de vie urbaine tout en discutant de la pertinence de ces politiques directement avec les autorités urbaines. Le présent rapport recommande donc la création par la Commission

et les États membres d'un groupe européen de haut niveau sur le développement urbain ainsi que l'application de la méthode ouverte de coordination à la politique de développement urbain au niveau européen, de la même manière que cette méthode s'applique dans d'autres domaines tels que l'intégration sociale, par exemple. Dans le même temps, le rapport réclame également un renforcement de la position des zones urbaines dans l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», ainsi que la poursuite de l'élaboration et la mise à jour régulière du projet d'audit urbain. En l'absence de statistiques comparatives fiables, nous ne sommes pas en mesure de fonder nos décisions sur des données adéquates. Les Fonds européens sont en réalité l'une des manifestations les plus visibles et les plus efficaces de l'intégration européenne. Nous devons par conséquent nous assurer, tant en cette période préélectorale que par la suite, que les véritables bénéficiaires de l'assistance structurelle sont davantage impliqués dans le débat relatif à la forme à donner à la politique de cohésion. Ces personnes sont nos concitoyens et nos électeurs.

Wojciech Roszkowski, *rapporteur*. – (*PL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, le sujet couvert par mon rapport est très spécifique, mais également très important pour garantir une utilisation optimale des fonds européens sur le plan de la cohésion, qu'il s'agisse de la cohésion de manière générale ou de la cohésion territoriale.

La croissance durable est une question très complexe. Nous devons par conséquent saluer tous les efforts visant à simplifier la mise en œuvre de cet objectif. Le concept de cohésion territoriale n'a cependant pas encore été défini de manière précise. Le Livre vert est donc le début, et non la fin, du débat sur ce thème.

Je suis heureux que la commissaire ait mis en évidence la nécessité de réduire les disparités en termes de niveau de développement et ait souligné l'importance des synergies dans le cadre de la mise en œuvre des politiques européennes. Chaque région a ses propres problèmes en matière de niveaux de revenus, de situation géographique, d'immigration, etc. Mais rappelons-nous ce qu'ont dit mes collègues polonais Mme Staniszewska et MM. Podkański et Zapałowski concernant les fonds qui ont tendance à s'accumuler dans le centre des régions. Rappelons-nous également que les objectifs de la politique de développement rural ne sont pas nécessairement en contradiction avec ceux de Lisbonne si l'on recourt au mécanisme de compétitivité relative ou à un renforcement de la productivité à faible coût.

La commission de l'agriculture n'a fait aucune remarque sur mon rapport; je prends donc son silence pour un accord. Selon moi, le vote de M. Baco relève davantage d'un malentendu. Dans mon rapport, j'ai expressément signalé que les ressources consacrées au développement rural ne pouvaient donner lieu à des paiements directs. Par contre, il est un fait que ces fonds peuvent aider les zones rurales à se dépêtrer de problèmes économiques en soutenant des activités non agricoles. Je me félicite de l'appui de M. Nicholson sur ce point.

Enfin, je voudrais adresser mes remerciements aux conseillers de la commission du développement régional et à mon groupe politique pour leur aide dans la rédaction de ce rapport, ainsi qu'à tous ceux qui ont participé au débat d'aujourd'hui.

Miroslav Mikolášik, *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de présenter, en conclusion, certaines idées que je n'ai pas eu le temps d'intégrer dans mon discours d'introduction.

Je suis très heureux de voir que plus de 100 milliards d'euros vont être investis dans la protection de l'environnement. En même temps, je saluerais avec la plus grande satisfaction une dotation beaucoup plus élevée pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, qui bénéficient actuellement de 9 millions d'euros, ainsi qu'une dotation plus élevée pour les mesures visant à lutter contre le changement climatique, qui avec 48 milliards d'euros est actuellement inférieure à ce qui avait été requis.

Je crois fermement qu'en décidant de la manière dont nous allons employer ces fonds pour protéger nos régions et lutter contre les conséquences du changement climatique, telles que les inondations et les sécheresses, nous déterminerons l'avenir de nos régions et leur positionnement économique. J'apprécie aussi énormément le fait que tous les États membres aient déjà consacré une partie significative de leurs dotations financières totales aux investissements dans la recherche, le développement et l'innovation, mais j'ai également remarqué que, pour la plupart des régions de convergence de l'UE, garantir l'accessibilité reste un problème significatif, car elles sont confrontées à un manque d'infrastructures de transport.

Par ailleurs, je suis heureux de constater les efforts des États membres en vue d'établir des priorités dans les investissements visant à accroître la participation de la main-d'œuvre et à améliorer les compétences, ainsi qu'à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans leurs programmes financés par le fonds social européen. J'encourage en outre les nouveaux États membres à continuer à bâtir des partenariats efficaces et

à renforcer considérablement le principe de partenariat lors de la mise en œuvre des programmes opérationnels. Je crois que les nouveaux États membres pourraient réellement tirer profit d'échanges plus approfondis de bonnes pratiques et de connaissances relatives aux évolutions dans les technologies, par exemple, et d'autres actions communes en vue d'accélérer leur potentiel de mise en œuvre.

Zsolt László Becsey, *rapporteur.* – (*HU*) Lors de l'introduction, je ne suis pas parvenu à répondre à une ou deux questions posées concernant spécifiquement le microcrédit, mais la chose la plus importante ici est le principe d'additionnalité. Je voudrais rappeler que ce principe également est un principe de cohésion fondamental important, outre ceux de partenariat et d'approche intégrée.

Par conséquent, pour pouvoir offrir quelque chose de plus, nous devons faire en sorte que les personnes sans domicile permanent puissent participer au programme de microcrédit via un programme de parrainage. Pour obtenir ce petit plus, nous pouvons faire en sorte que le programme JASMINE lancé tout récemment permette de former et d'impliquer de nouvelles institutions de microfinancement proches des citoyens. Nous devons en outre adopter une approche plus flexible de la compétitivité, aussi bien en ce qui concerne les programmes de minimis que du point de vue des marchés publics, en faisant preuve de discrimination positive à l'égard des travailleurs indépendants.

Un autre point que je souhaiterais évoquer concerne le financement. D'un côté, le lancement du programme expérimental que défend depuis deux ans maintenant le Parlement européen en le dotant d'une enveloppe de deux millions d'euros par an. J'espère que ce lancement aura lieu dans le courant du second semestre. Nous concentrons tous les programmes explicitement liés au microcrédit en un seul lieu et assurons leur transparence – ainsi que l'ont également souligné plusieurs de mes collègues députés.

Le principe d'additionnalité est également important s'agissant de persuader les États membres d'encourager les gens à monter leur propre microentreprise au lieu de rester chez eux et de percevoir des prestations sociales – un point qu'a également mentionné Mme De Vits. Il me paraît important de continuer à encourager les personnes dans ce sens. Il est essentiel de noter que le principe d'addionnalité devrait impliquer que les intermédiaires du microfinancement ne peuvent pas pratiquer l'usure. Par exemple, dans le cas des Roms, ceux-ci ne devraient pas être assujettis par leur propre aristocratie, mais nous devrions être capables de promouvoir une activité qui soit fondée sur un réel partenariat et sur une volonté d'aider.

Lambert van Nistelrooij, rapporteur. – (NL) Monsieur le Président, ce matin, j'ai été le premier à prendre la parole dans cette discussion commune et, en y repensant, je pense que nous avons envoyé à nos concitoyens, ceux qui participent à la mise en œuvre des politiques intégrées au niveau décentralisé, un signal très fort indiquant que le Parlement européen a décidé de poursuivre sur sa lancée dans la politique de cohésion et qu'il accorde de la valeur au travail qu'ils fournissent sur les divers projets, qu'il s'agisse de projets sur les tendances en matière de recherche et de développement, sur les infrastructures de recherche ou sur la modernisation énergétique. C'est très important. Alors que nous nous apprêtons à rencontrer les électeurs au cours de ces prochains mois, il existe des milliers de projets qui rapprochent l'Europe des citoyens. Cela est également très important, selon moi. Je souhaite en outre beaucoup de succès à la commissaire Hübner dans cette campagne: j'ai vu que, vous aussi, vous vous prépariez à aller à la rencontre des électeurs dans les mois qui viennent. C'est une très bonne chose, y compris pour chacun d'entre nous ici présent. Je voudrais également vous remercier, en particulier pour les changements que vous avez apportés dans les politiques, à savoir une meilleure prise en compte des objectifs de Lisbonne, une intégration accrue de l'écologie dans nos activités ainsi qu'une attention plus soutenue pour la recherche et le développement. Et aujourd'hui, j'ai une fois encore remarqué que vous mentionniez spécifiquement le patrimoine culturel comme ayant une dimension économique et culturelle.

Il me reste quelques remarques à formuler. La première concerne l'accent placé sur la coopération transfrontalière, ce troisième objectif, que nous devons renforcer au cours du prochain mandat, y compris financièrement.

Deuxièmement, nous ne devons pas gaspiller nos fonds. Nous avons d'excellents fonds grâce auxquels nous pouvons offrir à nos partenaires, via le cadre de partenariat, les moyens de mettre en œuvre des changements. Nous ne devons pas gaspiller cette chance au cours du prochain mandat.

Enfin, il faut rédiger un Livre blanc sur la cohésion territoriale. Vous avez fourni de nombreuses indications, mais le livre blanc est la base de toute future législation et je serais très déçu que la Commission européenne n'en rédige pas un. Je voudrais par ailleurs remercier les rapporteurs fictifs pour leur coopération et, en particulier, le personnel administratif, qui a été extraordinaire.

Le Président. – Avant de suspendre la séance quelques minutes, je vais me permettre de souhaiter très chaleureusement la bienvenue à un groupe de visiteurs composé de pensionnés venus de la province de Toledo, dans ma région de Castilla-La-Mancha, car ils sont ici présents pour accomplir leur devoir en tant qu'Européens.

La discussion commune est close.

Nous allons procéder au vote.

Déclarations écrites (article 142 du règlement)

Adam Bielan (UEN), *par écrit.* – (*PL*) Les habitants des régions rurales se trouvent dans une position particulièrement défavorable sur le marché de l'emploi. Dans l'Union européenne, et en particulier en Pologne, il existe des différences importantes de niveau de vie entre les villes et les zones rurales. Ceci est d'autant plus vrai en matière d'accès aux services. En Pologne, le taux de pénétration des technologies modernes telles que l'internet à haut débit est deux fois plus élevé en ville que dans les régions rurales.

L'objectif de la politique de cohésion doit être de prendre des initiatives spécifiques visant à rehausser le niveau de vie de certaines régions. Dans ce contexte, il est essentiel d'aider les petites et moyennes entreprises à obtenir un financement grâce au Fonds européen agricole pour le développement rural.

Les gouvernements des différents pays doivent aider les petites et moyennes entreprises en éliminant les obstacles administratifs et juridiques et en mettant des infrastructures adéquates à leur disposition. Il s'agit là de conditions fondamentales pour le développement des régions éloignées des grands centres urbains.

Sebastian Valentin Bodu (PPE-DE), *par écrit.* – (*RO*) Les microcrédits, de même que les crédits accordés aux entrepreneurs sur la base de fonds communautaires, constituent un instrument institutionnel qui peut et doit combler le déficit causé par les banques commerciales en raison de la crise financière qui frappe déjà de plein fouet l'économie réelle.

Une banque commerciale n'est utile à l'économie que dans la mesure où elle octroie des crédits, ce qui n'est pas le cas en ce moment, en dépit des injections massives de fonds publics dans diverses banques.

Dans ces circonstances, je propose que les États membres cessent de financer directement les banques commerciales à problèmes, qui utilisent l'argent reçu pour couvrir leurs pertes colossales et/ou améliorer leurs coefficients financiers grâce aux fonds publics, satisfaire leurs actionnaires, voire même se gratifier elles-mêmes de primes généreuses. D'un autre côté, il ne faut pas non plus (toutes) les laisser aller à la faillite.

Je propose d'utiliser les banques commerciales comme de simples intermédiaires, des agents utilisant des fonds publics pour octroyer des crédits et des microcrédits à des agents économiques et à des entrepreneurs qui, sans financement, risquent également la faillite.

En conclusion, des crédits et microcrédits doivent être accordés à ceux qui en ont besoin via les banques, mais sans passer par le bilan de ces dernières, uniquement en utilisant leur expertise et leur réseau pour faciliter ces prêts.

Vasilica Viorica Dăncilă (PSE), *par écrit.* – (RO) L'amélioration de l'accès au microcrédit pour les petits entrepreneurs, les sans-emploi et les personnes défavorisées désireuses de monter leur propre entreprise mais qui n'ont pas accès aux instruments de crédit bancaire traditionnels, conjuguée à la récente décision de réduire la TVA pour certains services, sont des solutions mises à la disposition des États membres par l'Union européenne pour les aider à surmonter la crise.

Les dernières analyses en date affirment que le secteur des services, l'agriculture et le tourisme peuvent représenter des domaines susceptibles d'absorber une part significative de la main-d'œuvre disponible sur le marché du travail, y compris les chômeurs. C'est la raison pour laquelle la Roumanie et les autres pays de l'UE doivent élaborer les instruments requis pour concrétiser cette idée, plus particulièrement dans le cadre du segment de marché «non bancaire».

Je pense que ces microcrédits peuvent être utilisés efficacement pour développer des services aux entreprises, aux particuliers et aux ménages, allant des services informatiques aux services de nettoyage de vitres en passant par les services de jardinage, de soins aux personnes âgées ou aux enfants. Ils peuvent également contribuer à l'exploitation de qualifications ou de qualités personnelles dans une affaire fructueuse.

Un microcrédit peut être octroyé à des entreprises de moins de dix salariés. Cette mesure est bénéfique pour les personnes qui veulent trouver un emploi et pour les chômeurs qui veulent monter leur propre entreprise. Les microentreprises représentent 91 % des sociétés commerciales d'Europe.

Dragoş Florin David (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) Le Livre vert sur la cohésion territoriale intitulé «Faire de la diversité territoriale une force» donne le coup d'envoi d'une vaste consultation avec les autorités, associations, ONG et organisations de la société civile régionales et locales dans l'optique de promouvoir une compréhension commune de ce nouveau concept et de ses implications pour la politique régionale future de l'UE, sans pour autant fournir une définition du terme «cohésion territoriale».

L'objectif de cohésion territoriale vise à garantir le développement harmonieux de tous les territoires de l'UE et à offrir à tous les citoyens la possibilité de tirer le meilleur profit des caractéristiques inhérentes à ces territoires. Le Livre vert propose de convertir la diversité en un atout spécifique et un avantage concurrentiel propice au développement durable de l'ensemble de l'UE. Il fait également spécifiquement référence à la nécessité d'un contrôle efficace de la politique de cohésion afin de rendre celle-ci plus flexible.

Le principal défi consiste à aider les territoires à exploiter cet atout et à échanger les bonnes pratiques. Le rapport de M. van Nistelrooij couvre ce vaste domaine de la cohésion territoriale et formule des avis utiles sur les communications de la Commission à ce sujet. Ainsi, le Livre vert sur la cohésion territoriale reste ouvert à de nouveaux défis, tout en étant transformé en un instrument efficace pour l'instauration de partenariats et l'échange des bonnes pratiques.

Constantin Dumitriu (PPE-DE), par écrit. – (RO) La politique de cohésion et les mesures de développement rural relèvent du même principe de solidarité promu par le projet européen et contribuent à la concrétisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Nos analyses et les décisions que nous allons prendre doivent tenir compte des différents niveaux de développement agricole à travers l'Union européenne, du poids de ce secteur dans les économies des États membres et des différentes situations en matière de cohésion et de développement régionaux. Je me félicite de ce que la version finale de ce rapport inclura également ma proposition visant à faciliter une flexibilité accrue dans l'utilisation des Fonds structurels, de telle sorte qu'ils puissent compléter les mesures de développement rural.

Afin de garantir la bonne coordination et la complémentarité de la politique de cohésion avec les mesures de développement rural, les États membres devront introduire des mécanismes favorisant l'usage cohérent et équitable des fonds européens. Parallèlement, l'Union européenne doit tirer profit des instruments à sa disposition pour superviser plus efficacement l'utilisation des fonds européens au niveau régional afin de s'assurer que les régions rurales ne sont pas désavantagées.

Ce rapport est une première analyse du sujet, et cette analyse doit être approfondie afin que les futures perspectives financières garantissent une meilleure harmonisation des mesures européennes de soutien financier.

Bogdan Golik (PSE), *par écrit*. – (*PL*) Je tiens à remercier M. Becsey pour son rapport, qui revêt une telle importance pour moi-même et mes compatriotes.

Bon nombre de personnes semblent ne pas réaliser à quel point l'institution de microcrédits peut influencer le développement socio-économique d'un pays. Les prêts de faibles montants et à risques ne doivent pas être réservés aux plus pauvres dans les pays en développement. L'idée peut également s'appliquer aux chômeurs, aux entreprises en phase de lancement ou aux microentreprises.

Offrir aux personnes qui n'ont pas accès au crédit la possibilité de financer leurs initiatives est un pas important vers la mise en application du principe «Penser aux petits d'abord». En proposant ce type de crédits, nous encourageons l'esprit d'entreprise et favorisons l'activité professionnelle, prévenant et réduisant ainsi l'exclusion sociale. Les microcrédits ont un impact très positif sur le taux de chômage, ce qui est très important dans mon pays.

Cependant, lors de l'introduction de cette forme de crédit, il convient de garder à l'esprit certaines choses importantes.

Premièrement, le cadre institutionnel et juridique du microcrédit doit être adapté au niveau de développement du marché des fonds de crédit.

Deuxièmement, les procédures de fourniture de ce service doivent être examinées. Malheureusement, en raison de la complexité de ces procédures, les microentrepreneurs et les entreprises en phase de démarrage ont plus tendance à souscrire des crédits à la consommation.

Troisièmement, afin de populariser les microcrédits, les entrepreneurs doivent être informés qu'il existe d'autres moyens que les emprunts bancaires pour obtenir un financement.

Ces quelques réserves mises à part, je suis totalement favorable à l'introduction du service de microcrédit en Pologne.

Lívia Járóka (PPE-DE), par écrit. – (HU) Je souhaiterais féliciter mon collègue, M. Becsey, pour son rapport en faveur du développement du système de microcrédit comme moteur de la croissance économique et de l'emploi. Ce document insiste à juste titre sur la nécessité de placer les groupes défavorisés, notamment les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de l'assistance sociale et les minorités ethniques telles que les Roms, en particulier, au centre des initiatives européennes de promotion du microcrédit.

Le microfinancement s'est avéré extrêmement utile dans bon nombre de pays pour promouvoir l'intégration sociale et économique en encourageant le travail indépendant. En ces temps de crise financière, des instruments financiers simples capables de financer des entreprises, en particulier dans les régions moins développées ou au sein des groupes sociaux déjà évoqués, sont très précieux. Les personnes qui souhaitent gérer une petite entreprise familiale peuvent rencontrer des difficultés majeures dans le cadre d'appels d'offres administrés au titre de la politique de cohésion, tout particulièrement en cas de cofinancement. L'instauration, ou la restauration, de la cohésion sociale doit passer avant le profit, étant donné que l'aide au travail indépendant est beaucoup moins onéreuse que les allocations de chômage et qu'il est donc intéressant, au niveau de l'économie nationale, d'octroyer un microcrédit même si, d'un point de vue strictement financier, ce ne sera peut-être pas rentable. Le système de microcrédit doit être rendu accessible à ceux qui ne sont pas "bankable", c'est-à-dire à ceux qui ne peuvent pas obtenir un crédit du secteur bancaire traditionnel parce qu'ils constituent un risque trop élevé, font trop peu de bénéfices et pourraient ne pas obtenir de bons résultats avec le crédit octroyé. Ce système devrait permettre la participation ciblée des groupes défavorisés.

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN), *parécrit.* – (*PL*) Dans le débat sur la politique de cohésion, je voudrais attirer votre attention sur plusieurs points soulevés dans le rapport de M. Roszkowski sur ce thème.

1. Dans les perspectives financières 2007-2013, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) a été désigné comme deuxième pilier de la PAC et a ainsi été séparé de la politique de cohésion. Du fait de cette évolution, en particulier au vu des maigres ressources budgétaires disponibles, la politique de cohésion, en particulier celle du Fonds européen de développement régional, a été axée sur la compétitivité économique concentrée dans les grands centres urbains des régions les plus actives, tandis que le FEADER concentrait ses ressources sur le renforcement de la compétitivité agricole.

Cette approche peut donner lieu soit à la double prise en considération de mêmes objectifs – par exemple la protection environnementale, l'éducation et la culture – soit à leur omission dans les deux domaines.

- 2. Il convient donc de déterminer si les fonds consacrés au développement rural pendant la période 2007-2013 devraient être utilisés davantage pour soutenir les agriculteurs ou davantage pour aider des acteurs ruraux autres que les agriculteurs, ou encore au profit de personnes qui, tout en restant dans les zones rurales, quitteront le secteur agricole pour d'autres secteurs d'activité professionnelle. S'il apparaît que le soutien aux agriculteurs constitue l'objectif privilégié du second pilier, il s'avère qu'il serait judicieux de lier ces fonds à la politique de cohésion dans les prochaines perspectives.
- 3. Il convient par ailleurs d'agrandir l'enveloppe consacrée au second pilier de la PAC, mais, comme demandé par le Parlement européen, via une réduction des paiements directs aux grands agriculteurs et une hausse progressive des taux de modulation.

Janusz Lewandowski (PPE-DE), par écrit. – (PL) La politique régionale, qui s'est matérialisée sous la forme des Fonds structurels et de cohésion, est à juste titre considérée comme la politique communautaire la plus visible et la plus tangible pour les citoyens de l'Europe. Aucune autre politique ne confère une telle visibilité à l'Union européenne ou n'illustre mieux les bienfaits de l'intégration. C'est pourquoi nous attachons une telle importance au débat sur l'avenir de la cohésion. On n'a jamais eu autant besoin de cohésion qu'aujourd'hui, à l'heure de l'unification des deux moitiés de l'Europe séparées après la guerre par le rideau de fer. La cohésion est extrêmement importante pour les pays mis à l'arrière-plan dans le cadre des accords

de Yalta. La crise, et la valeur potentielle des Fonds structurels en tant que paquet anticrise, en constituent un aspect particulier.

Nous ne pouvons reproduire la situation de 2008, année au cours de laquelle ont été remboursés 4,5 milliards d'euros de fonds inutilisés. Ce fut un échec pour nous tous. Ce seul problème fait qu'il est vital d'adopter cette partie du budget européen aujourd'hui. À court terme, les autres questions peuvent être différées; à long terme, nous devons défendre la politique de cohésion en tant que politique communautaire qui donne une chance à toutes les régions. En tant que telle, la politique de cohésion doit intégrer les connaissances locales et régionales pour déterminer la meilleure façon de gérer les fonds octroyés. L'ajout de nouveaux critères d'évaluation des projets augmentera la marge de liberté dans l'évaluation et compliquera ainsi le processus d'utilisation de ces fonds. Cela n'a aucun sens, ni aujourd'hui, dans ce contexte de crise, ni à long terme.

Ramona Nicole Mănescu (ALDE), par écrit. -(RO) Je voudrais avant toute chose féliciter le rapporteur pour tous ses efforts.

Comme chacun le sait, la mise en œuvre des stratégies et des programmes opérationnels pour la période 2007-2013 en est encore à ses débuts, ce qui explique que la portée du rapport débattu soit encore limitée. Cependant, je voudrais saluer les efforts déployés par tous les États membres pour intégrer, dans le cadre du processus d'élaboration et de négociation des programmes opérationnels, les priorités générales de la politique de cohésion.

Le succès de la mise en œuvre des programmes opérationnels dépend dans une large mesure de notre promptitude à simplifier les procédures et à promouvoir les mesures destinées à consolider les capacités institutionnelles, et encore de notre capacité à identifier les besoins spécifiques en matière de formation professionnelle pour le personnel qui manipule les fonds européens.

Pour garantir une meilleure gestion financière des dépenses communautaires et le degré de transparence requis en matière de gestion des fonds, je pense qu'il est particulièrement important que les États membres disposent de systèmes de contrôle efficaces.

Je suis par ailleurs fermement convaincue qu'il est absolument nécessaire de sensibiliser davantage l'opinion publique afin d'atteindre un niveau d'absorption optimal des fonds et de permettre l'élaboration de projets viables.

Adrian Manole (PPE-DE), *par écrit.* – (*RO*) Au niveau européen, dans la future politique européenne régionale et de cohésion, les disparités sont perçues comme résultant de faiblesses structurelles dans les régions - en termes de facteurs clefs pour la compétitivité - et en particulier d'un manque de capacité d'innovation et d'esprit d'entreprise.

Il serait possible de remédier à cette situation en adoptant une approche stratégique, c'est-à-dire en améliorant la compétitivité régionale dans toute l'UE, cette démarche étant considérée comme vitale pour consolider l'économie dans son ensemble et pour limiter les risques liés aux encombrements provoqués par la concentration des activités économiques.

Rappelons que l'élimination de ces disparités ne sera possible qu'en menant une campagne d'information de grande envergure et en instaurant un dialogue entre les citoyens et la société civile, faute de quoi l'accès à ces projets restera impossible.

Pareillement, la bonne mise en œuvre des programmes et projets soutenus par l'UE nécessite des systèmes de gestion et de contrôle de qualité. Le respect de la législation européenne, notamment des réglementations sur l'environnement et l'égalité des chances, est une condition sine qua non au financement des projets. Avant de procéder à tout paiement autre que les avances de fonds, la Commission doit s'assurer que les systèmes de gestion et de contrôle sont totalement conformes aux réglementations applicables.

Siiri Oviir (ALDE), *par écrit.* – *(ET)* La cohésion territoriale renforce la cohésion économique et sociale et constitue l'un des éléments essentiels pour la concrétisation des objectifs de la politique de cohésion européenne, car elle contribue à aplanir les écarts de développement aussi bien entre que dans les États membres et les régions.

Elle joue en outre un rôle important dans l'évolution future de la politique régionale de l'UE, comme l'indique l'ajout du principe de cohésion territoriale à celui de cohésion économique et sociale dans le traité de Lisbonne.

Dans le contexte actuel de crise économique, le redressement de l'économie européenne est devenu un sujet très important, et ce redressement se fera par des investissements judicieux, essentiels au succès économique, aux découvertes scientifiques, à l'innovation technologique et à l'emploi.

Je soutiens de tout cœur l'idée exprimée par le rapporteur que l'UE devrait, au nom de la cohésion territoriale, promouvoir une plus grande interopérabilité et le transfert de connaissances entre les centres de recherche et d'innovation et les régions avoisinantes, afin de faire profiter au maximum les citoyens européens des investissements réalisés.

Pour mieux faire face aux problèmes et aux difficultés rencontrées par les États membres en ces temps de crise, nous avons besoin d'une stratégie de cohésion commune à l'UE qui mette en avant la dimension territoriale de la politique de cohésion. En outre, les besoins spéciaux spécifiques à chaque État membre doivent être pris en considération lors de la mise en œuvre des mesures stratégiques.

Nous devons engager aujourd'hui un débat élargi sur le futur possible de la politique régionale et de cohésion dans l'UE après 2013 et sur la forme potentielle des Fonds structurels au cours de la prochaine période de programmation, afin de contribuer ainsi consciemment à renforcer les avantages compétitifs de l'économie européenne dans le monde.

Richard Seeber (PPE-DE), *par écrit.* – (*DE*) Dans le droit fil du slogan de l'Union européenne «Unis dans la diversité», nous devons consentir davantage d'efforts pour faire de notre continent une «Europe des régions». La cohésion territoriale joue un rôle important à cet égard. C'est pourquoi nous devons insister pour en faire un objectif distinct, au même titre que la cohésion sociale et économique.

Dans le processus de renforcement des régions, nous devons accorder une attention toute particulière aux zones sensibles, ainsi qu'on l'a dit dans le présent débat sur la cohésion. Les coûts supplémentaires doivent être pris en considération, en particulier dans les régions montagneuses, dont la gestion est très coûteuse et demande beaucoup de temps.

La mise en place d'une compensation pour ces conditions difficiles représente une étape importante vers la création d'une Europe dans laquelle toutes les régions sont des lieux d'habitation enviables. Dans ce contexte, il convient de mentionner l'industrie agricole. La production laitière dans les montagnes contribue dans une large mesure à la préservation des zones rurales et devrait par conséquent bénéficier d'un soutien adéquat. Les petites et moyennes entreprises qui créent des emplois en dehors des grands centres commerciaux européens devraient également être aidées. Globalement, le présent débat sur la cohésion jette les bases d'une politique régionale moderne et emmènera la structure traditionnelle de l'Europe dans le futur.

Bernard Wojciechowski (IND/DEM), par écrit. – (PL) Entre 2007 et 2013, la Pologne recevra 67 milliards d'euros en provenance du budget de l'Union européenne. Rien qu'en 2008, la Commission a versé au total 19,3 milliards de zlotys à la Pologne dans le cadre de ces transferts financiers Cependant, les caractéristiques spécifiques de mise en œuvre de ces programmes font que la plupart des versements auront lieu durant les dernières années de ces programmes, soit entre 2013 et 2015. Malheureusement, des restrictions fondamentales sont apparues, empêchant l'utilisation efficace des Fonds structurels en Pologne. Entre le début des programmes pour la période 2007-2013 et le début du mois de mars 2009, près de 8 400 accords de soutien financier ont été signés pour un budget total de 15,4 milliards de zlotys. Ce montant inclut une contribution de 11,4 milliards de zlotys en provenance de l'Union européenne. Malheureusement, les demandes de versements sur la base de ces budgets représentent un montant total de 1,75 milliard de zlotys. Les procédures excessivement longues d'octroi des marchés publics peuvent entraîner un retard dans l'utilisation des Fonds structurels et contribuer ainsi à ce faible taux d'absorption. Les Fonds structurels sont des fonds publics soumis à la législation nationale sur les marchés publics. Cette législation doit instaurer une procédure simple et efficace de sélection des entreprises. La longueur excessive des procédures d'appel d'offres risque de retarder l'utilisation des Fonds structurels. Les ressources financières européennes doivent contribuer à atténuer les effets les plus graves de la crise financière. L'accélération des dépenses permettra de renforcer l'économie en 2009 par le biais d'investissements dans l'infrastructure, dans le capital humain et dans les entreprises à hauteur d'au moins 1,3 % du PIB. Pour y parvenir, le gouvernement doit faciliter l'accès aux Fonds européens et simplifier les procédures.

(La séance, suspendue à 11 h 50 en attente de l'heure des votes, est reprise à 12 h 05)

PRÉSIDENCE DE M. COCILOVO

Vice-président

Le Président. – L'ordre du jour appelle le vote.

(Pour le résultat détaillé du vote: cf. procès-verbal)

- 4. Heure des votes
- 4.1. Accord CE/Népal sur certains aspects des services aériens (A6-0071/2009, Paolo Costa) (vote)
- 4.2. Tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée) (A6-0130/2009, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg) (vote)
- 4.3. Régime communautaire des franchises douanières (version codifiée) (A6-0129/2009, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg) (vote)
- 4.4. Collecte d'informations statistiques par la Banque centrale européenne (A6-0119/2009, Sirpa Pietikäinen) (vote)
- 4.5. Priorités de l'UE pour la 64e session de l'Assemblée générale des Nations unies (A6-0132/2009, Alexander Graf Lambsdorff) (vote)
- 4.6. Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action (A6-0079/2009, Maria Martens) (vote)
- 4.7. Contrats OMD (A6-0085/2009, Alain Hutchinson) (vote)
- 4.8. Études artistiques dans l'Union européenne (A6-0093/2009, Maria Badia i Cutchet) (vote)
- 4.9. Dialogue actif avec les citoyens sur l'Europe (A6-0107/2009, Gyula Hegyi) (vote)
- Avant le vote

Gyula Hegyi, *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, je serai très bref. Sur mes recommandations, les députés socialistes de la commission de la culture se sont abstenus lors du vote final sur ce rapport.

En tant que rapporteur, j'ai été assez mécontent du résultat des votes sur les amendements. Nombre de nos idées fraîches et innovantes ont été rejetées par les autres groupes politiques. Un rapport d'initiative devrait, selon moi, être un document courageux – parfois même provocateur – libéré des vieux dogmes. J'avais prévu de m'abstenir et de demander à mes camarades de s'abstenir lors du vote en plénière également, mais mes collègues féminines sages et tolérantes m'ont convaincu que ce ne serait pas une bonne idée et qu'un rapport édulcoré valait mieux que rien. Je demanderai donc à l'Assemblée de soutenir le rapport dans sa forme actuelle, dans l'espoir que nous aurons une chance de l'améliorer dans le futur.

- 4.10. Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2008 (A6-0081/2009, Thierry Cornillet) (vote)
- 4.11. Meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale et obstacles à l'utilisation des Fonds structurels (A6-0095/2009, Constanze Angela Krehl) (vote)

4.12. Complémentarité et coordination de la politique de cohésion et des mesures de développement rural (A6-0042/2009, Wojciech Roszkowski) (vote)

4.13. Produits cosmétiques (refonte) (A6-0484/2008, Dagmar Roth-Behrendt) (vote)

4.14. Mise sur le marché des produits biocides (A6-0076/2009, Daciana Octavia Sârbu) (vote)

4.15. Structure et taux des accises applicables aux tabacs manufacturés (A6-0121/2009, Zsolt László Becsey) (vote)

- Avant le vote

Zsolt László Becsey, *rapporteur.* – (*HU*) Afin de rendre le vote d'aujourd'hui un peu moins ennuyeux, j'ai demandé la parole parce que c'est une question que nous n'avons pas pu débattre lors de la session plénière. En bref, j'aimerais dire à mes collègues que nous arrivons à la fin d'une très longue négociation. Il s'agit d'un sujet très sensible, et j'aimerais éviter la même situation que pour le thème de l'alcool, sur lequel le Parlement n'a pas fait part de son opinion.

Dans ce cas-ci, nous envisageons une augmentation des prix du point de vue de la santé entre autres, mais nous ne pouvons pas être fanatiques au point d'introduire une augmentation des prix que certains États membres ne pourraient tout simplement pas maintenir ou qui aggraverait la contrebande, surtout dans les États membres situés à la périphérie.

Dès lors, je demande à chacun de voter de manière responsable et de prendre en considération une augmentation des prix modérée, mais bien déterminée, au-dessus du seuil minimal. Je vous demanderai donc de suivre la suggestion de vote que j'ai faite à ce sujet qui, après un certain compromis, a été adoptée par la commission économique et monétaire. À cet effet, je demande à tous mes collègues d'agir de manière responsable et de telle sorte que nous puissions, à une large majorité, donner une opinion au Conseil sur cette question très controversée.

4.16. Lutte contre les mutilations génitales féminines pratiquées dans l'UE (A6-0054/2009, Cristiana Muscardini) (vote)

- Avant le vote

Lissy Gröner, *au nom du groupe PSE*. – (*DE*) Monsieur le Président, le Groupe socialiste au Parlement européen aimerait voter en faveur de cette résolution alternative. Toutefois, nous aimerions déclarer que dans le considérant *G*, «la santé sexuelle et génésique» ne doit pas être considérée comme un recul par rapport aux décisions qui ont déjà été prises. Il est important pour nous que les droits sexuels et génésiques des femmes soient reconnus.

4.17. Le multilinguisme, un atout pour l'Europe et un engagement commun (A6-0092/2009, Vasco Graça Moura) (vote)

- Avant le vote

Vasco Graça Moura, *rapporteur.* – (*PT*) Monsieur le Président, mon rapport est en accord avec tous les documents précédents sur le multilinguisme, qu'ils proviennent de cette Assemblée, du Conseil ou de la Commission.

L'alternative déposée est une tentative de soumettre au Parlement européen certains différends nationalistes qui se poursuivent en Espagne. Rien qu'hier, le journal espagnol *El País* rapportait que le Tribunal suprême espagnol a décidé il y a trois mois de faire ajouter une case sur les formulaires de préinscription demandant aux parents dans quelle langue ils souhaitent que leurs enfants suivent des études. Il indiquait par ailleurs que les autorités catalanes ne respectaient pas cette décision.

Les signataires de l'alternative ne veulent pas que ce droit soit reconnu aux parents dans les pays ayant plus d'une langue officielle ou régionale.

Ils ne veulent pas reconnaître le besoin vital lié à l'enseignement dans la langue maternelle, non seulement pour la réussite de l'enseignement en général, mais aussi en particulier pour l'apprentissage d'autres langues.

Ils ne veulent pas garantir la pleine intelligibilité mutuelle inter-linguistique dans un pays se trouvant dans cette situation, surtout dans les domaines liés aux personnes âgées et dans les secteurs de la justice, de la santé, de l'administration et de l'emploi.

Ils n'acceptent pas le fait que, dans ces pays, une langue ne peut être favorisée au détriment des droits des locuteurs d'une ou plusieurs autres langues.

Cette attitude est en contradiction avec tout ce que ce Parlement et les autres institutions européennes ont introduit.

Par conséquent, les alinéas 11, 12, 14 et 17 de mon rapport sont supprimés de l'alternative. À l'examen de ces alinéas, des positions aussi négatives se heurtent clairement à nos droits et libertés fondamentales et enfreignent manifestement le principe de subsidiarité.

Mon rapport ne s'attaque pas et ne nuit pas aux langues dites minoritaires. Il les respecte et reconnaît leur valeur, mais il essaie aussi de définir des principes généraux et essentiels.

Cette Assemblée ne peut être un instrument de nationalisme extrémiste ou de haine ou d'aversion régionale ou locale. C'est notre responsabilité, en tant que parlementaires, qui est en jeu. Je vous exhorte donc à voter contre l'alternative et en faveur du rapport dont je suis l'auteur.

Le Président. – Mesdames et Messieurs, j'aimerais avoir votre attention pendant un moment. Il y a une demande de parole et il se peut qu'il y en ait d'autres. Comme je connais le contenu de ces demandes, je présume que les déclarations qui viennent d'être prononcées par le rapporteur n'auront pas le soutien de certains États membres, mais comme vous le savez, il est prévu que seul le rapporteur prenne la parole pendant deux minutes, aucune disposition ne prévoit l'ouverture du débat.

Je ne suis donc pas en mesure de donner la parole et de rouvrir le débat. Je ne peux le faire que si une demande de parole pour un rappel au règlement est sollicitée en accord avec le règlement intérieur. Si nous parlons d'un rappel au règlement, alors Monsieur Guardans Cambó a la parole. Ne pensez pas que je suis impoli si je la lui retire dès que je réaliserai qu'il ne s'agit pas d'un rappel au règlement concernant des problèmes de règlement intérieur.

Ignasi Guardans Cambó (ALDE). - (EN) Monsieur le président, c'est en effet une motion de procédure. Je ne veux pas me lancer dans un débat, mais le rapporteur vient juste de dire quelque chose qui ne correspond pas à ce qui va être soumis au vote. Il a dit que la proposition alternative supprimait quatre paragraphes de sa résolution originale, et ce n'est pas vrai: les changements ne concernent que leur numérotation. Sur les quatre cas qu'il a cités, un seul ne se trouve pas dans les deux résolutions. C'est un fait. Les trois autres se trouvent dans les deux résolutions.

(Chahut)

Il s'agit donc d'une motion de procédure concernant une clarification. Les députés votent sur ce sur quoi il leur a demandé de voter. Il n'y a qu'un cas, qui n'a rien à voir avec la Cour suprême espagnole, qui est différent dans les deux résolutions. L'affirmation du rapporteur n'étant pas correcte, je pense que cela justifie une motion de procédure.

Le Président. – Merci, Monsieur Guardans Cambó. Nous allons maintenant procéder au vote. L'amendement 1 est mis aux voix. Le vote va se dérouler par appel nominal. Le vote est ouvert.

Cristiana Muscardini (UEN). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voulais simplement demander s'il n'était pas jugé ridicule que le rapport d'une personne puisse être volé et qu'un rapport identique soit présenté à sa place, lorsque, en vertu de l'ancien système, des amendements ont été déposés. Je vous invite à examiner notre règlement intérieur, car il cause énormément de confusion et permet officiellement une injustice.

Le Président. – Je vais prendre la responsabilité de porter une nouvelle fois cette affaire devant le Bureau, même si vous savez que certains pouvoirs réglementaires sont retirés au Bureau et exercés par l'entremise

de la coordination des présidents de groupes. Néanmoins, quelle que soit la personne à qui reviendra la décision, si elle est ridicule, elle restera ridicule, ça ne va certainement pas changer.

- 4.18. Livre vert sur la cohésion territoriale et état d'avancement du débat sur la future réforme de la politique de cohésion (A6-0083/2009, Lambert van Nistelrooij) (vote)
- 4.19. Dimension urbaine de la politique de cohésion dans la nouvelle période de programmation (A6-0031/2009, Oldřich Vlasák) (vote)
- 4.20. Mise en œuvre des règles de Fonds structurels 2007-2013: résultats des négociations sur les stratégies nationales de cohésion et les programmes opérationnels (A6-0108/2009, Miroslav Mikolášik) (vote)
- 4.21. Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi (A6-0041/2009, Zsolt László Becsey) (vote)
- 5. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapport Maria Martens (A6-0079/2009)

David Sumberg (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je prends la parole concernant le rapport Martens, car son titre «Un an après Lisbonne» me donne l'occasion de réfléchir sur où nous en sommes, un an après Lisbonne, dans l'Union européenne. Nous sommes, en fait, dans le chaos absolu: nous sommes incapables de répondre à la crise financière, nous assistons à un retour du protectionnisme, en particulier dans le chef du gouvernement français, et il nous faut à présent reconnaître que le traité de Lisbonne n'est pas simplement inadapté, il est aussi inefficace.

Nous avons écouté – ou aurions dû écouter – la population irlandaise, qui a indiqué très clairement lors du référendum qu'elle ne voulait pas de ce traité. Mais, si nous ne l'avons pas écoutée auparavant, nous devrions le faire aujourd'hui. C'est un traité qui n'est pas aimé, qui n'est pas désiré et, le plus important, qui n'est pas efficace, et ce Parlement devrait le reconnaître.

Nirj Deva (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je suis bien conscient que le traité de Lisbonne est, comme mon collègue M. Sumberg vient juste de le dire, une épave pour l'Union européenne.

Je veux toutefois me concentrer sur l'excellent rapport que Maria Martens a produit. Il parle de quelque chose de très fondamental dans la manière dont nous déboursons nos subventions. Maria Martens a observé que, si les parlements nationaux des pays ACP n'étaient pas autorisés à examiner les documents stratégiques par pays et à en discuter de manière transparente, les fonds que l'UE met à la disposition de ces pays pourraient être mal utilisés. Cela donne aux parlements nationaux des pays ACP le pouvoir de surveiller l'aide au développement fournie, de la même manière que le traité de Lisbonne aurait dû donner aux parlements nationaux de l'UE plus de pouvoir pour surveiller ce que nous faisons ici. Le rapport de Mme Martens tient compte de la responsabilité et de la transparence, c'est pourquoi je le soutiens.

Syed Kamall (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je partage l'avis de mon collègue qui s'est exprimé précédemment, M. Sumberg, lorsqu'il réfléchit au traité de Lisbonne et se demande où nous en sommes un an après Lisbonne lui-même. Je veux toutefois me concentrer sur l'aspect de la question qui concerne le partenariat UE-Afrique.

Dans tout partenariat, je pense qu'il est important que nous prenions conscience de qui est notre interlocuteur dans le dialogue; souvent, il s'agit d'un dialogue de gouvernement à gouvernement. Mais si vous vous adressez aux entrepreneurs — les créateurs de richesses — dans de nombreux pays africains, ce sont eux qui nous disent: «aidez nous à aider nos gouvernements à ouvrir les marchés afin que nous puissions avoir accès aux biens et aux services que vous tenez pour acquis en Occident». C'est seulement en aidant les entrepreneurs que

nous pouvons vraiment aider à créer des richesses et à tirer le continent de la pauvreté. N'oublions pas que ce sont les créateurs de richesses qui sont la clé du développement et pas seulement les organisations d'aide.

Philip Claeys (NI). – (*NL*) Monsieur le Président, j'ai voté contre le rapport de Maria Martens, non parce que j'estime que ce rapport est totalement déséquilibré, mais au contraire, parce que plusieurs points dans le rapport sont absolument et clairement exacts. Le problème se pose lorsqu'un rapport de cette nature ne parvient même pas à produire un murmure au sujet du problème de l'immigration illégale, malgré le fait qu'il s'agisse d'un problème très important alors même que nous discutons des difficultés liées à la coopération avec l'Afrique sur le développement.

Je trouve aussi étrange que le rapport suggère que le projet de carte bleue européenne doit décourager les Africains de se diriger vers les secteurs dans lesquels on a besoin d'eux en Afrique. Cela, voyez-vous, constitue une partie fondamentale du système de carte bleue tout entier. Le problème avec la carte bleue est qu'elle organise la fuite des cerveaux des personnes qui sont précisément et absolument nécessaires à l'évolution des pays en développement. Nous attirons ces gens vers nous, ce qui signifie que les problèmes en Afrique empirent et que l'immigration est encore plus forte en direction de l'Europe. Ce problème est fondamental et nous devrions donc en débattre au lieu d'y consacrer un simple passage dans un rapport.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). (*PL)* – (*microphone coupé au début*) . . . est un ensemble d'outils exhaustif destiné à aider les pays d'Afrique dans leur développement. Il s'agit d'un paquet de mesures complet, puisque seules des solutions complètes peuvent avoir un résultat sur la multiplicité des problèmes qui se sont accumulés en Afrique.

Où en sommes-nous à présent? Au cours des quelques dernières années, nous avons remarqué que la Chine manifestait un vif intérêt pour l'Afrique et qu'elle y menait une vaste politique d'investissement. De telles initiatives vont contribuer au développement du continent, mais seulement si ce sont des Africains, et surtout les populations locales, qui participent largement à l'instauration de la prospérité, plutôt que les employés d'entreprises étrangères qui investissent là-bas.

L'Union européenne doit sa réussite à l'augmentation graduelle des barrières économiques. Elle doit soutenir le développement économique de chaque État, construire un réseau de liens mutuels et augmenter la disponibilité des produits africains sur le marché mondial.

- Rapport Alexander Graf Lambsdorff (A6-0132/2009)

Charles Tannock (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, je me suis abstenu – avec la délégation des conservateurs britanniques – sur le rapport Lambsdorff sur les priorités pour la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Mon parti soutient fermement le travail des Nations unies, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une organisation imparfaite qui a besoin d'être réformée. Ce rapport contenait cependant une série de points avec lesquels les conservateurs britanniques ne sont pas du tout d'accord, tels que le rôle du TPI et l'abolition des sièges permanents du Royaume-Uni et de la France au Conseil de sécurité, qui seraient remplacés par un siège permanent unique pour l'Union européenne. Nous pensons également que l'application de la peine de mort à des adultes est une question qui relève de la conscience individuelle de chaque député et nous n'avons pas de ligne de conduite politique à ce sujet. Nous nous sommes donc globalement abstenus.

- Rapport Maria Martens (A6-0079/2009)

Gay Mitchell (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque sur le rapport de Mme Martens.

Premièrement, permettez-moi de dire que le traité de Lisbonne n'est pas une épave et qu'il est stupide de dire cela. Vingt-six des vingt-sept États membres de l'Union européenne vont le ratifier ou l'ont ratifié, et cela inclut le parlement britannique. Il est dommage que des députés britanniques ne respectent pas leur propre parlement dans certains des commentaires qu'ils font ici.

La population irlandaise a exprimé certaines craintes au sujet de certains points, et le gouvernement et le parlement irlandais tentent de clarifier les choses à ce sujet. Si nous obtenons ces clarifications et que la population vote «oui» lors d'un deuxième référendum plus tard cette année, viendront-ils ici avec leurs chapeaux de leprechaun se comporter de manière aussi inacceptable que la dernière fois? Laissez les affaires irlandaises à l'Irlande! Nous n'avons pas besoin de l'aide de gens qu'il nous a fallu 700 ans pour chasser de notre pays!

En ce qui concerne le traité de Lisbonne, permettez-moi de dire que la population de l'Union européenne représentera 6 % de la population mondiale lors de la prochaine génération. La Chine et tous les pays de ce type seront très puissants.

- Rapport Alain Hutchinson (A6-0085/2009)

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) Monsieur le Président, je voudrais expliquer pourquoi je me suis abstenue de voter sur le rapport Hutchinson. En tant que membre de l'Assemblée UE-ACP, je conçois que l'aide au développement n'est pas toujours efficace. Elle n'est pas bien coordonnée et elle comporte des coûts administratifs élevés. Le rapporteur déclare que les pays partenaires ne s'identifient pas toujours à la stratégie de développement, mais que l'aide d'État est le seul instrument efficace – et ici je suis d'accord – même si elle devrait évidemment être plus prévisible. Je suis intimement convaincue que nous devons d'abord et surtout harmoniser les priorités avec d'autres pourvoyeurs d'assistance financière tels que les États-Unis et les pays qui soutiennent leurs anciennes colonies. Le rapporteur a aussi sous-estimé l'impact de la politique d'investissement de la Chine sur les pays en développement. Cette politique ne respecte ni les objectifs du Millénaire pour le développement ni les autres objectifs, mais tient uniquement et exclusivement compte des intérêts commerciaux de la Chine.

Nirj Deva (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue M. Hutchinson pour l'excellent rapport qu'il a rédigé sur un sujet très important. La Commission et l'Union européenne donnent beaucoup d'argent aux pays en développement, en majeure partie en Afrique. Quelque 50 % des Africains vivent encore avec moins d'1 dollar par jour et 75 % des victimes du sida dans le monde se trouvent en Afrique.

Au vu de ces statistiques effroyables, il est juste d'apporter une aide à l'Afrique, de fournir de l'eau potable propre et de permettre à la population africaine de se développer durablement. Cependant, lorsque nous donnons de l'argent aux gouvernements africains, comme la Commission le fait actuellement dans le cadre de ce que l'on appelle «l'aide budgétaire», nous devrions également insister pour que l'aide budgétaire donnée aux pays africains soit rigoureusement contrôlée par leurs propres parlements et pour que les conventions financières signées entre la Commission et les nations africaines soient ouvertes au contrôle public et à la transparence dans les parlements nationaux des pays africains et des pays ACP. C'est une remarque très importante à faire en vue de protéger l'argent des contribuables européens.

- Rapport Maria Badia i Cutchet (A6-0093/2009)

David Sumberg (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, chacun de nous, au sein de cette Assemblée, est favorable aux arts et à la promotion des arts et de l'éducation dans son pays. J'espère que personne ne dirait le contraire.

Le problème avec ce rapport est qu'une fois encore il préconise une perspective européenne, et cela n'est pas souhaitable. La diversité de l'Union européenne est telle que les différents États-nations ont des cultures différentes, des histoires différentes et des passés différents, et il me semble dès lors important que les arts et l'éducation soient des matières relevant du niveau national. Ce sont des domaines dans lesquels l'Union européenne et le Parlement européen ne doivent pas interférer.

«Que mille fleurs s'épanouissent» était, je pense, un fameux mot d'ordre. Et bien, que 27 fleurs – au moins – s'épanouissent dans l'Union européenne, mais qu'elles s'épanouissent séparément. Je crois que, si nous procédons de cette manière, celles-ci fleuriront mieux et vivront beaucoup plus longtemps.

Hannu Takkula (ALDE). - (FI) Monsieur le Président, je souhaiterais remercier Madame Badia i Cutchet pour son rapport.

Pour succéder au discours poétique de Monsieur Sumberg, j'aimerais dire qu'il est très important que la fine fleur de la culture puisse pleinement s'épanouir, et celle-ci comprend l'Europe. Il est vital que l'enseignement ne soit pas seulement axé sur les connaissances et les examens, mais que nous gardions également à l'esprit l'importance de la croissance humaine. La culture, l'art et le sport sont d'une importance capitale si nous voulons bâtir la personnalité tout entière.

À cet égard, il me semble normal de rappeler aux systèmes d'enseignement public, par un processus de coordination ouverte, la nécessité de conserver l'enseignement supérieur des arts au programme et cela doit inclure l'Europe, car l'Europe est bien connue pour sa diversité, son pluralisme, son importante tradition

artistique et sa culture. Il est également approprié que nous apprenions à connaître la culture des autres pays et les personnalités importantes en Europe dans les différents domaines culturels.

Ewa Tomaszewska (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, la nature universelle de l'art européen montre la nécessité de rendre leur rôle aux écoles en tant que centres principaux de diffusion de la culture. Voici une bonne occasion de démocratiser l'accès à la culture. L'enseignement artistique développe la sensibilité et favorise le potentiel créatif. Il devrait être obligatoire dans le programme scolaire à tous les niveaux de développement.

L'Année européenne de la créativité et de l'innovation est une excellente occasion de restituer à l'art la place qui lui revient – dans l'enseignement également – de sorte que son rôle d'intégration puisse être apprécié. La protection de l'identité culturelle traditionnelle de chaque région et la possibilité de les découvrir grâce à la mobilité, y compris dans le domaine de l'enseignement culturel, est une autre chance de développement créatif.

C'est la raison pour laquelle la création d'un cadre de mobilité communautaire pour les Européens engagés dans une activité artistique et créative est aussi importante. C'est ce qui justifie mon vote en faveur du rapport, même si je souhaite également protester contre la procédure accélérée du débat concernant ce document et son adoption pratiquement sans débat.

Avril Doyle (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, j'ai toujours considéré tout bon sport comme de l'art. Comme exemple d'art dans l'Union européenne, je voudrais mentionner la victoire de l'équipe de rugby représentant toute l'Irlande samedi dernier au Millennium Stadium, à Cardiff, où nous avons battu les Gallois grâce à un travail d'excellence sportive et artistique sans pareil. Nous avons également battu les Anglais, les Français, les Italiens et les Écossais. Cette équipe irlandaise, qui rassemble des joueurs de République d'Irlande et d'Irlande du Nord, a gagné le tournoi des six nations, le «Grand Slam» ou Grand Chelem. Le sport est un art, l'art est un sport. Nous devons reconnaître cette merveilleuse réalisation.

Le Président. – Madame Doyle, si j'avais su que vous alliez parler de la cuillère en bois reçue par les Italiens (dernière place du tournoi de rugby des 6 nations), je ne vous aurais certes pas donné la parole sur ce point!

- Rapport Gyula Hegyi (A6-0107/2009)

Dimitar Stoyanov (NI). – (*BG*) Je prends la parole pour expliquer la raison pour laquelle la délégation du parti Attack vote contre ce rapport.

Ceci n'est certainement pas dû aux nombreux points positifs qu'il contient du point de vue de la transparence du travail des institutions. Nous sommes manifestement favorables à la transparence du travail des institutions de l'Union européenne, mais nous sommes contre le fait que cette transparence puisse être atteinte uniquement en adoptant le traité de Lisbonne et en remettant ce traité, qui est déjà «mort» pour nous, à l'ordre du jour, avec un grand nombre de nouveaux rapports qui, par ailleurs, adoptent une position différente ou traitent d'une affaire différente.

Pour en revenir au traité de Lisbonne, nous sommes contre l'adoption de ce traité, car il va ouvrir les portes à l'adhésion de la Turquie. L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne signifie la mort économique et démographique de la Bulgarie. Ceci explique notre vote contre ce rapport.

David Sumberg (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, lorsque j'ai vu le titre du rapport – «Dialogue actif avec les citoyens sur l'Europe» – j'ai pensé qu'il s'agissait d'une blague, parce que la réalité en la matière c'est: «si seulement nous avions un dialogue actif avec les citoyens de l'Europe». La caractéristique du dialogue est que ce n'est pas un monologue: vous devez écouter ce que les citoyens de l'Europe disent. Les citoyens d'Europe aux Pays-Bas, en France et en République d'Irlande ont dit très clairement, par rapport au traité de Lisbonne, qu'ils ne voulaient pas de ce traité.

Si, par conséquent, ce Parlement et toutes les institutions européennes veulent dialoguer avec leurs citoyens, ce qui est une bonne idée, qu'ils proclament sans équivoque qu'il s'agit d'un dialogue auquel ils participeront vraiment, et qu'ils écouteront ce que les citoyens disent. C'est une perte de temps absolue que ce Parlement débatte, établisse un rapport ou vote sur l'idée d'un dialogue, si collectivement – et c'est la vérité au sujet de ce Parlement – il refuse de reconnaître ce qu'on lui dit et refuse d'y répondre. C'est là son échec.

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, c'est un rapport très important et je suis d'accord avec le rapporteur: nous aurions peut-être dû être plus courageux et pousser un peu plus au large.

En tant que députée d'un pays qui vote sur chaque traité, je suis pleinement consciente de la nécessité d'un dialogue actif continu avec les citoyens. D'après mon expérience, de plus en plus de gens perdent l a foi et la confiance dans les institutions. L'UE représente une institution énorme et nous avons l'immense responsabilité de faire en sorte qu'un dialogue actif soit au cœur de notre action.

Je soutiens en particulier le paragraphe 32, et je remercie le rapporteur pour avoir soutenu mon amendement sur le fait que l'Année européenne du volontariat en 2011 sera une occasion idéale pour les institutions européennes d'entrer en contact avec les citoyens.

Nous avons demandé à la Commission de présenter une législation adéquate sur la préparation à 2011 et elle a commencé à le faire. Nous devons à présent faire en sorte d'avoir un dialogue sérieux avec les 100 millions de volontaires à travers l'UE et faire le nécessaire pour que leurs points de vue et leurs opinions constituent la base de tout nouveau plan, de toute nouvelle politique et de tout nouveau programme et pour que le dialogue actif avec les citoyens garantisse une UE forte et solide.

Hannu Takkula (ALDE). - (FI) Monsieur le Président, le rapport de Monsieur Heygi est excellent et nécessaire. Nous avons besoin d'un dialogue actif entre les nations et les citoyens en Europe. Nous avons besoin de compréhension des deux côtés. Nous avons également besoin de tolérance pour être prêts à écouter ce que les différentes personnes ont à dire. Nous avons aussi besoin de ça dans cette Assemblée, au Parlement européen.

Je trouve fort triste que certains membres aient quitté cette Assemblée pendant que le président Klaus parlait, et que cela se soit produit pendant la présidence tchèque actuelle. Ne sont-ils pas prêts à écouter l'opinion de divers citoyens, présidents, institutions et personnes sur des affaires européennes dans l'ensemble?

Nous devons être prêts à écouter les différents points de vue. Nous avons besoin d'interaction et de dialogue et nous en avons aussi besoin à la base de la pyramide sociale, afin que le public puisse avoir le sentiment qu'il a son mot à dire dans les affaires et qu'il ne voie pas l'Union européenne comme un simple club de débats pour une élite minoritaire. Je soutiens la proposition relative à l'intensification d'un dialogue actif et tolérant dans l'ensemble de l'Europe, à tous les niveaux. C'est ce dont nous avons réellement besoin.

Nirj Deva (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, au cours de cette crise économique, quelque chose de très étrange s'est produit, on the way to the forum, comme ils disaient. La population européenne ne s'est pas tournée vers l'Union européenne pour qu'elle les sauve de la crise économique. Les gens se sont tournés vers leurs États membres et leurs gouvernements nationaux pour qu'ils les sauvent de la crise économique. L'homme qui affirme avoir sauvé le monde est sur le point de venir ici, dans quelques heures, mais à part cela, c'est vers les gouvernements nationaux – à Paris ou Londres ou encore Washington ou Rome – que les citoyens de ces pays (qui s'entendent également dire qu'ils sont des citoyens de l'Europe) se sont tournés pour qu'ils les sauvent, pas vers cette entité plus vaste appelée l'UE.

Puis-je vous demander pourquoi? Puis-je poser cette question à ceux qui continuent à proclamer que l'UE est une machine magnifique? Je puis vous donner la réponse. La réponse est qu'il n'y a pas de *demos*, il n'y a pas de connexion entre les institutions européennes et la population. Les gens se tournent toujours vers leurs gouvernements nationaux pour qu'ils les sauvent.

Ewa Tomaszewska (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, je proteste contre la manière dont ce rapport est traité. Pour inspirer confiance aux citoyens des États membres de l'Union européenne dans les institutions européennes, il ne suffit pas simplement de les informer des stratégies et des actions, information qui fait d'ailleurs souvent défaut. C'est par-dessus tout le sentiment qu'il y a une codécision, qu'il existe une occasion de dire ce qu'on a à dire dans l'Union européenne, que les droits définis par les traités n'ont pas été violés.

Un débat citoyen européen organisé dans tous les États membres de l'Union est la meilleure manière de rassurer les gens sur le fait que les choses dans l'Union européenne dépendent vraiment des citoyens des pays qui la composent. C'est la meilleure façon d'empêcher tout sentiment de frustration chez les quelque 100 personnes qui participent à la rédaction des tâches les plus importantes que les institutions européennes doivent mettre en œuvre au nom de tous les Polonais. La liste des demandes doit être soigneusement examinée. Ceci vaut aussi pour les documents rédigés par les participants au cours des débats dans d'autres pays. Ceci rend aussi plus surprenante encore l'opposition à toute discussion réelle sur la question du dialogue avec les citoyens dans l'enceinte du Parlement européen.

Martin Callanan (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, ce rapport concerne un dialogue actif avec les citoyens, et le meilleur moyen de dialoguer activement avec les citoyens européens est d'écouter ce qu'ils

disent lors des votes démocratiques. Il est très ironique de la part de ce Parlement d'adopter ce rapport tout en ignorant complètement certaines des décisions démocratiques qui ont été prises dans les États membres. Il n'est pas étonnant que l'Union européenne soit si impopulaire dans ma circonscription du Nord-est de l'Angleterre et ailleurs en Europe. Son idée du dialogue démocratique est un dialogue à sens unique: l'UE n'écoute pas ce que les gens ont à dire et ne fait que leur dire ce qu'ils peuvent penser et comment ils peuvent voter.

Si l'on considère les dix dernières années, la France, les Pays-bas et à présent l'Irlande – à deux reprises – ont tous voté pour freiner une plus grande intégration européenne, et pourtant, l'UE a complètement ignoré leur avis.

En ne cherchant à écouter que les ONG financées par l'UE, comment peut-on avoir une idée de l'opinion de l'électeur populaire? Le meilleur moyen de dialoguer avec les citoyens est d'écouter ce que ceux-ci disent lors des votes et des référendums démocratiques libres.

Syed Kamall (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je pense qu'il y a méprise lorsque nous parlons d'un dialogue actif avec les citoyens sur l'Europe, parce que nous confondons souvent dialogue avec les citoyens et dialogue avec la société civile. Nous confondons souvent le dialogue avec les citoyens et le dialogue avec les organisations totalement ou partiellement financées par la Commission. Dans les faits, nous avons les institutions européennes qui parlent aux organisations financées par la Commission, c'est à dire, en fin de compte, par l'argent des contribuables.

Ainsi, lorsque nous concédons aux citoyens le droit d'avoir voix au chapitre – comme nous l'avons fait au sujet de la constitution en France et aux Pays-Bas et au sujet du traité de Lisbonne en Irlande – et qu'ils disent «non», que faisons-nous? Nous ignorons totalement le résultat du vote! Quand les gens ont dit «non», dialoguer ne signifie pas les faire voter encore et encore jusqu'à ce que vous obteniez le résultat que vous désirez! Ce n'est pas cela dialoguer. C'est faire fi de la démocratie. Il est temps que nous nous engagions réellement dans un dialogue actif avec les citoyens.

Jim Allister (NI). - (EN) Monsieur le Président, après cinq ans passés au sein de cette Assemblée, il y a peu de choses dans un rapport qui puisse surprendre qui que ce soit. Mais je dois dire que j'ai été stupéfié par l'arrogance à l'état pur de certains aspects de ce rapport et par l'insulte calculée envers ceux qui osent ne pas se rouler dans l'adoption obséquieuse du projet européen. Dire dans ce rapport – comme c'est le cas – que les personnes les moins instruites sont les plus susceptibles de s'opposer à une plus grande intégration européenne est une insulte audacieuse qui procède d'une arrogance aux proportions incroyables.

La vérité, c'est que ceux qui ont pris la peine de lire la constitution européenne ou le traité de Lisbonne et de s'informer à leur sujet sont exactement ceux qui sont les plus susceptibles de voter contre. Ceux qui sont les plus susceptibles de voter pour sont ceux qui – comme les commissaires – n'ont même jamais pris la peine de lire les documents et acceptent simplement la propagande. Je rejette par conséquent l'insulte de ce rapport.

Je voudrais également dire, en réponse à la sortie de M. Mitchell et à son effusion républicaine concernant le fait d'avoir chassé tous les Britanniques de l'île d'Irlande en 700 ans, qu'il devrait être heureux qu'ils n'y aient pas totalement réussi, car il a eu besoin de l'aide de quelques sujets britanniques d'Irlande du Nord pour obtenir sa victoire lors du tournoi des six nations.

Neena Gill (PSE). - (EN) Monsieur le Président, j'ai voté pour ce rapport à contrecœur, non à cause des absurdités qui viennent d'être prononcées de l'autre coté de cette Assemblée, mais parce que je partage les inquiétudes du rapporteur, M. Hegyi.

Ce rapport a vraiment été édulcoré par ceux qui, au sein de cette Assemblée, ne veulent pas d'un dialogue actif avec les citoyens de l'Europe. Pour moi, un dialogue actif ne signifie pas des brochures de luxe et je crois vraiment que la Commission a échoué à cet égard. Elle n'a pas réussi à nouer le dialogue et à entrer en contact avec les citoyens. Elle n'a pas réussi à mieux faire comprendre comment le travail réalisé au niveau européen tente de résoudre beaucoup des véritables problèmes qui affectent la vie quotidienne des citoyens. J'espère que, suite à ce rapport, elle se penchera à nouveau sur la question et trouvera des moyens plus imaginatifs de la résoudre.

- Rapport Wojciech Roszkowski (A6-0042/2009)

Jim Allister (NI). - (EN) Monsieur le Président, je salue ce rapport, car il soulève des questions qui nécessitent un débat.

J'adhère en particulier aux sentiments du rapporteur selon lesquels les mesures de développement rural ne devraient pas épuiser les ressources destinées aux paiements directs aux agriculteurs. Je me pose donc moi aussi la question de savoir si le financement du développement rural doit être lié à la politique agricole commune de quelque manière que ce soit, puisque cela mène inévitablement à priver les agriculteurs des méthodes de financement précédentes. Tandis que s'il faisait partie inhérente du financement de la cohésion, cette possibilité d'aller braconner les fonds agricoles n'existerait pas.

Je salue dès lors la déclaration de ce rapport selon laquelle la population employée dans l'agriculture devrait être au centre des mesures d'aide au titre de la politique de développement rural. Cet équilibre a été altéré dans de nombreux programmes de développement, y compris ceux qui concernent ma région d'Irlande du Nord.

- Rapport Dagmar Roth-Behrendt (A6-0484/2008)

Kathy Sinnott (IND/DEM). - (*EN*) Monsieur le Président, j'ai voté pour ce rapport, que je salue. Pendant longtemps, nous avons pensé que la seule chose qui avait une incidence sur nous était ce que nous avalions. Je pense que le travail réalisé dans ce rapport met réellement en évidence le fait que tout ce que nous appliquons sur notre peau entre dans notre système aussi efficacement que si nous l'avions mangé.

Un grand nombre des maladies qui touchent principalement les femmes, comme le cancer du sein, la fibromyalgie, l'encéphalomyélite myalgique, etc., sont en augmentation. Je pense que nous devrions à présent aller plus loin, et pas simplement faire en sorte que les produits cosmétiques soient plus sûrs, mais également commencer à entreprendre de véritables recherches sur la relation entre certains ingrédients cosmétiques et ce type de maladies qui touchent les femmes, et aussi essayer de proposer des produits plus sûrs, car, bien sûr, nous voulons tous continuer à utiliser des produits cosmétiques.

Neena Gill (PSE). - (*EN*) Monsieur le Président, je salue ce rapport, car les tests de produits cosmétiques constituent une question qui préoccupe de nombreux habitants de ma région, les West Midlands, et j'ai reçu beaucoup de correspondance à ce sujet. Je salue ce rapport et je l'ai soutenu, car il fixe des normes paneuropéennes en matière d'utilisation de matériaux potentiellement nocifs et établit aussi des standards en matière de déclarations concernant les tests effectués par les fabricants de produits cosmétiques, mais il faut que des normes similaires soient fixées pour les déclarations concernant les tests effectués sur les animaux. La dernière fois que nous nous sommes penchés sur ce rapport, nous avons examiné les tests sur les animaux à des fins scientifiques. Nous disposons à présent d'un outil important en vue de sensibiliser les clients à ce qui entre dans la composition des produits cosmétiques, sensibilisation qui ne pourra être améliorée qu'en mettant en évidence les tests sur les animaux.

- Rapport Daciana Octavia Sârbu (A6-0076/2009)

Kathy Sinnott (IND/DEM). - (EN) Monsieur le Président, j'ai voté pour ce rapport et pour un contrôle plus strict des produits biocides, mais je voulais profiter de cette occasion pour souligner qu'en Irlande nous mettons légalement un polluant toxique dans notre eau, un produit biocide appelé le fluorure. Je voudrais féliciter la Commission pour avoir lancé un processus de consultation dans lequel sont pris en considération des revues scientifiques, l'opinion du public, etc. sur la question de la pollution de l'eau potable par un ingrédient toxique appelé le fluorure.

- Rapport Zsolt László Becsey (A6-0121/2009)

Avril Doyle (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, j'ai voté contre ce rapport, car j'ai le sentiment qu'il a affaibli la proposition de la Commission visant à appliquer des taux de droit d'accise plus élevés sur les tabacs manufacturés. Les études ont invariablement montré que le moyen le plus efficace et le plus permanent d'inciter les gens à abandonner la consommation de tabac était la fiscalité.

Des études réalisées en Irlande par l'université de Cork ont montré qu'après l'introduction d'une interdiction complète de fumer sur les lieux de travail en 2004, les admissions suite à une crise cardiaque ont chuté de 11 % l'année suivante dans la région. L'Irlande a aussi le droit d'accise sur le tabac le plus élevé de l'Union, qui s'élève à 4,99 euros par paquet de 20 cigarettes, ce qui porte le prix du paquet à plus de 8 euros.

Les bienfaits d'une approche combinant une politique de tarification et de taxation dissuasive, des interdictions de fumer, des campagnes de sensibilisation du public et un meilleur accès aux thérapies de substitution de la nicotine pour les personnes qui souhaitent arrêter de fumer ont des effets positifs incalculables sur la santé et entraînent une amélioration de la santé de la population dans son ensemble.

La République tchèque est le seul État membre à ne pas encore avoir ratifié la convention-cadre des Nations unies pour la lutte antitabac, et pourtant, le tabac est responsable de plus d'un million de décès dans l'UE. Pourriez-vous, en tant que président de notre Parlement, demander à la présidence tchèque du Conseil, en notre nom à tous, de réparer cet oubli avant la fin de son mandat?

- Rapport Maria Martens (A6-0079/2009)

Richard Corbett (PSE). - (EN) Monsieur le Président, il semble que beaucoup de députés de l'autre aile de l'Assemblée utilisent la procédure d'explication de vote sur divers rapports pour, à la place, parler de la ratification du traité de Lisbonne. Ils affirment ainsi de manière non fondée que la population s'est prononcée contre le traité de Lisbonne et que nous ne voulons pas l'écouter.

Mis à part le fait qu'il incombe aux États membres – pas à nous – de ratifier le traité de Lisbonne, c'est bien sûr totalement faux. Un État membre a dit «non», nous écoutons et nous devons effectivement écouter. Les autres États membres ont indiqué qu'ils étaient désireux d'écouter les raisons de ce «non», d'en tenir compte et d'avancer sur cette base. Mais lorsque M. Dover ne fait même pas la différence entre le traité constitutionnel et le traité de Lisbonne et dit que la France et les Pays-Bas ont rejeté ce traité, il oublie, fort commodément, de rappeler les pays dont les référendums ont été favorables au Traité.

Nous ne voulons pas entendre seulement une facette du débat. Nous voulons entendre les deux points de vue, combler le fossé et trouver une solution acceptable pour tous les États membres. Ils ne veulent écouter que les gens qui disent «non». Ce sont eux qui sont coupables de ne pas écouter les citoyens d'Europe. Ce sont eux qui n'acceptent pas les résultats démocratiques, uniquement le résultat qui leur convient et pas la situation globale de tous les États membres.

- Rapport Cristiana Muscardini (A6-0054/2009)

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, je soutiens totalement le considérant 5 de ce rapport. Je suis impliqué dans une affaire de ce type en Irlande pour le moment, dans laquelle une mère a fui son pays d'origine, le Nigeria, avec ses deux filles après le décès de sa fille aînée à la suite d'une mutilation génitale féminine (MGF). Pour le moment, son affaire se trouve devant la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour a écrit au gouvernement irlandais de défendre l'affaire ou de parvenir à ce qu'ils appellent un règlement à l'amiable.

Le considérant 5 dit que la mutilation génitale féminine constitue une violation des droits de l'homme et qu'une proportion croissante des demandes d'asile introduites par des parents sont justifiées par la menace dont ils pourraient faire l'objet dans leur propre pays pour avoir refusé de consentir à ce que leur enfant subisse une MGF. J'espère que la Cour des droits de l'homme prendra notre déclaration en considération lorsqu'elle rendra son verdict dans cette affaire.

Enfin, je suis d'accord avec M. Corbett: nous avons beaucoup parlé de démocratie ici aujourd'hui, mais – pour ceux qui en prennent le temps et la peine – si on additionne le nombre de personnes qui ont voté sur la constitution et le traité de Lisbonne dans tous les référendums en Europe, il y a plus de 27 millions d'Européens qui ont dit «oui» et 24 millions qui ont dit «non». C'est la démocratie à l'œuvre.

Eleonora Lo Curto (PPE-DE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir accordé la parole. J'aimerais faire part de tout mon appui à l'attention prêtée aujourd'hui par ce Parlement à des questions aussi importantes que le droit à la santé, le droit à l'identité sexuelle, le droit à la protection de la santé mentale ainsi que l'intégrité physique et mentale des femmes, qui est très souvent compromise par des pratiques misogynes.

L'Europe se démarque par son engagement envers les droits de l'homme, comme nous venons de l'entendre de la bouche du membre qui a parlé avant moi. Des enfants meurent et des femmes meurent précisément à cause de ces pratiques, qui sont absolument inacceptables. L'Europe fait bien de s'engager dans cette voie et de montrer la responsabilité majeure qui est endossée dans le but d'harmoniser les lois dans ce sens.

Kathy Sinnott (IND/DEM). - (*EN*) Monsieur le Président, j'aurais aimé voter pour le rapport Muscardini sur la mutilation génitale féminine, car je suis favorable à une interdiction de cette pratique barbare depuis de nombreuses années et je soutiens également une famille dans une affaire de ce type, car ils sont menacés de cette pratique s'ils retournent dans leur pays d'origine.

Cependant, comme d'habitude, mes collègues utilisent le sort tragique des fillettes et des femmes mutilées pour promouvoir une fois encore l'avortement en glissant le mantra des «droits sexuels et génésiques» dans ce rapport.

(Suite à la correction du vote de M. Mitchell sur ce rapport, reflétant la formulation finale du texte, son explication de vote orale ne s'applique plus.)

- Rapport Vasco Graça Moura (A6-0092/2009)

Milan Gal'a (PPE-DE). – (*SK*) Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de la commission de la culture et de l'éducation, Monsieur Graça Moura, pour son travail sur la rédaction du rapport, que j'ai soutenu lors du vote. Il a trait aux documents dont nous nous sommes déjà occupés auparavant au Parlement européen. L'élargissement a contribué à la diversité linguistique de l'Union européenne. Aujourd'hui, nous parlons 23 langues et plus de 60 autres dialectes dans certains groupes ou régions.

La mondialisation et l'émigration sont à l'origine de la vaste palette de langues utilisées par les Européens chaque jour. La diversité linguistique est donc indubitablement l'un des traits les plus caractéristiques de l'Union européenne, car elle a une incidence sur la vie sociale, culturelle et professionnelle de ses citoyens, ainsi que sur les activités économiques et politiques des États membres. Je considère que la notification de la Commission dans ce domaine est extrêmement importante. Je suis d'accord avec le rapporteur sur le fait que l'hétérogénéité linguistique et culturelle de l'Union européenne représente un énorme avantage concurrentiel et que nous devons clairement soutenir les programmes d'enseignement des langues et les échanges culturels scolaires.

Michl Ebner (PPE-DE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au regard du rapport Graça Moura, je dois dire que notre collègue a fait un excellent travail. Je souhaitais simplement faire un rappel au règlement concernant ce système – Madame Muscardini a déjà évoqué cette question aujourd'hui – j'espère que vous allez transmettre nos demandes afin qu'il ne soit pas possible de mettre aux voix deux rapports qui sont en fait quasiment identiques, car ceci pénaliserait le rapporteur. Ceci m'est arrivé dans ce cas et c'est une chose que je ne souhaitais pas.

C'est précisément pour cette raison que j'aimerais une fois de plus mettre en exergue le travail très positif accompli par notre collègue, Monsieur Graça Moura, même si l'autre résolution, pour laquelle j'ai également voté, a été acceptée par la suite. Mon vote n'était pas une négation du rapport Graça Moura, bien au contraire.

Hannu Takkula (ALDE). - (FI) Monsieur le Président, je souhaiterais d'abord remercier Monsieur Graça Moura pour son excellent travail. Il s'est consacré sans réserve à ces questions de langue, et il est absolument vrai que la langue est un droit fondamental. La langue se trouve au cœur de l'identité de chacun, et c'est la raison pour laquelle nous devons promouvoir le multilinguisme dans l'Union européenne.

Nous avons toutefois voté en faveur d'une résolution alternative plutôt que pour le rapport original. J'ai moi-même pris part à la préparation de la résolution alternative, et il est peut-être pertinent de signaler la raison pour laquelle nous avons voulu rédiger une alternative au rapport extrêmement recommandable de Monsieur Graça Moura. La raison, c'est que nous aimerions garantir le statut des langues minoritaires.

Comme on dit, en Europe, nous sommes aussi solides que notre maillon le plus faible, représenté par les plus mal lotis de notre société. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que les groupes minoritaires, par exemple les Sames dans mon pays, la Finlande, conservent le droit d'utiliser leur langue maternelle et bénéficient des services de base dans leur propre langue. Nous devons prendre nos responsabilités à leur égard, tout comme nous le faisons pour tous les autres peuples indigènes. Voilà pourquoi il est très important que l'Union européenne s'acquitte de son devoir culturel et assure la viabilité de toutes les langues, y compris celles qui sont minoritaires.

Frank Vanhecke (NI). – (NL) Monsieur le Président, bien que la résolution alternative sur le multilinguisme en Europe adoptée dernièrement soit bien meilleure que le texte original à l'étude, j'ai toutefois voté contre après délibération. Après tout, les deux résolutions, celle qui a été adoptée et l'originale, préconisent la promotion d'une agence européenne pour la diversité linguistique. Même si cela peut en effet sembler attrayant et qu'en principe je soutiendrais l'idée, je poursuis alors ma lecture et je constate que, par exemple, les immigrés non européens vont être encouragés à continuer à utiliser leur langue maternelle ici, que le Parlement européen demande même que les langues maternelles des minorités étrangères, ou celles des minorités provenant de l'étranger, soient incluses aux programmes scolaires et que les États membres encouragent non seulement l'utilisation des langues originales, mais surtout l'utilisation de la langue principale des immigrés. Je regrette,

mais c'est de la folie. Cette mesure va mener à l'opposé de l'adaptation et de l'assimilation. Il s'agit du contraire des réels besoins de tous les pays européens.

Philip Claeys (NI). – (*NL*) Monsieur le Président, j'ai également voté contre le rapport sur le multilinguisme. Bien que je demeure un partisan convaincu de la promotion du multilinguisme, tant le rapport original que l'amendement finalement adopté présentent plusieurs idées problématiques si elles doivent être mises en pratique. Le rapport vise, par exemple, à encourager les immigrés à continuer à utiliser leur langue maternelle, un fait qui en lui-même constitue un problème dans de nombreux États membres, car ils ne parviennent pas à apprendre la langue de leur pays d'accueil de manière satisfaisante, avec toutes les conséquences que cela implique.

Un autre problème potentiel est la manière dont le rapport gère les États membres dans lesquels il existe plus d'une langue officielle. Évidemment, il est nécessaire de prendre en compte les situations spécifiques, comme en Belgique, où chaque région, à l'exception de Bruxelles, est officiellement unilingue. En Flandre, nous sommes confrontés au problème d'un grand nombre d'immigrés francophones qui refusent de s'adapter au caractère néerlandophone de la Flandre, et ce n'est pas le rôle de l'Europe d'intervenir là-bas et de promettre toutes sortes de droits inexistants.

Mario Borghezio (UEN). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je partage bon nombre des réserves qui ont été exprimées dans ce rapport concernant l'encouragement donné par l'Union européenne à la survie et au développement des langues d'origine – même si la philosophie générale des rapports est digne d'attention et de soutien – et ce, parce qu'aujourd'hui, face à ces problèmes évoqués à juste titre, nous courons un risque d'autant plus grand, qui est celui de voir les langues européennes s'éteindre en conséquence de notre obligation, dans cette Assemblée et ailleurs, d'avoir recours à l'anglais normalisé parlé et écrit. Il s'agit d'un risque très grave qui doit être pris en charge.

Nous ne devons pas oublier les droits des langues locales. Les langues nationales disparaissent, elles éprouvent des difficultés à s'exprimer, mais les langues locales disparaissent de façon vraiment dommageable, alors qu'elles devraient être protégées, comme c'est le cas en Italie avec la réforme fédéraliste que nous essayons de proposer et de mettre en œuvre.

L'Union européenne fait-elle tout ce qu'il faut pour protéger les langues locales? Nous avons entendu Madame Lo Curto en discuter il y a un instant. Ce serait certainement très agréable de l'entendre s'exprimer quelquefois dans cette magnifique langue sarde, d'autant plus que je suis sûr qu'elle la connaît. J'aimerais aussi m'exprimer occasionnellement dans la langue piémontaise, mais dans la bibliothèque de notre Parlement, il n'y a aucun document, magazine ou autres archives culturelles portant sur les langues d'identité culturelle ou sur les langues locales.

Dès lors, avant que l'Europe ne s'inquiète de se protéger de la normalisation des langues de pays tiers, elle devrait plutôt s'inquiéter de nos propres minorités et de nos langues locales.

Eleonora Lo Curto (PPE-DE). - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur Borghezio, je suis sicilienne, et la Sicile est le berceau et la terre d'une civilisation et d'une histoire illustres. Nous espérons qu'elle sera en mesure de se forger un avenir qui passe d'abord par l'indépendance, et je ne peux qu'approuver bien sûr la nécessité de prêter davantage attention aux langues maternelles que nous devrions apprendre à parler de plus en plus et, par-dessus tout, que nous devrions transmettre à nos enfants.

Je m'imagine surtout l'histoire de l'émigration en Italie, mais dans d'autres pays également, je crois, qui cause aujourd'hui et risque de causer l'oubli pour les nouvelles générations de Siciliens – ceci concerne aussi les Vénétiens, les Sardes et les innombrables autres peuples en Europe qui ont vécu ce processus dans le passé – du sicilien, du vénète (vénitien) et du sarde, respectivement, ainsi que leur incapacité à les parler.

Afin que ce grand théâtre institutionnel de l'Europe devienne également le berceau de la diversité et des identités autonomes dont j'espère qu'au sein de l'Europe des régions elles seront célébrées à l'avenir, j'appelle donc, Monsieur le Président, un plus grand nombre de personnes à se distinguer par l'utilisation de nos langues également.

Avril Doyle (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, je me suis abstenue sur ce rapport pour deux raisons, même si je suis entièrement d'accord avec le titre «Le multilinguisme, un atout pour l'Europe et un engagement commun».

On nous a dit aujourd'hui que le rapport traitait de «certaines querelles nationales en Espagne». Je suis très sceptique quant à l'utilisation d'un débat sur le multilinguisme et sur la promotion des langues comme une

sorte de couverture ou de mandat ou d'outil de négociation politique pour les divers problèmes nationaux dans tous nos États membres, et il semble que cela se soit produit pour une partie du débat sur ce sujet, en commission et ici.

Je n'attaque aucun des droits des locuteurs de langue minoritaire. En fait, je les défends totalement et j'ai vraiment le sentiment que nous devons respecter le droit de nos concitoyens européens dont la première langue est une langue minoritaire. Il doit y avoir une place pour ces langues au Parlement européen, mais pas nécessairement en tant que langues de travail officielles, en particulier s'il se trouve que ces citoyens parlent couramment l'anglais, comme dans notre cas. Contribuer à des débats importants en plénière et en commission, par exemple, dans une langue minoritaire qui doit ensuite être traduite passivement et dans 20 autres langues compromet tout l'objet du débat démocratique en raison de la perte des nuances lors de la traduction, et est peut-être même source de malentendus. Notre mandat démocratique au sein de cette Assemblée consiste à convaincre autant de personnes que possible d'adopter notre point de vue, et la difficulté d'obtenir un nombre suffisant d'interprètes qualifiés est une tout autre affaire. Je me suis dès lors abstenue pour ces deux raisons.

- Rapport Lambert van Nistelrooij (A6-0083/2009)

Michl Ebner (PPE-DE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais dire que j'ai voté en faveur du rapport van Nistelrooij, mais j'aimerais profiter de cette occasion, à l'attention des quelques spectateurs qui restent, pour dire qu'au lieu de courir l'Union européenne et leurs circonscriptions en dénigrant l'Union européenne, les membres de cette Assemblée qui ont aujourd'hui critiqué si vivement l'Union européenne et ses procédures feraient mieux de nous fournir des informations nettement plus objectives; ceci créerait indubitablement une atmosphère complètement différente.

Concernant le rapport van Nistelrooij, une politique de cohésion a été conçue dans ce sens même, dans le but de créer une solidarité et d'instaurer une coopération et, surtout en cette période de crise, je crois que les régions européennes – non seulement les nations, mais aussi les régions – devraient coopérer, renforcer leurs positions et améliorer la qualité de vie de leurs habitants. C'est précisément pour cette raison que le rapport van Nistelrooij méritait vraiment mon vote favorable.

Rumiana Jeleva (PPE-DE). – (*BG*) J'ai voté en faveur du rapport sur la cohésion territoriale, car je suis intimement convaincue que ce concept devrait être développé et appliqué en tant que principe horizontal qui sous-tendrait toutes les politiques et actions de la Communauté.

Lors du débat d'aujourd'hui sur la politique de cohésion, nous avons demandé un renforcement important de la participation directe des autorités régionales et locales pendant la prochaine période de programmation au niveau de la planification et de la mise en œuvre des programmes pertinents. Les politiques de l'Union européenne, et plus précisément la politique de cohésion, ont transformé la gouvernance d'un système souvent centralisé en un système de plus en plus intégré et à niveaux multiples.

Voici pourquoi je pense que les États membres doivent être encouragés à implanter un système de gouvernance territoriale en suivant une approche ascendante intégrée, qui permettra aussi une participation plus active de la société civile. J'encourage vivement les États membres à commencer à réfléchir à la manière dont ils peuvent consolider et mieux soutenir le concept de cohésion territoriale dans leurs programmes et leurs politiques nationales.

Dans ce contexte, je crois que les principes fondamentaux du développement coordonné et du partenariat urbain-rural sont particulièrement importants et doivent être strictement observés.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). – (*BG*) J'ai soutenu le rapport sur la cohésion territoriale en partant du principe qu'il s'agit d'une politique extrêmement importante pour chaque région de l'Union européenne.

Les ressources du Fonds de cohésion, associées aux ressources nationales, peuvent transformer même les régions les plus arriérées en des régions bien développées et les amener au niveau des régions développées. Cette évolution est d'une importance capitale pour mon pays, la Bulgarie. Il est important également durant la phase de planification que toutes les ressources soient distribuées de manière équitable et que le principe de cohésion soit appliqué dans toutes les politiques prioritaires de l'Union européenne.

Compte tenu de l'ensemble des facteurs qui influencent un développement régional et social équilibré, nous devons trouver les mécanismes les plus opportuns qui nous permettront de donner aux nouveaux États membres se trouvant à un stade de développement inférieur la possibilité de rattraper les autres.

Nous avons besoin de critères clairs durant la phase de planification pour empêcher un pays d'être pénalisé, car c'est précisément au cours de la phase de planification que des affectations inadéquates et inefficaces sont effectuées. Par la suite, ces erreurs ont un impact sur la qualité de vie des citoyens.

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais féliciter M. van Nistelrooij pour son rapport. Je voudrais, en particulier, soutenir le paragraphe 42, qui préconise l'établissement de partenariats réels entre toutes les parties concernées par le développement régional et local, au niveau tant communautaire que national, régional et local.

C'est un préalable en vue de parvenir à la cohésion territoriale. Il a été démontré à de nombreuses reprises que l'implication de groupes de développement local et d'ONG à la quête du développement local et de la cohésion territoriale ajoutait une véritable valeur économique et sociale. Considérant que nous ne parvenons pas à une cohésion territoriale entre nos régions, il est crucial que nous établissions et encouragions ce genre de partenariats.

- Rapport Miroslav Mikolášik (A6-0108/2009)

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais soutenir le paragraphe 22 qui – comme le rapport van Nistelrooij – encourage les États membres à renforcer le principe de partenariat dans leurs programmes pour la période actuelle, conformément à l'article 11 du règlement général du FEDER, du FSE et du Fonds de cohésion.

Nous rédigeons ces règlements au Parlement, mais il appartient aux États membres de les mettre en œuvre, et à la Commission de contrôler cette mise en œuvre. Un récent rapport sur la participation des ONG et d'autres organisations au développement, à la mise en œuvre et au contrôle des fonds structurels dans les nouveaux États membres était intitulé «L'illusion de l'inclusion», et je pense que ce titre dit tout. Les États membres et la Commission n'assument pas leurs responsabilités. Nous devons, au sein de ce Parlement, continuer à insister pour qu'ils le fassent.

- Rapport Zsolt László Becsey (A6-0041/2009)

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) J'ai voté pour le paquet de rapports des collègues critiquant les obstacles à l'accomplissement de la politique de cohésion. J'aimerais évoquer en particulier le rapport Krehl. J'aimerais ajouter à la discussion d'aujourd'hui une remarque: les États membres ont oublié de signaler que nous avions approuvé un plan de relance il y a deux semaines. La présidence tchèque et la Commission se sont entendues sur ce plan. Sous la pression du Parlement européen, la Commission a aussi rédigé des propositions claires, destinées à simplifier l'administration, et elle a plus spécifiquement introduit un degré de flexibilité clair qui permettra désormais à chaque personne prélevant de l'argent sue le Fonds structurel de transférer des ressources entre les programmes et même d'utiliser ces ressources pour couvrir des prêts, ce qui est particulièrement importants pour les nouveaux États membres. Le rapport suivant de ce paquet, lié au microcrédit, soutient bien entendu ce principe. Je déplore seulement que nous ne disposions pas encore de lignes directrices claires pour harmoniser les règlements liés à l'utilisation du microcrédit; elles seraient particulièrement utiles pour les petits entrepreneurs et les autorités locales.

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, je suis particulièrement favorable à ce rapport, à la mention des coopératives de crédits et à la reconnaissance de leur contribution à la mise à disposition de facilités et de microcrédits. En tant qu'organisations à but non lucratif, les coopératives de crédit jouent un rôle unique en mettant le microcrédit à la disposition de nombreuses personnes qui se verraient refuser un crédit par beaucoup d'autres institutions financières. Je sais que les coopératives de crédit ne sont pas fortes dans tous les pays européens, mais elles le sont dans beaucoup, avec des réserves qui dépassent 40 milliards d'euros. Dans le monde, les coopératives de crédit disposent de réserves supérieures à 1,1 billion de dollars, avec près de 180 millions de membres dans le monde entier.

À l'heure où de nombreuses personnes n'ont plus confiance dans les institutions bancaires, les institutions financières à but non lucratif constituent une alternative viable et elles ont besoin de notre appui. Elles doivent, en particulier, être intégrées au programme JASMINE, de manière à ce que, en tant que fournisseurs de microfinancements, elles aient accès aux services d'aide aux entreprises tels que le parrainage, la formation, le conseil, le financement et l'éducation, etc.

Pour finir, une clarification à propos du rapport Muscardini: je pense que nous avons voté pour et adopté l'amendement 1, dans lequel les termes «droits sexuels et génésiques» ont été modifiés en «santé sexuelle et

génésique». Dans ce contexte, je ne suis pas sûr de partager l'avis de ma collègue qui s'est exprimée précédemment sur ce sujet.

Le Président. - Monsieur Kamall, comme vous pouvez le voir, vous êtes seul dans l'hémicycle!

Syed Kamall (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous remercier, ainsi que tous les interprètes, pour votre patience au cours de ces très longues explications de vote.

Je pense qu'il y a un consensus dans tout le Parlement sur les mérites du microcrédit: c'est un de ces sujets sur lesquels la gauche et la droite au Parlement peuvent s'entendre.

À ce stade, permettez-moi de rendre hommage à deux organisations en particulier. L'une est Opportunity International, qui est dirigée par un ancien gouverneur de la banque centrale d'un pays africain et qui apporte une approche professionnelle au microcrédit où cela a malheureusement parfois manqué. L'autre est une organisation et son excellent site internet – www.kiva.org – qui permet aux gens de prêter individuellement des sommes aussi modestes que 25 dollars, qui sont ensuite additionnées pour former des microprêts plus importants en faveur d'entrepreneurs du monde entier, en particulier dans les pays en développement, leur permettant ainsi de créer des richesses et des emplois dans leurs communautés locales.

La remarque que je voudrais faire est que nous devons veiller à ce que les gouvernements locaux, nationaux ou européens ne supplantent pas les petits fournisseurs de microcrédits privés et gérés par les communautés. J'ai des cas de ce genre dans ma circonscription à Londres, où des organisations gérées par les communautés ont été supplantées par le gouvernement local.

Dans l'ensemble, cependant, je pense que nous pouvons être d'accord sur le fait que le microcrédit est une chose formidable quand il s'agit d'aider les entrepreneurs dans les pays les plus pauvres.

Explications de vote orales

- Rapport: Paolo Costa (A6-0071/2009)

Bogusław Liberadzki (PSE), *par écrit.* – (*PL*) J'ai voté en faveur de l'adoption du rapport sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement du Népal sur certains aspects des services aériens.

Je suis d'accord avec la proposition du rapporteur, qui recommande la conclusion de cet accord.

Je pense que les amendements relatifs à la clause de désignation, à la taxation du carburant aéronautique et à la tarification se justifient par rapport aux accords bilatéraux actuellement en vigueur.

J'espère que le fait de nous baser sur la confiance mutuelle envers les systèmes de l'autre partie facilitera la mise en œuvre de cet accord.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté en faveur du rapport de M. Costa relatif à l'accord CE - Népal sur certains aspects des services aériens.

Je suis d'accord avec le rapporteur pour dire que les tarifs appliqués par les transporteurs aériens désignés par le Népal pour assurer le transport exclusivement intracommunautaire de passagers et de marchandises doivent être soumis au droit communautaire. Je suis également favorable à la taxation du carburant des aéronefs pour les opérations menées sur le territoire communautaire.

- Rapport: Geringer de Oedenberg (A6-0130/2009)

Luca Romagnoli (NI), par écrit. -(IT) J'ai voté en faveur du rapport de Mme Geringer de Oedenberg concernant les tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

En fait, je suis d'accord avec la proposition de la Commission visant à codifier les textes législatifs en vigueur, y compris les adaptations techniques.

- Rapport: Geringer de Oedenberg (A6-0129/2009)

Luca Romagnoli (NI), par $\acute{e}crit.-(IT)$ J'ai voté en faveur du rapport de Mme Geringer de Oedenberg concernant l'établissement d'un régime communautaire des franchises douanières.

Je suis d'accord avec la proposition de codifier la législation en vigueur afin de simplifier et de clarifier la législation communautaire.

- Rapport Sirpa Pietikäinen (A6-0119/2009)

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. – (LT) Compte tenu de la complexité croissante des marchés financiers et, surtout, de la crise financière, cette collecte optimisée de statistiques est nécessaire. La fiabilité et la ponctualité des données doivent constituer des pierres angulaires du règlement amendé. Votre rapporteur est d'avis que la collecte de données statistiques en temps utile est d'une importance capitale. Dès lors, le Système européen de banques centrales et le Système statistique européen devraient, si nécessaire, recueillir des données chaque mois. Cette collecte pourrait améliorer la qualité des statistiques et optimiser leur utilité, en particulier par rapport au contrôle du secteur des services financiers. Je suis d'accord avec la proposition de la Banque centrale européenne relative à l'amendement partiel du règlement du Conseil concernant la collecte de données statistiques par le Système européen de banques centrales, qui vise à renforcer l'efficacité de la collecte de ces données. En outre, le règlement en vigueur serait donc adapté aux tendances des marchés financiers.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Je souhaite m'abstenir de voter sur le rapport de Mme Pietikäinen concernant la collecte d'informations statistiques par la Banque centrale européenne. En fait, je ne suis que partiellement d'accord avec ce rapport, parce que j'estime qu'il contient certains points critiques qui ne me permettent pas d'exprimer une opinion tout à fait positive à son sujet.

- Rapport Alexander Graf Lambsdorff (A6-0132/2009)

Philip Claeys (NI), par écrit. – (NL) J'ai voté contre le rapport de Monsieur Lambsdorff, car il ne précise pas clairement que les États membres de l'Union seraient mieux servis en évitant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU si certains passages inacceptables du document final de la Conférence d'examen de Durban sont conservés. Il faut dire une fois pour toutes que l'Europe n'a aucune leçon à recevoir sur les droits de l'homme de la part de théocraties islamiques et autres (semi-)dictatures.

Glyn Ford (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Si je salue l'essentiel du rapport de M. Lambsdorff sur les priorités de l'UE pour la 64^e session de l'Assemblée générale des Nation unies, le fait qu'il demande un siège unique pour l'Union européenne au Conseil de sécurité des Nations unies à ce stade me pose un problème. Je suis favorable à une réforme du Conseil de sécurité en vue de reconnaître les nouvelles réalités politiques mondiales: le Japon, l'Allemagne, l'Inde et le Brésil peuvent faire de bons membres potentiels et il serait inéquitable d'exclure une représentation africaine. Mais soutenir - ou pas - un siège unique pour l'UE devrait se faire à la fin du processus de négociation et non – même s'il y a une logique à cela – au début. Pour cette raison, j'ai jugé bon de m'abstenir sur ce rapport.

Neena Gill (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Monsieur le Président, je me suis abstenue de voter sur ce rapport parce que je pense que l'ONU a besoin de réformes urgentes. Il ne sert pas à grand-chose d'envisager un siège au Conseil de sécurité pour l'Union européenne alors que l'ensemble du système de représentation est remis en cause.

Où est notamment la représentation de l'Asie au Conseil de sécurité? À l'heure actuelle le seul représentant de ce continent est la Chine, un pays non démocratique qui affiche un manque de respect choquant pour les droits de l'homme. Pourquoi ne pas demander un siège pour l'Inde, dont la population s'approche rapidement de celle de la Chine et qui constitue une puissance politique, économique et stratégique importante au niveau régional et mondial?

Avant de penser à la voix de l'Union européenne au sein de l'ONU, nous devons réfléchir aux façons d'améliorer l'ONU telle qu'elle existe actuellement. Une représentation adéquate au Conseil de sécurité du plus grand pays démocratique au monde représenterait un pas dans la bonne direction.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) Le principe «un État, un vote» constitue un des fondements de la coopération au sein des Nations Unies et il devrait en demeurer ainsi. Nous pensons donc qu'il est fort dommage que le Parlement européen cherche désormais à obtenir un siège unique pour l'Union européenne au Conseil de sécurité de l'ONU. Il va sans dire que la politique étrangère de la Suède est différente de celle de la Pologne, qui est elle-même différente de celle de la Grèce. Par ailleurs, les pays partageant les mêmes valeurs peuvent s'unir s'ils le souhaitent.

Toutefois, le rapport contient plusieurs éléments positifs, en particulier en ce qui concerne les appels au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Nous avons l'impression que les mots choisis sont si importants que nous avons choisi de soutenir le rapport en dépit de ses lacunes à d'autres égards.

Richard Howitt (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Les eurodéputés travaillistes soutiennent totalement le travail de l'Assemblée générale des Nations unies et le rôle positif qu'elle doit jouer dans la coopération internationale pacifique et positive. Nous soutenons en particulier dans cette résolution l'accent mis sur une coopération positive accrue dans le domaine des droits de l'homme, la réforme positive des Nations unies, la non-prolifération nucléaire et la réalisation des objectifs du millénaire en matière de développement.

Nous avons voté pour nous abstenir sur cette résolution, car, bien que nous soutenions beaucoup des points qu'elle contient, nous ne pouvons pas soutenir une résolution qui demande un siège unique au Conseil de sécurité des Nations unies pour l'Union européenne. La Charte des Nations unies ne contient aucune disposition concernant un siège régional au Conseil de sécurité. L'Europe n'est pas un État membre des Nations unies et, conformément à la Charte des Nations unies, seuls des États peuvent être membres des Nations unies.

Alexandru Nazare (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) Le rapport de Monsieur Lambsdorff apporte une contribution importante à la participation de l'Union européenne dans les affaires et la transformation des Nations Unies. Je suis heureux d'y apporter mon soutien.

Les recommandations contenues dans ce rapport réaffirment les préoccupations constantes de la plupart des États membres de l'UE concernant les questions principales de la politique mondiale, tout en répétant de manière convaincante les sujets d'intérêt pour la Roumanie et le groupe PPE-DE.

Par exemple, les valeurs fondamentales de l'UE nous demandent d'attacher une importance particulière au principe de la responsabilité de protéger. De plus, mon parti et les autres membres du groupe PPE-DE considèrent les droits de l'homme comme l'une des pierres angulaires des activités de notre politique étrangère et comme un canal essentiel d'expression de nos opinions à l'échelle mondiale. Je suis heureux que ces recommandations portent abondamment sur ces préoccupations. Afin de consolider les progrès réalisés dans ces domaines, nous devons également encourager la sécurité humaine, non seulement du point de vue économique et social, mais également de celui d'une sécurité «dure».

Dernière chose, mais non la moindre, le bon fonctionnement de cette organisation est important pour nous tous qui voulons observer un mécanisme assuré, efficace et multilatéral dont les actions encouragent ces valeurs.

En abordant ces sujets et d'autres thèmes qui intéressent les citoyens européens, le rapport et les recommandations de Monsieur Lambsdorff marquent un pas en avant, ce qui justifie la raison de mon vote favorable.

Toomas Savi (ALDE), *par écrit*. – (EN) J'ai voté en faveur du rapport d'Alexander Graf Lambsdorff contenant une proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies. L'Union européenne doit agir à l'unisson pour influencer les décisions et les engagements qui seront pris lors de l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2009.

En tant que membre de la commission sur le développement, je voudrais souligner l'importance de progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Union européenne doit jouer un rôle moteur au sein de l'ONU pour faire en sorte de tenir nos promesses envers les pays en développement, qui sont en fait les plus touchés par la crise économique actuelle. À l'heure actuelle malheureusement, nos actes sont encore largement en deçà de nos promesses.

Il ne fait aucun doute que la crise a frappé presque tous les pays. Mais en ces temps difficiles plus que jamais, tous les pays industrialisés doivent agir ensemble et regarder au-delà de leurs intérêts nationaux les plus étroits. En effet, la vie de millions de personnes dépend littéralement de nos actions et de notre comportement futur.

Le fait d'ignorer ces problèmes aujourd'hui pourrait avoir des conséquences catastrophiques. De plus, il se pourrait fort bien que nous ne soyons plus en mesure de les résoudre à l'avenir.

Kathy Sinnott (IND/DEM), par écrit. – (EN) Je voulais voter pour ce rapport sur les priorités de l'UE pour la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, car beaucoup des priorités sont valables et devraient être soutenues et même encouragées. Malheureusement, mes collègues ont inclus les «droits sexuels et génésiques» à la liste des priorités et je ne peux pas tolérer et ne tolérerai pas le massacre de personnes humaines, en l'occurrence de bébés avant leur naissance.

Geoffrey Van Orden (PPE-DE), *par écrit.* – (*EN*) Si je soutiens les efforts en vue d'une position coordonnée au sein des Nations unies parmi les démocraties occidentales, et si je défends depuis longtemps une réforme institutionnelle des structures des Nations unies, je n'accepte pas en revanche que l'UE agisse en notre nom. En aucun cas des membres individuels des Nations unies, encore moins des membres du Conseil de sécurité, ne devraient permettre que l'UE usurpe leur droit à présenter leur propre point de vue. Je rejette l'objectif d'un «siège de l'Union européenne au Conseil de sécurité». Par principe, et en ne rejetant nullement les initiatives des Nations unies telles que les objectifs du millénaire en matière de développement ou le concept de «droit de protection», je me suis donc abstenu sur ce rapport

- Rapport Maria Martens (A6-0079/2009)

John Attard-Montalto (PSE), par écrit. – (EN) L'un des défis les plus difficiles que doit relever l'Union européenne est celui de l'immigration illégale ou irrégulière. J'ai toujours pensé que pour parvenir à une solution, il fallait absolument que les deux parties se considèrent mutuellement comme des partenaires. En ce qui concerne la tragédie des immigrants qui traversent la Méditerranée, l'Europe et les pays d'Afrique du Nord (Maghreb) doivent unir leurs efforts. Malte a toujours défendu cette approche depuis les années 1970, mais à l'époque, la majorité des dirigeants européens n'ont pas fait preuve de la capacité d'anticipation nécessaire. Maintenant que nous nous trouvons confrontés à un exode aux dimensions bibliques, voici que l'Europe s'éveille soudain et découvre la dure réalité.

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté en faveur du rapport de Madame Martens.

À la lumière de la stratégie conjointe adoptée en 2007, qui proposait l'introduction d'une approche plus bilatérale plaçant davantage l'UE et l'Afrique sur un pied d'égalité, je pense qu'une telle stratégie est importante. Son but est de porter le dialogue et la coopération «au-delà du développement», «au-delà de l'Afrique» et «au-delà des institutions» par une coopération accrue entre l'Union européenne et l'Afrique au sein des organismes internationaux et au cours des négociations multilatérales, sur des questions telles que les droits de l'homme et le changement climatique.

Je suis d'accord sur la nécessité pour l'Union européenne et l'Afrique de travailler en vue d'augmenter la démocratisation et la représentativité d'institutions internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Ceci afin que l'Afrique puisse exercer une influence proportionnelle à sa taille.

Le rapport souligne les quatre domaines dans lesquels des résultats efficaces sont particulièrement importants pour la réussite de la stratégie conjointe: la paix et la sécurité, la gouvernance dans son sens le plus large, les questions commerciales, les communautés économiques régionales et la fuite des capitaux, ainsi que des questions de développement essentielles telles que la santé et l'éducation.

J'appuie aussi la demande relative à un instrument financier spécifique pour la mise en œuvre de la stratégie conjointe, qui centraliserait toutes les sources de financement existantes de manière claire, prévisible et programmable.

Koenraad Dillen (NI), *par écrit.* – (*NL*) J'ai voté contre le rapport de Madame Martens, bien qu'il contienne de nombreux éléments sensés et acceptables et qu'il s'agisse d'un rapport relativement impartial. Il est en revanche lamentable que dans un rapport sur le partenariat euro-africain, il ne soit fait aucunement mention du problème de l'immigration illégale, un problème qui est si urgent tant pour l'Europe que pour l'Afrique, car il entraîne la fuite des cerveaux hors d'Afrique et cause énormément de problèmes sociaux en Europe. De plus, ce rapport montre un certain degré de naïveté lorsqu'il suggère que le projet de carte bleue européenne devrait décourager l'attrait des Africains pour les secteurs dans lesquels on a besoin d'eux en Afrique. Le rapport ne dit rien sur la manière de limiter ce problème dans les faits.

Edite Estrela (PSE), par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport Martens: «Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action», car il reformule la nécessité de renforcer les liens entre l'Union européenne et l'Afrique, surtout dans le contexte actuel d'instabilité économique mondiale.

J'aimerais souligner que la tenue du sommet UE-Afrique à Lisbonne en 2007 portait principalement sur le travail accompli par la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne. Toutefois, nous avons encore du chemin à parcourir pour développer la stratégie conjointe présentée à cette occasion, surtout dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'intégration régionale, de la santé et de l'éducation.

L'Union européenne doit créer un instrument financier spécifique pour mettre en œuvre la stratégie conjointe et pour y faire participer la société civile de façon concrète.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* – (*SV*) La rapporteure brosse un tableau plus ou moins précis des nombreux défis rencontrés par l'Afrique. Elle a aussi sans doute raison dans sa description de la prise en considération potentielle de l'importance des efforts internationaux et de la coopération internationale pour la lutte contre la pauvreté, l'absence de soins de santé et les conséquences du ralentissement économique mondial.

Cependant, la rapporteure s'engage dans une propagande détaillée en faveur d'un rôle plus important du Parlement européen dans les relations entre l'Afrique et l'Union européenne. Sans arguments objectifs, il est proposé, par exemple, que le président du Parlement européen soit autorisé à participer aux réunions entre les représentants des gouvernements d'Afrique et la Commission européenne et/ou le Conseil. La rapporteure aimerait également que le Parlement européen ait davantage de responsabilités quant à la structure et la fonction du Fonds européen de développement. Nous croyons qu'un tel développement serait extrêmement fâcheux. Nous avons donc voté contre le rapport dans son ensemble.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) Je soutiens ce rapport qui se penche sur l'efficacité du partenariat Afrique - UE. Ce rapport note que très peu de fonds nouveaux ont été dégagés pour la mise en œuvre de la stratégie commune et demande la création d'un instrument financier spécifique qui centralise toutes les sources de financement existantes de façon claire, prévisible et programmable.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (*IT*) J'ai voté contre le rapport de Mme Martens relatif au partenariat Afrique - UE.

Je ne suis en fait pas d'accord avec l'approche adoptée, qui, souvent, ne correspond pas aux besoins de l'Afrique tant au niveau des institutions que du secteur privé. De plus, les parties africaines doivent consentir à des efforts plus importants en la matière pour faire en sorte qu'une part importante de la société civile participe à la mise en œuvre des accords de partenariat.

La stratégie de partenariat mise en pratique jusqu'à présent n'a donné que des résultats modestes, qui restent nettement en-deçà des attentes et des objectifs. Étant donné que le premier plan d'action arrivera à expiration en 2010, je ne pense pas qu'il sera possible d'atteindre ces objectifs. Je répète que je m'oppose à ce rapport pour ces motifs.

Geoffrey Van Orden (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) La bonne gouvernance est essentielle au progrès économique et au bien-être en Afrique et devrait être la première priorité. Il est dommage que ce rapport lui accorde si peu d'attention et traite de ce sujet en des termes qui démontrent une diplomatie excessive face aux régimes africains. Il n'y a aucune allusion au fait que la plupart des gouvernements africains ont tacitement ou ouvertement soutenu le régime Mugabe au Zimbabwe, avec toute la dévastation que ce régime a infligé à la population du Zimbabwe. Et nous ne devrions pas tenter d'imposer le modèle de la structure institutionnelle de l'UE à un autre continent sans réfléchir au bien-fondé d'une telle structure pour l'Europe, a fortiori donc pour l'Afrique.

Frank Vanhecke (NI), par écrit. – (NL) Il est toujours aussi remarquable que dans cette institution, nous nous raccrochions à l'illusion de Lisbonne coûte que coûte. Réflexion faite, ce n'est vraiment pas aussi remarquable que cela, car il s'agit d'une illustration parfaite de la manière dont la bureaucratie européenne gère la légalité, les droits de l'opposition et le respect des choix faits en toute liberté par nos électeurs.

Lisbonne, après tout, est légalement mort depuis le référendum en Irlande. Pourquoi ne pouvons-nous pas simplement respecter cela?

Fondamentalement, je me demande si nous devons vraiment investir aujourd'hui 55 millions d'euros supplémentaires pour soutenir les institutions de l'Union africaine. Ces institutions provoquent à peine un murmure de critiques au sujet des dictateurs sanguinaires qui en font partie. Je me demande aussi comment le commentaire parfaitement valable au sujet de la carte bleue, la dénonçant comme un terrible instrument d'une autre fuite des cerveaux vers l'Europe, cadre avec les positions adoptées ailleurs. En outre, ce rapport

ne mentionne nulle part la question de l'immigration illégale. Peut-être s'agit-il d'un domaine dans lequel nous ferions mieux d'investir ces 55 millions d'euros.

- Rapport Alain Hutchinson (A6-0085/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté en faveur du rapport Hutchinson et je soutiens totalement la demande portant sur la liaison continue entre l'appui budgétaire de la Commission dans les domaines de la santé et de l'éducation, en particulier les soins de santé fondamentaux et l'éducation primaire, et les résultats atteints dans ces domaines. Ce rapport vise également l'amélioration de la prévisibilité de l'appui budgétaire par l'entremise de l'introduction des contrats OMD.

Je suis également d'accord sur l'importance de pouvoir étendre les principes sous-tendant ces contrats à un plus grand nombre de pays, étant donné que l'objectif principal du contrat OMD est d'aider à améliorer l'efficacité de l'aide et d'accélérer le rythme des progrès liés à l'accomplissement des OMD pour les pays qui en ont le plus besoin.

Je crois qu'il est d'une importance capitale que la Commission détermine son appui budgétaire conditionnel en fonction des résultats atteints, non seulement dans le domaine de la bonne gouvernance et de la transparence, mais également en termes de défense et de maintien des droits de l'homme, en particulier ceux des plus pauvres et des exclus, y compris les personnes handicapées, les minorités, les femmes et les enfants. Elle doit aussi veiller à ce que l'appui budgétaire ne soit pas apporté à des secteurs autres que ceux précisés dans le contrat OMD.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur de ce rapport visant à créer des contrats relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement entre l'Union européenne et certains pays. Je suis favorable à la transparence financière recommandée par ce rapport et à la stabilité que l'aide contractuelle impliquera pour les pays partenaires, qui pourront ainsi mieux planifier leurs budgets.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) Je souhaite me dispenser de voter sur le rapport de M. Hutchinson concernant les contrats OMD. En fait je ne suis d'accord qu'avec quelques-uns des points envisagés, et je ne peux donc pas soutenir pleinement le texte en question.

Kathy Sinnott (IND/DEM), par écrit. – (EN) L'UE doit soutenir de tout cœur les OMD, mais j'ai voté contre le rapport sur les OMD, car, une fois encore, mes collègues ont plaidé en faveur des «droits sexuels et génésiques» dans le rapport. Donner aux enfants une chance dans la vie est un OMD important.

- Rapport Maria Badia i Cutchet (A6-0093/2009)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), par écrit. - (SV) Les sociaux-démocrates estiment qu'il est important de promouvoir l'art et la culture au sein de l'UE. Nous souhaiterions dès lors assister à un renforcement de l'échange d'expériences et de la coopération entre les États membres dans ce domaine. Ce point est particulièrement important pour permettre aux étudiants en art d'étudier dans un autre État membre.

Nous estimons par contre que le contenu des cours artistiques des États membres ne doit pas être déterminé au niveau européen. Ces décisions doivent être prises par les États membres eux-mêmes. Nous avons par conséquent choisi de voter contre le rapport.

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté en faveur du rapport.

«Tous les enfants naissent artistes, la difficulté étant de le rester en grandissant». C'est en ces termes que Pablo Picasso a décrit les problèmes de la formation artistique. Bien que l'éducation artistique soit actuellement une matière obligatoire dans de nombreux systèmes éducatifs, les modèles d'enseignement présentent d'importantes variations d'un État membre à l'autre.

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a favorisé la promotion d'une économie de la connaissance au sein de laquelle les capacités intellectuelles et la créativité occupent une place prédominante. Dans un tel contexte, l'éducation artistique est devenue un élément essentiel de préservation de l'identité et de promotion de la compréhension interculturelle et interreligieuse.

L'éducation artistique offre également aux pays la possibilité de développer les ressources humaines nécessaires pour tirer profit de la richesse de leur patrimoine culturel. À cela s'ajoute l'exigence croissante de compétitivité,

démontrable dans de nombreux domaines, ce qui explique la priorité que de nombreux systèmes éducatifs accordent aujourd'hui à la promotion du développement de la créativité par le biais de programmes éducatifs développés au moyen de méthodes pédagogiques appropriées, qui ont un grand impact sur l'insertion ultérieure des étudiants sur le marché du travail.

Šarūnas Birutis (ALDE), *par écrit.* - (*LT*) L'élaboration de la proposition commune pour la coordination des études artistiques au niveau européen est importante.

L'activité artistique englobe la maîtrise de plusieurs domaines de compétence, de connaissances et de supports, qui sont depuis longtemps étroitement liés aux progrès éducatifs et technologiques. Tout au long de l'histoire, les arts ont utilisé les technologies les plus avancées de l'époque et les débats scientifiques ont influencé de nombreuses théories esthétiques. De leur côté, l'expérience pratique et certaines disciplines artistiques ont également influencé le progrès technique et, partant, contribué au développement des connaissances humaines et au progrès mondial. Bien que la création artistique ne puisse se limiter à l'application de connaissances scientifiques et technologiques *stricto sensu*, la technologie, même si elle n'a pas été créée à cette fin, peut s'avérer utile à l'art, de même que l'art peut encourager la recherche et l'amélioration des technologies, notamment dans l'application de celles-ci à des activités artistiques. En d'autres termes, l'éducation artistique contribue au développement de liens plus étroits et productifs entre l'éducation, la culture, les TIC et les arts en ce XXI^e siècle.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE), *par écrit.* - (RO) J'ai voté en faveur de ce rapport car je suis d'accord sur la nécessité de trouver un équilibre entre les cours théoriques et l'initiation à la pratique dans tous les domaines, y compris les études artistiques.

Le rapport de Mme Badia i Cutchet insiste sur le fait que l'enseignement de l'histoire de l'art doit aussi s'appuyer sur des rencontres avec les artistes et sur la fréquentation des lieux culturels, afin de susciter la curiosité et de nourrir la réflexion des étudiants. J'espère que les gouvernements européens et la Commission européenne adopteront les recommandations de ce rapport et que nous verrons très bientôt des améliorations.

Marie-Hélène Descamps (PPE-DE), par écrit. – Le rapport d'initiative qui nous est soumis aujourd'hui et auquel j'apporte mon total soutien, consacre l'idée selon laquelle l'éducation artistique et culturelle, dont l'éducation à l'image, est un enjeu fondamental du système éducatif. Cet enseignement participe en effet à la démocratisation de l'accès à la culture et à l'émancipation des individus. À ce titre la résolution appelle, dans le respect du principe de subsidiarité, à la promotion de la mobilité des enseignants et des étudiants, à la reconnaissance au niveau européen des qualifications et à la coopération entre les États membres en matière d'éducation artistique et culturelle.

Elle souligne également la nécessité de développer la formation des enseignants et des autres intervenants (artistes et professionnels), afin d'introduire une dimension artistique et culturelle dans tous les enseignements et d'assurer un niveau élevé de pédagogie. Le rapport souligne de plus très justement la nécessité de recourir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de permettre un enseignement moderne et de qualité, proche des aspirations des plus jeunes. Il cite à cet égard Europeana, la bibliothèque numérique européenne, qui dans ce contexte constitue une véritable valeur ajoutée.

Koenraad Dillen (NI), par écrit. - (NL) De quoi le Parlement se mêle-t-il à présent? Au paragraphe 1 de ce rapport, par exemple, je lis que l'éducation artistique devrait être une composante obligatoire des programmes éducatifs à tous les niveaux scolaires, afin de favoriser la démocratisation de l'accès à la culture. Quelle absurdité et quelle ingérence! Laissons aux États membres le soin de décider eux-mêmes du contenu de leurs programmes scolaires. Ils se sont parfaitement acquittés de cette tâche au cours des derniers siècles et devraient pouvoir continuer à le faire durant le prochain sans qu'il soit nécessaire que l'Union européenne ou le Parlement européen les traite avec tant de condescendance.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* - (*SV*) La Liste de juin estime que les questions culturelles doivent relever de la compétence politique des États membres. Ce rapport ne fait pas partie de la procédure législative et ne fait que représenter l'opinion de la majorité fédéraliste du Parlement européen, pour laquelle l'UE devrait accroître davantage son ingérence dans le domaine culturel.

Nous avons donc voté contre le rapport dans son ensemble.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN), *par écrit*. – (*PL*) Il est vrai que les disciplines artistiques sont enseignées dans les écoles partout en Europe. Il est vrai également que l'Europe, et je veux parler de la société, évolue rapidement, tout comme les technologies de l'information et de la communication. L'Europe est aussi en

train de s'intégrer de plus en plus, et l'éducation culturelle peut contribuer à ce processus tout autant que le marché commun, par exemple.

Ce résultat peut être obtenu au moyen d'une formation artistique à toutes les étapes de l'éducation, de l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques de la diversité de l'Europe et de ses nombreuses cultures. Ce corpus de connaissances est considérable et il s'accroît sans cesse. Cependant, le fait que les disciplines artistiques soient diversement enseignées selon les pays ne permet pas, par exemple, de former un artiste dont les connaissances et le potentiel seront reconnus et utilisés dans un autre État membre.

Ceci soulève la question de la coordination des politiques. Le rapport de Mme Badia i Cutchet propose une solution intéressante: la Méthode ouverte de coordination, c'est-à-dire l'apprentissage des pays entre eux sur la base de l'exemple de ceux qui ont trouvé la meilleure solution à un problème particulier. Cette méthode est donc presque totalement aux mains des États membres.

Cette approche est flexible, elle permet de coordonner des mesures complexes et de relever rapidement les défis actuels. La question de la formation artistique est compliquée: il faut stimuler la créativité par une approche spécifique et individualisée entre l'enseignant et l'étudiant, il faut transmettre la connaissance de la culture, en évolution permanente, de l'Europe et des outils de création, et il faut permettre un développement professionnel sans entraves. Une réflexion rationnelle et constructive sur l'éducation artistique constitue un investissement dans l'avenir et dans l'identité d'une Europe unie dans la diversité.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) Je salue le rapport de Mme Badia i Cutchet relatif aux études artistiques dans l'Union européenne.

À l'heure actuelle, dans nos sociétés de plus en plus hétérogènes, je pense que la culture est d'une importance fondamentale pour préserver l'identité et pour améliorer la façon dont différents peuples et différentes cultures cohabitent.

J'estime moi aussi que l'art est une manifestation de la culture et qu'il contribue au développement de la richesse culturelle d'un pays et de la société en général. En outre, la créativité artistique peut être utile pour la recherche technologique et le développement, et subir à son tour l'influence de la technique.

Étant donné l'importance des disciplines artistiques, je suis donc en faveur d'une coordination au niveau européen de leur enseignement dans les établissements éducatifs.

Carl Schlyter (Verts/ALE), par écrit. - (SV) Il est notamment important de permettre aux artistes de se déplacer librement, de promouvoir les possibilités d'art non commercial et de développer les bibliothèques numériques européennes afin de préserver notre patrimoine artistique. J'interprète le paragraphe 9 relatif à la nature et à la durée des études artistiques comme un désir d'intégrer également les études artistiques dans le processus de Bologne, raison pour laquelle je suis en mesure de voter en faveur de ce rapport.

- Rapport Hegyi (A6-0107/2009)

Philip Claeys (NI), *par écrit*. - (*NL*) J'ai voté contre ce rapport en raison de la terrible hypocrisie qui imprègne ce texte. L'UE refuse de tenir compte des référendums français et néerlandais sur le traité constitutionnel européen et du référendum irlandais sur le traité de Lisbonne, sans que le rapport déplore cette situation. Au contraire, le paragraphe 5 du rapport indique, de manière particulièrement condescendante et insultante, que le vote négatif des femmes est imputable à la faible implication de l'Europe.

Les références au dit «plan D» sont elles aussi totalement déplacées dans la mesure où, dans la majorité des États membres, le «plan B» s'est résumé à un dialogue entre des gens de même sensibilité, qui n'avaient clairement pas intérêt à prendre en considération les voix critiques. Ce rapport aurait dû critiquer les abus de ce type au lieu de les approuver tacitement.

Koenraad Dillen (NI), par écrit. - (NL) J'ai voté avec beaucoup de conviction contre ce rapport fédéraliste et arrogant. Quelle arrogance que d'affirmer, comme dans le considérant B, que la population qui a voté contre le traité constitutionnel européen connaît mal l'Europe. C'est clairement faux. Au contraire, ce sont précisément les citoyens qui ne comprennent que trop bien que l'UE tente d'affaiblir les derniers vestiges de la souveraineté des États membres qui ont voté contre le traité constitutionnel. Quelle arrogance de déclarer que l'intégration n'est comprise que par les sections cultivées de la société! Le rapporteur est pourtant clair. Ceux qui pensent «de travers» doivent être pénalisés ou considérés comme des idiots. Comment parler d'un dialogue actif avec les citoyens dans ces conditions?

Brigitte Douay (PSE), par écrit. – J'ai soutenu le rapport de Gyula Hegyi concernant le dialogue actif avec les citoyens sur l'Europe. Un tel dialogue est essentiel et ce rapport insiste très largement sur l'importance des actions au niveau local. C'est en effet en agissant concrètement au plus près des citoyens, en leur parlant simplement d'Europe, qu'ils pourront avoir une vision plus claire de ce que fait l'Union européenne pour eux, au quotidien.

À l'approche des élections de juin, il est essentiel de favoriser ce dialogue, notamment dans les régions rurales ou à destination des groupes les plus eurosceptiques, tels que les jeunes ou les femmes. La récente déclaration politique interinstitutionnelle signée par le Parlement, le Conseil et la Commission européenne – «Communiquer l'Europe en partenariat» – va également dans ce sens. Nous pouvons nous réjouir de l'importance que les institutions accordent à un tel dialogue et des efforts qu'elles souhaitent établir pour que les citoyens se sentent concernés par l'Union européenne.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. - (*PT*) Nous avons voté contre ce rapport car nous estimons que la pression qui continue d'être exercée afin de mener le processus de ratification du traité de Lisbonne à son terme, malgré le résultat du référendum irlandais, est inacceptable. Tout d'abord, si les règles du traité actuel étaient observées et si la décision souveraine de la population irlandaise était respectée, le projet de traité de Lisbonne aurait dû être abandonné. Ce rapport défend une fois de plus une position anti-démocratique. Il est d'ailleurs inacceptable que le Parlement européen parle d'accroître encore davantage «la transparence de l'UE et la participation des citoyens aux processus de prise de décision», alors qu'une majorité d'États membres a rejeté la tenue de référendums sur le traité de Lisbonne dans leur pays par crainte de l'opinion majoritaire de leurs citoyens.

Il est également regrettable qu'ils ignorent les avis opposés de tous ceux qui s'estiment dupés par un processus d'intégration capitaliste qui aggrave les inégalités et aggrave la pauvreté et le chômage, contrairement aux promesses faites.

Même les quelques points positifs du rapport semblent formulés dans un contexte qui vise à tromper l'opinion publique et les citoyens, par le biais de campagnes de propagande, au lieu de garantir de manière efficace la participation démocratique et d'introduire un changement de politique pour répondre aux aspirations raisonnables des citoyens et des travailleurs.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Vous êtes décidément incorrigibles. Selon vous, si les citoyens européens sont de plus en plus sceptiques sur l'Union européenne, c'est par manque d'instruction, par ignorance, voire par bêtise.

Je crois que c'est exactement le contraire. Il y a ceux qui profitent de l'ouverture des frontières à tous les flux humains, de marchandises, de capitaux, etc. Et il y a l'immense majorité de ceux qui en subissent les conséquences: le chômage, la précarité, la baisse du pouvoir d'achat, l'insécurité, la perte d'identité, et qui savent à qui ils le doivent.

Votre Europe est une technocratie gouvernée par une poignée d'oligarchies incontrôlées et incontrôlables: les 27 commissaires et quelques membres du directoire de la Banque centrale européenne. Une technocratie attentive aux milliers de lobbies qui l'influencent, mais totalement sourde au rejet exprimé par les citoyens lorsqu'on consent à les consulter par référendum. Un système dont les politiques ont préparé et aggravé la crise financière, économique et sociale qui nous touche, et qui entrave les mesures nationales de sauvegarde ou de sauvetage.

Alors comme vous, j'espère que les citoyens européens iront voter en masse en juin, et qu'ils se serviront de ce scrutin comme d'un référendum. Pour vous dire non.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. - (SV) Ce rapport ne fait pas partie de la procédure législative et représente uniquement la position de la majorité fédéraliste du Parlement européen en prêchant pour que le processus de ratification du traité de Lisbonne soit mené à son terme.

Nous estimons toutefois que le traité de Lisbonne a échoué à deux reprises, la dernière fois lorsque les citoyens irlandais ont voté contre en 2008, mais aussi avant cela, lorsqu'en 2005 les électeurs français et néerlandais ont voté contre une proposition pour l'essentiel identique. Quand la majorité fédéraliste du Parlement européen prendra-t-elle conscience que son souhait de créer des États-Unis européens ne rencontre pas le soutien des électeurs?

Le considérant B de la proposition de rapport va jusqu'à déclarer ce qui suit: «Les personnes connaissant mal les politiques de l'Union européenne ou les traités sont davantage susceptibles de s'y opposer.» Une telle

déclaration témoigne de la nonchalance, de l'arrogance et de l'ignorance des fédéralistes à l'égard des électeurs ayant des valeurs politiques différentes de celles qui prévalent au sein de ce Parlement européen favorable à la centralisation.

Nous avons donc voté contre ce rapport.

Adrian Manole (PPE-DE), par écrit. - (RO) La communication avec les citoyens et leur information doit cesser d'être une simple proposition inefficace et prescrite. La société civile doit être impliquée dans des domaines tels que la bonne gouvernance et la démocratisation, les droits de l'homme, le développement de l'exclusion sociale et la lutte contre celle-ci, la protection de l'environnement et le développement durable.

Vu la crise financière mondiale et l'augmentation de la dette des consommateurs, un dialogue actif avec les citoyens de l'Europe signifie que les institutions européennes et la société civile doivent faire des efforts pour améliorer le niveau d'éducation financière des consommateurs, en particulier concernant leurs droits et obligations, de même que les meilleures pratiques dans le domaine de l'épargne et des emprunts.

Les États membres doivent par ailleurs accroître les ressources humaines et financières allouées au réseau des Centres européens des consommateurs afin d'accroître la sensibilisation et de garantir le respect des droits des consommateurs au sein de l'Union européenne.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. - (DE) La récente campagne visant à rendre obligatoire les ampoules économiques, une mesure qui profitera principalement aux fabricants, souligne le fossé qui sépare l'Union européenne de ses citoyens. Comment les citoyens européens pourraient-ils ressentir une quelconque affinité avec une Union européenne qui répète les référendums, lorsqu'elle prend la peine d'en organiser, jusqu'à ce que le résultat voulu soit atteint? Comment les citoyens autrichiens, par exemple, pourraient-ils s'identifier à une UE qui les a submergés sous une avalanche de trafic de transit, leur a imposé des sanctions pour avoir organisé des élections démocratiques et les a contraints à abandonner leur neutralité et leur secret bancaire?

L'UE a été créée pour des raisons économiques, cela reste évident. Il ne s'agit pas de l'œuvre des citoyens; c'est la création d'un *establishment* européen coupé de la réalité et qui adhère au mantra de la libéralisation et de la libre circulation des capitaux. Si nous ne revoyons pas notre façon de penser et si l'absence de transparence et de démocratie perdure, peu importera que nous adoptions des déclarations d'intentions les unes après les autres, les citoyens resteront aliénés à l'UE et leur frustration ne fera que croître. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu de voter sur ce rapport.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN), *par écrit.* - (*PL*) Le dialogue avec les citoyens est un sujet important et complexe, que les gouvernements au pouvoir se doivent de maîtriser correctement. Telle est l'essence de leur travail: établir un dialogue qui débouche sur un compromis. Dans ce contexte, il semble que le fond de ce rapport soit quelque peu contradictoire. Il nous invite à mener le processus de ratification du traité de Lisbonne à son terme dès que possible, en tant que condition essentielle du dialogue sur l'Europe. Le rapport affirme que le traité renforcera la transparence et la participation des citoyens à la prise de décision. Cela pourrait donner l'impression que ceux qui n'apprécient pas le traité seront ignorés et que, par conséquent, leur voix ne sera pas entendue. On peut donc difficilement parler de dialogue et de compromis.

L'idée d'un socle de «connaissances communes sur l'Europe» par l'étude de l'histoire de l'Europe et de l'intégration européenne prête également à controverse. Ces cours seraient organisés par un programme décidé au niveau communautaire, adopté sur une base volontaire par les États membres et financé par le budget communautaire. En bref, il s'agit d'un compromis historique qui devrait servir d'outil pour développer des valeurs européennes communes. J'estime que nous ne devons pas aller si loin, le compromis historique étant un concept à tout le moins vague, voire inutile. En outre, l'utilisation de l'histoire en tant que moyen pour arriver à ses fins suscite une opposition, même si les intentions sous-jacentes à cette idée sont sincères. La clef d'un dialogue efficace réside dans le présent, ce qui nous a d'ailleurs suffisamment posé de problèmes. Nous devons parler! En d'autres termes: «oui» au dialogue et «non» au rapport.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (*IT*) Je souhaite m'abstenir sur le rapport de M. Hegyi concernant le dialogue actif avec les citoyens à propos de l'Europe.

En fait, bien que je sois d'accord en partie avec le texte déposé, je m'en écarte sur certains points qui me semblent importants. Je ne suis donc pas en mesure de soutenir pleinement ce rapport.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE), par écrit. - (PL) Le débat sur la question d'un dialogue entre l'Union européenne et ses citoyens est extrêmement important. La manière dont les citoyens européens perçoivent l'Europe et comprennent le rôle de la Communauté constitue un point crucial. Les gens acceptent ce qu'ils

connaissent, mais tout ce qui dépasse leur entendement suscite leur préoccupation. Les exemples du référendum irlandais et, auparavant, des référendums français et néerlandais montrent que nous ne pouvons pas faire fi de l'avis de nos citoyens. Les décisions ne doivent pas être prises à huis clos, en ignorant les opinions de la société. Nihil novi - rien de nouveau sans consentement commun.

Nous devons toucher les citoyens les plus pauvres et les moins cultivés, et expliquer aux citoyens, de manière claire et concise, sur quoi reposent nos actions, les objectifs que nous cherchons à atteindre et, plus encore, les avantages que les citoyens en retireront. Une véritable intégration est impossible si nos électeurs ne souscrivent pas pleinement aux actions de l'Union européenne.

Des études ont révélé qu'un peu plus de 50 % des citoyens européens seulement étaient satisfaits de l'adhésion de leur pays à la Communauté. Il est clair que ce chiffre varie d'un pays à l'autre. Ce serait un énorme succès si ce chiffre pouvait atteindre les 80 %.

L'obligation de rapprocher l'UE de ses citoyens incombe non seulement aux institutions européennes, mais également, à mes yeux, aux députés que nous sommes. Chaque année, j'organise à moi seul des centaines de réunions avec des jeunes, des agriculteurs et des hommes d'affaires. Apprenons à nos citoyens à profiter des avantages que leur offre l'UE. Les élections de juin constitueront un premier test de l'efficacité dont nous avons fait preuve.

Søren Bo Søndergaard (GUE/NGL), *par écrit.* – (*EN*) Le rapport Hegyi relatif à la valorisation d'un dialogue actif avec les citoyens de l'Union européenne repose sur l'hypothèse selon laquelle le scepticisme de l'opinion publique vis-à-vis de l'Union européenne est dû à un manque de connaissances appropriées. Ce rapport propose différentes mesures telles que l'éducation, Euronews et la création d'un musée de d'histoire de l'Union européenne. Ces actions ressemblent bien plus à de la propagande qu'à un dialogue, et je m'y oppose donc. Dans un véritable dialogue, on accorde également de la valeur à l'opinion des citoyens.

Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), *par écrit.* – (*EN*) Le rapport Hegyi relatif à la valorisation d'un dialogue actif avec les citoyens de l'Union européenne repose sur la supposition que le scepticisme de l'opinion publique vis-à-vis de l'Union européenne est dû à un manque de connaissances adéquates. Ce rapport propose différentes mesures telles que l'éducation, Euronews et la création d'un musée de d'histoire de l'Union européenne. Ces actions ressemblent bien plus à de la propagande qu'à un dialogue, et je m'y oppose donc. Dans un véritable dialogue, on accorde également de la valeur à l'opinion des citoyens.

Andrzej Jan Szejna (PSE), *par écrit.* – (*PL*) Le rapporteur affirme que le dialogue actif avec les citoyens à propos de l'Europe n'est pas bien développé. Il a malheureusement raison. Les informations relatives à l'Union européenne ne parviennent souvent que jusqu'à ses habitants les plus instruits et les plus aisés, ce qui provoque scepticisme et antipathie chez les autres citoyens des pays d'Europe. C'est pourquoi, pour le développement futur de la Communauté européenne, il est essentiel de former ses habitants aux questions européennes.

Le rapporteur s'efforce de trouver des façons de toucher des publics plus larges, ce qui permettra d'accroître les connaissances des habitants à propos de l'UE. Il base son approche sur les méthodes pragmatiques et populaires suivantes pour atteindre un public aussi large que possible: instauration, dans les écoles, d'une année d'enseignement portant sur l'histoire de l'UE depuis 1945, création d'une chaîne de télévision similaire à la chaîne CNN américaine et des sites internet conçus sous une forme qui les rende accessibles aux jeunes.

Je suis également favorable à une campagne d'information à propos de l'UE, qui me semble un outil de sensibilisation important. Je trouve aussi que les idées exprimées par le rapporteur sur la mise en œuvre de cette campagne sont excellentes.

- Rapport Cornillet (A6-0081/2009)

Marie-Arlette Carlotti (PSE), *par écrit.* – L'APP s'est imposée comme un outil incontournable de dialogue politique ainsi que de prévention et de résolution des conflits.

Sur les situations de crise politique, nos «débats d'urgence» ont permis un dialogue approfondi, constructif et sans tabou sur la situation au Kenya, au Zimbabwe ou en Mauritanie.

Sur des grands enjeux Nord-Sud «horizontaux» (tels que la sécurité alimentaire, l'efficacité de l'aide publique ou le travail des enfants), l'APP a adopté, en 2008, des positions constructives, souvent audacieuses.

Sur la mise en œuvre du FED, l'APP s'est emparé des documents stratégiques dont l'examen a débuté dans le cadre de sa commission économique.

Mais l'agenda de l'APP a surtout été marqué par une priorité politique, celle des APE. Avec ses «réunions régionales», l'APP dispose d'un atout majeur et d'une valeur ajoutée indiscutable pour le suivi des APE.

Cette valeur ajoutée doit désormais être reconnue et consacrée. L'APP doit être au cœur du dispositif de contrôle parlementaire sur les négociations et la mise en œuvre des accords.

Je voudrais enfin saluer ici le travail de la coprésidente, Mme Glenys Kinnock. Elle a su faire de l'APP un outil unique pour le dialogue Nord-Sud, ce qui constitue une «chance» pour un développement équitable, durable, solidaire.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Je suis contre le rapport de M. Cornillet concernant le travail de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP - UE en 2008.

En fait, je pense que le travail accompli au cours des séances de travail organisées jusqu'à présent n'a pas toujours été satisfaisant, dans la mesure où aucune résolution n'a été adoptée sur certains thèmes importants.

En outre, les négociations entreprises par l'Assemblée ont parfois abouti à la conclusion d'accords de partenariat qui n'ont pas produit de résultats positifs ni pour l'Union européenne, ni pour les autres parties. Je m'oppose donc au rapport déposé.

Frank Vanhecke (NI), par écrit. - (NL) Je me suis abstenu lors du vote sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, même si, avec le recul, je regrette de ne pas avoir voté contre. Au fil des années que j'ai passées au sein de ce Parlement, à travailler ici, j'ai eu l'impression de plus en plus nette que les positions de l'ACP servaient avant tout d'excuse pour faire de beaux voyages autour du monde et aux quatre coins de la planète. Soyons honnêtes: quelle différence ont-elles jamais faite?

Peut-être avons-nous simplement besoin d'une évaluation de toute la gamme des positions parlementaires. Elles semblent en effet très bien. Je suis sûr qu'il est très agréable de découvrir différentes régions du monde aux frais de la princesse, mais je doute très fort que l'argent des contribuables ait réellement rapporté, si ce n'est aux hôtels et aux compagnies aériennes.

- Rapport Krehl (A6-0095/2009)

John Attard-Montalto (PSE), *par écrit*. – (*EN*) Les Fonds structurels font partie des outils les plus importants dont dispose l'Union européenne. L'accès à ces fonds dans le domaine de la politique régionale est l'une des choses les plus difficiles à comprendre. Le titre de ce rapport comprend d'ailleurs le mot «obstacles», et on peut résumer ces obstacles en sept points:

- trop de bureaucratie;
- trop de réglementations complexes;
- modification fréquente par certains États membres des critères d'éligibilité et de la documentation requise;
- manque de transparence des processus décisionnels et des mécanismes de cofinancement;
- retards de paiement, administration centralisée lourde dans les États membres;
- capacité administrative décentralisée inadaptée;
- différents modèles d'intégration régionale dans les États membres, ce qui empêche l'établissement de données comparatives et l'échange de bonnes pratiques.

Brigitte Douay (PSE), *par écrit.* – J'ai voté en faveur du rapport de Constanze Krehl sur les meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale, car il apporte une définition novatrice de ces meilleures pratiques et des exemples de réussites, et énonce des recommandations très concrètes pour tous les domaines d'intervention de l'Union européenne en la matière.

J'avais particulièrement attiré l'attention de la rapporteure sur une meilleure accessibilité des équipements urbains et de transport pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que sur la possibilité de mieux concilier vie privée, familiale et professionnelle, notamment pour les femmes.

Nous espérons que ces recommandations exhaustives aideront et inspireront les acteurs de la politique régionale.

Emanuel Jardim Fernandes (PSE), par écrit. - (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport de Mme Krehl, car il souligne les meilleures pratiques dans plusieurs domaines, dont l'environnement et l'énergie durable. C'est le cas de la centrale hydroélectrique de Socorridos, dans la région autonome de Madère, reconnue au titre de l'initiative Regiostars.

Le rapport de Mme Krehl reconnaît également les principales difficultés qui font obstacle à la préparation de tels projets, parmi lesquelles:

- la complexité des réglementations,
- les règles de cofinancement opaques,
- le manque d'occasions d'échanger des expériences,
- les maigres possibilités de coordination interrégionale et les structures régionales inadaptées à cette coopération.

Il est donc crucial de consolider et d'améliorer les indicateurs et d'accroître ainsi le savoir-faire communautaire dans ce domaine, en particulier par rapport aux points suivants:

- respect du principe de l'égalité des chances et garantie des principes du partenariat et du caractère novateur de l'action,
- rigueur dans l'organisation des projets, utilisation efficace des ressources et clarté quant à la durée de ces projets,
- amélioration de la transférabilité des connaissances, afin qu'elles puissent servir dans d'autres régions de l'Union européenne.

Tous ces aspects sont reconnus dans le rapport de Mme Krehl.

Iosif Matula (PPE-DE), par écrit. - (RO) J'ai voté en faveur du rapport sur les meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale car j'estime que la fourniture d'informations transparentes et suffisantes, en temps opportun, peut à elle seule faciliter la diffusion d'informations essentielles sur les Fonds structurels et de cohésion.

L'objectif de la politique de cohésion ne pourra pas être pleinement atteint tant qu'il subsistera des obstacles, tels que la bureaucratie et l'administration, empêchant les bénéficiaires potentiels d'utiliser les ressources structurelles de l'Union européenne. Les obstacles qui ont posé problème jusqu'à présent sont la documentation hermétique, la modification fréquente des critères d'éligibilité et les délais très courts de soumission des dossiers.

Des résultats optimaux ne pourront être atteints que par l'échange actif d'informations, ainsi que par la mise en place d'une base de données européenne reprenant les «cas de réussite» dans le cadre de la mise en œuvre des projets. La coopération régionale et interrégionale, de même que la collecte et l'échange des bonnes pratiques dans le domaine de la politique régionale, devraient également améliorer la capacité d'absorption des fonds européens.

Un portail européen traduit dans toutes les langues officielles de l'Union européenne pourrait contribuer de manière significative à la diffusion appropriée et transparente d'informations sur les fonds européens et à l'échange des meilleures pratiques de la politique de cohésion dans les régions des États membres qui ont récemment rejoint l'Union européenne.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté contre le rapport de Mme Krehl sur les meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale et les obstacles à l'utilisation des Fonds structurels.

Je suis en fait convaincu que les propositions émises par ce rapport ne permettront pas d'améliorer le fonctionnement de la politique régionale, qui est extrêmement importante pour lutter contre les déséquilibres dans le développement de l'Union européenne et qui bénéficie d'un soutien financier important.

Je ne pense notamment pas que l'échange de meilleures pratiques puisse permettre d'utiliser plus efficacement les Fonds structurels ou de contribuer au développement de projets innovants.

- Rapport Roszkowski (A6-0042/2009)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), par écrit. – (SV) Nous avons voté en faveur du rapport de M. Roszkowski parce que nous sommes d'accord avec ses objectifs globaux en matière de développement rural et avec la diversification des activités pour maximiser le potentiel de développement local. Ce rapport comporte toutefois certains points avec lesquels nous ne sommes pas d'accord, tant du point de vue factuel que du point de vue de leur libellé. Même s'il existe des raisons importantes liées à la politique environnementale et à la politique régionale, nous ne pensons pas que certaines productions agricoles doivent être maintenues «à tout prix» au moyen de subventions. Nous pensons également que certains libellés devancent certains choix qui reviennent à la population rurale. Nous avons cependant choisi d'interpréter ces points comme des formulations malencontreuses reposant sur de bonnes intentions, comme la prévention de la désertification.

Iosif Matula (PPE-DE), par écrit. - (RO) J'ai voté en faveur du rapport sur la complémentarité et la coordination de la politique de cohésion et des mesures de développement rural car j'estime que ces politiques constituent des piliers importants pour le développement national, compte tenu du potentiel agricole particulier de la Roumanie.

J'estime qu'il est important que la politique de développement rural vise à réduire les disparités économiques entre les zones urbaines et rurales en identifiant le potentiel propre à chaque région et en encourageant le développement d'activités spécifiques à chacune d'entre elles.

Les politiques de développement rural doivent tendre vers des stratégies qui n'entraînent pas le ralentissement ou l'arrêt des activités agricoles de la population rurale. Elles doivent au contraire contribuer à diversifier ces activités par la fourniture de produits organiques obtenus au niveau local et la production d'aliments et de boissons traditionnels.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural a été créé en tant que fonds distinct des Fonds structurels dans le but d'utiliser les fonds européens de manière plus efficace dans les zones rurales. L'avantage que nous avons en tant qu'État bénéficiaire est que nous disposons d'un éventail plus large de fonds pour le développement rural, ce qui nous permettra d'atteindre notre objectif, à savoir moderniser les structures sociales tout en renforçant la cohésion territoriale entre les zones rurales et urbaines.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. - (DE) Ces dernières années, les zones rurales ont souffert non seulement de l'exode continu vers les villes, mais également du démantèlement des infrastructures: postes de police, magasins d'alimentation, transports en commun, etc. De ce fait, ces zones ont encore perdu de leur attrait et leur détérioration s'est accélérée. Si la déréglementation des services postaux nationaux entraîne à son tour une vague de fermetures de bureaux de poste, des régions entières seront laissées sans aucune ressource.

Nous ne devrions pas être surpris de voir la tendance à l'abandon des terres et à l'augmentation du taux de mortalité des agriculteurs s'accuser au cours des prochaines années. Les conséquences d'une politique européenne de subventions mal conçue, qui ne profite généralement qu'aux grands acteurs, et d'années d'abandon des zones rurales se font peu à peu sentir. Nous n'avons toujours pas mis en place d'approche globale. Or sans une telle approche, les mesures individuelles sont vouées à l'échec. C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre le rapport Roszkowski.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) J'ai voté contre le rapport de M. Roszkowski sur la complémentarité et la coordination de la politique de cohésion et des mesures de développement rural.

Je doute notamment que le soutien apporté aux activités non agricoles en milieu rural soit la meilleure façon de renforcer la cohésion territoriale. Je crois au contraire que cette manœuvre menace les aides directes en faveur de l'agriculture et qu'elle provoquera des déséquilibres socioéconomiques graves dans les régions rurales.

- Rapport Roth-Behrendt (A6-0484/2008)

Adam Bielan (UEN), par écrit. – (PL) L'instauration de conditions aussi strictes concernant certains produits utilisés dans l'industrie cosmétique est contraire aux intérêts de nombreuses entreprises polonaises. L'industrie cosmétique polonaise se compose principalement de nombreuses PME qui ne peuvent pas se permettre les tests compliqués nécessaires à l'introduction de substances de substitution dans de nombreux cosmétiques. Les composants dont ce règlement interdit l'utilisation ne concernent que 5 % des produits cosmétiques, et l'industrie pourrait les utiliser dans des concentrations sans danger. Malheureusement, les amendements

proposés par la Pologne n'ont pas été acceptés. C'est pourquoi je n'ai pas soutenu le rapport de Mme Roth-Behrendt.

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. - (LT) Je salue le fait qu'un règlement ait été choisi en tant qu'acte juridique de la nouvelle édition au lieu de la directive en vigueur. Cela permettra de mettre fin à l'incertitude et aux incohérences juridiques, en plus d'introduire une définition et des mesures d'application. L'autre objectif important est d'accroître la sécurité des produits cosmétiques. La directive sur les produits cosmétiques en vigueur ne contenant aucune exigence claire en matière d'évaluation des risques, le règlement fixe des exigences minimales à cet égard.

Hanne Dahl (IND/DEM), par écrit. - (DA) C'est à contrecœur que nous avons voté en faveur du nouveau règlement relatif aux produits cosmétiques, malgré qu'il ouvre la voie à des dérogations à l'interdiction d'utiliser des substances CMR cancérogènes. Heureusement, le Parlement européen a limité cette possibilité en exigeant la prise en considération de toutes les voies et sources d'exposition générale aux substances CMR dans le cadre du processus d'approbation. L'adoption de ce règlement signifie qu'au Danemark, nous ne pouvons pas interdire des substances que nous savons être cancérogènes, perturbatrices pour le système endocrinien ou allergènes, car une telle interdiction serait perçue comme un obstacle à la libre circulation des marchandises, que cette législation vise précisément à garantir.

Cette situation est toutefois contrebalancée par l'introduction du règlement relatif aux nanoparticules du Parlement et, partant, par l'application du principe de précaution. Dorénavant, il devra être démontré que les nanoparticules ne sont pas nocives avant que leur utilisation soit autorisée, au lieu de devoir prouver qu'elles sont nocives pour empêcher leur utilisation, comme l'exigeait la législation européenne jusqu'à présent.

Le règlement introduit également des exigences plus strictes en exigeant des descriptions détaillées des produits.

Edite Estrela (PSE), par écrit. - (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport de Mme Roth-Behrendt sur le règlement relatif aux produits cosmétiques (refonte) car j'estime qu'il est primordial de renforcer la sécurité des produits cosmétiques et de protéger la santé des consommateurs en fixant des exigences minimales qui doivent être respectées avant la mise d'un produit sur le marché.

Je regrette toutefois que la disposition relative à l'indication obligatoire de la durabilité minimale de tous les produits, y compris ceux ayant une durabilité minimale de plus de 30 mois (article 15), n'ait pas été adoptée. Il est important de préciser que, si l'utilisation d'un produit cosmétique périmé n'entraîne aucun risque pour la santé des consommateurs, en revanche ce produit ne produira pas les effets escomptés.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. - (*PT*) Dans ce rapport, le Parlement européen partage généralement la position de la Commission européenne, qui a décidé de procéder à la refonte de la directive 76/768/CEE du Conseil, du 27 juillet 1976, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux produits cosmétiques. La directive sur les produits cosmétiques, qui a fait l'objet de 55 modifications depuis son adoption en 1976, est aujourd'hui lourde et dépassée et n'apporte plus la certitude juridique nécessaire à un domaine qui se développe aussi rapidement. En effectuant cette refonte, la Commission a pour but de mettre fin à l'incertitude et aux incohérences juridiques, notamment par l'introduction d'un ensemble de définitions et d'arrêtés d'application. Afin d'éviter les divergences au niveau des transpositions dans le droit national, la Commission a décidé de changer de type d'acte juridique, la directive devenant un règlement.

La Commission a également pour objectif de renforcer la sécurité des produits cosmétiques. La directive actuelle sur les cosmétiques ne faisant état d'aucune exigence claire concernant l'évaluation des risques, la Commission a introduit des exigences minimales en la matière. Le rapporteur a renforcé l'aspect de la sécurité afin de garantir la protection et la santé des consommateurs, ce qui, à nos yeux, est la bonne approche.

Duarte Freitas (PPE-DE), *par écrit.* - (*PT*) De manière générale, je soutiens le rapport Roth-Behrendt et le compromis dégagé avec le Conseil. Je déplore toutefois une omission, qui pourrait, je le pense, porter préjudice à la protection des consommateurs.

La directive actuelle et la proposition de règlement stipulent que seuls les produits cosmétiques d'une durabilité minimale inférieure à 30 mois doivent renseigner une date de durabilité minimale. Pour des raisons financières, cette date est souvent renseignée comme étant supérieure à 30 mois. Cela permet aux fabricants de s'assurer que leurs produits sont exemptés de l'obligation d'indiquer une date de durabilité minimale. Si l'utilisation

d'un produit cosmétique périmé n'entraîne pas de risque pour la santé des consommateurs, le produit en question ne produira toutefois pas les effets escomptés.

Malheureusement, les services juridiques du Parlement et de la Commission ont décidé, à tort je pense, que cette disposition ne pouvait pas être modifiée dans le cadre d'une procédure de refonte.

Eija-Riitta Korhola (PPE-DE), *par écrit. - (FI)* Je voudrais exprimer ma satisfaction par rapport à ce que nous avons obtenu aujourd'hui concernant le règlement relatif aux produits cosmétiques. Le marché des produits cosmétiques est envahi par des promesses fantaisistes et un jargon quasi scientifique, où l'extravagance verbale du publicitaire est le seul critère de test de l'efficacité d'un produit. Les règles sont aujourd'hui renforcées, ce qui est une bonne chose. En vertu du nouveau règlement, les publicités pourront uniquement faire des allégations basées sur les caractéristiques que possèdent réellement les produits. Leur efficacité devra par conséquent être prouvée. La rapporteure a demandé à la Commission d'établir un plan d'action relatif aux allégations et d'adopter une liste de critères pour leur évaluation.

La proposition avait pour but de simplifier la législation existante. Il existe actuellement plus de 3 500 pages de législation nationale sur ce sujet, qui seront compressées dans un texte unique. Cela devrait permettre d'assurer des normes élevées de protection des consommateurs partout dans l'UE et de garantir les mécanismes du marché intérieur. Une législation obsolète, en particulier dans le secteur des cosmétiques, présente des risques pour la santé et la confiance que nous pouvons avoir dans le droit. Ces principes découlent logiquement des travaux commencés à l'occasion des débats sur le règlement REACH.

Zita Pleštinská (PPE-DE), *par écrit*. - (*SK*) En tant que rapporteur du groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens, j'ai participé à l'élaboration du paquet législatif relatif à la mise sur le marché de marchandises qui a été approuvé par le Parlement en février 2008. J'ai travaillé sur le rapport concernant la proposition de décision relative à un cadre commun pour la mise sur le marché de marchandises et j'ai ciblé mes propositions d'amendements sur le renforcement de la responsabilité des importateurs, la réduction des charges administratives pour les PME, l'utilisation de la nouvelle approche comme cadre de base pour la mise sur le marché de produits et la création et l'utilisation plus flexible de normes européennes.

Ce paquet sur les produits de base est devenu une condition préalable à la révision d'autres directives sectorielles, en particulier la directive sur les jouets, qui a désormais été approuvée, le règlement relatif aux produits cosmétiques et le règlement sur les produits de construction.

Le règlement relatif aux produits cosmétiques s'appuie sur le principe fondamental qui sous-tend le paquet législatif sur la mise sur le marché de marchandises. D'une part, il incombe aux producteurs de s'assurer que leurs produits respectent les règles en vigueur au niveau européen et d'autre part il est du devoir des États membres de garantir la supervision adéquate du marché européen.

J'ai voté en faveur du rapport Roth-Behrendt relatif à la proposition de règlement sur les produits cosmétiques, qui remplace la directive actuelle, devenue lourde et dépassée. L'industrie des produits cosmétiques a connu, ces dernières années, une expansion sans précédent et la législation actuelle n'offre plus la certitude juridique requise.

Je salue la nouvelle législation, qui contribuera à renforcer la protection des consommateurs, notamment contre les produits cosmétiques nocifs pour la santé.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté en faveur du rapport de Mme Roth-Behrendt sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques.

Je suis, moi aussi, convaincue que, pour renforcer la sécurité des produits cosmétiques afin d'assurer la protection et la santé des consommateurs, il faut définir clairement des instruments de contrôle spécifiques. Je suis également d'accord avec la rapporteure quand elle affirme que pour renforcer le mécanisme de contrôle, il faudrait confier à une organisation indépendante la responsabilité de vérifier les allégations relatives aux produits cosmétiques afin de garantir une évaluation indépendante.

Flaviu Călin Rus (PPE-DE), par écrit. - (RO) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques (refonte) car j'estime que tout produit mis sur le marché doit respecter des normes de qualité et des exigences minimales en matière de sécurité. Un tel règlement, qui vise à accroître la sécurité des produits cosmétiques, permettra de garantir la protection et la santé des consommateurs.

Lydia Schenardi (NI), par écrit. – Depuis l'introduction de nanoparticules dans les produits cosmétiques d'une part, et du fait que le secteur des cosmétiques figure au premier rang des activités industrielles victimes de contrefaçon d'autre part, il est important de pouvoir disposer de moyens de contrôle clairs, notamment pour identifier les produits cosmétiques contrefaits et donc, non conformes aux exigences légales.

En effet certains produits requièrent une attention particulière, notamment les produits cosmétiques utilisés autour des yeux, sur les muqueuses, sur une peau lésée, chez les enfants ou chez les personnes au système immunitaire fragilisé. Il est évident que l'accent doit être mis en particulier sur l'évaluation de la toxicité locale, de l'irritation de la peau et des yeux, de la sensibilisation cutanée et, en cas d'absorption d'UV, de la toxicité photo-induite. De plus la lutte contre la contrefaçon est impérative à travers ces contrôles, à la fois pour ce qui est de la santé publique, de l'impact sur l'environnement, mais aussi de la compétitivité. Nous soutiendrons donc ce rapport. Toutefois, il ne doit pas être pratiqué de nouveaux tests sur les produits finis si les connaissances relatives aux ingrédients qu'ils contiennent s'avèrent conformes aux normes.

- Rapport Sârbu (A6-0076/2009)

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. - (PT) Dans ce rapport, le Parlement européen approuve, avec quelques amendements, la demande de modification de la directive 98/8/CE introduite par la Commission concernant la mise sur le marché des produits biocides. Celle-ci estime en effet que cette modification est devenue indispensable suite à une évaluation de sa mise en œuvre qui a montré que la période de dix ans, jusqu'au 14 mai 2010, prévue pour l'évaluation des substances actives utilisées dans les produits biocides en vue de leur inclusion sur la liste positive de la Communauté, ne sera pas suffisante. Dès lors, la période transitoire, au cours de laquelle le marché des produits biocides continuera d'être réglementé par des dispositions nationales, prendrait fin avant l'établissement de la liste positive de la Communauté. En pratique, cela signifierait que certains produits importants, tels que des produits désinfectants utilisés en milieu hospitalier, devraient être retirés du marché à compter du 15 mai 2010.

Afin d'éviter cet effet indésirable, la Commission propose de prolonger la durée de la période transitoire de trois ans, jusqu'au 14 mai 2013. Dans l'hypothèse où cette période de trois ans s'avérerait également insuffisante, la Commission prévoit la possibilité de la prolonger davantage par décision de comitologie. Le rapporteur veut toutefois éviter que cette possibilité soit utilisée pour reporter sans cesse l'ensemble du processus et propose par conséquent des limites.

Duarte Freitas (PPE-DE), *par écrit.* - (*PT*) Je soutiens le rapport Sârbu et la proposition de la Commission, qui apporte une modification technique à la législation existante.

La directive actuelle prévoit une période transitoire (2000-2010), au cours de laquelle le marché des produits biocides continuera d'être réglementé par des dispositions nationales. Elle prévoit cependant aussi un programme de dix ans pour l'évaluation des substances actives utilisées dans des produits biocides, en vue de les inclure sur une liste positive qui sera dressée par la Commission.

Dans la mesure où l'état d'avancement actuel du programme de révision de cette directive ne permettra pas de boucler l'évaluation d'ici 2010, comme prévu, il est devenu indispensable d'apporter les modifications nécessaires afin de prolonger les périodes transitoires pour les dossiers les plus en retard. C'est la raison pour laquelle cette proposition de modification se justifie pleinement.

Rovana Plumb (PSE), par écrit. - (RO) La proposition de la Commission modifiant la directive 98/8/CE concernant la mise sur le marché de produits biocides est devenue indispensable suite à une évaluation de sa mise en œuvre qui a montré que la période de dix ans allant jusqu'au 14 mai 2010, prévue pour l'évaluation des substances actives utilisées dans les produits biocides en vue de leur inclusion sur la liste positive de la Communauté, ne sera pas suffisante. Dès lors, la période transitoire, au cours de laquelle le marché des produits biocides continuera d'être réglementé par des dispositions nationales, prendrait fin avant l'établissement de la liste positive de la Communauté. En pratique, cela signifierait que certains produits importants, tels que les produits désinfectants utilisés en milieu hospitalier, devraient être retirés du marché à compter du 15 mai 2010.

J'ai voté en faveur de ce rapport car la prolongation de la période transitoire actuelle permettra de procéder à l'évaluation des substances actives utilisées dans les produits biocides et accordera suffisamment de temps aux États membres pour la transposition des dispositions et la délivrance des autorisations et des enregistrements pour ces produits ainsi qu'au secteur industriel pour l'élaboration et la présentation de dossiers complets. En outre, cette prolongation permettra d'appliquer le principe empêchant la génération

de déchets (les substances non évaluées deviennent des déchets) et contribuera à éviter la mise illégale de produits biocides sur le marché.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) J'ai voté en faveur du rapport de Mme Sârbu sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 98/8/CE concernant la mise sur le marché des produits biocides, en ce qui concerne la prolongation de certains délais.

Étant donné le processus sensible et laborieux d'évaluation des substances actives utilisées dans les produits biocides, je suis d'accord avec la rapporteure pour porter la période transitoire à quatre ans au lieu de trois afin de donner au secteur un délai suffisant pour respecter ses engagements.

- Rapport László Becsey (A6-0121/2009)

Koenraad Dillen (NI), par écrit. - (NL) Conscient de la nécessité de dissuader les gens, et en particulier les jeunes de notre société de fumer, je me suis abstenu de voter sur ce rapport. L'UE veut rendre les cigarettes, le tabac fine coupe à rouler les cigarettes et les cigarillos plus chers, mais la question est de savoir si l'approche hypocrite consistant à augmenter les accises est la bonne solution. Après tout, l'industrie du tabac emploie de nombreuses personnes dans les États membres et en période de crise il conviendrait d'évaluer de manière approfondie l'impact sur le chômage de mesures de ce type avant de les appliquer.

Ne serait-il pas préférable de réduire le tabagisme en éduquant les gens au lieu de les taxer?

Bruno Gollnisch (NI), *par écrit.* – Le rapport de M. Becsey propose une harmonisation plus poussée et d'un niveau plus élevé de la fiscalité sur les tabacs et s'abrite mollement derrière des objectifs de santé publique pour le justifier. Car en réalité, le véritable objectif est un marché pur et parfait des cigarettes à l'échelle européenne, un marché «décloisonné» à fiscalité unique, où la concurrence pourra jouer à plein.

Un peu de cohérence! Ou c'est la santé qui prime, ou c'est le marché. Pour certains produits, ce ne peut pas être le marché. Certains États, comme la France et la Belgique, sont poursuivis par la Commission pour avoir introduit des prix seuils, des prix de vente minimums. Et ce n'est pas sans raison que le commerce du tabac est à ce point réglementé, au niveau national (distribution soumise à autorisation) ou international (achats transfrontaliers limités) et que pour une fois, des contrôles aux frontières existent réellement, même s'ils sont entravés par la règlementation européenne.

Enfin, ce rapport est inquiétant pour l'avenir des buralistes français, qui jouent un rôle si important dans le maintien des commerces de proximité et la fourniture de certains services publics en zone rurale et qu'une précédente hausse de la fiscalité avait gravement mis en danger.

Jörg Leichtfried (PSE), *par écrit.* - (*DE*) J'ai voté en faveur du rapport de M. Becsey, qui recommande une augmentation des taux d'accises applicables aux produits du tabac.

Je me réjouis très fort de l'augmentation progressive des accises sur les cigarettes et autres produits du tabac à partir de 2014. J'estime également qu'une mise à jour des définitions de certains types de produits du tabac est essentielle afin de garantir une meilleure protection de la santé.

Je suis un ardent défenseur de la protection des non-fumeurs depuis de nombreuses années et j'estime que ce rapport constitue un nouveau pas dans la bonne direction, comme le soulignent les attentes de la Commission, qui compte réduire la consommation de tabac de 10 % au cours des cinq prochaines années.

Astrid Lulling (PPE-DE), par écrit. – J'ai voté pour le rapport Becsey parce qu'une augmentation excessive des accises sur les tabacs manufacturés, comme proposée par la Commission, surtout en ces temps de crise grave, serait néfaste pour l'emploi dans ce secteur en Europe. Pour lutter contre le tabagisme, l'expérience prouve que la politique des prix élevés n'est pas un moyen efficace.

Voilà pourquoi je suis également satisfaite qu'un alignement du taux de taxation minimum appliqué au tabac à rouler sur celui des cigarettes ait pu être évité. La fonction tampon du tabac à rouler est primordiale afin d'éviter une recrudescence de la contrebande sur le territoire européen. En Allemagne, une étude a montré que dans certains Länder, plus d'une cigarette sur deux est issue de la contrebande. Pour ne pas amplifier ce phénomène, il faut que le tabac de coupe fine puisse servir de produit de substitution à la cigarette.

Je regrette que certains amendements très judicieux aient été rejetés de justesse.

J'espère que notre message passe quand même au Conseil de ministres qui doit statuer à l'unanimité.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) Si je suis d'accord sur la taxation du tabac, et sur une taxe minimale dans toute l'Europe, je me suis cependant abstenu en raison du préjudice que cela pourrait causer à la taxe britannique sur le tabac. Le gouvernement jouit de la liberté d'augmenter la taxe sur le tabac, ce qui peut inciter les gens à réduire et stopper leur consommation de tabac, améliorant ainsi notre santé et réduisant la pression pesant sur le système national de santé. Ce rapport aurait compromis et limité la capacité du gouvernement britannique à taxer le tabac, et c'est la raison pour laquelle je me suis abstenu.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. -(IT) J'ai voté contre le rapport de M. Becsey sur la proposition de directive du Conseil modifiant les directives 92/79/CEE, 92/80/CEE et 95/59/CE sur la structure et les taux des accises applicables aux tabacs manufacturés.

Je ne soutiens pas la proposition susmentionnée parce que je pense qu'elle pourrait affaiblir la proposition de la Commission. Elle aurait pour conséquence d'entraver la réalisation de l'objectif recherché, qui est de contribuer à réduire la consommation de tabac de 10 % d'ici 2014.

Olle Schmidt (ALDE), par écrit. - (SV) La proposition de la Commission vise à harmoniser les niveaux de taxation du tabac au sein de l'UE afin d'enrayer l'important commerce transfrontalier de tabac, qui menace d'ébranler les objectifs des États membres en matière de santé publique. La proposition présentée par le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires est beaucoup plus faible que celle contenue dans le texte original de la Commission. En tant que représentant du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, j'ai fait de mon mieux pour améliorer le rapport. La question des droits d'accises du tabac est un problème extrêmement difficile à résoudre en raison des disparités énormes au niveau des taux d'accises et des divergences d'opinion concernant les effets nocifs du tabac au sein de l'UE. Des divisions très importantes sont apparues au sein des différents groupes, dont le mien. Malgré mes efforts, je suis finalement arrivé à la conclusion que la proposition du Parlement n'allait pas assez loin. J'ai dès lors choisi de m'abstenir lors du vote final sur les nouvelles accises applicables au tabac.

Peter Skinner (PSE), par écrit. – (EN) Le parti travailliste au Parlement européen admet que des niveaux d'accises trop bas encouragent l'arbitrage transfrontalier et entraînent la revente non contrôlée/non autorisée de tabac manufacturé. Les niveaux minimaux de fixation des droits d'accise sont dès lors un instrument très utile pour effectuer les changements nécessaires pour commencer à modifier cela. Certains pays européens pourraient vouloir aller plus loin que les niveaux minimaux pour des raisons scientifiques et sociales justifiées, et cela est également légitime.

Marianne Thyssen (PPE-DE), par écrit. - (NL) J'apprécie les efforts faits par le rapporteur en vue de produire un rapport, mais je suis dans l'impossibilité de soutenir la proposition qu'il nous soumet. Je suis tout à fait convaincue du bienfait de l'augmentation des taux d'accises applicables au tabac en vue de lutter contre le tabagisme. Je voudrais souligner que, pour moi, la santé est bien plus importante que les considérations économiques stricto sensu. J'estime par ailleurs qu'il est regrettable que le rapporteur affaiblisse les propositions de la Commission. C'est pour toutes ces raisons que j'ai voté contre le rapport de M. Becsey.

- Rapport Muscardini (A6-0054/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* - (*IT*) J'ai voté en faveur du rapport.

Une pratique barbare et illégale, principalement exercée en Afrique, a silencieusement envahi l'Europe par le biais de l'immigration vers le vieux continent au cours des 30 dernières années.

Les données de l'OMS parlent d'elles-mêmes: les mutilations génitales féminines (MGF) sont monnaie courante dans 28 pays africains, au Moyen-Orient et dans certains pays d'Asie. Environ 100 à 140 millions de femmes et de petites filles ont subi cette pratique à travers le monde et 4 millions courent ce risque. Les MGF dévalorisent le processus d'intégration européen, en plus de discréditer l'égalité des genres.

Le Parlement européen, qui s'efforce depuis des années de faire respecter les droits fondamentaux de tous les citoyens, a déjà adopté une résolution sur la question en 2001. L'heure est toutefois venue de faire un pas supplémentaire en avant en soutenant également le programme DAPHNE III, qui a financé 14 projets liés aux MGF à ce jour, et en soulignant les priorités pour la prévention et l'élimination des MGF en Europe. L'un des domaines dans lesquels les efforts de lutte contre les MGF devront être intensifiés concerne la prévention à l'égard des fillettes. Une action essentielle dans cette direction consiste à identifier les enfants à risque et à introduire des mesures de prévention en collaboration avec leur famille par le biais de systèmes de soutien psychologique.

Martin Callanan (PPE-DE), par écrit. – (EN) Il est difficile d'imaginer une chose plus horrible et primitive que la mutilation génitale féminine. Malheureusement, cette pratique barbare s'est manifestée au sein de l'UE en raison du flux constant de l'immigration en provenance de pays où elle est régulièrement pratiquée.

Le rapport Muscardini expose avec justesse notre répulsion pour cette brutalité parmi nous et propose des moyens de faire en sorte que nos valeurs d'égalité et de liberté se traduisent en actions concrètes contre la mutilation génitale féminine. Nonobstant l'engagement de l'Union européenne envers le multiculturalisme, nous devons veiller à ce que l'incessante marée d'actions politiquement correctes émanant de la législation communautaire n'ait pas de prise sur notre détermination à éradiquer cette pratique ignoble.

Il y a, bien sûr, des limites à ce que nous pouvons faire pour empêcher la mutilation génitale féminine dans les pays tiers. Nous devons cependant être prêts à lier les relations commerciales et d'assistance à des améliorations des droits de l'homme et, en particulier, à la mise hors la loi de ce crime répugnant contre les femmes.

Charlotte Cederschiöld, Christofer Fjellner, Gunnar Hökmark et Anna Ibrisagic (PPE-DE), par écrit. – (SV) Nous avons voté aujourd'hui en faveur du rapport d'initiative de Mme Muscardini, A6-0054/2009, sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines pratiquées dans l'UE. Ce rapport met en évidence un problème très grave et illustre clairement la nécessité de prendre des mesures contre ces pratiques. Il propose également plusieurs façons d'y parvenir. Nous nous réjouissons que les États membres coopèrent pour faire face à ce problème.

Toutefois, nous tenons à souligner que la question des contrôles médicaux réguliers et préventifs destinés aux jeunes filles et aux femmes qui ont obtenu le droit d'asile dans l'UE en raison d'une menace de mutilation sexuelle relève de la compétence des différents États membres, qui doivent la régler dans le respect des personnes concernées.

Proinsias De Rossa (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Je soutiens ce rapport qui s'attaque au problème très grave de la mutilation sexuelle. Du fait de l'immigration, les mutilations sexuelles féminines sont devenues plus fréquentes en Europe au cours des 30 dernières années. Ces mutilations nuisent gravement et de façon irréparable à la santé physique et mentale des femmes et des jeunes filles, au point d'entraîner parfois la mort. Mais elles constituent également une violation des droits fondamentaux consacrés par les conventions internationales. Elles sont interdites par le droit pénal des États membres et contraires aux principes de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

On estime que quelque 500 000 femmes ont été victimes de mutilations sexuelles en Europe et qu'environ 180 000 immigrées en Europe subissent ou risquent de subir des mutilations sexuelles chaque année.

Ce rapport demande à la Commission et aux États membres de collaborer en vue d'harmoniser la législation existante. L'objectif est de donner la priorité à la prévention par une meilleure intégration des familles d'immigrés et de sensibiliser l'opinion publique en lançant des campagnes d'éducation et en ouvrant des forums de dialogue relatifs aux pratiques traditionnelles. Il recommande vivement de poursuivre en justice tous ceux qui pratiquent les mutilations sexuelles féminines et d'offrir une assistance médicale et juridique aux victimes ainsi qu'une protection aux personnes à risques, y compris le droit d'asile dans certains cas.

Avril Doyle (PPE-DE), *par écrit.* – (*EN*) La pratique de la mutilation génitale féminine (MGF) est une pratique qui, selon Amnesty International, touche les vies de 130 millions de femmes pour lesquelles, pour des raisons culturelles, religieuses ou d'autres raisons non thérapeutiques, l'excision est une pratique sociale «appréciée» qui leur est infligée. La recherche suggère que cette pratique persiste en raison d'une croyance selon laquelle l'excision modérerait la sexualité féminine et assurerait ainsi la «mariabilité», et parce qu'elle est cautionnée par la religion. La MGF est connue pour causer toute une série de complications immédiates et à long terme, et même la mort pour les femmes ayant subi cette pratique. Elle a été portée à notre attention principalement grâce à la mondialisation et à la mobilité de la population et est devenue liée de manière complexe aux politiques d'immigration et d'asile.

Lorsque les gens craignent d'être persécutés, ils ont le droit de passer une frontière et de chercher refuge et protection. La MGF est actuellement au centre d'un débat dans des affaires de demande d'asile, où M. Aondoakaa, ministre nigérian de la justice, a récemment offert de témoigner contre des familles demandant l'asile en raison de la menace de MGF au Nigeria, où cette pratique est officiellement illégale. Officieusement, cependant, je retiens qu'elle est encore largement pratiquée, même au Nigeria.

En Irlande, la MGF est considérée comme une expression de violence sexiste. Je soutiens le rapport de Mme Muscardini.

Lena Ek et Olle Schmidt (ALDE), par écrit. - (SV) Nous avons adopté aujourd'hui une position sur le rapport d'initiative sur la lutte contre les mutilations génitales féminines. Nous avons choisi de ne pas soutenir la résolution alternative déposée par notre groupe, notamment, ici au Parlement, qui a finalement également été approuvée à la majorité. Notre décision s'explique par le fait que nous estimons que le rapport original était meilleur. La résolution alternative contient une disposition relative à l'obligation pour les femmes qui se sont vues accorder l'asile en raison de la menace de MGF qui pèse sur elles de se soumettre à des examens médicaux réguliers. Le but de cette mesure est d'empêcher les MGF sur le territoire européen. Nous estimons toutefois que cette mesure constitue une intrusion dans la vie privée et va beaucoup trop loin, en accablant de manière inacceptable des jeunes femmes déjà vulnérables. Les visites chez le médecin doivent être une démarche volontaire. Nous avons par conséquent choisi de ne pas soutenir la résolution alternative.

Edite Estrela (PSE), par écrit. - (PT) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution du Parlement européen sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines pratiquées dans l'UE. Les mutilations génitales féminines (MGF) n'infligent pas seulement des blessures physiques et mentales très graves et irréparables aux femmes, elles constituent une violation des droits fondamentaux de l'être humain. Au vu des blessures irréparables causées, les MGF doivent être considérées par la société comme un crime grave et comme telles combattues avec fermeté.

D'après les estimations, environ 500 000 femmes ont été victimes de ce crime en Europe, raison pour laquelle il est vital que la Commission européenne et les États membres collaborent pour harmoniser la législation existante afin de prévenir et d'éradiquer les MGF au sein de l'Union européenne.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. - (SV) Les mutilations génitales féminines sont une coutume cruelle et inhumaine, qui n'a pas sa place au sein d'une société moderne. La Liste de juin estimant que l'UE ne doit pas être une simple forme de coopération au profit du développement de la croissance et du commerce, mais également un forum pour le respect de valeurs humaines fondamentales communes, nous avons choisi de voter en faveur du rapport.

Nous sommes néanmoins totalement opposés à plusieurs dispositions de portée générale concernant le droit pénal des États membres. Une législation visant à assurer le bon fonctionnement de la société doit voir le jour et être décidée au niveau des parlements nationaux élus et non au niveau du Parlement européen.

Anna Ibrisagic (PPE-DE), par écrit. - (SV) J'ai voté contre le rapport d'initiative A6-0054/2009 de Mme Muscardini sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines pratiquées dans l'UE. Ce rapport traite d'un problème très grave et fait clairement apparaître la nécessité de prendre des mesures pour y remédier. Je tiens d'ailleurs à saluer la coopération entre les États membres dans ce domaine.

J'ai néanmoins décidé de voter contre ce rapport car j'estime que tous les soins de santé doivent être volontaires. Je suis opposée au fait de soumettre les femmes et les fillettes qui ont obtenu l'asile en raison de la menace de MGF pesant sur elles à des examens médicaux préventifs réguliers obligatoires, car j'estime que cette mesure est discriminatoire et constitue une intrusion dans leur vie privée.

Jörg Leichtfried (PSE), par écrit. - (DE) J'ai voté en faveur du rapport de Mme Muscardini sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines. Plus de 500 000 femmes sont actuellement concernées par ce rituel monstrueux qui doit être interdit une fois pour toutes, en veillant à poursuivre les coupables en justice. Les mesures et les décisions prises dans le passé doivent être combinées et étendues. Nous avons besoin de stratégies et de plans d'action détaillés qui nous permettent de protéger les femmes contre cette tradition archaïque qu'est l'excision.

Lors de ses négociations avec des pays tiers, la Commission doit continuer d'essayer d'introduire une clause relative à l'abolition des mutilations génitales féminines et faire en sorte que les personnes qui se rendent coupables de ce crime dans un État membre de l'UE soient poursuivies en justice.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté en faveur du rapport de Mme Muscardini sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines pratiquées dans l'UE.

Je considère ces pratiques comme une violation atroce du droit à l'intégrité personnelle. Je suis donc d'accord avec la rapporteure pour dire que nous avons besoin d'une bonne stratégie pour prévenir et éradiquer les mutilations sexuelles féminines.

Lydia Schenardi (NI), par écrit. – Bien évidemment, nous soutiendrons ce rapport courageux qui s'attaque en fait à des pratiques d'un autre âge, pratiques qui se répandent sur nos territoires européens du fait de l'immigration.

Compte tenu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violences à l'égard des femmes, il n'est plus admissible que de telles pratiques puissent encore perdurer en Europe et à travers le monde.

Selon les données relevées par l'Organisation mondiale de la santé, de 100 à 140 millions de femmes et de petites filles dans le monde ont subi des mutilations génitales et, chaque année, 2 à 3 millions de femmes se retrouvent face au risque de subir ces pratiques gravement invalidantes.

N'oublions pas que de telles pratiques trouvent leur origine dans des structures sociales fondées sur l'inégalité des sexes et sur des relations déséquilibrées de pouvoir de domination et de contrôle sous la pression sociale et familiale, mais que cela équivaut à une violation des droits fondamentaux et cause des dommages graves et irréversibles.

Il faut absolument condamner et sanctionner ces pratiques. Les populations immigrées doivent se conformer à nos législations et à notre respect de la personne et non pas importer avec elles des pratiques barbares inacceptables.

Søren Bo Søndergaard (GUE/NGL), *par écrit.* – (*EN*) La mutilation sexuelle féminine est une pratique qui doit être condamnée par les États membres. Elle constitue une violation des droits fondamentaux des femmes, notamment de leur droit à l'intégrité personnelle et de leurs droits sexuels et génésiques. Le rapport Muscardini contient cependant certains aspects que je ne soutiens pas pleinement, comme les libellés concernant la mise en doute de la crédibilité des parents qui demandent l'asile au motif qu'ils auraient refusé que leur enfant subisse des mutilations sexuelles féminines. Je ne vois aucune raison de soupçonner en particulier les personnes qui demandent l'asile pour ces raisons spécifiques. Un autre libellé du rapport que je n'approuve pas est celui qui propose de soumettre à un contrôle médical régulier les jeunes filles et les femmes qui ont obtenu le droit d'asile dans l'UE en raison d'une menace de mutilation sexuelle. Cette pratique me semble discriminatoire à l'encontre de ces femmes et de ces jeunes filles. Quand une personne a obtenu le droit d'asile dans un État membre, elle doit avoir les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres citoyens de ce pays.

Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), *par écrit.* – (*EN*) La mutilation sexuelle féminine est une pratique qui doit être condamnée par les États membres. Elle constitue une violation des droits fondamentaux des femmes, notamment de leur droit à l'intégrité personnelle et de leurs droits sexuels et génésiques.

Le rapport Muscardini contient cependant certains aspects que je ne soutiens pas pleinement, comme les libellés concernant la mise en doute de la crédibilité des parents qui demandent l'asile au motif qu'ils auraient refusé que leur enfant subisse des mutilations sexuelles féminines. Je ne vois aucune raison de soupçonner en particulier les personnes qui demandent l'asile pour ces raisons spécifiques.

Un autre libellé du rapport que je n'approuve pas est celui qui propose de soumettre à un contrôle médical régulier les jeunes filles et les femmes qui ont obtenu le droit d'asile dans l'UE en raison d'une menace de mutilation sexuelle. Cette pratique me semble discriminatoire à l'encontre de ces femmes et de ces jeunes filles. Quand une personne a obtenu le droit d'asile dans un État membre, elle doit avoir les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres citoyens de ce pays.

Frank Vanhecke (NI), *par écrit.* - (*NL*) J'ai apporté mon soutien au rapport de Mme Muscardini - ou plus exactement au texte modifié dans son ensemble - car il est évident que toute personne sensée ne peut être qu'écœurée en entendant le récit des mutilations génitales horribles dont sont victimes des femmes et des fillettes au sein de cultures et de religions - et j'utilise ce terme avec le manque le plus total de respect - arriérées.

Je trouve regrettable que les mots codés habituels relatifs aux «droits génésiques» soient à nouveau jetés ici, bien qu'ils ne soient pas vraiment appropriés et ne servent probablement qu'à obtenir l'assentiment de la gauche politiquement correcte. Qu'a donc le droit à l'avortement à voir avec la lutte contre des mutilations génitales barbares? Cela demeure un mystère pour moi.

Nous ferions mieux de profiter de l'occasion pour nous demander si, par exemple, l'Islam respecte comme il se doit cette valeur fondamentale qu'est l'égalité des genres et, en cas de réponse négative, s'il y a par conséquent une place pour l'Islam au sein de notre Europe.

Anders Wijkman (PPE-DE), par écrit. - (SV) Si le rapport d'initiative original sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines était excellent, la version révisée, qui a été approuvée lors du vote, contient par contre une phrase dans laquelle les auteurs indiquent leur souhait d'introduire des examens médicaux réguliers pour les femmes qui ont obtenu l'asile en raison de la menace de mutilations génitales féminines qui pèsent sur elles. Le but de cette mesure est d'empêcher que des MGF ne se produisent sur le territoire de l'État membre d'accueil. J'estime cependant que des examens médicaux forcés constituent une intrusion majeure dans la vie privée. Les visites chez le médecin doivent être volontaires. Utiliser la contrainte dans une telle situation est totalement inacceptable. C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre la version révisée.

Anna Záborská (PPE-DE), par écrit. – (SK) J'ai fait des efforts particuliers pour que la commission que je préside puisse terminer le travail menant à l'adoption de cette résolution. Il s'agit clairement d'un sujet important.

La mutilation sexuelle féminine cause des dégâts graves et irréversibles à la santé physique et mentale des femmes et des jeunes filles concernées, elle abuse d'elles en tant qu'êtres humains et viole leur intégrité. Dans certains cas, ses conséquences peuvent être fatales.

Dans ce rapport, le Parlement européen demande aux États membres d'adopter une stratégie préventive composée de mesures visant à protéger les jeunes filles mineures sans stigmatiser les communautés immigrées. Cette stratégie serait menée au moyen de programmes publics et des services d'assistance sociale afin de prévenir ces pratiques et d'apporter une aide aux victimes de ces pratiques. Il demande aux États membres de considérer que la menace ou le risque de mutilation des organes génitaux d'une personne mineure puisse être une cause qui justifie l'intervention de l'administration publique comme le prévoient les normes de protection de l'enfance.

Les États membres doivent élaborer des catalogues d'instructions, destinés aux professionnels de la santé, aux enseignants, et aux assistants sociaux, leur permettant d'informer les parents des risques de la mutilation sexuelle féminine, de façon respectueuse et avec l'aide d'interprètes si nécessaire.

Mais cette résolution demande également la défense de la santé sexuelle et génésique. Cette notion n'a jamais été définie par l'OMS ni par les instruments de l'acquis communautaire. C'est pourquoi certains groupes l'exploitent pour défendre l'avortement.

Je suis désolée, mais je me suis abstenue du vote pour cette raison.

- Rapport Graça Moura (A6-0092/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. -(IT) Je me suis exprimé à plusieurs reprises en faveur de questions liées au multilinguisme, de sorte que je pense que ma position est assez claire.

La diversité linguistique et culturelle de l'Union européenne constitue un énorme avantage concurrentiel. Il est à mes yeux vital de promouvoir concrètement des programmes d'enseignement des langues et d'échange culturel et scolaire, tant au sein qu'en dehors de l'UE, comme je l'ai fait lorsque j'ai soutenu le programme Erasmus Mundus. Le multilinguisme est essentiel pour une communication efficace et constitue un outil permettant de faciliter la compréhension entre les personnes et, partant, l'acceptation des différences et des minorités.

La diversité linguistique influence également de manière significative la vie quotidienne des citoyens de l'UE en raison de l'abondance des communications, de la mobilité croissante, des migrations et de l'avancée de la mondialisation culturelle. L'acquisition d'un éventail de compétences linguistiques est essentielle pour tous les citoyens de l'UE, car elle leur permet de tirer pleinement profit des avantages économiques, sociaux et culturels de la libre circulation au sein de l'Union et des relations que celle-ci entretient avec les pays tiers. La langue est en fait un facteur fondamental d'inclusion sociale.

La diversité linguistique de l'Europe constitue par conséquent une ressource culturelle fondamentale et l'Union européenne commettrait une terrible erreur en se limitant à une seule langue principale.

Adam Bielan (UEN), par écrit. – (*PL*) Le multilinguisme de l'Union européenne est un atout important dans nos contacts avec des pays tiers. Il peut nous donner un avantage concurrentiel important. Nous devons donc soutenir les programmes d'éducation et d'échange et pas seulement dans les grands centres urbains, où l'accès à ces services est déjà plus aisé.

En introduisant une telle politique, nous devons aussi garder à l'esprit que les Européens, s'ils sont unis, sont aussi et avant tout des citoyens de leurs propres pays. Il faut veiller à ce qu'ils puissent s'identifier à leur propre langue. Le rapport de M. Moura mentionne également cet aspect.

Martin Callanan (PPE-DE), par écrit. – (EN) L'Union européenne dépense chaque année des sommes colossales d'argent des contribuables au nom du multilinguisme. Pour une organisation qui cherche à éroder les différences entre les nations et les peuples, l'UE attache beaucoup d'importance au nationalisme linguistique. Un exemple de cela est la concession faite aux nationalistes irlandais de faire du gaélique une des langues officielles de l'UE.

Les coûts et la bureaucratie associés à une politique de multilinguisme peu judicieuse ne feront que s'accroître à mesure que l'UE s'élargira. Mes électeurs sont, à juste titre, préoccupés par ce qu'ils considèrent comme une utilisation inconsidérée des fonds publics pour satisfaire une politique qui a peu d'utilité pratique au-delà de la poudre aux yeux politique.

Malgré le fait que l'anglais est devenu la langue commune au Parlement européen, j'hésiterais à en faire la seule langue de travail. Étant donné l'enthousiasme de l'UE pour l'harmonisation, je crois qu'une langue commune est une étape naturelle sur la voie d'un super-État fédéral. Je pense dès lors que nous devrions avoir une poignée de langues de travail. Si les Nations unies peuvent se débrouiller avec six langues pour quelque 200 États membres, je suis sûr que l'UE peut aussi opérer une réduction.

Koenraad Dillen (NI), par écrit. - (NL) J'ai voté contre ce rapport en raison de l'usage abusif qui pourrait être fait de ses dispositions par certaines minorités de Flandre. Il est certainement très utile de promouvoir la diversité linguistique chez les jeunes par tous les moyens possibles, dans l'UE en particulier, mais une politique de ce type ne doit pas être appliquée aux dépens du respect légal de la langue vernaculaire. Je pense, par exemple, au néerlandais employé dans la province de Brabant flamand, en Flandre. Une agence européenne pour la diversité linguistique deviendrait rapidement un outil entre les mains de la minorité francophone pour contourner l'usage obligatoire du néerlandais en Flandre. Le passé nous a montré à maintes reprises le peu de compréhension manifestée par l'«Europe» à l'égard de la situation spécifique des États membres. Il incombe aux immigrants et aux minorités d'apprendre et d'utiliser la langue de la région dans laquelle ils vivent. Tel doit être le sens de la diversité linguistique, et non l'inverse.

Edite Estrela (PSE), par écrit. - (PT) J'ai voté contre la proposition de résolution alternative au rapport Graça Moura sur le multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun, car, en ôtant la possibilité aux parents de choisir la langue officielle dans laquelle leurs enfants seront éduqués, dans les pays ou régions ayant plusieurs langues officielles ou comptant des langues régionales, elle va à l'encontre de certains principes défendus par le Parlement européen.

Au lieu de cela, la proposition de résolution alternative mentionne simplement la nécessité d'accorder une attention particulière aux étudiants qui ne sont pas éduqués dans leur langue maternelle, dévalorisant ainsi le principe de base de l'apprentissage dans la langue maternelle, non seulement pour le succès de l'éducation en général, mais également pour l'apprentissage d'autres langues étrangères.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. - (*PT*) De manière générale, nous sommes devant un document très positif, qui formule une série d'hypothèses et de recommandations auxquelles nous souscrivons. La principale question qui se pose est de savoir s'il pourra être appliqué, car une lourde tâche nous attend à présent si nous voulons atteindre les objectifs que le document juge essentiels, en gardant à l'esprit l'orientation politique prise par l'Europe.

Sur certaines des questions évoquées, telles que la prédominance de certaines langues européennes au détriment d'autres, nous partons d'une situation clairement négative. À cet égard, nous voudrions souligner l'isolement linguistique et culturel dans lequel certaines politiques nationales ont placé des groupes ethniques d'Europe avec, pour résultat, une discrimination majeure. C'est le patrimoine culturel des peuples d'Europe et son transfert aux générations futures qui sont en jeu.

Nous voudrions également souligner l'importance du rôle des enseignants, des traducteurs et des interprètes en tant que professionnels dont le travail est essentiel pour l'enseignement, la diffusion et la compréhension mutuelle des langues parlées au sein de l'Union européenne.

Nous regrettons par conséquent que la proposition de résolution alternative ait été adoptée, car elle affaiblit certains aspects du rapport Graça Moura, notamment concernant la défense de la langue maternelle et le

droit des parents de choisir la langue officielle dans laquelle leurs enfants seront éduqués dans les pays ou régions comptant plusieurs langues officielles ou des langues régionales.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* **-** (*SV*) La Liste de juin estime que les problèmes culturels relèvent de la compétence politique des États membres.

Ce rapport ne fait pas partie des procédures législatives et ne représente rien de plus que la position de la majorité fédéraliste du Parlement européen selon laquelle l'UE devrait accroître davantage son ingérence dans le domaine culturel.

Comme d'habitude, la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen insiste pour proposer de nouveaux programmes et agences coûteux au niveau européen. La Liste de juin estime qu'un programme pluriannuel ou une agence européenne pour la diversité linguistique et l'apprentissage des langues au niveau européen ne fera aucune différence pour les quelque 500 millions de citoyens européens, à part accabler davantage les contribuables.

Nous ne pensons pas non plus que les plans de la Commission relatifs à des campagnes d'information et de sensibilisation concernant les avantages de l'apprentissage des langues auront un effet sur le monde réel. Ce sont les États membres qui, dans leur politique éducative, doivent encourager leurs citoyens respectifs à apprendre des langues. Cet apprentissage ne relève pas de la compétence de l'UE.

Nous avons par conséquent voté contre le rapport.

Adrian Manole (PPE-DE), par écrit. - (RO) L'Europe vit aujourd'hui dans un monde nouveau caractérisé par la mondialisation, la mobilité croissante, les migrations et la régénération régionale, dans le cadre de laquelle les régions transfrontalières voient leur rôle renforcé. C'est la raison pour laquelle le multilinguisme doit offrir des solutions nouvelles aux citoyens européens et à notre société.

Je voudrais féliciter le rapporteur pour ce rapport. J'espère également que les amendements que nous avons soumis garantiront le respect mutuel des langues, y compris celles parlées par des minorités nationales ou nos migrants, car notre patrimoine linguistique vivant est un trésor, une ressource qui doit être appréciée.

La langue représente, pour chacun d'entre nous, l'expression la plus directe de notre culture. Par conséquent, en apprenant d'autres langues, nous découvrons d'autres cultures, valeurs, principes et attitudes. Nous pourrions ainsi découvrir les valeurs que nous avons en commun au sein de l'Europe. Cette réceptivité au dialogue constitue un pan essentiel de notre citoyenneté européenne et l'une des raisons pour lesquelles les langues sont un élément fondamental de celle-ci.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* - (*DE*) D'un côté, les programmes européens d'enseignement des langues et d'échange linguistique de plusieurs millions d'euros promeuvent le multilinguisme et soulignent sur leur site web l'importance du multilinguisme en tant que facteur essentiel pour renforcer la transparence, la légitimité et l'efficacité de l'UE. D'un autre côté, l'UE elle-même ne respecte pas ces principes. Même le site web de la présidence actuelle ne tient pas compte du fait que l'allemand, avec une part de 18 %, est la langue qui compte le plus de locuteurs natifs dans l'UE, en plus d'être utilisée en tant que langue étrangère par 14 % de citoyens européens de plus.

L'UE a perdu là une occasion de se rapprocher de ses citoyens. En pratique, l'utilisation cohérente des trois langues de travail, à savoir l'allemand, l'anglais et le français, permettrait de toucher une majorité de la population. Le rapporteur étant visiblement parvenu à la même conclusion, j'ai voté en faveur du rapport.

Zita Pleštinská (PPE-DE), *par écrit.* - (*SK*) Ce rapport a une fois de plus mis en évidence les graves lacunes de l'article 45, paragraphe 2, du règlement. Le nouveau rapport, qui repose sur la modification et la proposition complémentaire, permettra de modifier le rapport original du rapporteur approuvé par la commission responsable. Les auteurs de la proposition reprennent le rapport à leur compte et y insèrent de nouveaux paragraphes sur lesquels le rapporteur n'a pas son mot à dire. C'est ainsi qu'un rapport adopté en commission en tant qu'alternative approuvée va être remplacé par un nouveau texte. J'estime que cette procédure est particulièrement injuste pour le rapporteur. J'espère que le Parlement réévaluera dans un proche avenir cette procédure et optera pour une solution plus équitable.

J'estime que le rapport de M. Graça Moura était très équilibré, raison pour laquelle je n'ai pas voté pour la proposition alternative soumise par les groupes PSE, ALDE et Verts/ALE. Cette proposition ayant été adoptée, il n'y a pas eu de vote sur le rapport d'origine. Je suis d'accord avec le rapporteur sur le fait que la diversité linguistique et culturelle influence de manière significative la vie quotidienne des citoyens de l'UE. Elle

représente également un énorme bonus pour l'UE, raison pour laquelle nous devons soutenir les programmes d'enseignement linguistique et d'échange scolaire et culturel, également au-delà des frontières de l'UE.

Les programmes d'échange pour enseignants aux différents niveaux de l'enseignement visant à leur apprendre à enseigner des sujets divers dans une langue étrangère contribuent à préparer les enseignants, qui peuvent ensuite transmettre leur savoir-faire linguistique aux élèves et aux étudiants dans leur pays natal. Je voudrais inviter les États membres à mettre l'accent sur la formation des professeurs de langues étrangères et à veiller à ce qu'ils reçoivent une rétribution financière adéquate.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN), par écrit. - (*PL*) La question du multilinguisme et de sa préservation est l'un des plus grands défis de la Communauté. Les effets de la politique de multilinguisme sont étendus et évidents, mais pourraient donner des résultats pitoyables si elle n'était pas correctement appliquée.

L'une des vertus de l'Europe est son caractère multiculturel, qui s'exprime également dans le multilinguisme. C'est également une obligation commune qui repose sur des besoins et la difficulté de transformer le multiculturalisme en une force homogène capable d'unir la Communauté, qui aurait également un impact au-delà de nos frontières et donnerait à l'Europe la place qui lui revient dans le monde. Les enjeux sont donc élevés. Une politique inappropriée de multilinguisme consiste à favoriser une ou plusieurs langues et à condamner les autres à la marginalisation dans des domaines publics. Au travers de sa législation et de ses institutions, l'Union européenne dispose de nombreuses possibilités de mener une politique linguistique de qualité, ce qui rend sa responsabilité d'autant plus grande.

Le rapport de M. Graça Moura ne résout pas tous les problèmes associés au droit des différentes langues européennes de cohabiter et aux privilèges qui en résultent. Outre les langues officielles, de très nombreuses autres langues sont également parlées en Europe, mais sont menacées d'extinction à divers degrés. L'une des tâches d'une politique multilingue de qualité devrait être de protéger ces langues. Le rapport met toutefois davantage l'accent sur l'apprentissage des langues officielles que sur la mise en œuvre du principe de multilinguisme. Cette question a besoin d'une politique sensée, capable d'évoluer, et j'estime qu'un rapport tendant dans cette direction devrait être approuvé.

Luís Queiró (PPE-DE), par écrit. - (*PT*) La question du multilinguisme est de la plus haute importance dans le contexte européen. C'est la raison pour laquelle j'ai participé à diverses initiatives cherchant à promouvoir et à garantir le respect total du multilinguisme. L'Europe en laquelle je crois est également l'Europe de la diversité linguistique. C'est pourquoi je m'identifie au rapport original de M. Graça Moura. Cependant, à l'instar du rapporteur, je ne peux accepter que le principe pertinent du respect de la diversité linguistique et de la liberté individuelle et familiale puisse être ou soit utilisé en guise d'arme pour défendre le nationalisme extrémiste. Tel n'est pas et ne saurait être le propos de notre débat.

Le multilinguisme est et doit être encouragé au nom du principe de respect de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe, dans ce cas-ci. Ce n'est ni le moment ni l'endroit pour mener un autre type de combat, en particulier si celui-ci fait fi de la subsidiarité et de la liberté.

Luca Romagnoli (NI), par 'ecrit. - (IT) l'ai voté en faveur du rapport de M. Graça Moura sur le multilinguisme, un atout pour l'Europe et un engagement commun.

En tant que professeur d'université, je soutiens en particulier la proposition visant à promouvoir l'enseignement des langues et les programmes d'échanges dans les secteurs de l'éducation et de la culture, comme les programmes bien connus de mobilité de la jeunesse. Ces programmes, qui sont gérés par la DG Éducation et Culture de la Commission, apportent une valeur ajoutée considérable à l'expérience éducative des étudiants et contribuent donc à faire avancer l'Europe sur la voie d'une société de la connaissance.

Flaviu Călin Rus (PPE-DE), par écrit. - (RO) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution du Parlement européen sur le multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun (2008/2225(INI)), car j'estime que la diversité culturelle et linguistique au sein de l'Union européenne est un trésor qui contribue de manière efficace à l'«unité dans la diversité». Je pense également que les échanges scolaires et culturels, ainsi que les programmes d'enseignement de langues étrangères tant au sein qu'en dehors de l'Union européenne, sont bénéfiques et doivent être soutenus.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE), par écrit. - (*PL*) Le multilinguisme est incontestablement une des grandes vertus de l'Europe unie. L'acquisition de compétences linguistiques doit jouer un rôle dans l'amélioration des qualifications d'une personne, la recherche d'un meilleur emploi ou l'établissement de nouveaux contacts interpersonnels. D'après des études annuelles réalisées par des linguistes, les personnes

multilingues sont plus capables, font preuve d'une plus grande imagination et ont une façon de penser autre que les personnes monolingues. Elles sont également plus créatives et ont des horizons plus larges. Sans compter les avantages évidents que présente le fait de pouvoir communiquer avec un plus grand nombre de personnes ayant souvent une mentalité totalement différente en raison des différences de culture et de peuple.

Ces avantages du multilinguisme soulignent la nécessité pour nous tous de donner la priorité à l'apprentissage des langues. C'est la raison pour laquelle il importe que tous les citoyens de la Communauté aient un accès égal à l'apprentissage des langues. C'est pourquoi je soutiens toutes les actions de la Commission visant à analyser et évaluer l'étude des langues étrangères, de même que les méthodes et les programmes d'apprentissage des langues. Je pense que le but de cette proposition est d'améliorer l'apprentissage des langues étrangères à travers l'Union européenne dans le futur, ce qui se traduira par un renforcement des compétences linguistiques et se reflétera en fin de compte dans le nombre de citoyens hautement qualifiés de la Communauté.

Catherine Stihler (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Le multilinguisme est un grand atout du Parlement européen. En tant que seul Parlement du monde à avoir une traduction simultanée dans 23 langues différentes, nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour conserver cet aspect unique de notre travail. Tous les citoyens de l'UE devraient pouvoir lire des informations sur le travail des institutions européennes dans leur propre langue, et les États membres doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour donner la possibilité à tous les citoyens de l'UE de pouvoir parler d'autres langues de l'UE.

Andrzej Jan Szejna (PSE), *par écrit.* – (*PL*) Je suis un fervent partisan du multilinguisme de l'Union européenne. Le multilinguisme de l'Europe souligne son pluralisme culturel, qui est la preuve de son caractère unique. Nous devons améliorer en permanence les compétences linguistiques des citoyens d'une Europe unie. Le multilinguisme est un élément essentiel de l'intégration européenne, il permet aux citoyens de l'Union européenne de choisir librement leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Dans le même temps, il convient de souligner l'importance de la langue maternelle en tant qu'outil permettant d'acquérir une éducation de qualité et des qualifications professionnelles.

Nous devons accorder une attention particulière à la nécessité permanente de renforcer les compétences des professeurs de langues étrangères et de lancer de nouvelles méthodes d'apprentissage. Le rapporteur souligne l'importance d'apporter une aide aux citoyens qui souhaitent apprendre des langues étrangères par eux-mêmes et mentionne l'importance de l'acquisition de langues étrangères par les personnes âgées. Tout comme le rapporteur, je pense qu'il est essentiel d'aider en permanence les citoyens à apprendre des langues étrangères et qu'il faut accorder une attention particulière aux citoyens défavorisés. Je pense que l'apprentissage des langues contribue à la lutte contre les discriminations et qu'il favorise l'intégration des pays d'une Europe unifiée.

Je suis tout à fait favorable aux demandes du Parlement européen en ce qui concerne le multilinguisme en Europe.

Anna Záborská (PPE-DE), *par écrit.* – (*SK*) Cette résolution sur le multilinguisme est un atout pour l'Europe et un pas important vers une Europe éduquée dans la mesure où elle insiste pour reconnaître la valeur égale de toutes les langues officielles de l'Union européenne dans tous les domaines de la vie publique. Je suis fermement convaincue que la diversité linguistique de l'Europe représente un atout culturel majeur. L'Europe aurait tort de se limiter à une seule langue.

Cette résolution mentionne l'importance du multilinguisme, qui concerne non seulement l'économie et la société, mais aussi la production culturelle et scientifique et la valorisation de cette production. Elle mentionne également l'importance des traductions littéraires et techniques pour le développement à long terme de l'Union européenne.

Dernier point mais non des moindres, les langues jouent un rôle important dans la formation et le renforcement de l'identité.

Les effets du multilinguisme sont nombreux. Il a un impact énorme sur la vie des citoyens européens. Les États membres sont invités à intégrer le multilinguisme non seulement dans l'éducation, mais aussi dans toutes leurs politiques futures.

J'apprécie le fait que cette résolution préconise l'étude d'une deuxième langue européenne pour les fonctionnaires dont les activités professionnelles les mettent en contact avec des citoyens originaires d'autres États membres.

Les institutions de l'UE ont un rôle décisif à jouer pour assurer le respect des principes de l'égalité linguistique, tant dans les relations entre États membres qu'au sein des différentes institutions de l'UE, mais aussi dans les relations entre les citoyens européens et leurs institutions nationales, les organes communautaires et les institutions internationales.

J'ai soutenu cette résolution, je félicite le rapporteur et je suis fière d'avoir été la première députée slovaque à avoir lancé une discussion sur le multilinguisme dans les cadres institutionnels par une déclaration écrite.

- Rapport van Nistelrooij (A6-0083/2009)

Edite Estrela (PSE), *par écrit.* - (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport van Nistelrooij, compte tenu de l'importance de la cohésion territoriale en vue de s'assurer que l'Union européenne continue d'avancer sur la voie d'un développement durable et harmonieux, en faisant de sa cohésion et de sa diversité territoriale un atout de plus en plus important.

Le livre vert constitue un pas en avant important en faveur du développement de la cohésion territoriale et des responsabilités partagées de l'Union. Il encourage également un vaste débat sur ce sujet avec les institutions européennes, les autorités nationales et régionales, les partenaires économiques et sociaux et d'autres acteurs impliqués dans l'intégration européenne et le développement territorial.

Les aspects les plus positifs sont la valeur attribuée au potentiel du territoire européen et à sa diversité, ainsi que les trois concepts clefs pour un développement plus équilibré et harmonieux des différentes régions, à savoir: la réduction des conséquences négatives associées aux différences de densité, la création de liens entre les territoires afin de surmonter les distances et la coopération pour vaincre les divisions.

Emanuel Jardim Fernandes (PSE), par écrit. - (PT) Je félicite M. van Nistelrooij pour son rapport et, plus particulièrement, pour son empressement à accepter les divers amendements déposés à sa proposition de rapport.

Je soutiens totalement ce rapport.

Je suis totalement d'accord avec l'idée d'associer le débat sur la cohésion territoriale au débat sur l'avenir de la politique de cohésion de l'UE, dans la mesure où la réforme de cette dernière doit intégrer les conclusions de la première.

Je suis d'accord avec l'évaluation du livre vert faite par le rapport et avec son analyse du concept de cohésion territoriale, et je souscris à ses recommandations concernant l'avenir de la cohésion territoriale, notamment en ce qui concerne les points suivants:

- la définition de la cohésion territoriale,
- la publication d'un livre blanc sur la cohésion territoriale,
- le renforcement de l'objectif européen de coopération territoriale,
- l'intégration de la cohésion territoriale dans le développement futur de toutes les politiques communautaires,
- la définition d'indicateurs qualitatifs supplémentaires,
- -l'étude de l'impact territorial des politiques sectorielles communautaires et la proposition de moyens concrets afin de créer des synergies entre les politiques territoriales et sectorielles,
- le développement d'une stratégie européenne générale pour les régions ayant des caractéristiques géographiques particulières,
- la conception d'un système global d'aide transitoire progressive aux régions de transition, et
- le développement d'une gouvernance territoriale à plusieurs niveaux.

J'ai par conséquent voté en faveur du rapport.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. - (SV) Dans son rapport, le rapporteur écrit que la politique de cohésion est l'un des investissements les plus fructueux de l'UE. C'est une conclusion pour le moins surprenante, notamment si l'on songe au fait que, pas plus tard qu'en novembre de l'année dernière, la Cour des comptes européenne a confirmé que 11 % des 42 milliards d'euros approuvés en 2007 dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE n'auraient jamais dû être déboursés.

Le rapporteur semble parfaitement conscient de cette réalité et demande, au paragraphe 17, aux participants au débat d'éviter toute référence aux implications budgétaires et financières de la politique proposée, autrement dit d'étouffer la vérité.

La politique de cohésion de l'UE est mal conçue. Si l'on se place dans une perspective socio-économique, censée prendre en considération l'argent des contribuables, cette politique est un véritable désastre. La Liste de juin a bien évidemment voté contre ce rapport dans son ensemble.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), par écrit. – (*PT*) Que signifie le rejet par le Parlement européen de nos propositions de résolution sur l'avenir de la politique de cohésion de l'Union européenne? Ces propositions soulignaient les points suivants:

- la politique structurelle doit avoir comme objectif premier et principal de promouvoir une véritable convergence en agissant comme un instrument de redistribution en faveur des pays et des régions les moins développés de l'Union européenne;
- l'objectif de réduire le retard des régions les plus défavorisées ne doit pas passer au second rang par rapport à la cohésion territoriale:
- il faut trouver de nouveaux moyens financiers communautaires pour faire face aux nouvelles priorités, d'autant plus que les moyens financiers communautaires actuels sont insuffisants pour répondre aux besoins d'une véritable convergence;
- il faut augmenter le budget communautaire afin de promouvoir la cohésion économique et sociale au niveau européen;
- la gestion et la planification du territoire relèvent de la responsabilité de chaque État membre;
- il faut adopter des mesures destinées à éliminer ce que l'on appelle l'effet statistique;
- la compétitivité ne doit pas remplacer la convergence dans les États membres et les régions qui sont en retard dans leur développement socioéconomique, et la politique de cohésion et ses moyens financiers associés ne doivent pas être subordonnés à la concurrence et à la libéralisation prônées par la stratégie de Lisbonne;

Une réponse possible pourrait être qu'à tout le moins, la politique de cohésion déclarée est en fait en péril...

James Nicholson (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) La notion de cohésion territoriale est désormais reconnue comme un objectif essentiel de l'Union aux côtés de la cohésion sociale et économique.

La cohésion territoriale concerne essentiellement la réalisation d'un développement équilibré dans toute l'Union européenne et, dans cette perspective, elle devrait être l'un des objectifs centraux de toutes les politiques communautaires. Ce rapport souligne le fait que la cohésion territoriale est particulièrement pertinente pour les régions géographiquement désavantagées telles que les régions montagneuses et les îles.

La Commission doit maintenant poursuivre l'élaboration d'un paquet législatif contenant des dispositions concrètes et prévoyant des mesures politiques destinées à réaliser la cohésion territoriale.

Luís Queiró (PPE-DE), par écrit. - (*PT*) Le débat sur la cohésion territoriale est bien plus qu'un débat budgétaire ou sur les politiques communautaires; c'est un débat sur les principes directeurs de l'un des concepts fondateurs et fondamentaux de l'idée d'Europe telle que nous la voyons. L'évaluation de la politique de cohésion et la recherche des solutions les plus appropriées dans une Europe élargie à 27 membres, qui traverse actuellement une crise économique, méritent dès lors notre approbation et nos applaudissements. Cela ne signifie cependant pas que nous soyons d'accord avec l'ensemble du contenu du livre vert ni que nous l'applaudissions.

Compte tenu des critères qui comptent à nos yeux, les trois concepts centraux de cette évaluation sont justifiés, à savoir: réduire les effets négatifs associés aux différences de densité de la population, relier les territoires afin de surmonter les distances et coopérer pour vaincre les divisions. Cependant, compte tenu de la nature exacte de ce qui est en jeu, cette situation ne doit pas conduire à ce que le niveau d'aide structurelle apporté soit fonction du nombre d'habitants concernés, bien au contraire. L'idée de la cohésion territoriale doit être de rendre les zones désertées par la population attrayantes et viables. Tel est l'un de nos objectifs, que nous devons clairement poursuivre.

Le concept de la cohésion repose essentiellement sur un principe de solidarité qui nous lie tous et dont nous pouvons tous tirer profit.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté contre le rapport de M. van Nistelrooij sur le Livre vert sur la cohésion territoriale et l'état d'avancement du débat sur la future réforme de la politique de cohésion.

Mon désaccord provient d'une vision différente de la cohésion territoriale, c'est pourquoi je n'ai pas été en mesure d'approuver les considérations du rapporteur.

Catherine Stihler (PSE), *par écrit*. – (*EN*) Je partage l'avis du rapporteur: nous devons définir plus clairement le principe de cohésion territoriale.

- Rapport Vlasák (A6-0031/2009)

Filip Kaczmarek (PPE-DE), *par écrit.* - (*PL*) J'ai voté en faveur du rapport de M. Vlasák sur la dimension urbaine de la politique de cohésion dans la nouvelle période de programmation. Je vis à Poznań, capitale régionale de la Wielkopolska et je constate quasiment tous les jours les effets positifs du développement de la ville sur l'ensemble de la région. J'irais jusqu'à me mouiller en déclarant que la synergie longtemps attendue entre le développement urbain et régional a enfin vu le jour.

Le développement urbain n'a rien à voir avec le centralisme local. Ceux qui s'opposent au développement de grandes villes n'ont souvent pas conscience de l'importance de celles-ci pour les régions dans lesquelles elles se situent. Par leur nature même, certaines fonctions des gros centres urbains ne peuvent être transférées vers des zones rurales. Les personnes qui gèrent les villes ont une responsabilité particulière. Les tâches dont elles ont la charge, concernant la planification, la gestion de l'espace, le dialogue social, la culture et l'éducation et la création d'emplois durables basés sur la connaissance, sont toutes très complexes. Certaines de ces tâches exigent une collaboration étroite avec les gouvernements locaux à d'autres niveaux.

Il est également important que la dimension urbaine de la politique de cohésion ne fasse pas concurrence au développement rural, mais le complète. Tans les zones rurales qu'urbaines peuvent et doivent être développées, un processus que soutient l'Union européenne.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) J'ai voté contre le rapport de M. Vlasák sur la dimension urbaine de la politique de cohésion dans la nouvelle période de programmation.

Bien que je comprenne l'importance d'un développement urbain durable, je pense qu'il sera difficile à réaliser sans une définition commune des «zones urbaines».

Brian Simpson (PSE), *par écrit.* – (EN) Je soutiens ce rapport et voudrais profiter de cette occasion pour renforcer le point de vue selon lequel nous devons adopter une approche intégrée de la politique de cohésion.

Cette intégration devrait cependant être un instrument visant à donner des résultats et non une mesure qui pourrait être restrictive, et cet élément doit être soigneusement contrôlé.

La cohésion urbaine est essentielle pour obtenir des progrès économiques et sociaux durables. À cet égard, je voudrais insister sur le rôle des transports et de la mise à disposition d'infrastructures de transport modernes en tant qu'éléments essentiels dans la mise en œuvre de la politique de cohésion dans les zones urbaines.

Catherine Stihler (PSE), *par écrit.* – *(EN)* Nous devons donner une plus grande priorité à la dimension urbaine de la politique de cohésion.

- Rapport Mikolášik (A6-0108/2009)

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) J'ai voté contre le rapport de M. Mikolášik sur la mise en œuvre des règles relatives aux Fonds structurels 2007-2013: les résultats des négociations concernant les stratégies nationales de cohésion et les programmes opérationnels.

Catherine Stihler (PSE), par écrit. – (EN) Il est nécessaire de surveiller de près la mise en œuvre des règles de Fonds structurels 2007-2013 afin de veiller à ce que l'argent des contribuables soit correctement utilisé et de nous permettre de procéder à une évaluation appropriée pour les programmes postérieurs à 2013.

- Rapport Becsey (A6-0041/2009)

Adam Bielan (UEN), *par écrit.* – (PL) Les petites entreprises jouent un rôle important dans la création d'emplois en Europe, et nous devons leur permettre de fonctionner plus facilement. Je voudrais souligner le fait que je soutiens toutes les initiatives visant à promouvoir les petites entreprises au sein de l'UE et à aider ceux qui souhaitent pratiquer une activité indépendante.

J'ai soutenu le rapport Becsey parce qu'il évalue favorablement l'initiative en matière de microcrédit en Europe.

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. – (LT) Une initiative européenne réussie en matière de microcrédit pourrait contribuer de façon essentielle à la réalisation des objectifs de croissance et d'emploi définis par la stratégie de Lisbonne renouvelée et à la création d'une économie européenne moderne, créative et dynamique. Les petites entreprises sont une source essentielle de croissance, d'emploi, de compétences entrepreneuriales, d'innovation et de cohésion dans l'Union européenne. Le microcrédit peut avant tout favoriser l'une des quatre priorités de la stratégie de Lisbonne, à savoir la création d'opportunités commerciales en facilitant l'intégration ou la réinsertion sociale et économique des personnes et en leur donnant du travail. Nous ne pourrons réellement considérer la stratégie de Lisbonne comme une réussite que si le niveau d'emploi augmente de façon significative. L'issue d'une initiative européenne en matière de microcrédit doit être moderne et accorder un maximum d'attention à ces groupes-cibles qui n'ont pas bénéficié d'une attention suffisante jusqu'à présent.

Małgorzata Handzlik (PPE-DE), par écrit. - (PL) Le succès des microcrédits en termes de réduction de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier en Asie du Sud et en Amérique latine, ne s'est pas encore traduit dans l'UE. Il existe toutefois une demande énorme de microcrédits, en particulier de la part des personnes incapables d'obtenir un prêt dans le secteur bancaire traditionnel. Les microcrédits diffèrent en fait des opérations bancaires traditionnelles. Ils ne sont pas uniquement octroyés à des fins financières, dans le but de réaliser des profits, mais également pour renforcer la cohésion en tentant d'intégrer les personnes qui se trouvent dans une situation difficile et qui veulent créer une micro-entreprise.

Une initiative européenne fructueuse pour le microcrédit pourrait contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne révisée pour la croissance et l'emploi et à la création d'une économie innovante, créative et dynamique. Le microcrédit peut, en particulier, soutenir la priorité qu'est la libération du potentiel économique des entreprises, en contribuant à intégrer ou à réintégrer, aux niveaux social et économique, les personnes défavorisées par le biais de l'activité indépendante.

C'est la raison pour laquelle je soutiens la proposition du rapporteur, qui nous invite à adopter des cadres institutionnels, juridiques et commerciaux appropriés au niveau national en vue de promouvoir un environnement plus favorable au développement du microcrédit et à mettre en place un cadre européen harmonisé pour les institutions non bancaires de microcrédit.

Bogusław Liberadzki (PSE), *par écrit.* – (*PL*) J'ai voté en faveur de l'adoption du rapport contenant des recommandations à la Commission sur une initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi. Comme le rapporteur, je pense que les petites entreprises sont une source essentielle de croissance, d'emploi, de compétences entrepreneuriales, d'innovation et de cohésion dans l'Union européenne.

Nous devons souligner le fait que le microcrédit est souvent accordé non seulement par profit et pour des raisons économiques, mais aussi dans un but de cohésion, pour tenter d'intégrer ou de réintégrer des personnes désavantagées au sein de la société.

Je soutiens l'adoption de ce rapport. Étant donné que le microcrédit peut contribuer à la réalisation du potentiel commercial en aidant les personnes au moyen du travail indépendant, je pense que cette méthode devrait être adoptée dans l'Union européenne.

Jamila Madeira (PSE), *par écrit.* - *(PT)* Ce rapport est de la plus haute importance dans le contexte des travaux entrepris par l'UE sur la politique de cohésion et la politique de coopération et de développement.

Cette position a été largement soutenue par le Parlement européen dans sa déclaration écrite P6_TA(2008)0199 adoptée le 8 mai 2008, dont j'ai eu l'honneur d'être l'une des premières signataires.

J'ai par conséquent voté en faveur de ce rapport, car tout type d'investissement et d'expansion dans ce domaine est vital et urgent, en particulier dans le contexte de la crise économique et financière actuelle. De ce fait, une action concrète et rapide pour accroître la crédibilité et la cohérence du système est désormais le nouvel objectif de la Commission européenne et du Conseil.

David Martin (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Jusqu'à présent, le succès rencontré par les systèmes de microcrédit pour soulager la pauvreté dans les pays en développement n'a pas été transposé dans le cadre de l'Union européenne. Je soutiens ce rapport parce que la réussite d'une initiative européenne en matière de microcrédit pourrait contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne révisée, dans la mesure où les petites entreprises sont une source essentielle de croissance, d'emploi, de compétences entrepreneuriales, d'innovation et de cohésion dans l'Union européenne.

Alexandru Nazare (PPE-DE), *par écrit*. - (RO) Des discussions concernant des mesures de relance des activités de crédit sont actuellement à l'ordre du jour. Face à la crise économique actuelle et en particulier dans des pays comme la Roumanie, qui négocient actuellement des prêts auprès d'institutions financières internationales, il est essentiel que les banques recommencent à assumer leur fonction principale, qui est d'accorder des crédits à la population.

J'estime que le rapport de M. Becsey est innovant, dans la mesure où il ramène ce problème à la table des discussions, mais sous un nouvel angle, en cherchant des solutions à l'impasse financière actuelle en dehors du système bancaire.

Le rapport, qui porte sur le thème du microcrédit, vise les groupes défavorisés de la société, tels que les minorités, la communauté Rom et les habitants des zones rurales, dont le potentiel est inexploité et qui veulent créer une petite entreprise mais n'ont pas la possibilité de le faire parce qu'ils ne remplissent pas les conditions pour obtenir un prêt auprès d'une institution bancaire. Très peu d'options s'offrent à ces personnes.

C'est la raison pour laquelle j'estime que la proposition de M. Becsey de créer un fonds communautaire pour promouvoir le microcrédit en faveur des personnes et des entreprises n'ayant pas un accès direct aux prêts bancaires et d'améliorer le niveau d'information concernant ces instruments de financement arrive à point nommé.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) Je souhaite m'abstenir de voter sur le rapport de M. Becsey sur une initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi.

Je suis d'accord avec certains points de ce rapport mais je m'oppose catégoriquement à certains autres points. Je ne suis donc pas en mesure de soutenir pleinement le texte déposé, d'où mon abstention.

Catherine Stihler (PSE), par écrit. – (EN) Les systèmes de microcrédits peuvent aider beaucoup des plus pauvres du monde à sortir de la pauvreté absolue, en particulier les femmes. Les institutions européennes et les États membres devraient en faire plus pour soutenir ce genre de système.

6. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

Le Président. - Les explications de vote sont closes.

Nous reprendrons nos travaux à 15 heures avec les déclarations sur la préparation du sommet du G20.

(La séance, suspendue à 13 h 35, est reprise à 15 heures)

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

7. Sommet du G20 le 2 avril - avec la participation de Gordon Brown, Premier ministre du Royaume-Uni Membre du Conseil européen (débat)

Le Président. – Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est un réel plaisir d'accueillir ici en cette après-midi le Premier ministre britannique, Gordon Brown. Soyez le bienvenu au Parlement européen, Monsieur le Premier ministre.

(Applaudissements)

Le Premier ministre fera au Parlement européen une déclaration sur les préparatifs en vue du sommet du G20 de la semaine prochaine. Ce sommet, qui se déroulera à Londres le jeudi 2 avril 2009, tombe à un moment crucial dans la gestion de l'actuelle crise économique et financière internationale. Il offre ainsi aux dirigeants du monde industrialisé et des économies émergentes une occasion vitale d'œuvrer ensemble à un programme commun en vue de la stabilisation économique immédiate et de la reprise à plus long terme. Le sommet de Londres doit convenir de politiques macroéconomiques et de structures réglementaires destinées à nous sortir de la crise actuelle et à mettre en place un cadre meilleur et plus durable pour l'avenir.

En tant que président du G20, Gordon Brown a fait activement preuve de *leadership* au niveau international à un moment qui s'avère être l'un des plus difficiles de l'histoire récente. La promptitude avec laquelle il a contribué à faire du G20 un nouvel instrument de gouvernance économique internationale est à la fois encourageante et impressionnante. Le Premier ministre a aussi fait forte impression en montrant comment le Royaume-Uni pouvait collaborer efficacement avec ses partenaires au sein de l'Union européenne, car, ensemble, nous trouvons des solutions novatrices aux nombreux défis que nous avons en commun.

J'ai toujours pensé qu'il était crucial que la Grande-Bretagne joue un rôle engagé en tant qu'acteur de premier plan au sein de l'Union européenne.

(Applaudissements)

Monsieur le Premier ministre, nous saluons votre détermination à assumer ce rôle.

C'est avec beaucoup de plaisir que je donne la parole au Premier ministre britannique, Gordon Brown.

(Applaudissements)

Gordon Brown, *Premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.* – (EN) Monsieur le Président, soyez remercié de cet honneur tout particulier d'être invité à prendre la parole devant vous, ainsi que pour votre présidence réussie du Parlement. Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission européenne, emmenés par le président Barroso, laissez-moi vous remercier: c'est grâce à votre travail à tous et à celui des générations qui vous ont précédés que nous pouvons vivre aujourd'hui dans une Europe de paix et d'unité, qui figurera véritablement parmi les plus belles réalisations de l'histoire humaine et qui représente aujourd'hui un modèle d'espoir pour le monde entier.

(Applaudissements)

Que celui qui, dans n'importe quel pays ou continent, a le moindre doute quant à la capacité de la volonté humaine et du courage de représentants investis d'une mission de construire un nouvel avenir après des décennies de désespoir, que celui-là réfléchisse au fait qu'il y a 60 ans, les Européens parlaient d'hostilités enracinées pour toujours et de relations qui ne pourraient jamais se renouer. Il était alors question d'une guerre froide dure, longue et amère. Les Européens ne pensaient pas qu'il était possible que notre Europe puisse un jour vivre pleinement en paix, et encore moins qu'elle pourrait être unie et coopérer.

Que celui-là réfléchisse alors à comment aujourd'hui, après des années de coopération et d'unité, personne - si ce n'est aux extrémités de l'échiquier politique -, ne contesterait le fait que nous sommes plus forts et plus en sécurité ensemble que lorsque nous étions séparés.

(Applaudissements)

Le 9 novembre de cette année, nous fêterons le 20^e anniversaire d'un évènement qui, pour chacun de nous au sein de cette Assemblée, doit compter parmi les plus déterminants de notre vie – la chute du mur de Berlin. Ce mur a été anéanti par la résolution de personnes déterminées à ce qu'on ne laisse plus jamais aucune barrière, aucune intimidation, aucune répression diviser le peuple d'Europe.

Mes amis, aujourd'hui, il n'y a plus de vieille Europe, de nouvelle Europe, d'Europe de l'Ouest ou d'Europe de l'Est. Il n'y a qu'une seule Europe, notre Europe, notre maison Europe.

Je suis fier d'être Britannique et fier d'être Européen, de représenter un pays qui ne se considère pas comme une île à la dérive de l'Europe, mais comme un pays au centre de l'Europe – non pas en marge de l'Europe, mais dans le courant dominant de l'Europe.

(Applaudissements)

Voilà pourquoi je suis fier aussi que notre parlement britannique ait ratifié à une large majorité le traité de Lisbonne.

(Vifs applaudissements)

Je pense qu'en Europe, nous sommes les mieux placés pour prendre les rennes au niveau mondial afin de relever les défis totalement neufs et cruciaux de la mondialisation. Nous sommes les mieux placés en raison de ce que à quoi nous sommes parvenus dans notre Union. Je tiens à remercier les membres de ce Parlement européen. Chacun d'entre vous devrait être fier de ce que nous avons obtenu ensemble - le meilleur et le plus grand marché unique du monde entier, qui offre désormais des perspectives à 500 millions de personnes, et la plus grande réussite de coopération économique au monde. Nous devrions être fiers que ce soit là une réalisation de l'Union européenne.

Vous devriez être fiers aussi du cadre global de protection environnementale que nous sommes en train de bâtir – une réalisation qui caractérise la coordination européenne, ce continent étant le premier au monde à s'engager sans équivoque à devenir une économie à faible émission de carbone.

(Applaudissements)

Vous devriez aussi être fiers de ce qu'au titre du plus important programme d'aide au monde, les engagements les plus soutenus à sauver et changer des vies aux quatre coins du monde aient été pris par cette Union européenne.

Tous ces droits dont nous jouissons en tant que consommateurs et sur nos lieux de travail partout en Europe sont le fruit des campagnes menées par les députés et les groupes de cette Assemblée.

N'oublions pas que l'Union européenne a la protection sociale la plus vaste au monde - un ensemble de droits et de responsabilités qui a été étendu au peuple britannique lorsque, je suis fier de le dire, notre gouvernement a fait adhérer la Grande-Bretagne au chapitre social.

Monsieur le Président, ces réussites européennes auraient été impossibles sans la coopération entre les peuples que vous-même et ce Parlement avez assurée. Oui, nous constatons que l'unité progresse lorsque des représentants rencontrent des représentants au-delà des frontières. Oui, nous constatons cette unité lorsque des dirigeants rencontrent des dirigeants. Mais l'unité qui durera, c'est l'unité démocratique enracinée dans les valeurs communes des peuples représentés actuellement en ce Parlement et, plus que les traités, plus que les institutions, plus que les personnes, ce sont ces valeurs qui nous lient – notre conviction, en tant qu'Union européenne, selon laquelle la liberté, le progrès économique et la justice sociale avancent ensemble ou n'avancent pas.

Ces valeurs prennent racine dans les enseignements que nous avons tirés en travaillant ensemble – la vérité selon laquelle la liberté ne doit jamais devenir une mêlée générale et selon laquelle les marchés doivent être libres, mais jamais dépourvus de valeurs, ainsi que la conviction que l'équité est plus importante que le laissez-faire.

Cette crise nous a une fois de plus appris que la richesse n'est guère utile à la société sauf si elle sert plus que les riches. La richesse n'est utile que si elle enrichit non pas certaines communautés, mais toutes.

Il ne s'agit pas seulement de notre philosophie politique - en Europe, nous croyons à ces vérités parce que nous les avons vécues dans les efforts que nous avons accomplis dans nos pays.

À présent, au beau milieu de cette crise mondiale d'une vitesse, d'une étendue et d'une portée sans précédent dans l'histoire, je tiens à discuter avec vous de la façon dont, en appliquant ces valeurs qui font désormais partie de notre ADN - ces leçons que nous avons tirées au fil du temps en Europe -, l'Europe et le monde peuvent relever les quatre grands défis de la mondialisation: l'instabilité financière dans un monde où les flux internationaux de capitaux sont instantanés; la détérioration de l'environnement dans un monde où il y a pénurie d'énergie; l'extrémisme et la menace qu'il représente pour la sécurité dans un monde où la mobilité est sans précédent; et la hausse de la pauvreté dans un monde où les inégalités se creusent.

Je tiens à discuter aussi de la manière dont, avec une économie mondiale adéquatement gérée par nous, en collaboration, des milliards de citoyens en Asie et ailleurs, dont bon nombre ne sont que les producteurs de *leurs* biens, peuvent demain devenir les consommateurs de *nos* biens, de la manière dont nous pouvons assister au cours des vingt prochaines années à la plus forte expansion jamais vue des emplois et des revenus de la classe moyenne, et de la manière dont, malgré tous les problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui

confrontés, nous pouvons faire doubler la taille de l'économie mondiale, en créant de nouvelles perspectives pour nous tous dans tous nos pays.

Je veux discuter de la façon dont nous pouvons construire, à partir d'un monde qui aujourd'hui paraît non durable, peu sûr et inégal, une véritable société mondiale qui soit durable pour tous, sûre pour tous et équitable pour tous.

Je le répète: je pense que l'Union européenne est la mieux placée pour prendre les rennes de la construction de cet avenir, précisément parce que nous avons prouvé au cours des 60 dernières années qu'en tant qu'Europe, nous pouvions relever et maîtriser les défis de la coopération au-delà des frontières, de la coordination entre les peuples et de la construction de l'unité dans la diversité.

Certains d'entre vous savent sans doute que, pendant de longues années, j'ai soutenu la thèse d'une Europe mondiale et j'ai préconisé les réformes économiques pour y parvenir. Je sais que certains critiques ont suggéré que je soutenais l'action mondiale parce que j'étais moins favorable à l'action européenne. Mais si j'ai défendu cette thèse avec autant de vigueur ces dernières années, c'est précisément parce que je souhaite plus que tout que l'Europe prenne les rennes sur la scène internationale et parce que je pense que les pays d'Europe, qui se sont rapprochés autour des valeurs telles que la liberté, l'équité et la responsabilité, ont tellement à offrir au monde au moment où lui aussi se rapproche.

Je souhaite une mondialisation qui soit ouverte, fondée sur le libre-échange et flexible, mais qui soit aussi réformatrice, inclusive et durable. Tel est le message qu'en ces temps économiques des plus éprouvants, l'Europe peut envoyer et transmettre au reste du monde.

Aujourd'hui, comme vous le savez, un ouragan international ravage le monde. Aucun pays européen n'y échappe. Il frappe chaque entreprise, chaque travailleur, chaque propriétaire et chaque famille aussi.

Soyons honnêtes les uns avec les autres: notre système économique mondial s'est développé et déformé d'une façon contraire aux valeurs que nous glorifions et que nous défendons au sein de nos familles, de nos communautés et de chaque aspect de nos vies - des valeurs telles que le fait d'être honnête avec autrui, d'assumer ses responsabilités, d'honorer le travail ardu et de ne pas récompenser les excès irresponsables.

Les produits complexes tels que les produits dérivés bancaires, qui étaient censés répartir le risque dans le monde entier, ont plutôt semé la contagion. Nous ne pouvons plus jamais permettre que des risques se propagent aux quatre coins de la planète sans responsabilités. J'affirme que tous les pans de ce qui a été un système bancaire «de l'ombre», doit désormais être soumis au réseau de supervision.

(Applaudissements)

Les limites imposées aux marchés et convenues dans un pays ou une région sont dépassées par la concurrence mondiale entre tous les pays. J'affirme qu'il ne suffit de promouvoir l'autoréglementation et de permettre une course à l'abaissement: nous devons définir des normes internationales de transparence, de divulgation et – oui - de rémunération aussi.

(Applaudissements)

Tout comme la mondialisation a outrepassé les frontières nationales, nous savons qu'elle a aussi outrepassé les frontières morales. Comme nous l'avons découvert à nos propres dépens, le problème du libre-échange débridé sur un marché sans supervision, c'est qu'il peut réduire toutes les relations à des transactions, toutes les motivations à des intérêts personnels, tout sens des valeurs à un choix de consommation et à une étiquette de prix.

Or, une bonne société et une bonne économie ont besoin d'un sens aigu des valeurs. Pas seulement de valeurs qui découlent du marché, mais de valeurs que nous apportons au marché; de valeurs solides telles que l'honnêteté, la responsabilité, l'équité et la rétribution du travail dur – des vertus qui ne proviennent pas du marché, mais qui viennent en fait du cœur.

Par conséquent, pour commencer notre débat aujourd'hui, alors que nous nous préparons au sommet de Londres de la semaine prochaine, je propose qu'en tant qu'Europe, nous assumions un rôle central afin de remplacer ce qui a été un jour appelé le consensus de Washington par un nouveau consensus économique assorti de principes et adapté à notre époque.

Face à tous ces problèmes mondiaux, nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Nous devons agir. Bien entendu, nous avons le choix et je sais que, pour certains, grande est la tentation de faire face à cette nouvelle

insécurité en se repliant – essayer de se sentir en sûreté en relevant le pont-levis et en faisant machine arrière. Mais je peux vous dire que, s'il est une leçon que l'histoire nous a apprise, c'est que le protectionnisme est la politique du défaitisme, la politique du retranchement et la politique de la peur, et que, au final, il ne protège personne.

(Applaudissements)

Plutôt que de nous tourner vers l'isolement, organisons ensemble la coopération. C'est dans l'intérêt de tous nos pays. Voilà pourquoi je propose que l'Europe prenne les rennes d'une tentative audacieuse consistant à s'assurer que chaque continent procède désormais aux modifications de son système bancaire afin d'ouvrir la voie à une prospérité partagée, afin que chaque pays participe et coopère à la définition de normes mondiales pour la réglementation financière et que chaque continent injecte les ressources nécessaires en vue de garantir la croissance économique et les emplois.

Qu'avons-nous au programme? Premièrement, le marché est là pour nous servir; nous ne sommes pas là pour servir le marché. C'est pourquoi nous avons, en Grande-Bretagne, dans d'autres pays d'Europe et, hier, en Amérique, supprimé l'incertitude du secteur bancaire afin que les prêts puissent reprendre en faveur de ceux qui en on besoin pour poursuivre une vie normale en ces circonstances exceptionnelles. Je pense que les principes communs qui sous-tendent les projets américains, britanniques et européens visant à nettoyer les bilans des banques aideront à restaurer la confiance et contribueront à la reprise des prêts dans l'ensemble de l'économie.

Pour la première fois dans l'histoire, nous avons un consensus, qui est reflété dans le rapport de Larosière report, dans le rapport du G30 de Paul Volcker, dans le rapport Turner au Royaume-Uni et dans la réforme sur la stabilité financière, selon lequel des normes réglementaires sévères doivent être établies dans toute l'Europe et dans le monde entier et doivent être appliquées et pleinement surveillées, pas seulement dans un pays, mais dans chaque continent du monde.

Je crois que, pour la première fois, nous pouvons aussi convenir des grands changements nécessaires à une action coordonnée, qui marquera le début de la fin des paradis fiscaux offshore et des places financières offshore.

(Applaudissements)

Affirmons d'une seule voix que nos règlementations doivent s'appliquer à toutes les banques, partout, à chaque instant, sans clause d'exemption pour un système bancaire «de l'ombre», et sans aucun refuge nulle part dans le monde pour l'évasion fiscale de ceux qui refusent de payer leur part.

Nous savons aussi qu'un stimulus budgétaire et monétaire mondial pour nos économies serait deux fois plus efficace dans chaque pays s'il est adopté par tous les pays. Je crois que nous assistons cette année aux plus fortes réductions des taux d'intérêt jamais connues, ainsi qu'à la plus importante incitation budgétaire dont le monde ait convenu.

J'ai la conviction que le sommet de Londres pourra se fonder sur les mesures que le Conseil européen et les ministres des finances du G20 ont décidées il y a quelques jours. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour créer les emplois et la croissance dont nous avons besoin. Je pense que toute l'Europe s'accordera avec le président Obama pour dire que nos efforts doivent être soutenus et résolus jusqu'à ce que la reprise soit une réalité.

Nous avons aussi une responsabilité vis-à-vis des sans-emploi. J'estime que personne ne devrait rester au chômage pendant des mois sans se voir offrir une formation, un emploi ou une aide pour décrocher un emploi et qu'aucun jeune sortant de l'école ne devrait rester longtemps sans enseignement et sans emploi sans avoir la possibilité d'acquérir les compétences dont il a besoin pour son avenir.

Je pense aussi que, dans cette crise, nous devons prendre des mesures urgentes, sérieuses et d'envergure pour fonder une reprise à faible émission de carbone et rendre nos économies durables. L'Europe a mené la révolution industrielle et, aujourd'hui, elle peut mener une révolution à faible émission de carbone – grâce à des investissements dans l'efficacité énergétique, à l'expansion des énergies renouvelables et du nucléaire, à la démonstration du captage et du stockage du carbone, au développement du réseau intelligent et à la commercialisation de véhicules électriques et à ultra-faible émission de carbone. C'est la raison pour laquelle je suis fier d'avoir pris part au paquet européen 2020 sur l'énergie et le changement climatique que nous avons adopté en décembre 2008 – une décision de ce Parlement aussi, qui a fixé les normes les plus élevées

du leadership mondial sur la voie d'un accord sur le changement climatique que nous espérons tous voir à Copenhague cette année.

(Applaudissements)

Ce que nous connaissons pour l'instant dans certains pays d'Europe occidentale et centrale montre pourquoi nous devons rebâtir la coopération économique internationale afin de venir en aide des pays dès qu'ils en ont besoin.

Un nouveau Fonds monétaire international réformé, au sein duquel nous souhaitons que les économies émergentes soient mieux représentées et qui doit être au moins doté de 500 milliards d'euros - le double de ses ressources actuelles -, doit recevoir les moyen d'aider les pays touchés par la fuite des capitaux, de les aider à restructurer la capacité de leurs banques et de leur permettre de restaurer les prêts à leurs industries. Je veux un Fonds monétaire international qui ne réagisse pas simplement aux crises, mais les prévient, et je veux une Banque mondiale qui a les ressources nécessaires pour prévenir la pauvreté et facilité, en plein effondrement des crédits commerciaux, l'expansion des échanges commerciaux à travers le monde.

Alors que nous souvenons et que nous nous réjouissons de ce que notre Union européenne et ce Parlement se soient étendus avec brio pour accueillir de nouveaux membres dans notre famille, je dis aux États membres de l'UE de l'Europe de l'Est que nous n'allons les abandonner à aucun moment, aussi difficile soit-il. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour être à vos côtés.

(Applaudissements)

N'oublions pas non plus que, pour des centaines de millions de personnes dans les pays les plus pauvres, qui sont plongées dans la pauvreté extrême, cette crise n'est rien d'autre qu'une question de vie ou de mort. La triste vérité, c'est que, du fait que les banques peuvent faire faillite et les marchés et le commerce s'effondrer, un demi million d'enfants en plus – au total dix millions et demi d'enfants – mourront cette année parce qu'ils sont littéralement trop pauvres pour vivre. Dix millions et demi d'enfants, ce n'est pas qu'une statistique. C'est un enfant, puis un deuxième enfant, puis un troisième, puis un quatrième; chacun d'eux n'est pas qu'un enfant, mais l'enfant de quelqu'un; chacun d'eux représente un enterrement qui n'aurait pas dû se produire; chacun d'eux représente une vie qui pourrait être sauvée – une tragédie qui, à mon sens, me frappe dans mon âme même et dans la vôtre.

(Applaudissements)

Ces moments qui sont difficiles pour nous ne doivent jamais servir d'excuse pour tourner le dos aux plus pauvres du monde ou pour permettre aux faillites des banques d'entraîner ou de justifier le non-respect de promesses d'aide. Plutôt que de laisser nos promesses d'aide communautaire ne devenir que de simples intentions, puis de vagues aspirations et, finalement, de calmes trahisons, nous devrions plutôt redoubler d'efforts pour nous assurer que notre génération sera finalement celle qui aura relégué la pauvreté au passé.

(Applaudissements)

Ensemble, nous pouvons apporter le plus grand stimulus budgétaire, la plus importante réduction des taux d'intérêt, la plus vaste réforme de notre système financier international, les premiers principes internationaux régissant la rémunération bancaire et les normes bancaires, la première action globale dans le monde entier contre les paradis fiscaux et, pour la première fois dans une crise internationale, une aide nouvelle et supplémentaire pour les pauvres.

Comment dégager ce consensus mondial sur les changements mondiaux dont nous avons besoin? Permettez-moi de dire que l'une des grandes perspectives qui nous attendent est que l'Europe et tous les autres continents travaillent de concert. Aujourd'hui, je tiens à souligner aussi que l'Europe et l'Amérique peuvent collaborer plus étroitement.

J'ai discuté hier avec le président Obama de ce dont je voudrais vous parler aujourd'hui: une nouvelle ère de coopération renforcée entre l'Europe et l'Amérique. Ces dernières années, nous n'avons jamais eu de dirigeant américain si désireux de coopérer à tous les niveaux avec l'Europe sur la stabilité financière, le changement climatique, la sécurité et le développement. Cette coopération a rarement été aussi clairement profitable au monde entier.

Commençons par le sommet UE-États-Unis qui se déroulera dans quelques jours. Lorsque le président Obama sera à Prague, nous pourrons transformer ce sommet d'une simple réunion annuelle en un partenariat

progressif impossible à arrêter, dans le but d'obtenir le changement mondial dont le monde a aujourd'hui besoin.

Pensez à toutes les avancées auxquelles nous – l'Europe et l'Amérique -, dans une nouvelle ère de coopération transatlantique, pouvons œuvrer ensemble. Travaillons ensemble à un nouvel accord international sur le changement climatique - un accord lancé en 2005 lors du G8 par la chancelière Merkel – en vue de parvenir aux plus fortes réductions des émissions de carbone de toute l'histoire. Travaillons ensemble – l'Europe et l'Amérique - pour vaincre la menace croissante du terrorisme en provenance du Pakistan et de l'Afghanistan, lequel peut frapper n'importe quelle rue de nos pays à n'importe quel moment.

La France ayant à nouveau rejoint le centre de l'OTAN sous la direction du président Sarkozy, faisons en sorte que l'Europe et l'Amérique œuvrent ensemble pour réaliser ce qui était autrefois un rêve, mais est, selon moi, aujourd'hui possible: un monde où les armes nucléaires ne prolifèrent pas et où les puissances nucléaires acceptent de réduire vraiment leur arsenal nucléaire.

(Applaudissements)

Travaillons de concert aussi à un impératif urgent que nous souhaitons tous voir se concrétiser de notre vivant et que tous les partis de ce Parlement, je pense, appellent de leurs vœux: la paix au Moyen-Orient, où Israël connaîtrait la sécurité, à côté d'un État palestinien viable.

(Applaudissements)

Toutefois, le cadeau le plus immédiat et le plus nécessaire que notre coopération européenne et américaine pourrait nous donner est que, grâce à nos actions, il y ait plus d'emplois, plus d'entreprises et plus d'échanges commerciaux, tandis qu'ensemble, nous relevions et maîtrisions ces grands défis financiers de notre époque.

Une citation d'un des Européens les plus célèbres de tous, Michel-Ange, est qu'il vaut mieux viser trop haut et échouer, que de viser trop bas et réussir. Tel est le choix, posé par Michel-Ange, face auquel nous nous trouvons actuellement, parce que, lorsque je regarde cette Assemblée aujourd'hui, je ne vois pas que des témoins et des spectateurs, mais bien de potentiels acteurs de changement, libres de façonner notre propre destinée.

Les citoyens d'Europe ne doivent pas être aux mains des évènements. Quels qu'ils soient, nous pouvons les maîtriser. Alors, que l'on puisse dire de nous que, dans les pires des moments, dans les plus profonds des creux, nous avons gardé foi en l'avenir et qu'ensemble, nous avons refondu et renouvelé l'ordre mondial pour notre époque.

Je pense que ce n'est que lorsque les livres d'histoire auront été écrits que nous pourrons réellement mesurer l'ampleur et l'étendue des extraordinaires défis que chaque pays sur chaque continent doit relever en raison de la mondialisation. C'est plus qu'une période de changement dans notre histoire commune. C'est un univers de changement, et souvenons-nous que les décennies les plus marquantes de l'histoire européenne n'ont jamais été pleinement comprises sur le moment même.

Prenez la Renaissance, une des époques les plus fabuleuses que le monde ait connu: nous ne pouvons pas attribuer son incidence sur le mode à une seule date, ni à une seule personne, ni à un seul évènement. Ou les Lumières - nous ne pouvons pas dire avec certitude quand, par qui ou comment elles ont été lancées, mais seulement que l'Europe d'aujourd'hui et le monde d'aujourd'hui n'existeraient pas sans. Regardez la révolution industrielle, nous ne pouvons pas donner le jour où le coup de sifflet a été donné et où elle a commencé, pas plus que nous ne pouvons mettre en évidence un seul inventeur, entrepreneur ou comité de gestion qui l'aurait supervisée. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui de ces évènements qui n'étaient pas bien compris à l'époque, c'est que nous en bénéficions tous.

La génération actuelle est face à un monde de changement qui n'est pas encore pleinement compris, dans lequel nous pouvons soit accélérer soit retarder le progrès avec la myriade de décisions que nous prenons chaque jour. Dans ce monde de changement inouï— le changement climatique, les exigences environnementales, les besoins énergétiques, le risque de terrorisme, la pauvreté et l'inégalité qu'il faut supprimer, une crise financière qu'il faut gérer -, ne nous retranchons pas derrière le protectionnisme, car ce serait notre perte.

Que tel soit notre héritage: que nous ayons prévu puis façonner une société véritablement mondiale pour notre nouvelle ère; que, plutôt que de laisser la mondialisation devenir un vecteur d'injustice et d'inégalité,

nous en ayons fait un vecteur de justice à l'échelle planétaire; et que, face au plus complexe des défis, une Europe unie, fondée sur des idéaux partagés, ait contribué à construire ce nouveau monde.

(Applaudissements prolongés)

Le Président. – Monsieur le Premier ministre, au nom du Parlement européen, je tiens à vous remercier pour ce discours remarquable que vous avez prononcé ici au Parlement européen.

(Applaudissements)

J'ai maintenant le plaisir d'inviter le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, à prendre la parole.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, le sommet du G20 à Londres sera un jalon dans la réponse mondiale apportée à la crise mondiale. Je ne doute pas que, sous la direction du Premier ministre Brown, ce sommet sera couronné de succès.

L'initiative d'apporter une réponse mondiale à la crise mondiale est venue de l'Europe. Je rappelle que le président Sarkozy et moi-même sommes allés à Camp David pour proposer au président Bush une réponse mondiale. Le sommet du G20 qui s'est tenu à Washington en novembre 2008 était précisément le résultat de ces efforts conjoints.

L'Europe a donc une responsabilité particulière dans l'actuel processus du G20. Nous voulons que le sommet de Londres soit une réussite, et je suis certain que ce sera le cas. L'Europe sera unie à Londres et apportera un message unifié. Comme convenu la semaine dernière par les 27 États membres au sein du Conseil européen, nous aurons un agenda proactif pour Londres. Nous voulons des résultats concrets sur un stimulus pour l'économie mondiale et sur la régulation de tous les acteurs financiers, des banques aux fonds alternatifs en passant par de nouvelles règles sur les agences de notation.

Nous devons indiquer clairement qu'il n'y a pas de dichotomie entre la stimulation de l'économie et l'amélioration de la réglementation - nous avons besoin des deux. Nous devons même aller plus loin: nous devons aussi rejeter toutes les formes de nationalisme économique et de protectionnisme, et nous devons renouveler nos engagements en faveur du monde moins développé, en veillant à ce que l'Europe respecte les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le ralentissement économique est particulièrement grave. Il est donc nécessaire de fournir un stimulus coordonné à l'économie en soutenant la demande globale. L'Union européenne fait déjà beaucoup à ce niveau: notre effort budgétaire global, qui associe mesures discrétionnaires et stabilisateurs économiques, approche les 4 % du PIB.

Nous devons à présent mettre vigoureusement en œuvre nos plans de relance. Nous savons ce que nous avons à faire: faire en sorte que les prêts reprennent; maintenir les emplois; améliorer les compétences des travailleurs dans la perspective de la reprise; continuer à investir dans la productivité et dans la compétitivité européenne. La Commission surveillera et évaluera les actions des États membres afin de coordonner notre réponse globale à la crise.

S'agissant de la réglementation financière, l'Union européenne tient à aller plus loin encore: aucun produit financier, aucune institution, aucun marché, aucune juridiction ne doit être exempte de réglementation. Mais nous ne devons toutefois pas réglementer pour le plaisir de réglementer – nous devons réglementer parce que nous avons besoin de marchés qui fonctionnent à nouveau correctement, en finançant les emplois et les investissements. Ce n'est qu'ainsi que nous restaurerons la confiance, et la confiance est primordiale. Ramener l'éthique dans le système financier est aussi une condition préalable à la confiance dont nous avons besoin dans des économies ouvertes.

Au sein de l'Union européenne, les choses bougent déjà: la Commission a présenté des propositions sur l'adéquation des fonds propres et sur les agences de notation, des propositions qui sont actuellement discutées aussi par le Parlement. Dans les prochaines semaines, la Commission soumettra des propositions sur les fonds alternatifs, les fonds de capital-investissement et les salaires des dirigeants. En outre, pour le Conseil européen de juin, la Commission présentera un paquet en vue d'un nouveau système européen de surveillance. L'Union européenne bouge: nous le dirons clairement à Londres, afin que nous puissions collaborer avec nos partenaires, en particulier nos amis américains.

Nous voulons que les autres bougent aussi; nous avons besoin de règles mondiales pour une économie mondiale. Prenez le cas des actifs dépréciés: à l'évidence, si l'on ne fait pas le ménage dans le système bancaire, les crédits ne reviendront pas dans l'économie. L'Union européenne dispose désormais d'un cadre, fourni par la Commission, afin d'aborder cette problématique. Les ministres des finances du G20 ont longuement discuté du traitement des actifs dépréciés il y a moins de deux semaines. La série de principes qu'ils ont adoptée reflète largement l'opinion de l'Union européenne sur la question. Ainsi, nous avons une fois encore eu l'expérience unique de définir des règles supranationales et transnationales, et de montrer par là que l'Union européenne était mieux préparée que quiconque à ne pas imposer, mais proposer des règles pour cette mondialisation.

À Londres, l'Union européenne doit faire passer un message clair rejetant le protectionnisme. Nous défendrons notre marché intérieur à domicile, en le laissant ouvert, tout comme nous œuvrerons à des marchés mondiaux ouverts. Nous ne devons pas renoncer à Doha, mais parvenir sans tarder à un accord. N'oublions pas non plus les pays qui en ont le plus besoin: nous devons honorer nos engagements relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous devons toujours garder à l'esprit que les mesures que nous adoptons ne sont que des moyens au service d'une fin, l'amélioration du bien-être des citoyens. Ces mesures ne sont pas là pour le système financier - pas pour ce segment particulier de l'économie -, mais pour les gens. Pour l'instant, cela signifie que nous devons amortir et atténuer les effets sur l'emploi du ralentissement économique au sein de l'Union européenne. En effet, l'emploi est notre préoccupation première pour l'instant. Nous aurons un sommet sur l'emploi le 7 mai afin de mobiliser des idées et des mesures destinées à maintenir les personnes dans l'emploi et à les retenir pour les emplois futurs. Nous travaillons avec les partenaires sociaux, parce que nous pensons que cela fait aussi partie de notre modèle en Europe – collaborer avec les partenaires sociaux – et que nous pensons que, de cette manière, nous pouvons aider nos travailleurs à se préparer pour les emplois de la future économie durable et à faible émission de carbone que nous voulons voir menée par les Européens.

La réunion du G20 à Londres devra donc assurer sur bien des plans – un programme très ambitieux. Je suis convaincu que, sous la direction de Gordon Brown et avec une forte contribution européenne, le G20 sera une réussite et permettra de dégager un consensus mondial sur l'économie internationale.

(Applaudissements)

Joseph Daul, *au nom du groupe PPE-DE*. – Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite la bienvenue au Premier ministre britannique, Gordon Brown, qui accueillera dans quelques jours un sommet du G20 où l'Europe est attendue comme elle l'a rarement été.

La première leçon à retenir de la crise, c'est que les économies sont désormais tellement interconnectées que des solutions nationales sont devenues impensables. Les difficultés qui nous viennent essentiellement, il faut le dire, des États-Unis, du fait d'une absence de règles, ont fait tache d'huile. Et L'Europe, Monsieur Brown, doit comprendre qu'elle ne sera forte que si elle parle d'une seule voix pour défendre ses intérêts communs. Elle doit même être assez forte pour entraîner toutes les économies régionales sur le chemin d'une nouvelle croissance. Je n'oublie pas José Manuel Barroso et que c'est sous l'impulsion de l'Europe, et en particulier de Nicolas Sarkozy, que le G20 a été mis à contribution pour remettre de l'ordre dans un système financier qui a perdu la boussole.

Solidarité et responsabilité sont les deux principes majeurs de l'Europe. Collectivement, nous sommes prêts à venir en aide et à soutenir ceux d'entre nous qui éprouvent le plus de difficultés. Et même si je souhaite le meilleur à votre pays, Monsieur le Premier ministre, les derniers chiffres du FMI le concernant sont malheureusement très préoccupants pour vous, comme ils le sont dans d'autres pays de l'Union, en Hongrie tout particulièrement.

Pendant plusieurs années, j'ai servi comme pompier volontaire et je sais que quand une maison est en feu, il ne faut pas beaucoup de temps avant que celle de ses voisins ne soit la proie des flammes, elle aussi.

Mes collègues à gauche de l'hémicycle, vos amis, Monsieur Brown, vont sans doute appeler, après moi, à plus d'Europe sociale, à plus de protection. Avant même qu'ils ne le fassent, je leur répondrai que ces slogans simplistes qui consistent à dépenser l'argent qu'on n'a pas, sont précisément ceux qui ont conduit à l'échec des politiques des années 80 dans beaucoup de pays européens.

(Applaudissements)

Bien sûr, Monsieur le Premier ministre, pas le vôtre, je reconnais que dans les années 80, ce n'était pas votre gouvernement. Ces mêmes collègues ne manqueront pas de répéter que la crise actuelle est l'enfant de la mondialisation et de l'économie de marché. Je leur répondrai à l'avance que grâce à cette économie de marché, le revenu moyen de nos concitoyens s'est élevé de 40 % dans les quarante dernières années. Je leur rappellerai aussi que pendant que les peuples des pays écartés de l'économie de marché, à l'abri du mur de Berlin, ont connu le sort que l'on sait, mondialisation et économie de marché ont permis aux Européens de l'Ouest de prospérer à un rythme moyen de 2 % annuels de croissance. Tout cela pour dire que les défenseurs de l'Europe sociale ne sont pas forcément ceux que l'on croit.

Monsieur le Premier ministre, la construction européenne a toujours été une question de solidarité entre les citoyens de ses pays, et dans la période difficile que nous traversons, plus que jamais, le devoir de l'Europe est une nouvelle fois de le prouver par les actes. Soutenir les banques, cela a été nécessaire, parce que cela a évité à ceux qui leur ont fait confiance de tout perdre et ce n'est pas rien. Ce n'est pas suffisant. Notre première préoccupation doit être la solidarité avec ceux qui perdent leurs emplois, avec les familles qui ont du mal à boucler les fins de mois. Et ce n'est que par le retour de la croissance, ce n'est qu'en redonnant aux entrepreneurs l'environnement économique et fiscal adapté que nous retrouverons la confiance et les emplois. Le programme européen d'aide de 400 milliards d'euros nous aidera à surmonter la crise. Il permettra de générer de nouveaux investissements, il renforcera la demande et par là même, il soutiendra la croissance et sera créateur d'emplois.

Le marché intérieur européen peut constituer un levier important et, a contrario, toute mesure protectionniste n'aura pour conséquence que d'aggraver les choses. Monsieur Brown, il ne suffit pas de condamner le protectionnisme à l'étranger. Il faut aussi éviter chez soi de cautionner des slogans comme «Des emplois britanniques pour des travailleurs britanniques» car c'est mettre le doigt dans un engrenage de nationalisme économique très dangereux. Mais je fais confiance à la Commission, gardienne des traités, pour faire respecter le droit et pour garantir à nos entreprises qu'elles puissent opérer sur un marché libre et loyal. Notre priorité est de mettre sur pied une nouvelle architecture financière globale avec plus de stabilité, plus de supervision et, surtout, plus de transparence. Nous devons accélérer les réformes dites de Bâle II, nous devons soumettre les fonds spéculatifs à un contrôle strict.

Monsieur le Premier ministre, j'apprécie que vous soyez venu ici non pour imposer des idées mais pour écouter les attentes des citoyens. N'oubliez pas, Monsieur le Premier ministre, et spécialement la semaine prochaine, que vous êtes un vrai Européen.

(Applaudissements)

Martin Schulz, au nom du groupe PSE. – (EN) Monsieur le Président, quel discours courageux, et quelle brillante description des besoins de notre temps. Telle est précisément la voie que nous devons suivre et nous, les socialistes et sociaux-démocrates européens - et je ne parle pas seulement au nom des membres de mon groupe, mais aussi au nom de Poul Nyrup Rasmussen, le chef de file de notre mouvement social-démocrate en Europe – pouvons souscrire à chaque phrase de votre discours, Monsieur le Premier ministre. C'est une excellente direction.

(Applaudissements)

Et en ce qui concerne les remarques de mon cher collègue, Joseph Daul, le minimum qu'on peut attendre d'un président d'un groupe parlementaire au Parlement européen c'est qu'il soit capable de faire la différence entre protectionnisme et protection sociale. C'est une différence énorme.

(Applaudissements)

Et en ce qui concerne votre grand président, Sarkozy, il sait peut-être quelque chose du protectionnisme, mais il y a une chose dont il ne sait rien du tout, c'est la protection sociale, ça c'est sûr.

(DE) Vous avez raison, Monsieur le Président, c'est en effet un grand moment. À la veille du sommet du G20, Gordon Brown est venu ici pour prendre la parole devant le Parlement européen. Cette visite prouve que le forum des peuples européens, ce Parlement, est exactement le bon endroit pour présenter les perspectives que vous, Monsieur le Premier ministre, nous avez décrites aujourd'hui.

Pour cette raison, votre visite est plus qu'une simple visite au Parlement européen. Elle montre la voie à suivre, car elle montre que vous, en tant que Premier ministre de votre pays et en tant qu'hôte du sommet du G20, donnez au Parlement européen l'importance qu'il mérite. J'entends par là que vous le considérez comme le lieu où la politique multinationale et internationale doit être discutée dans le cadre des relations continentales

de l'Europe et des relations de l'Europe avec les autres régions du monde. Merci beaucoup, Monsieur Brown. Vous avez pris la bonne décision.

(Applaudissements)

Monsieur le Premier ministre, vous avez évoqué trois principes fondamentaux que j'aimerais reprendre, car ce sont aussi des principes fondamentaux de notre mouvement. Ce n'est pas la cupidité, la cupidité individuelle, qui a été le facteur décisif. Celle-ci a été une caractéristique permanente de l'histoire des hommes et elle existera toujours. Nous parlons d'un système dans lequel cette cupidité individuelle peut se propager et devenir destructrice. C'est ce système qui est mauvais. Ce système de radicalisme et de liberté sans limites du marché a échoué et a fait faillite. Voilà pourquoi il doit être modifié.

Dès lors, vous avez raison de dire que nous avons besoin d'une réglementation européenne et mondiale pour les fonds spéculatifs, le capital à risque et les centres extraterritoriaux dits offshore, qui doivent être fermés, et que nous avons besoin de règles pour les agences de notation de crédit. En outre, la vente à découvert doit être interdite. Cet ensemble de mesures représente ce que nous demandons depuis longtemps, sous la direction de Monsieur Rasmussen et en dépit de l'opposition de la part d'autres groupes. Précisément ce qui doit être fait

(Applaudissements à gauche)

Je sais, chers collègues parlementaires à la droite de l'Assemblée, qu'il est difficile pour vous d'accepter qu'une politique que vous avez encouragée pendant 10 ans s'est avérée mauvaise. Vous avez du mal à suivre ce qu'il se passe. Je peux comprendre ça, mais ça ne change rien au fait que vous vous êtes toujours opposés à la politique.

Vous avez raison quand vous dites que la course aux armes nucléaires doit cesser. Vous avez raison de dire que la coopération avec les États-Unis d'Amérique vous permettra d'entrer dans une nouvelle aire de désarmement nucléaire. Vous avez également raison sur le fait que nous avons besoin de solidarité entre les gens dans la société, mais aussi entre les États. Dès lors, je vais signer au nom de mon groupe afin de veiller à ce que les nouveaux États de cette Union puissent compter sur l'Union. C'est en effet la bonne voie à emprunter, Monsieur le Premier ministre.

J'aimerais aborder un dernier point. Rendez-vous au G20 avec le message que quiconque tentera, pendant la crise économique actuelle, de créer une concurrence entre la politique environnementale et la politique économique commettra une erreur désastreuse. La crise économique passera, mais le changement climatique subsistera. Voilà pourquoi les deux politiques sont nécessaires. Nous avons par dessus tout besoin d'un combat efficace pour une meilleure politique climatique. Ce combat donnera aussi des possibilités de création de nombreux nouveaux emplois. L'association de ces deux éléments est exactement la démarche appropriée.

(Applaudissements)

Gordon Brown a prononcé un discours formidable. Plus les parlementaires de droite s'opposent à ce qui a été dit, plus il devient évident à partir de votre discours, Monsieur Brown, que nous sommes sur la bonne voie. Nous sommes heureux qu'un véritable chef de gouvernement social et démocratique ait parlé ici aujourd'hui.

(Applaudissements)

Graham Watson, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au Premier ministre à cette première étape de la «tournée mondiale de Brown pour le G20». Vous avez exposé un grand programme pour le G20, Monsieur le Premier ministre, allant de la lutte contre la pauvreté dans le monde au désarmement nucléaire, en passant par la paix au Moyen-Orient, et je vous souhaite un franc succès. Mon groupe vous félicite ainsi que vos collègues au sein du Conseil européen pour avoir délimité les contours d'une approche commune, quoique sur un agenda plus limité, dans la perspective du sommet de la semaine prochaine.

Les possibilités de collaborer avec le gouvernement Obama ne devraient pas être gâchées par une guerre transatlantique sur les mots. Je sais que nous partageons ce point de vue, mais l'Amérique reste attachée à une réglementation squelettique et la réalité de cette récession montre que ceux qui, sciemment, n'ont pas prêté attention aux mauvaises pratiques sont ceux qui en pâtissent le plus actuellement. Nous avons besoin d'une autorité européenne des services financiers. Il faut par tous les moyens inciter les autres pays à appuyer les mêmes normes, mais leur méfiance ne peut justifier notre inaction. Vous l'avez dit, il faut ancrer l'honnêteté,

la transparence et l'État de droit dans le système financier. Une réforme des institutions financières mondiales est aussi de mise, afin d'empêcher les excédents de la balance des comptes courants et les liquidités excessives d'alimenter les booms et les fiascos mondiaux.

Le FMI doit remplir ce rôle. Est-il en mesure de réunir plus d'actifs avec un accès accru aux fonds de crise? Devrait-il devenir un véritable gestionnaire d'actifs pour certains pans du volume mondial d'épargne, pour les spéculateurs qui anticipent, afin d'empêcher la panique et de stabiliser les marchés? Comment pouvons-nous réformer ses structures décisionnelles afin de refléter les exigences d'un contrôle démocratique renforcé et la puissance des économies émergentes?

De même, il est primordial, malgré les difficultés de la récession, de relever le défi du changement climatique et de résoudre le problème de la pauvreté.

Monsieur le Premier ministre, vous avez parlé de la nécessité d'agir. Par conséquent, allez-vous explicitement mandater le FMI et la Banque mondiale pour qu'ils s'attaquent à la sécheresse, aux inondations et aux maladies qui accompagnent le réchauffement de la planète dans le monde en développement? Veillerez-vous à ce qu'ils dégagent des fonds, accordent des prêts et définissent des plans pas seulement pour la réussite du marché, mais aussi afin de réaliser des progrès sociaux et d'atteindre les objectifs écologiques? Nous avons besoin d'une économie nouvelle et durable, consacrée dans un contrat social mondial. L'ère de l'argent facile est révolue. Pour la croissance, //la subsistance des uns ne doit pas se faire au détriment des autres//.

Pour ce faire, l'Europe doit toutefois parvenir à dégager un consensus et le Royaume-Uni doit en faire partie. Monsieur le Premier ministre, vous et moi sommes de différentes sensibilités politiques, mais en tant qu'Écossais croyant fermement en la politique progressiste, nous comprenons tous deux – je le sais – Burns lorsqu'il écrivait: // «Puissions-nous avoir le don de nous voir tels que les autres nous voient»//. Et ces partis qui veulent s'éloigner et éloigner la Grande-Bretagne de l'Europe vont coûter cher à leur pays.

Que la Grande-Bretagne soit donc un partenaire positif, coulé dans le moule européen. Monsieur le Premier ministre, je pense que la monnaie unique va sortir renforcée de cette crise. Dans ces temps tumultueux de récession, les investisseurs se sont réfugiés derrière l'euro. Vous avez conçu cinq tests byzantins qui ont empêché l'adhésion britannique ces dix dernières années. Allez-vous à présent viser à faire entrer le Royaume-Uni dans la zone euro après cette période de récession. Le Royaume-Uni ne devrait pas faire rester contre le mur pendant que d'autres vont sur la piste. C'est une danse à laquelle la Grande-Bretagne devrait prendre part.

(Vifs applaudissements)

Brian Crowley, *au nom du groupe UEN.* – (*EN*) Monsieur le Président, plutôt que de me laisser aller aux discours du socialisme, du libéralisme, du conservatisme ou de tout autre «isme» idéologique dont il est régulièrement question dans cette Assemblée, je tiens avant tout à féliciter le Premier ministre pour sa volonté de venir ici présenter une position, de la défendre fermement, mais, surtout, d'offrir une passerelle entre l'Europe et l'Amérique quant à la façon dont nous pouvons résoudre les problèmes et les difficultés qui se présentent à nous, notamment en cette période de crise internationale. Ne laissons toutefois pas cette crise mondiale nous faire oublier les victoires du passé.

Ces quinze dernières années, nous avons enregistré une croissance économique sans précédent, un taux d'emploi sans précédent, une création de richesses sans précédent et une action sans précédent en matière d'aide au monde en développement. Dans ces nouveaux plans que nous présentons, nous devons prendre garde de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il faut se fonder sur les victoires du passé, en reconnaissant les échecs et en veillant à concevoir ensemble un plan d'avenir ambitieux pour une reprise mondiale basée sur des objectifs communs de valeurs communes, avec une trajectoire commune. Cette trajectoire commune doit en tout temps reposer sur la nécessité d'apporter du mieux aux citoyens, et pas du mieux pour les marchés ou pour l'économie.

Monsieur le Premier ministre, vous avez cité Michel-Ange dans votre discours tout à l'heure, mais il est une autre citation d'un poète irlandais, Oscar Wilde, qui dit ceci: «Nous sommes tous dans le caniveau, mais certains d'entre nous regardent vers les étoiles». Et nous pouvons toucher les étoiles maintenant! Cette nouvelle crise nous ouvre une perspective. Barack Obama y a à juste titre vu la possibilité de faire revenir l'Amérique sur la scène internationale. La réalité est que, contrairement au plan Marshall d'après la Deuxième Guerre mondiale, il n'existe pas sur la scène mondiale de créature gigantesque capable de sauver le reste de l'économie mondiale. Nous dépendons les uns des autres dans les défis auxquels nous sommes confrontés, mais aussi dans les solutions que nous pouvons apporter.

Je pense qu'au moment de la définition de ce nouveau plan d'avenir, nous pouvons bien entendu parler de l'économie neutre en termes de carbone, des emplois créés à ce niveau - c'est très important -, ainsi que de la nécessité de retenir et de reformer les travailleurs, ce qui est capital. La protection sociale de ceux qui en ont le plus besoin est une nécessité pour le développement, mais ne nous attardons pas à dire que ce qu'un banquier devrait gagner est un facteur déterminant du type de solution apportée. Mieux légiférer, mieux surveiller – mais aussi mieux faire respecter ces réglementations -, parce que, souvent dans cette crise financière, il ne s'agit pas d'un manque de réglementation, mais plutôt d'un manque de surveillance et d'exécution des règles.

J'estime qu'un des éléments fondamentaux que nous devons analyser et définir pour l'avenir consiste non seulement à instiller la certitude quant à la façon dont les marchés vont fonctionner, quant au type de refuges dont nous allons nous débarrasser, quant à l'élimination des paradis fiscaux et du système bancaire «de l'ombre», mais aussi à restaurer la confiance des citoyens. Montrons-leur qu'il est une issue à cette crise, qu'il y a une lumière au bout du tunnel, mais, surtout, montrons-leur qu'ils font partie de la solution.

En langue irlandaise, nous avons l'expression *meitheal* – c'est-à-dire ceux qui se rassemblent, qui opèrent ensemble pour sauver la récolte. Il est temps pour nous tous de nous rassembler, pas seulement pour sauver la récolte, mais pour sauver la planète.

Monica Frassoni, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (EN) Monsieur le Président, je suis ravie de voir le Premier ministre présent parmi nous. Étant donné le peu de considération qu'il a eu pendant des années pour l'Union européenne et le Parlement européen, je considère sa présence ici comme un signe positif que les gens peuvent changer.

Monsieur le Premier ministre, je suis aussi sans doute convaincue, après aujourd'hui, que vous annoncerez bientôt la fin de l'une ou l'autre exemption, voire, comme l'a dit mon ami Graham Watson, l'entrée du Royaume-Uni dans la zone euro.

Je dois toutefois vous rappeler que sur la majeure partie des questions que vous avez mentionnées – les réformes démocratiques, les questions sociales, la directive sur le temps de travail, la fiscalité -, votre gouvernement était du mauvais côté.

(IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Premier ministre, vous, avec bon nombre de vos collègues et notre propre président, Monsieur Barroso, êtes responsables du fait que l'Union européenne ne dispose d'aucun instrument de réglementation financière ni de politiques fiscales ou budgétaires qui, aujourd'hui, seraient si précieuses pour nous permettre de lutter contre la crise. Il est bon de s'en souvenir car, lorsque le but est de proposer des solutions crédibles, les bonnes manières sont d'admettre que des erreurs ont été commises au départ.

Ainsi, permettez-nous d'examiner la crédibilité de cette croisade contre les paradis fiscaux. Ils semblent une cible très facile – tout le monde les déteste – mais la réalité est légèrement différente. On soupçonne même que nous parlions énormément d'eux parce que nous ne pouvons pas nous entendre sur un autre sujet de conversation.

Monsieur le Premier ministre, nous pensons qu'il est important de cesser de penser qu'il est impossible de limiter la libre circulation des capitaux et que les millions d'euros dilapidés dans la spéculation ne pourraient pas être mieux utilisés. Nous devons arrêter et non réglementer les mouvements de fonds spéculatifs. Nous devons ramener les banques à un point auquel elles font le travail pour lequel elles ont été inventées en Toscane il y a bien des siècles: le financement de l'économie réelle.

L'intensification de la surveillance des marchés n'est pas suffisante, nous devons couper l'herbe sous le pied des spéculateurs. Il faut préciser qu'aujourd'hui, la mafia dispose de 120 milliards d'euros planqués dans des paradis fiscaux. Nous devons viser résolument les doubles déclarations et la double transparence: ceux qui déposent de l'argent dans un autre pays doivent le déclarer. Les banques qui reçoivent des dépôts doivent les déclarer. Il n'y a pas de solution de compromis. Le reste n'est que verbiage et je crains que ce verbiage ne nous enterre si le G20 ne produit aucun résultat plus puissant que les inepties qui sont prononcées autour de nous.

Monsieur le Premier ministre, à l'instar de votre prédécesseur, ici vous avez utilisé des mots forts et chargés d'émotions dans la langue de Shakespeare, mais comme lui, vous avez suggéré peu de propositions concrètes. Vous avez parlé de la réhabilitation écologique de l'environnement. Pourtant, en vertu de votre plan gouvernemental, seuls 7 % des investissements sont destinés à des projets environnementaux, tandis que la Corée du Sud, la Chine et même les États-Unis mettent en place un rythme que nos belles paroles ne pourront pas suivre.

Vous avez parlé de Copenhague, mais encore une fois, le Conseil européen n'est pas parvenu à un accord sur un fonds pour le changement climatique à l'intention des pays en développement. Et vous ne savez que trop bien qu'à défaut d'un engagement financier considérable, le sommet de Copenhague est voué à l'échec et il entraînera aussi avec lui nos ambitions de gouvernance du changement climatique.

(EN) Beau discours, Monsieur Brown, mais qu'êtes-vous vraiment prêt à faire?

(Applaudissements)

Francis Wurtz, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, Monsieur le Premier ministre, vous l'avez rappelé, il y a vingt ans tombait le mur de Berlin, condamnant une fois pour toutes le modèle qu'il incarnait et qui, au demeurant, agonisait depuis quelques temps déjà.

La tentation était trop grande dans ce contexte de lâcher la bride à un capitalisme sans rivages. Après d'autres, l'Union européenne succomba à cette tentation. Les pères de ce nouveau modèle ou leurs successeurs sont aujourd'hui dépassés par leur créature devenue immaîtrisable. Pour sortir par le haut d'une crise aussi existentielle, il faut d'abord oser se remettre en cause. Je n'ai pas l'impression qu'on soit sur une telle voie.

Au dernier Conseil européen, le président de la Commission a estimé, je le cite «que nous avons été à la hauteur». Celui du Conseil s'est dit très satisfait des résultats obtenus, la palme revenant, comme souvent, à M. Berlusconi pour qui l'Union, je le cite «est un corps sain attaqué par un virus». Ben, voyons.

Jusqu'à présent, les rares accents autocritiques sont venus de la sphère économique elle-même, tels ceux du président de Morgan Stanley, en Asie, déclarant, je le cite «Nous sommes tous responsables: les institutions financières, les régulateurs, les agences de notation, les conseils d'administration, les politiciens, les banques centrales. Tout cela, nous devons l'accepter collectivement». Voilà qui nous change.

Je crois que vous êtes, Monsieur le Premier ministre, le premier dirigeant politique européen à avoir à votre tour esquissé un mea culpa. Il concernait l'attitude que vous avez adoptée il y a dix ans après la crise asiatique, attitude, estimez-vous aujourd'hui, insuffisamment ferme face à ceux qui pensaient qu'il s'agissait alors de problèmes passagers.

La vieille idée selon laquelle les marchés étaient efficients et pouvaient s'autoréguler est finie, avez-vous déclaré. Je tiens à dire que je préfère ce zeste d'humilité au discours quelque peu suffisant prononcé ici même par votre prédécesseur, dans une vie antérieure.

Ma conviction est pourtant que le compte n'y est pas. Comme l'a bien exprimé le récent rapport du secrétariat de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, je le cite «ce qu'il faut, c'est fermer le grand casino». Le dogme appliqué au cours des vingt dernières années a échoué de manière spectaculaire.

Voilà pourquoi ceux qui ont pompeusement annoncé le G20 comme un nouveau Bretton Woods où l'on refondrait le capitalisme, voire où on le moraliserait, ont trompé nos concitoyens. Il n'y aura pas de «grand soir» le 2 avril à Londres.

Unit, un grand syndicat de votre pays, a, je crois, trouvé les mots simples et justes pour dire où le bât blesse. Son slogan pour la marche organisée samedi prochain dans la capitale britannique sera, je le cite «mettre les gens en premier». Cela paraît évident, cela frise pourtant la révolution copernicienne par rapport à ce qu'est devenu le système dominant.

Voilà qui en dit long sur la nature des défis de notre époque.

(Applaudissements)

Nigel Farage, au nom du groupe IND/DEM. – (EN) Monsieur le Président, le Premier ministre a essuyé quelques critiques cette après-midi pour avoir dit «les emplois britanniques pour les travailleurs britanniques», mais vous pouvez oublier ça, parce que dès qu'il l'a dit, je ne pense pas que quiconque ait cru sérieusement qu'en tant que Premier ministre, il ferait jamais passer les intérêts des travailleurs britanniques avant son rêve européen. Grand Dieu, c'est ça que vous avez montré cette après-midi, Monsieur le Premier ministre.

Il est regrettable que, mis à part l'UKIP, presque personne ne semble s'être donné la peine de venir vous écouter. Vous êtes très populaire ici. Très populaire en effet, parce que dans les quelques jours du «non» irlandais au traité de Lisbonne, vous avez de force amené ce Traité au parlement britannique, en rompant la promesse spécifique selon laquelle vous donneriez au peuple britannique un référendum sur le traité constitutionnel.

Honte à vous, Monsieur le Premier ministre, pour avoir fait ça. Vous avez dévalué la démocratie dans notre pays; vous avez dévalué la confiance que les électeurs avaient mise en vous en tant que Premier ministre britannique. Nous savons bien entendu pourquoi. C'est parce que nous aurions voté «non». Vous avez dit dans votre discours que seuls ceux aux extrémités s'opposaient à l'Union européenne. C'est peut-être vrai pour les hommes politiques de carrière, mais une nette majorité de citoyens britanniques veulent que nous soyons en bons termes avec l'Union européenne et que nous ayons le libre-échange, mais ils ne veulent pas être membres de cette Union politique.

Vous ne pouvez pas continuer à construire cette Union européenne contre l'opinion publique. Si vous le faites contre la volonté du peuple, vous accumulez d'énormes problèmes sociaux et politiques pour l'avenir. Laissez s'il vous plaît les peuples d'Europe décider de leur destinée. Ne laissez pas cette destinée aux mains des parlements tels que celui-ci et des parlements tels que Westminster. Cela ne fonctionnera pas!

En ce qui concerne l'économie, vous vous êtes d'une certaine manière présenté en gourou économique; vous êtes l'homme qui peut sauver le monde. Eh bien je me souviens très bien de votre première grande décision en tant que chancelier, lorsque vous avez vendu 400 tonnes métriques d'or sur les marchés mondiaux à 275 dollars américains l'once. Au cours d'aujourd'hui, vous en auriez obtenu 10 milliards de dollars en plus. Ce n'est pas seulement que vous vous êtes trompés, car nous pouvons tous nous tromper. C'est que vous avez annoncé à l'avance combien vous alliez en vendre et quel jour précisément. C'était une erreur tellement basique que n'importe quel étudiant de première année en économie – même en ces temps où l'éducation n'a plus la même valeur – ne l'aurait pas commise. Qui plus est, vous avez détruit notre système de pension privé et vous avez retiré à la Banque d'Angleterre de sa capacité à réguler les banques pour la donner aux bureaucrates «de cases à cocher» de la FSA à Canary Wharf.

Nous n'avons pas entendu une seule excuse. Votre gouvernement a demandé pardon pour le massacre d'Amritsar; vous avez demandé pardon pour l'esclavage; vous avez demandé pardon pour presque tout. Allez-vous demander pardon pour ce que vous avez fait en tant que chancelier britannique? Peut-être qu'alors nous vous écouterons.

Daniel Hannan (NI). - (*EN*) Monsieur le Président, je constate que le Premier ministre maîtrise déjà bien les trucs essentiels du politicien européen; à savoir l'aptitude à dire une chose dans cette Assemblée et une chose très différente devant ses électeurs à domicile.

Monsieur le Premier ministre, vous avez parlé ici du libre-échange, et je dis «amen». À vous entendre maintenant, qui pourrait deviner que vous êtes l'auteur de la phrase «les emplois britanniques pour les travailleurs britanniques» et que vous avez subventionné – lorsque vous n'avez pas carrément nationalisé – des pans entiers de notre économie, en ce compris le secteur automobile et de nombreuses banques?

Peut-être auriez-vous davantage d'autorité dans cette Assemblée si vos actions correspondaient à vos propos. Peut-être auriez-vous davantage de légitimité dans les conseils du monde si le Royaume-Uni n'était pas frappé par la récession plus durement que n'importe quel autre pays du G20.

La vérité, c'est que vos caisses sont vides. Le pays dans son ensemble est désormais en négatif. Chaque enfant britannique naît avec une dette de quelque 20 000 livres sterling. Honorer les intérêts de cette dette va coûter plus cher que l'éducation de cet enfant.

Aujourd'hui, vous avez une fois de plus tenté de rejeter les responsabilités. Vous avez parlé de récession internationale, de crise internationale. Nous naviguons tous vers des eaux tumultueuses, certes, mais tous les navires ne sont pas dans les mêmes conditions déplorables. D'autres navires ont mis les bonnes années à profit pour calfater leur coque et nettoyer leurs gréements — en d'autres termes, s'acquitter de leur dette -, mais vous avez utilisé les bonnes années pour emprunter davantage encore. Par conséquent, depuis que vous êtes capitaine, notre navire s'est enfoncé davantage sous la ligne de flottaison sous le poids accumulé de votre dette

Nous avons désormais un déficit qui avoisine 10 % du PIB – un chiffre presque incroyable. C'est plus que le Pakistan et que la Hongrie – deux pays qui ont déjà été rappelés à l'ordre par le FMI.

La question n'est pas que vous ne vous excusiez pas. Comme n'importe qui d'autre, je me suis depuis longtemps fait à l'idée que vous étiez pathologiquement incapable d'assumer la responsabilité de ces situations. La question, c'est que vous vous obstiniez, que vous aggraviez la situation, en dépensant sans vergogne le peu qui nous reste.

Ces douze derniers mois, 100 000 emplois du secteur privé ont été perdus, et vous avez cependant créé 30 000 emplois dans le secteur public. Monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez pas continuer à vampiriser la partie productive de l'économie pour financer un engorgement sans précédent de la partie non productive. Vous ne pouvez pas vous sortir de la récession en dépensant, pas plus que vous ne pouvez vous sortir de l'endettement en empruntant, et lorsque vous répétez de cette façon superficielle et indifférente que notre situation est meilleure que d'autres, que nous sommes bien placés pour essuyer la tempête, je dois dire que vous avez tout l'air d'un apparatchik de l'ère de Brejnev donnant la ligne du parti.

Vous savez, et nous savons, et vous savez que nous savons que cela n'a pas de sens. Chacun sait que la Grande-Bretagne se trouve dans une situation pire que n'importe quel pays en ces temps difficiles. Le FMI l'a dit. La Commission européenne l'a dit. Les marchés l'ont dit, et c'est pourquoi notre devise s'est dépréciée de 30 %, et, bientôt, les électeurs auront l'occasion de le dire.

Ils ont vu ce que les marchés avaient déjà vu – que vous êtes le Premier ministre dévalué d'un gouvernement dévalué.

Gordon Brown, *Premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.* – (EN) Monsieur le Président, quel hommage pour ce Parlement européen que tant d'avis différents puissent s'exprimer en aussi peu de temps et par tant de personnes. Je vous remercie pour vos points de vue.

J'espère toutefois que lorsque les politiques partisanes seront retombées, nous nous souviendrons de trois choses. Premièrement, qu'il importe que le monde se rassemble pour gérer cette crise. Se séparer, garder ses distances, ne pas coopérer avec d'autres pays est la meilleure façon d'échouer et d'être incapable de résoudre le problème, qui est en fait la faillite bancaire mondiale qui s'est propagée dans toute l'économie industrielle. Si nous ne comprenons pas le problème, nous ne serons pas à même de comprendre la solution.

Nous avons eu une coupure de courant dans tout le système bancaire et dans le monde entier. Nous avons découvert que les banques que nous croyions indépendantes étaient en fait totalement enchevêtrées avec d'autres banques dans différents pays, et nous devons résoudre ce problème. Quelles que soient les lignes politiques que l'on veuille adopter sur ce point, telle est la vérité; nous devons résoudre le problème de la restructuration bancaire mondiale.

L'Europe a montré la voie à suivre. Nous avons recapitalisé nos banques. À présent, d'autres pays l'ont fait aussi. Plus de trois trillion de dollars ont été consacrés à la recapitalisation des banques dans le monde. Nous avons désormais créé des systèmes d'assurance et d'autres systèmes pour gérer les actifs dépréciés. Il faut le faire et il faut le faire grâce à la coopération mondiale.

La deuxième chose dont nous devons nous rendre compte, malgré toutes les opinions politiques différentes au sein de ce Parlement, c'est que la coopération mondiale - pas seulement au sein des institutions bancaires, mais la coopération mondiale dans d'autres domaines, au niveau de la politique budgétaire et monétaire et des échanges commerciaux – doit être une partie essentielle de notre façon d'aborder l'avenir. Que cela nous plaise ou non, le monde change à une vitesse incroyable. Il y a plus de transformation de biens en Asie qu'en Europe. Des échanges se font de par le monde à une vitesse jamais vue avant cette crise, et nous devons faire face à cette situation en créant un environnement commercial mondial qui soit libre, mais aussi équitable. Quelles que soient les opinions au sein de ce Parlement, je pense que nous devons y faire face aussi.

Selon moi, la troisième chose qui ressort de cette discussion est que, pour trouver des solutions mondiales aux problèmes mondiaux, il faudra que non seulement nos institutions européennes soient fortes, mais aussi les institutions mondiales. En réponse à mon discours, d'aucuns m'ont demandé ce que nous pouvions faire pour réformer ces institutions mondiales. Le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce ont tous été créés dans les années 40 pour faire face aux problèmes des années 40. Nous sommes en 2009. Nous avions à l'époque des marchés nationaux des capitaux. Nous avons maintenant des marchés mondiaux des capitaux. Nous avions à l'époque une concurrence nationale. Nous avons maintenant une concurrence mondiale. Le monde a changé de façon fondamentale et nous avons besoin d'institutions qui, dans leur mode de fonctionnement et dans leur gestion des problèmes que nous avons à résoudre, soient le reflet d'une économie mondiale.

L'on m'a demandé si je veillerais, ou tenterais de veiller, à ce que le Fonds monétaire international ait les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes des économies qui, pour le moment, seraient incapables de se maintenir elles-mêmes en cas de fuite des capitaux. La réponse est: c'est ce que nous devons faire. L'on m'a demandé si la Banque mondiale et d'autres institutions internationales pouvaient venir en aide aux pays où une pauvreté significative a vu le jour du fait de cette crise. C'est ce que nous devons faire. Je pense que

l'enseignement à tirer de cette crise est que nous sommes désormais dans une économie mondiale. Nous avons des problèmes mondiaux qui appellent des solutions mondiales. Il nous faudra dès lors refondre les institutions mondiales et le message que j'ai à transmettre à ce Parlement est très clair. L'Europe a montré la voie à suivre dans tant d'autres domaines: il est désormais temps d'ouvrir la voie en créant les institutions mondiales qui gèreront les problèmes auxquels nous sommes confrontés et qui apporteront des solutions mondiales.

C'est un test pour notre capacité, après avoir créé ces 60 dernières années une Europe caractérisée à la fois par une protection sociale et par le progrès économique, à aider à façonner un monde où le progrès économique, les préoccupations environnementales et la justice sociales vont de pair. Quelles que soient les différentes opinions exprimées au sein de ce Parlement, je pense que les peuples de ce monde auront cette volonté et qu'en Europe, nous pouvons jouer un rôle de premier plan à cet égard.

(Vifs applaudissements)

Le Président. – Chers collègues, le débat animé d'aujourd'hui a montré l'importance que le Parlement européen accordait à une issue réussie du sommet du G20. Je sais que le Premier ministre doit nous quitter sous peu pour se rendre à New York afin d'encore préparer le sommet de la semaine prochaine.

Monsieur le Premier ministre, nous sommes très heureux que vous ayez pu vous joindre à nous cette après-midi et nous vous souhaitons un franc succès dans les tâches importantes dans lesquelles vous vous êtes engagés. C'est toujours très enthousiasmant d'accueillir un Premier ministre britannique au Parlement européen. L'excellent débat d'aujourd'hui n'a pas fait exception à la règle. Monsieur le Premier ministre, je vous remercie sincèrement.

(Applaudissements)

-Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 142)

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) On fait des déclarations qui auraient été inimaginables il y a un an. En même temps, des divergences d'opinion subsistent entre les principaux leaders. Voici la preuve, d'un côté, d'une tentative d'éviter la responsabilité des graves conséquences des politiques néolibérales et, d'un autre côté, de soulever de la poussière pour obscurcir notre avis sur les chemins qui sont empruntés, qui sont essentiellement les mêmes qu'avant, avec très peu de modifications. Ceci signifie que le principe «les choses doivent changer pour que tout puisse rester pareil» que Luchino Visconti a si bien décrit dans son film «Le Guépard» est une fois de plus prôné.

Ainsi, tandis que le Premier ministre britannique, Gordon Brown, affirmait que «le marché est là pour nous servir», en ajoutant que «nous ne sommes pas ici pour servir le marché», mais sans introduire de mesures de base pour contrôler efficacement le marché et en se limitant à insister sur la coordination et les mesures de réglementation pour les paradis fiscaux, le président de la Commission européenne, Monsieur Barroso, insistait sur la libéralisation du commerce international et sur le programme de Doha.

Rien n'a été dit des mesures destinées à mettre fin à la privatisation des services publics et des secteurs stratégiques de nos économies. Rien n'a été dit de l'abolition de la stratégie libérale de Lisbonne ou de la défense des droits qui protègent les emplois par l'arrêt des tentatives de modification néfaste de la législation du travail.

PRÉSIDENCE M. VIDAL-QUADRAS

Vice-président

8. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

9. Rapports annuels de la BEI et de la BERD pour 2007 - Garantie communautaire à la BEI (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0135/2009, de Monsieur Mitchell, au nom de la commission économique et monétaire, sur les rapports annuels de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour l'année 2007 (2008/2155(INI)), et
- A6-0109/2009, de Monsieur Seppänen, au nom de la commission des budgets, sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil accordant une garantie communautaire à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts et de garanties de prêts en faveur de projets réalisés en dehors de la Communauté (COM(2008)0910 C6-0025/2009 2008/0268(COD)).

Esko Seppänen, *rapporteur.* – (*FI*) Monsieur le Président, l'Union européenne peut fournir aux pays en développement et à d'autres pays hors Union une aide financière sous la forme d'un crédit à de faibles taux d'intérêt de la Banque européenne d'investissement. L'UE garantit les prêts de telle sorte que le prêteur ne subisse aucune perte et elle peut financer son propre emprunt plus tard avec le marché monétaire.

Lorsque les garanties de l'UE à l'égard de la Banque européenne d'investissement ont été renouvelées et étendues pour couvrir plus de pays qu'avant, le Parlement européen était d'avis que les décisions devaient être soumises à la procédure de codécision et, qu'en plus, elles devaient relever de la compétence du Parlement européen, pas seulement de celle du Conseil. La Cour de justice des Communautés européennes a accepté et, à cet effet, la décision unilatérale du Conseil a été remise à la procédure de codécision. La nouvelle décision sera prise d'ici le 6 novembre de cette année.

Nous sommes saisis de la proposition de décision de la Commission, qui peut être considérée comme temporaire, et pour laquelle la Commission sera autorisée jusqu'à la fin du mois d'avril de l'année prochaine à préparer une nouvelle proposition générale. Le Parlement a marqué la décision «temporaire» de son empreinte, et le Conseil l'a acceptée. C'est un signe positif qu'après des négociations épineuses il y a maintenant un consensus entre le Conseil et le Parlement et la décision peut être prise aujourd'hui en première lecture, sans qu'aucune délibération supplémentaire ne soit nécessaire.

À ce sujet, je souhaite remercier les représentants de la présidence tchèque, qui ont travaillé d'arrache-pied au Conseil pour parvenir à un consensus. Sans la participation active de la République tchèque, cette décision n'aurait jamais pris forme.

Tout de même, je dois blâmer tous ceux qui ont envenimé les choses à la Banque européenne d'investissement. La Banque européenne d'investissement est habituée à recevoir le soutien du Parlement européen dans ses différentes affaires, mais ses représentants n'ont pas réalisé cette fois que la procédure de codécision avait été mise en place et que la compétence du Parlement en la matière avait été considérablement étendue. Le Parlement souhaitait exercer ses pouvoirs pleinement, ce qui n'était pas possible avec les procédures de consultation précédentes. Il était, je pense, complètement inapproprié que la Banque européenne d'investissement, qui est l'une des institutions de l'Union européenne, ne montre aucun respect pour les pratiques établies du Parlement, mais qu'elle ait plutôt essayé d'influencer la décision à partir de la périphérie politique.

Le résultat final est néanmoins bon. La Banque européenne d'investissement a essentiellement eu ce qu'elle voulait. Elle a gagné la sympathie du Parlement dans une procédure décisionnelle au cours de laquelle le Parlement s'est forgé sa propre opinion. Cette décision dispose maintenant du large consensus des groupes politiques qui la défendent, alors qu'il n'y en aurait pas eu si la démarche de la Banque européenne d'investissement avait été adoptée. J'aimerais remercier la présidence du Conseil de l'Union européenne d'avoir abouti à ce compromis. J'aimerais également remercier la commission des budgets et ses rapporteurs fictifs pour leur consensus visant à parvenir à une décision en première lecture. Je suis certain que ce sera une bonne décision pour tous les intéressés.

Gay Mitchell, rapporteur. – (EN) Monsieur le Président, puis-je commencer par dire que je m'oppose fermement à la manière dont les députés voient leur temps de parole raccourci. Cette semaine, ni le Conseil ni la Commission ne seront présents pour répondre à l'heure des questions. N'importe qui peut venir en cette Assemblée et parler pendant des heures, alors que les députés qui présentent des rapports au nom du Parlement voient leur temps de parole réduit sans avis préalable. C'est là une restriction outrageante pour les députés européens.

En tant que rapporteur, je tiens avant tout à souhaiter la bienvenue en cette enceinte au président Maystadt et au président Mirow pour ce premier rapport du Parlement à la fois sur les activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) et sur celles de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Il ne fait aucun doute que l'actuelle crise financière a mis en lumière l'importance des travaux de la

BEI et de la BERD. Ces deux institutions doivent être louées pour les efforts qu'elles consentent afin de réduire les effets de la crise économique. Elles tentent toutes deux de relever les défis qui leur sont posés, et je les en félicite. Il est capital que nous étudions ces deux banques en même temps, de façon à garantir une meilleure coopération entre elles et d'éviter les doublons.

Ces deux banques doivent veiller à ce qu'il y ait une synergie maximale afin de préparer la reprise économique et d'y contribuer. La décision d'augmenter les prêts aux petites et moyennes entreprises de 50 % est tout particulièrement bienvenue. Les 5 milliards d'euros annuels prévus au départ pour les PME ont été portés à 7,5 milliards d'euros par an pour la période 2008-2011.

Les 310 millions d'euros approuvés récemment par la BEI afin d'investir dans les PME en Irlande sont un exemple de ces nouveaux financements. La BEI a indiqué clairement que des fonds supplémentaires pouvaient être dégagés à des taux d'intérêt très compétitifs pour les PME irlandaises et autres. L'Europe doit selon moi penser en termes de plan, tel que le plan Marshall, qui a si bien fonctionné après la Deuxième Guerre mondiale.

Si la BEI pouvait être persuadée d'emprunter, disons, à la Chine pour investir dans la Banque, elle pourrait utiliser ces ressources afin de contribuer à la reprise économique et à son déclenchement plus rapide. Cet emprunt pourrait être remboursé en dégageant une partie des droits de douane supplémentaires qui seraient collectés par l'UE grâce à des échanges extérieurs renouvelés et une partie des recettes de TVA à cet effet. Autre avantage: la pression sur les États membres de l'UE et leur obligation de respecter le pacte de stabilité et de croissance en termes d'emprunt supplémentaire s'en trouverait réduite.

En 2007, les investissements de l'UE en Chine se sont élevés à 7,16 milliards d'euros, alors que les investissements chinois au sein de l'UE ne se sont montés qu'à 0,6 milliard d'euro. Tant l'UE que la Chine profiteraient d'échanges accrus. Je sais que le président de la Commission, le commission des affaires économiques et monétaires et le président de la Banque centrale européenne se sont rendus en Chine avant Noël. Le sommet de suivi entre l'UE et la Chine qui s'est tenu dernièrement est un signe d'espoir bienvenu.

Nous avons gâché les choses parce que nous ne nous sommes pas concentrés sur les questions importantes. Il est temps de se pencher sur la reprise, en ce compris la nécessité de rendre l'UE plus compétitive, ainsi que le traité de Lisbonne le réclame. Je suis ravi des propositions avancées dans le contexte de la crise énergétique et du contrôle climatique, et, en particulier, du rôle de la BEI à cet égard. Je suis ravi aussi que la récente décision de la Cour sur la codécision ait été annoncée et que le Parlement ait désormais un rôle renforcé en ce qui concerne ces deux Banques.

J'ai proposé dans mon rapport – et cette proposition a été approuvée par la commission et le sera, j'en suis convaincu, par le Parlement – que la Commission et les deux Banques rencontrent la commission des affaires économiques et monétaires sur une base régulière pour rendre des comptes sur la coordination des rôles et sur la mise en œuvre des politiques par les deux banques. Je pense que ce sera là une avancée très utile. Nous avons besoin de plus de transparence et de plus de responsabilité. Nous avons entendu le Premier ministre Brown en parler en rapport avec la crise financière. Nous devrions y réfléchir en termes de responsabilité vis-à-vis de cette Assemblée pour nos propres institutions financières et celles qui sont en partie financées par les institutions financières.

Je salue la majeure partie des objectifs des Banques, notamment en ce qui concerne le contrôle du climat et l'énergie. J'espère que cette Assemblée soutiendra l'essentiel du rapport que j'ai présenté.

Joaquín Almunia, *membre de la Commission*. – (*ES*) Monsieur le Président, cet après-midi, au nom de la Commission, je voudrais accueillir le président de la Banque européenne d'investissement, Monsieur Maystadt, et le président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Monsieur Mirow. Devant cette Assemblée, je tiens à les remercier tous les deux, tout comme leurs institutions, pour leur coopération extrêmement positive avec la Commission, surtout pendant cette lutte difficile avec la crise économique.

Monsieur Seppänen, merci beaucoup de vos paroles et de vos efforts en qualité de rapporteur sur un sujet qui a été difficile, mais qui a connu un dénouement heureux, comme vous l'avez dit vous-même, à savoir l'accord en première lecture pour la résolution des problèmes juridiques qui se sont posés autour du mandat externe de la Banque européenne d'investissement ou BEI.

Ce mandat externe nous permet, grâce aux actions de la BEI et en coordination avec les politiques européennes, de prendre des mesures très fermes et efficaces sur des politiques et dans des domaines qui font l'objet d'un intérêt particulier de la part de l'Union européenne et de toutes les institutions européennes, y compris ce Parlement.

La Commission exprime sa satisfaction concernant le fait qu'à partir de maintenant, le Parlement participera directement aux discussions relatives à ce mandat externe. Ceci étant, nous devons aussi chaleureusement remercier le Parlement et le Conseil pour la flexibilité dont ils ont fait preuve pour parvenir à un accord suffisamment rapide pour éviter de créer ou d'augmenter l'incertitude, avant la fin de cette année, concernant la possibilité de poursuivre l'utilisation des ressources et des outils de ce mandat externe.

Pour notre part, la prochaine Commission présentera, début 2010, le texte juridique correspondant à ce Parlement et au Conseil. Nous espérons qu'une fois de plus en première lecture, nous pourrons veiller à la stabilité juridique d'un mandat externe qui, comme je l'ai dit précédemment, permet aux politiques européennes qui présentent un intérêt pour nous tous d'être mises en œuvre.

Je souhaite aussi féliciter Monsieur Mitchell et le remercier pour son rapport. C'est la première fois qu'un rapport fait référence non seulement à la Banque européenne d'investissement, mais aussi à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ou BERD. Nous estimons que nous devons traiter de ces deux institutions financières ensemble, en particulier à l'heure actuelle où l'efficacité de leurs actions doit servir à renforcer nos politiques sur la crise économique, et où la coopération entre ces deux institutions est particulièrement importante.

Nous demandons aux deux banques de faire un énorme effort. Lors du plan de relance adopté à la fin de l'année dernière, nous avons demandé aux deux institutions d'augmenter considérablement leur capacité de prêt à une époque où ils trouvent également qu'il est difficile de trouver des capitaux sur les marchés.

Elles répondent à cette demande accrue d'activité en agissant dans les deux domaines que nous estimons prioritaires, comme Monsieur Mitchell l'a dit, notamment les petites et moyennes entreprises, le secteur de l'efficacité énergétique et d'autres domaines également. Plus précisément, nous sommes extrêmement satisfaits de l'accord des deux banques avec la Banque mondiale dans une initiative conjointe destinée à renforcer leurs instruments financiers et à améliorer leur efficacité dans l'utilisation de leurs instruments de prêt dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile.

Nous espérons que d'ici à l'année prochaine, le travail préparatoire et les discussions du groupe d'experts créé par le Conseil et la Commission, en accord avec Monsieur Maystadt, qui visent à envisager l'avenir du mandat externe de la BEI ainsi que l'analyse stratégique de la BERD et qui auront également lieu au début du prochain mandat de ce Parlement et de la prochaine Commission, nous permettront, à une période plus calme qu'actuellement du point de vue de la situation économique, de continuer à utiliser leur savoir-faire, leurs facilités de crédit, leurs ressources financières, leurs ressources humaines et leur expérience afin de faciliter les politiques sur lesquelles nous sommes tous d'accord. Celles-ci doivent être celles qui guideront la future orientation de l'Union européenne au cours des dix prochaines années.

Gabriele Stauner, rapporteure pour avis de la commission du contrôle budgétaire. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais résumer l'opinion de la commission du contrôle budgétaire sur le rapport annuel de la Banque européenne d'investissement.

La commission du contrôle budgétaire demande à la BEI de jouer un rôle plus actif et d'introduire une politique plus active pour combattre la fraude, c'est à dire une tolérance zéro pour la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Indépendamment des efforts réalisés par la BEI dans le passé, efforts qui méritent notre reconnaissance, elle doit maintenant poursuivre une politique qui est non seulement consignée sur papier, mais qui concerne également des mesures concrètes et des critères de transparence aux fins de traçabilité. Dès lors, les sociétés corrompues avérées ne devraient pas être autorisées à contracter des prêts et les informateurs devraient bénéficier d'une protection efficace. La fonction d'enquête et de prévention de la BEI doit jouer un rôle plus prépondérant que par le passé.

En particulier, considérant la crise financière et économique actuelle, nous voulons que la même réglementation de contrôle s'applique à la BEI et à toutes les autres banques commerciales, car à défaut d'un véritable système de contrôle, la BEI ne peut pas être un acteur crédible sur le marché du crédit. Nous avons aussi besoin de structures de surveillance indépendantes qui assureront la qualité des résultats de la BEI ainsi que son adhésion au code de conduite.

Notre préoccupation principale est que le Parlement produise à l'avenir un rapport distinct au sujet du travail de la BEI. D'après nous, un rapport de ce type serait à la fois possible et approprié, car les États membres sont les seuls actionnaires de la BEI, ce qui veut dire qu'elle a un lien direct avec le Parlement et donc une responsabilité budgétaire directe envers lui. Merci beaucoup.

Zsolt László Becsey, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*HU*) Tout d'abord, j'aimerais féliciter les deux rapporteurs au sujet du rapport, et je suis également heureux que cette question, les problèmes concernant les deux institutions financières, nous soient parvenus en même temps. En effet, je pense qu'à l'avenir nous devrons nous pencher plus longuement sur ces deux institutions.

La première question, si on s'en tient uniquement aux mots clefs, est celle de la redondance. Évidemment, nous devons concevoir une sorte de division du travail à long terme entre les deux institutions et établir la coopération la plus étroite possible. J'ai remarqué que le rapporteur attribuait les projets importants à la Banque européenne d'investissement et laissait les activités liées au plus petites entreprises à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. En tout cas, je crois qu'un certain type de spécialisation avantageuse est nécessaire.

Je suis heureux que le Parlement européen puisse finalement entrer dans la Mecque et débattre des types d'orientations futures qui doivent être adoptées à cet égard. Je me montre prudent à l'égard de cette question d'ouverture orientée aussi bien vers l'extérieur que l'intérieur. Il y a douze ans en Hongrie, nous pensions que nous pourrions oublier le FMI une fois pour toutes, et maintenant il est à nos portes et nous nous précipitons chez eux pour obtenir du crédit.

Il y a quelques années, nous pensions que la BERD ne jouerait pas de rôle important dans les États membres qui se trouvent par exemple en dehors de la zone euro, et qu'elle irait plutôt vers l'est. À présent, nous sommes heureux qu'avec la Banque mondiale, ces deux institutions aient rendu possible la création d'un fonds important en Europe centrale.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que les liquidités et le financement des petites et moyennes entreprises sont, d'après moi – en tant que président du groupe de travail pertinent dans mon groupe politique – absolument essentiels. Dès lors, je demanderai que les options qui ont récemment été décidées entrent en vigueur dès que possible, de sorte qu'avec les banques commerciales, nous puissions efficacement donner essentiellement aux petites et moyennes entreprises d'Europe centrale la possibilité de disposer de liquidités.

Udo Bullmann, *au nom du groupe PSE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous discutons de la crise économique actuelle du point de vue d'un problème de déséquilibre, avec un marché déréglementé d'un côté et un manque d'intérêt public de l'autre côté. Nous n'avons pas toujours réussi à éveiller l'intérêt public pour les marchés financiers et les processus économiques réels. C'est la raison pour laquelle à l'heure actuelle, il est si important que nous discutions des banques publiques d'investissement, qui se trouvent exactement à cette interface. Celles-ci permettent au marché de fonctionner et elles sont dotées d'un mandat public pour représenter nos futurs intérêts. Je parie donc que nous aurons bientôt bien plus besoin encore des présidents de banques qui sont ici présents qu'en ce moment même ou que par le passé.

Le rapport de Monsieur Mitchell insiste sur deux domaines points. Il nous exhorte à trouver une bonne division du travail, une position optimale pour nous concentrer sur nos forces. Il propose également de permettre aux deux banques de se concentrer sur les tâches auxquelles nous serons confrontés à l'avenir. Celles-ci comprennent le changement climatique, la préoccupation lié à la menace de chômage massif et de récession, à moins de prendre des contre-mesures, ainsi que la demande d'infrastructure publique, surtout de la part des petites et moyennes entreprises, en sorte que nous puissions progresser, bénéficier d'un certain répit et faire un survol de la situation. J'aimerais donc remercier Monsieur Mitchell pour son bon travail. Il a produit un rapport positif. Le Parlement européen s'est battu pour garder son rôle et il le remplira avec d'autant plus de conviction à l'avenir. Voilà le message de mon groupe.

J'ai un dernier commentaire à soumettre à l'intention de Madame Stauner, qui vient d'aborder la réglementation de contrôle. Bien sûr, les banques publiques doivent être soumises à une réglementation de contrôle et à des contrôles adéquats. Toutefois, la réglementation de contrôle ne peut s'appliquer de la même façon à celles-ci et aux banques normales, sinon ces deux organismes ne seraient pas en mesure de prendre les risques que nous voulons souvent qu'ils acceptent. C'est pourquoi je suis favorable à des contrôles, mais d'un autre type.

Wolf Klinz, au nom du groupe ALDE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement vivent dans l'ombre depuis longtemps. Au cours des dernières années, une partie importante du public s'est à peine rendu compte de leur présence. J'espère qu'en cette période de crise financière et économique ceci va maintenant changer, car ces importantes institutions européennes deviennent plus importantes que jamais.

Étant donné les quantités considérables d'argent que les deux banques manipulent et affectent sous la forme de prêts, il est essentiel qu'elles travaillent selon des critères et principes clairs. Le fait qu'il s'agisse d'institutions

publiques n'est pas en lui-même une garantie que c'est le cas. Nous avons des banques publiques, en Allemagne par exemple, qui ont enfreint ces principes et qui ont maintenant des problèmes, de la même manière que de nombreuses banques privées. J'espère que les deux institutions, la BEI et la BERD, vont fixer leurs priorités en fonction de considérations très claires et que ces priorités seront estimées correctes et réalistes à l'avenir, lorsque nous reviendrons en arrière sur cette période.

Ce qui importe, et je ne puis que soutenir les banques à cet égard, c'est qu'elles continuent à se concentrer sur les moyennes entreprises, qui constituent un pilier de l'économie européenne, et qu'elles se concentrent sur des projets remplissant clairement le critère de durabilité. Les banques sont très bien cotées, mieux qu'un triple A. Ceci leur permet d'obtenir et de fournir un financement à des conditions relativement favorables. Nous devons veiller à ne pas les exposer à des tensions excessives et, surtout en temps de crise, à ne pas essayer de les utiliser comme une source de capital dans des domaines pour lesquels d'autres sources de capital pourraient déjà se tarir.

Je suis heureux que les membres du Parlement européen participent à la définition des priorités dès l'année prochaine. Je crois que le fait que les banques seront encore plus responsables à l'égard du Parlement que par le passé constituera la base d'une coopération bonne et constructive.

Un dernier point: j'encourage les deux banques à augmenter leurs efforts et à veiller à éviter le double-emploi dans leurs activités. Elles doivent plutôt se compléter l'une l'autre dans leur travail et collaborer de façon complémentaire.

Il me semble important également que la BERD continue à jouer un rôle dans les pays de transition, car nous ne devons pas abandonner ces pays, surtout en période de crise.

Sepp Kusstatscher, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord remercier les responsables des rapports, que nous, le Groupe des Verts/Alliance libre européenne, soutenons. Nous sommes favorables à l'extension des activités de la Banque européenne d'investissement dans les pays en développement. Nous avons longtemps réclamé que le financement du projet de la BEI adhère aux normes sociales et environnementales et fasse respecter les droits de l'homme. En termes pratiques, ce sera désormais le cas en raison des garanties communautaires pour les projets de la BEI. Nous aimerions remercier la commission des budgets qui a repris ce point et qui a l'a fructueusement mené à terme avec le Conseil.

La BEI est un outil très important au sein de l'UE qui permet de contrôler le développement social, environnemental et économique des États membres. Je demande donc des contrôles plus stricts que ceux qui ont été opérés auparavant sur tous les projets appuyés par la BEI, afin de déterminer si la durabilité et la rentabilité socio-environnementales peuvent réellement être garanties. Ceci est particulièrement important en période de crise financière et économique.

Par exemple, la BEI commettrait une grave erreur en soutenant des projets de grande envergure comme le pont sur le détroit de Messine ou le tunnel de base du Brenner pour les trains de passagers à grande vitesse. Ces projets requièrent d'importantes quantités de machines et ils sont extrêmement gourmands en investissements. Le soutien à la modernisation et à l'extension des infrastructures existantes est beaucoup plus avantageux du point de vue du marché du travail et de l'impact sur l'environnement.

La croissance quantitative vient d'une philosophie démodée du «plus vite, plus haut, plus loin». Nous avons besoin d'une politique socio-environnementale tant pour nos citoyens que pour l'environnement. Merci.

Konstantinos Droutsas, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*EL*) Monsieur le Président, le rapport salue l'activité des deux banques, sans toutefois mentionner leur responsabilité et leur contribution envers la crise capitaliste. La BEI a endossé le rôle de prêteur aux banques et aux entreprises, dans le but de soutenir les bénéfices en capital.

Les mesures de relance de l'Union européenne sont accompagnées de mesures obligatoires de prudence financière. Un élément commun de l'Union européenne est la politique antipopulaire de la stratégie de Lisbonne, du pacte de stabilité et du traité de Maastricht, dont l'objectif est de faire peser le fardeau de la crise sur les épaules des travailleurs en réduisant les salaires, en faisant des contrats de travail flexibles la règle, en répartissant le chômage et en prenant des mesures de réduction des prestations sociales.

Un exemple typique est mon pays, contre lequel la procédure concernant les déficits excessifs a été lancée deux fois en cinq ans. La Commission exige des mesures à caractère permanent et durable, c'est-à-dire des mesures additionnelles pour réduire les dépenses sociales, surtout en matière de santé publique et de soins,

tandis qu'en parallèle, le secteur privé dans ce domaine s'enrichit. En même temps, elle exige l'augmentation des taxes sur les produits de consommation de base et une augmentation des taux de TVA.

La seule démarche qui serve les intérêts de la société est la voie du refus des mesures imposées par le capital, sur lesquelles, fondamentalement, toutes les forces qui soutiennent Maastricht et l'Union européenne sont d'accord, et la formation d'une alliance sociopolitique pour une économie et un pouvoir populaires.

John Whittaker, *au nom du groupe* IND/DEM. – (EN) Monsieur le Président, ce qui m'inquiète le plus, c'est que la Banque européenne d'investissement (BEI) ait un rôle significatif à jouer dans la solution à la crise financière - qu'elle puisse en quelque sorte en tant qu'organe de l'UE afin d'apporter un stimulus là où les États membres ne sont tout simplement pas parvenus à coordonner leurs propres stimuli.

Le risque est que, si elle étend ses activités trop loin dans le soutien aux banques commerciales et aux gouvernements – comme cela a été suggéré – sa notation enviable se détériore, à l'instar de certains de nos gouvernements.

La BEI a un ratio de près de 35 fois et ses actionnaires sont les gouvernements des États membres. Ce serait très grave qu'elle s'effondre, comme certaines de nos banques commerciales. Le rapport encourage même la BEI et la Commission à augmenter les prêts en expérimentant de nouveaux instruments financiers innovants. Je pensais que le monde avait eu sa dose de petites astuces financières.

Laima Liucija Andrikienė (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je tiens avant tout à remercier cordialement notre collègue finlandais Esko Seppänen pour ces efforts qui ont contribué à ce qu'un compromis soit dégagé avec la Commission et le Conseil sur les prêts de la BEI et les garanties communautaires.

Comme nous le savons tous, après que le Parlement européen a eu gain de cause devant la Cour de justice, la décision respective du Conseil a été annulée, mais elle doit rester en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle décision soit adoptée. La Commission a proposé la procédure de codécision et, demain, nous voterons sur le compromis dégagé lors du trilogue et achèverons ainsi cette procédure de codécision.

Il faut se rappeler qu'au départ, la BEI a été créée pour financer des opérations au sein de l'UE. Ainsi la garantie communautaire de la BEI contre les pertes et les garanties de prêt constituent la base de ses activités en dehors de l'UE. La proposition à l'examen aujourd'hui couvre près de 10-15 % des activités de la BEI, c'est-à-dire les activités de la banque en dehors de l'UE dans les pays de préadhésion, les pays méditerranéens, l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique du Sud. Ces opérations de la BEI sont particulièrement pertinentes dans les pays à revenu moyen, ainsi que dans les secteurs des infrastructures, financiers et commerciaux. Ces opérations de la BEU sont de la plus haute importance dans un environnement de crise financière mondiale et de récession.

Je me félicite que nous soyons parvenus à un compromis sur toutes les questions importantes, telles que le délai de présentation d'une nouvelle proposition de décision, qui est désormais fixé au 30 avril 2010, ainsi que sur la clause de caducité, qui est de 18 mois après ce délai, soit le 31 octobre 2011.

Le Parlement européen a amendé la proposition de la Commission en soulignant l'importance du respect des droits de l'homme, des politiques de développement, de la diversification des sources d'énergie, de la demande de documents stratégiques, ainsi que d'une transparence accrue des politiques et activités de la BEI.

Nous sommes parvenus à un bon résultat et j'espère que, demain, le compromis sera adopté par la majorité nécessaire. Je compte sur le soutien de tous les groupes politiques de cette Assemblée.

Paulo Casaca (PSE). – (*PT*) Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour applaudir le magnifique travail accompli par notre rapporteur de la commission des budgets ainsi que la manière dont il est parvenu à lutter pour les droits et les prérogatives du Parlement européen.

Conformément à l'arrêt de la Cour de justice du 6 novembre 2008, le Parlement européen dispose des pleins pouvoirs de codécision dans ce domaine. De plus, la Banque européenne d'investissement a pour mandat très clair de soutenir le développement économique et social durable, l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, la campagne contre la pauvreté, ainsi que la conformité de ces pays à l'État de droit, aux droits de l'homme et aux droits fondamentaux.

Nous serons présents pour veiller à ce que les investissements de la BEI poursuivent ces objectifs.

Margarita Starkevičiūtė (ALDE). - (*LT*) La Banque européenne d'investissement est la plus grande banque mondiale et il est clair qu'elle a un rôle important à jouer dans le développement de l'économie sur le marché

intérieur de l'Union européenne et au-delà. Actuellement, de nombreuses propositions sont suggérées pour étendre les fonctions de la Banque européenne d'investissement. Je suis membre de la commission économique et monétaire, mais je ne parviens même pas à me souvenir d'un grand nombre de ces propositions. Il semble que chacun sache maintenant ce que la Banque européenne d'investissement doit faire. Il y a également de nombreuses propositions de réévaluation des opérations dirigées par la banque en dehors de l'Union européenne. Le document rédigé par le rapporteur vise spécifiquement à étendre la validité des garanties de la Communauté pour couvrir les pertes subies par les prêts de la Banque européenne d'investissement en dehors de l'Union européenne.

Les diverses propositions montrent clairement que nous avons besoin d'un débat plus large sur les activités de la Banque européenne d'investissement ainsi que sur la direction dans laquelle ces activités doivent être développées. J'espère que la Commission trouvera le temps d'examiner ce problème de plus près dans le contexte général du plan de relance économique en Europe. Comme pour les garanties proposées par la Banque européenne d'investissement, de nombreuses conditions supplémentaires ont été proposées afin de prendre en considération les droits de l'homme et les aspects du développement équitable. Il s'agit d'une initiative heureuse, mais dans sa politique extérieure, l'Union européenne doit faire en sorte que les autres banques, établies dans des pays tiers, mettent en œuvre ou mènent à bien leurs activités en fonction de ces principes également. C'est seulement à ce moment-là que la concurrence sera équitable en dehors de l'Union européenne et que la Banque européenne d'investissement ne courra pas le risque de subir de lourdes pertes.

Jean-Pierre Audy (PPE-DE). – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le président de la Banque européenne d'investissement, cher Philippe Maystadt, ma première question concerne le rapport de la Banque européenne d'investissement. Je m'interroge sur la mission de régulation et de supervision demandée par notre Parlement. A-t-elle été mise en place? Par ailleurs, Monsieur le Commissaire, je ne m'explique pas que vous ne preniez pas l'initiative qui vous est dévolue par l'article 105 de saisir le Conseil pour qu'une telle mission puisse être effectuée par la Banque centrale européenne. Vous m'avez répondu d'une manière très évasive, et je le regrette.

Je tiens également à m'exprimer sur le dossier de garantie: je ne comprends pas pourquoi la garantie qui est ainsi consentie n'est pas rémunérée? Sur un total d'environ 30 milliards de garantie qui est prévu, cela représenterait une perte de ressources pour le budget de l'Union entre 30 et 100 millions d'euros, et je ne comprends pas non plus, Monsieur le président du Parlement, pourquoi la Commission du contrôle budgétaire, dont c'est la compétence d'examiner les questions de la Banque européenne d'investissement, n'a pas été saisie pour avis sur cette question de la garantie accordée à la Banque européenne d'investissement.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). - (*PL*) Monsieur le Président, la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement sont deux institutions extrêmement puissantes qui peuvent contribuer au développement régional tant au sein de l'Union européenne que dans les pays tiers. Ceci est particulièrement évident aujourd'hui avec la crise financière et les restrictions qui en découlent en matière d'accès aux crédits d'investissements.

Lorsque les banques ont, pour la majorité d'entre elles, radicalement réduit les crédits pour les pays voisins de l'UE dans le cadre de leurs programmes financiers, les deux institutions susmentionnées favorisaient vigoureusement les investissements dans le transport et l'environnement.

En même temps, la Banque européenne d'investissement est une source importante de crédits et de garanties de prêts pour le secteur des petites et moyennes entreprises. En ces temps difficiles, elle constitue un soutien inestimable pour les entrepreneurs. Un autre élément important est que les six priorités mises en œuvre par la Banque européenne d'investissement comprennent la garantie d'une concurrence durable et sécurisée en matière d'énergie pour l'Union européenne.

Thomas Mirow, BERD. – (EN) Monsieur le Président, merci beaucoup pour ce rapport et pour cette possibilité de poursuivre la discussion entamée avec la commission en novembre. Elle tombe à point nommé et je m'en félicite pour trois raisons en particulier.

Premièrement, le contexte de la crise financière et économie rend tout encouragement de coopération accrue entre la BERD et la BEI plus pertinent que jamais. Cependant, la crise signifie aussi que la coopération entre les institutions financières internationales publiques n'est plus seulement une aspiration politique, mais une nécessité vitale.

Face au déclin spectaculaire des flux de crédit privé, nous nous sommes réunis le mois dernier avec le groupe de la Banque mondiale pour lancer le plan d'action conjoint des IFI, dans le but de soutenir les systèmes bancaires et les prêts à l'économie réelle en Europe centrale et orientale.

Nous avons là un paquet de 24,5 milliards d'euros pour 2009 et 2010, auquel la BERD contribuera à hauteur de 6 milliards d'euros. Le plan d'action reconnaît qu'une réponse efficace à la crise sur les marchés financiers intégrés d'Europe nécessite une action rapide et coordonnée de toutes les parties prenantes: les banques mères qui détiennent une part importante des secteurs financiers de la région; les principales banques locales; les autorités nationales et des pays d'accueil des groupes bancaires transfrontaliers; les institutions européennes et les IFI. Nous collaborons avec ce large éventail de parties prenantes afin de mettre en œuvre ce plan et nous élaborons des mécanismes de coordination et de coopération pour ce faire.

Et nous constatons - comme nous l'avons constaté en août dernier lorsque nous avons été confronté à la crise bancaire due au conflit en Géorgie – que ce type de coopération des IFI né du besoin est celui qui fonctionne le mieux.

Deuxièmement, sous l'égide de l'Union européenne, de nouvelles structures de coopérations entre la BERD et la BEI nous offre de nouvelles perspectives de collaborer.

Je me réfère en particulier au cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux, qui est désormais sur les rails, ainsi qu'au partenariat oriental annoncé ces derniers jours par le Conseil européen, lequel se fondera sur la bonne coopération que nous avons déjà établie via notre protocole d'accord et la facilité d'investissement pour le voisinage.

Soutenues par les fonds communautaires, ces initiatives nous rapprocherons pour que nous puissions travailler concrètement sur des projets et programmes spécifiques en combinant les forces de chaque institution et offrir ainsi excellent creuser pour forger le développement de nos travaux communs.

Je pense que c'est dans ce contexte que nous pourrons trouver les répartitions des tâches, les applications d'expertise commune et les mécanismes de coopération nécessaires, en ce compris des normes communes, que vous réclamez.

Troisièmement, je considère les avis du Parlement européen comme une contribution précieuse en cette phase initiale de la quatrième révision des ressources en capital de la BERD que nous conclurons lors de notre rencontre annuelle à Zagreb en mai 2010.

La BERD a adopté une approche proactive en réponse à la crise: en soutenant nos clients dans les pays d'opérations, nous étendons nos investissements et nous comptons investir 7 milliards d'euros en 2009 – soit une augmentation de plus de 20 %.

Dans le même temps, nous devons reconnaître que notre exposition aux risques augmente elle aussi. Il n'est pas encore possible de déterminer toutes les implications de la situation actuelle sur notre portefeuille et sur le développement de nos activités. Néanmoins, l'importance de notre partenariat avec la BEI et avec l'Union européenne afin de respecter nos engagements, pour nos actionnaires et pour les pays d'opérations, est plus claire que jamais.

PRÉSIDENCE DE M. BIELAN

Vice-président

Philippe Maystadt, *président de la BEI.* – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de nous donner une nouvelle fois l'occasion de poursuivre le dialogue constructif qui a été noué entre la BEI et le Parlement depuis quelques années.

Je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de discuter les deux rapports qui nous sont présentés aujourd'hui, parce que ce sont deux rapports — celui de M. Mitchell et celui de M. Seppänen — qui sont intéressants et qui posent des questions tout à fait pertinentes, des questions sur lesquelles, je l'espère, nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement.

Aujourd'hui bien entendu, nous faisons face à une crise d'une ampleur particulière, probablement la crise la plus grave depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et il est donc tout à fait normal que dans ce contexte, les États membres fassent appel à nos deux institutions pour tenter d'apporter une contribution à la réponse de l'Union européenne face à cette crise. Vous savez que dans ce contexte, les États membres, qui sont nos actionnaires, ont demandé à la Banque européenne d'investissement d'augmenter substantiellement le volume

de ses prêts en 2009, une augmentation de quelque 30 % par rapport aux prévisions initiales, et d'orienter cet effort supplémentaire essentiellement dans trois directions: tout d'abord, les prêts aux banques pour les petites et moyennes entreprises; deuxièmement, l'énergie et, en particulier, la lutte contre le changement climatique; et enfin, troisièmement, un effort particulier pour les pays qui sont les plus durement touchés par la crise.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Je vais vous donner des chiffres qui recouvrent en fait les trois derniers mois de 2008, donc à partir du moment où les premiers appels ont été adressés à la BEI et les deux premiers mois de 2009. Sur ces cinq mois, nous avons signé des prêts pour plus de 31 milliards, ce qui représente une augmentation de 38 % par rapport à la même période de fin 2007/début 2008. Dans la première direction, en ce qui concerne les prêts pour les petites et moyennes entreprises, ce sont 5,6 milliards de prêts qui ont été signés pendant cette courte période. Plusieurs d'entre vous ont souligné l'importance de soutenir les petites et moyennes entreprises dans le contexte actuel. Nous faisons en effet un effort très particulier dans cette direction et je peux déjà vous dire que l'objectif qui nous avait été fixé de débloquer 15 milliards de ces prêts sur les années 2008/2009, sera dépassé.

En ce qui concerne le second objectif, l'énergie et la lutte contre le changement climatique, là aussi nous avons fait un effort particulier et c'est dans ce contexte qu'il faut situer les financements pour l'industrie automobile parce qu'il faut être clair: ce que, dans ce secteur, nous finançons, ce sont des projets de recherche, de développement, de production de voitures propres, c'est-à-dire de voitures qui vont rencontrer les nouvelles normes de l'Union européenne en matière de réduction des émissions de CO2.

Et enfin, en ce qui concerne la troisième orientation, le soutien aux pays plus durement touchés par la crise: durant cette même période de cinq mois, nous avons signé des prêts pour 910 millions en Hongrie, pour 600 millions en Lettonie, pour un milliard en Roumanie et pour 1,1 milliard en Lituanie.

Je crois donc pouvoir dire que nous nous efforçons de répondre à l'appel des États membres et de mettre rapidement en œuvre ce qui a été convenu – et le président Mirow a lui-même déjà fait allusion au plan d'action conjoint avec la SFI et la BERD en ce qui concerne le soutien au secteur bancaire d'Europe centrale et orientale.

Bien entendu, cette augmentation du volume de nos prêts n'est possible que grâce à l'augmentation de capital qui a été décidée par nos actionnaires – ça ne coûte rien au budget des États membres –, mais nous avions besoin de l'autorisation de nos actionnaires pour transformer nos réserves en capital, c'est ce qui a été décidé.

Plusieurs d'entre vous ont alors posé des questions sur le contrôle et la supervision de la Banque européenne d'investissement et je trouve personnellement que la question est tout à fait légitime. Quand une institution financière se développe de telle manière, il est normal que l'on s'inquiète de la manière dont elle est effectivement contrôlée. Il y a ce qui existe déjà, qui n'est pas négligeable: c'est un certain nombre de contrôles internes, c'est aussi et surtout un contrôle externe par un comité de vérification indépendant et qui rapporte directement à nos gouverneurs. Le traité de Lisbonne prévoit d'ailleurs un renforcement de ce comité de vérification avec l'adjonction de personnes ayant une expérience confirmée dans la supervision bancaire.

Peut-on aller plus loin? Je rappelle que la Cour des comptes contrôle déjà toutes les activités de la BEI dès que celles-ci impliquent l'utilisation de fonds provenant du budget européen. Faut-il aller plus loin jusqu'à une supervision bancaire formelle? C'est ce qui était souhaité par Mme Stauner. M. Bullmann a indiqué que les choses n'étaient peut-être pas aussi simples. Ca mérite en tout cas d'être discuté. Je peux simplement confirmer aujourd'hui la totale disponibilité de la Banque européenne d'investissement à être soumise, si on l'estime utile, à une supervision bancaire formelle.

Pour le moment, nous avons organisé, avec la commission de surveillance du secteur financier à Luxembourg, une forme de supervision informelle.

Pour répondre à M. Audy, je dirais que la démarche qu'il avait souhaitée l'an dernier auprès du CEBS a bien été accomplie. Nous avons donc interrogé le comité des superviseurs bancaires européens mais il nous a indiqué que lui-même n'avait aucune autorité en la matière et qu'il ne pouvait même pas jouer le rôle de conseiller. Nous sommes donc toujours entre les mains de ceux qui souhaiteraient prendre une initiative à cet égard. Je rappelle notre disponibilité.

Un mot pour conclure sur la coopération entre nos deux institutions. Le président Mirow a déjà indiqué qu'elle se développait bien, en particulier dans les Balkans occidentaux et chez nos voisins de l'Est, plus récemment, en Turquie. Je veux simplement dire, pour respecter le temps de parole, que nous sommes pleinement d'accord sur les recommandations qui figurent dans le rapport de M. Mitchell. Nous pensons

que ce serait l'intérêt commun de nos institutions, mais aussi de nos emprunteurs, que nous évoluions vers une division plus rationnelle, plus fonctionnelle du travail.

Un mot pour conclure sur le rapport de M. Seppänen. Je voudrais dire combien nous avons apprécié l'approche constructive de M. Seppänen qui propose une solution temporaire, qui permet à la BEI de poursuive ses activités mais qui fixe un rendez-vous pour un débat de fond sur le rôle que doit jouer la Banque européenne d'investissement en dehors de l'Union européenne. Je ne doute pas que c'est un débat qui nous retiendra et qui, je pense, arrive à point nommé.

Joaquín Almunia, *membre de la Commission.* – (*ES*) Monsieur le Président, j'aimerais remercier tous les membres qui ont pris la parole lors de ce débat. Je crois que la plupart des discours exprimaient un degré élevé d'accord et de consensus sur les lignes directrices qui viennent d'être formulées par les présidents des deux banques, en cette période de crise mais aussi d'opportunités. En utilisant leurs ressources et mesures, ils veulent soutenir au sein de l'Union européenne des politiques essentielles telles que l'efficacité énergétique, la lutte contre le changement climatique, le soutien aux petites et moyennes entreprises et le soutien à la technologie propre dans les secteurs qui sont très gravement affectés pour le moment, notamment l'industrie automobile.

Je pense qu'il y a également un accord très généralisé sur la nécessité d'intensifier, dans la mesure du possible, les actions des deux banques dans les pays qui sont particulièrement affectés ou touchés par la crise, aussi bien au sein de l'Union européenne qu'au-delà de nos frontières. Je suis d'accord avec tous les membres qui ont demandé aux banques d'en faire plus. Je ne suis pas d'accord avec la personne qui a dit aux banques d'en faire moins ou de se montrer prudentes en cette période difficile. Je crois, en fait, que l'existence des banques telles que la Banque européenne d'investissement ou la Banque européenne pour la reconstruction et le développement est particulièrement justifiée dans une période comme celle-ci.

J'ai quelques dernières paroles à prononcer sur les commentaires relatifs au contrôle de la BEI. Je suis ravi que Monsieur Maystadt ait montré son ouverture - que j'avais en fait déjà observée auparavant - par rapport à l'examen de cette question et à la recherche d'une solution s'y rapportant, comme en faisait mention le débat de l'année dernière.

Bien sûr, la Commission est déjà prête à collaborer immédiatement avec Monsieur Maystadt pour déterminer les outils les plus efficaces, qui en même temps sont conformes à nos règlements, afin de trouver une solution à une question aussi importante, surtout à un moment où la BEI et aussi la BERD doivent recourir à des marchés sur lesquels il est plus difficile que les années précédentes de trouver des capitaux dans des conditions favorables, même avec la cotation la plus élevée possible, qui est celle avec laquelle les deux banques travaillent.

Gay Mitchell, *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de remercier le commissaire et les deux présidents pour leurs contributions, ainsi que les députés qui se sont exprimés.

Je voudrais formuler trois remarques en réponse. Les commentaires du président Maystadt selon lesquels le soutien financier additionnel de la BEI permettra des déboursements rapides et contribuera à l'économie réelle, notamment en protégeant les bons projets et en aidant les entreprises viables en ces moments difficile, sont très encourageants. Je pense que nous devons soutenir autant que faire se peut les entreprises qui se démènent, afin de leur fournir le crédit dont elles ont besoin pour maintenir leurs activités à flot et éviter les pertes d'emploi.

Le rapport appelle toutefois à la vigilance en ce qui concerne l'utilisation des prêts de la BEI par les banques commerciales, de même qu'il réclame un code de conduite entre les banques commerciales et la BEI à cet égard. J'espère que les députés auront noté cela dans certains des commentaires qui ont été formulés.

Deuxièmement, l'humeur en Europe est aujourd'hui à l'appréhension: les prix du logement continuent de chuter dans certains pays et les citoyens amassent des économies. Pour combattre l'effet de cette crise, nous devons commencer à parler de la reprise. Nous avons relâché notre vigilance lorsque la crise dans laquelle nous sommes plongés est apparue. Et nous le faisons encore. La reprise arrive: c'est peut-être pour la fin de cette année ou le début de l'année prochaine, mais elle viendra. Nous devons commencer à parler de la reprise, à nous préparer pour cette reprise et, en particulier, être suffisamment compétitifs pour tirer parti de cette reprise. Et j'y invite les trois institutions représentées ici aujourd'hui, ainsi que le Parlement.

Enfin, il est nécessaire que la BEI et la BERD collaborent avec d'autres institutions financières internationales et régionales – notamment la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement – afin de promouvoir le développement dans des régions plus éloignées de l'Europe. Ces

banques ont une incidence positive pour ce qui est d'acheminer l'aide vers les pays en développement, mais j'estime que cette incidence doit être correctement évaluée.

Le financement de la propriété terrienne devrait être considéré comme un coût d'investissement au titre du mandat extérieur de la BEI. J'ai soulevé cette question à plusieurs reprises. Le pays dont je suis originaire a connu la famine. Nous avons connu toutes sortes de choses auxquelles les pays africains sont aujourd'hui confrontés. Ce qui a changé la partie nord de notre île, c'est que les gens ont investi dans des petites parcelles de terre.

Envisageons ce modèle pour le monde en développement. Nous en avons besoin en tant que futurs partenaires commerciaux et j'invite les banques à réfléchir à ce que j'ai dit ici, parce que je pense que c'est une manière d'aider le monde en développement. Cette question vient d'être évoquée il y a quelques minutes à peine par le Premier ministre de Grande-Bretagne et je la confie aux deux banques.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis de répondre à ce débat. J'espère que nous continuerons d'avancer dans un climat de coopération mutuelle pour le bien de l'Europe.

Esko Seppänen, *rapporteur.* – (*FI*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je remarque qu'il y a un vaste consensus dans cette Assemblée concernant la base juridique du nouveau mandat de prêt externe de la Banque européenne d'investissement.

Comme les représentants de la BEI sont arrivés en retard et qu'ils n'ont donc pas entendu mon discours initial, j'aimerais leur faire remarquer que l'affaire se décide désormais dans le contexte d'une procédure de codécision et que le Parlement européen n'est plus la marionnette qu'il a été jusqu'ici dans les affaires impliquant la Banque européenne d'investissement.

La BEI ne pourra plus compter sur le soutien de quelques membres de confiance à l'avenir. Dans la procédure de codécision, elle aura besoin d'un large appui du Parlement européen. Pour recueillir cet appui, la BEI devra rendre ses pratiques à l'égard du Parlement européen plus constructives, car pendant que ce mandat était mis à l'étude, cela ne nous a pas semblé être le cas. Je crois que durant cette période, cette constatation a été clairement signifiée à la banque et j'espère qu'elle comprendra le message que le Parlement lui a envoyé. Tout est donc bien qui finit bien.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu le mercredi 25 mars 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Paolo Bartolozzi (PPE-DE), *par écrit.* – (*IT*) Le rôle de la BEI dans la mise en œuvre du développement et de la politique de cohésion en Europe a gagné de plus en plus en importance.

Bien que la BEI ait fait l'objet de certaines critiques par le passé parce qu'on estimait qu'elle était quelque peu éloignée des objectifs de cohésion économiques et sociaux poursuivis par l'Union européenne, ses efforts étant surtout concentrés sur les organismes publics, elle semble changer de cap en ce qui concerne les perspectives de développement et de cohésion pour 2007-2013.

En coopérant plus étroitement avec la Commission européenne, la BEI se présente aujourd'hui comme une banque moderne et dynamique, et ceci grâce à une augmentation du nombre de types de projets financiers mis sur pied dans le but de contribuer à rétablir l'équilibre socio-économique des régions défavorisées d'Europe. En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures, nous sommes particulièrement heureux d'assister à l'introduction de mécanismes de soutien pour les PME, qui seront en mesure d'augmenter leurs investissements grâce à un meilleur accès aux marchés financiers.

Outre le paquet des mesures proposées par la Commission européenne pour aider les PME à l'échelle communautaire qui sont actuellement mises en œuvre, la BEI doit fournir de la valeur ajoutée et relancer et développer les activités des PME plus rapidement, car elles représentent la source principale et irremplaçable de nouveaux emplois en Europe.

Alexandru Nazare (PPE-DE), par écrit. – (RO) Les questions fondamentales traitées dans ce rapport ne concernent pas la garantie européenne en elle-même, mais plutôt les façons d'utiliser les fonds octroyés par la BEI de manière plus efficace. Le rôle de la BEI en tant qu'instrument de l'Union européenne pour soutenir le développement est indiscutable. L'Union européenne dispose d'une série d'instruments financiers dans le domaine des relations extérieures et l'activité de la BEI doit compléter ceux-ci.

S'agissant des priorités de financement, je suis heureux que la version actuelle du rapport présente ma proposition d'inclure les précisions nécessaires au sujet des projets énergétiques en Europe orientale et dans le Caucase méridional, à savoir qu'ils doivent «être en concordance avec l'objectif politique de la Communauté visant à diversifier les sources énergétiques, et garantir des réserves stables et fiables pour les consommateurs».

Je suis content que les leaders européens soient parvenus à un compromis au sein du Conseil européen concernant le financement des projets énergétiques par l'Union européenne dans le cadre du plan de relance économique. Je me réjouis également que le projet Nabucco ait survécu à ce compromis et qu'il ait été déclaré projet énergétique prioritaire. J'espère que la BEI participera à ce projet, afin que celui-ci puisse bénéficier du niveau nécessaire d'investissement et que nous puissions dès 2013 transporter du gaz de la Mer Caspienne vers l'Europe.

10. Outil de gestion pour l'allocation des ressources budgétaires - Réexamen à mi-parcours du cadre financier 2007-2013 (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0104/2009 de M. Virrankoski, au nom de la commission des budgets, sur la méthode EBA/GPA, outil de gestion pour l'allocation des ressources budgétaires (2008/2053(INI)); et
- A6-0110/2009 de M. Böge, au nom de la commission des budgets, sur le réexamen à mi-parcours du cadre financier 2007-2013 (2008/2055(INI)).

Kyösti Virrankoski, *rapporteur.* – (*FI*) Monsieur le Président, nous avons devant les yeux le rapport sur l'établissement du budget et la gestion par activité. Je souhaiterais remercier l'ensemble de la commission des budgets pour son soutien ferme et continu, ainsi que le secrétariat de la commission et tous ceux qui m'ont apporté leur aide.

L'établissement du budget par activité (EBA) et la gestion par activité (GPA) ont été introduits sous la houlette du commissaire Kinnock, à l'époque de la Commission Prodi. Cette réforme a été motivée par le rapport d'un groupe d'experts indépendants chargé de se pencher sur la crise traversée alors par la Commission. Ce rapport équivaut en quelque sorte à un réexamen à mi-parcours de ce que l'on a appelé les «réformes Kinnock».

L'EBA et la GPA visent à renforcer la transparence de l'administration en allouant les ressources disponibles, y compris les ressources humaines, en fonction de domaines d'action politique. L'administration doit pouvoir exposer clairement les résultats obtenus, de manière à ce que l'on puisse évaluer clairement si ceux-ci sont à la mesure des moyens alloués.

L'accent est surtout placé sur les résultats, plutôt que sur la manière de les obtenir, comme c'est le cas dans le secteur privé.

En termes simples, il ne suffit pas que l'argent soit dépensé, voire gaspillé, dans le respect des règles et de la légalité: ce sont les résultats qui déterminent la qualité de l'administration et non de simples bonnes intentions.

Les résultats permettent également de mesurer le degré d'efficacité de la gestion et de l'administration. Prenons comme exemple la politique structurelle et de cohésion: on ne peut parler d'une administration efficace lorsque, deux ans et trois mois après le début de la période de programmation, plus des trois quarts des systèmes d'administration et de contrôle n'ont pas encore été mis en place. La Commission et les États membres se partagent peut-être la responsabilité. Reste cependant que l'administration est bureaucratique et inefficace.

L'EBA et la GPA font la part belle à l'efficacité, qu'elles visent à encourager. Ces systèmes permettent de réduire la bureaucratie et offrent aux citoyens et aux personnes concernées par les décisions de l'administration un meilleur droit de regard sur la gestion des deniers publics ainsi qu'une meilleure protection juridique.

La gestion par activité fait également la part belle à la responsabilité personnelle, tout en permettant une certaine liberté d'action. Un bon système administratif permet d'établir clairement les responsabilités, de mettre un visage sur la gestion, à tous les niveaux de décision.

La gestion doit servir la productivité. Un gestionnaire ne peut donc entraver le travail par des contraintes inutiles. En matière de règlements, il faut se limiter au strict nécessaire: nul besoin de rapports et de planification lorsque ceux-ci ne sont pas essentiels.

Le présent rapport se fonde sur des études récentes, dont les plus importantes sont énumérées dans l'exposé des motifs. L'impression générale qui se dégage de ces études est que la mise en œuvre de l'EBA et de la GPA a été couronnée de succès et a amené un important changement de culture au sein de la Commission. Dans le même temps, elle a permis de faire la clarté sur les responsabilités de chacun et la chaîne d'imputabilité et de rendre la gestion plus efficace, davantage axée sur les résultats et plus transparente.

Toutefois, la bureaucratie, qui augmente, représente un réel danger. Nous devons notamment évaluer si le processus de planification et d'examen annuel n'est pas trop axé sur la planification, en particulier par rapport à la présentation et à l'évaluation des résultas obtenus.

Nous devons également examiner quel lien existe entre les objectifs stratégiques quinquennaux de la Commission, son «programme de gouvernement», en quelque sorte, et les cadres financiers pluriannuels (CFP). Il convient également d'examiner à cet effet la stratégie politique annuelle de la Commission qui, souvent, reprend des éléments sans lien apparent avec le programme de gouvernement, les objectifs stratégiques quinquennaux et le cadre financier pluriannuel. Cela pose généralement des problèmes lors de l'élaboration du budget, car il est alors nécessaire d'avoir recours à une révision du cadre financier, ce qui déplaît particulièrement au Conseil. Cela se manifeste clairement presque tous les cinq ans.

La Commission éprouve surtout des difficultés à déterminer ses «priorités négatives», c'est-à-dire les activités qui sont superflues ou moins importantes et qu'il convient donc d'abandonner. On ne peut qu'espérer que la Commission adoptera une approche plus résolue en la matière.

Même si elles font l'objet d'un poste budgétaire distinct, les dépenses administratives restent difficiles à estimer, dans la mesure où leur financement reste toujours lié à des fonctions, y compris dans les agences exécutives, ainsi que, souvent, dans l'assistance technique dans les États membres. C'est pourquoi ce rapport attire l'attention sur l'importance de contrôler les ressources humaines.

Enfin, Monsieur le Président, le rapport que nous avons devant les yeux s'inscrit dans une tradition européenne qui prend son origine dans l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen héritée de la révolution française de 1789: «La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.»

Reimer Böge, *rapporteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous débattons aujourd'hui du réexamen à mi-parcours du cadre financier 2007-2013. Je souhaiterais vous rappeler une nouvelle fois que nous avions convenu, à l'époque de l'adoption de l'accord interinstitutionnel, de plusieurs déclarations dont ce rapport réclame la mise en œuvre et que nous léguons au prochain Parlement élu. Qu'il plaise à celui-ci d'y voir des lignes directrices sur l'attitude à adopter lors des débats qui auront lieu au cours des prochains mois.

Nous parlons essentiellement de trois déclarations qui devaient garantir comme jamais auparavant la participation du Parlement aux futures discussions sur la politique de recettes et de dépenses. C'est dans cette optique que la Commission s'est engagée à présenter, pour la fin de l'année 2009, un rapport sur le fonctionnement de l'accord interinstitutionnel et à procéder, en 2008-2009, à un réexamen complet et global du budget, couvrant tous les aspects des dépenses, y compris la politique agricole commune, et des ressources, y compris la compensation en faveur du Royaume-Uni. N'oublions pas non plus que cette assemblée procédera, en 2010, au réexamen à mi-parcours de nombreux programmes pluriannuels.

Si l'on examine les documents de la consultation publique, on constate que, au contraire des autres organes qui ont pris position, les États membres tentent d'échapper à leurs responsabilités et à leurs engagements en sautant déjà aux prochaines perspectives financières. Je reviens tout juste d'un entretien sur le «plan de relance économique» et je dois dire que ce qui se fait ici, la recherche constante de marges qui ne sont plus disponibles et l'élaboration de nouveaux programmes ignorant les droits du Parlement en matière budgétaire, prouve très clairement que nous ne pouvons plus continuer comme auparavant. J'invite donc la Commission à présenter, à l'automne prochain, une proposition qui ne portera pas uniquement sur la période qui suivra 2013, mais comprendra également un réexamen des perspectives financières et explorera de nouvelles voies pour l'avenir.

Notre rapport, comme précisé très clairement, accorde la priorité aux déficits qui demeurent et aux perspectives à long terme, sans se pencher par le menu sur l'incidence du traité de Lisbonne sur le budget. Ainsi, la commission des budgets a voté, à une grande majorité, en faveur d'une approche tridimensionnelle à laquelle appartient la résolution des manquements et déficits évidents qui persistent et que nous n'avons pas pu négocier de manière satisfaisante. Il convient également de reconnaître que certaines rubriques du budget,

qui correspondent pourtant à des priorités politiques, souffrent d'un sous-financement chronique. Nous ne pourrons pas, par exemple, remplir nos objectifs en matière de recherche et d'innovation, ni pour ce qui est des rubriques 3a et 3b, c'est-à-dire en matière de culture, de jeunesse et d'éducation et de sécurité intérieure et extérieure. La politique étrangère et de sécurité commune souffre également d'un sous-financement chronique.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil de discuter de ces manquements et de négocier, mais à l'extérieur de la procédure qui nous oppose annuellement sur le budget. Nous proposons de résoudre ces problèmes dans le cadre d'un réexamen ambitieux et, dans le même temps, de prolonger les présentes perspectives financières jusqu'en 2015, voire 2016, afin de doter, sur le long terme, le cadre financier de la légitimité démocratique dont il a besoin. Cela impliquera de faire mieux coïncider le mandat de la Commission et la période couverte par le cadre financier. En outre, nous ne devons pas oublier, notamment dans le cadre du débat sur la Banque européenne d'investissement, de veiller à ce que ne se développent pas de budgets parallèles en marge du budget communautaire.

Pour terminer, je souhaiterais souligner que ce rapport va dans le même sens que les rapports de la commission des affaires constitutionnelles. Nous adressons donc à la Commission et au Conseil le message suivant: il est indispensable pour nous de ramener la période de programmation à cinq ans pour la faire coïncider avec le mandat de la Commission. Cet objectif n'est pas négociable. Seuls les moyens d'y parvenir le sont. Merci beaucoup.

Dalia Grybauskaité, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je vous remercie pour ces deux rapports – qui seront sans doute pour le nouveau Parlement et, probablement, pour l'actuelle Commission ainsi que pour la suivante - sur la façon dont nous allons négocier, sur les outils dont nous disposerons pour gérer le budget européen et sur le type de futur budget européen que nous aurons.

Sur ce point, je tiens à nous féliciter tous, le Parlement comme la Commission. Ces cinq dernières années ont été marquées par des évènements sans précédent. Nous avons révisé le cadre financier à trois reprises - ce qui n'était jamais arrivé -, Galileo, la facilité alimentaire et, maintenant, 5 milliards d'euros.

C'est précisément grâce à la capacité des institutions à utiliser cet environnement rigide dans lequel nous opérons dans les cadres financiers aujourd'hui du mieux que nous pouvons, afin de fournir ce qui est nécessaire.

La Commission prend donc note des deux rapports, en particulier celui de M. Böge, qui porte sur l'élaboration future du budget européen. La Commission est prête, et sera prête, à négocier sur la base des remarques formulées dans votre rapport. Nous confirmerons notre obligation de procéder à une révision et évaluation à mi-parcours du fonctionnement de l'AII. Nous confirmons que nous respecterons nos obligations et que nous réaliserons, tel que promis dans le cadre de l'AII, une réforme budgétaire d'ici la fin de l'année.

Sur cette base, je tiens à remercier personnellement le Parlement. C'est sans doute une des dernières fois que je m'adresse à vous ici et il me tient à cœur de vous remercier pour votre coopération et pour la compréhension que vous m'avez témoignée dès le début. En ces temps difficile, nous sommes parvenus à de très bons résultats ensemble.

Michael Gahler, *rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.* – (*DE*) Monsieur le Président, je souhaiterais soutenir l'approche tridimensionnelle élaborée et présentée par M. Böge pour le réexamen à mi-parcours. Elle nous donne l'occasion de procéder à une analyse soigneuse de nos objectifs politiques, de la nécessaire adaptation des instruments à notre disposition ainsi que des questions de financement.

Ceterum censeo, en tant que spécialiste des affaires étrangères, j'appelle une nouvelle fois à mettre un terme au sous-financement chronique de la politique étrangère. La Commission s'est engagée à présenter une évaluation de la situation en la matière. Nous voulons des solutions à court terme, dans le cadre du cadre financier actuel, ainsi que des propositions crédibles pour le prochain cadre financier. Il s'agit, entre autres, de prévoir un financement suffisant du service européen pour l'action extérieure. Nous voulons une Union européenne qui soit à la hauteur de ses obligations dans le domaine des relations étrangères, capable de fournir une réaction rapide et adéquate aux crises. Notre crédibilité et notre capacité à nous poser en partenaire efficace en dépendent.

Nous approuvons la poursuite de l'approfondissement de la politique européenne de voisinage au travers du Partenariat oriental et de l'Union pour la Méditerranée, tous deux des cadres efficaces et fiables pour nos partenaires. Il conviendra néanmoins de définir si les modalités de financement permettront effectivement de répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés en matière de politique étrangère. Pour le prochain

cadre financier, nous appelons à la révision du cadre légal et du financement entourant la coopération avec les pays tiers en dehors de l'aide publique au développement.

Au-delà du traité de Lisbonne, je souhaiterais exprimer un autre souhait pour l'avenir. À mes yeux, tous les moyens financiers destinés à l'action extérieure devraient êtres intégrés dans le budget communautaire, en particulier le Fonds européen de développement et le mécanisme ATHENA. Nos gouvernements ne devraient pas craindre de créer la transparence dans un domaine permettant de montrer clairement l'ampleur des efforts déjà déployés en commun par les Européens en matière de politique étrangère, notamment dans le domaine militaire.

Herbert Bösch, rapporteur pour avis de la commission du contrôle budgétaire. – (DE) Monsieur le Président, je souhaiterais féliciter la Commission pour cette communication, qu'elle a présentée ouvertement, précisément comme nous nous l'imaginions par le passé. Félicitations!

Les quelque 300 propositions ou plus formulées par la Commission méritent d'être prises en considération. Ce sont des propositions engagées, qui nous aideront à avancer. Je suis heureux de constater que la communication se penche sur les questions de la responsabilité démocratique, de la transparence et de la visibilité des politiques, car elles vont être capitales. Si je viens d'applaudir le précédent intervenant, c'est bien sûr parce que, moi aussi, je me demande quel droit a réellement le Conseil de soustraire l'Union européenne au contrôle du Parlement européen. Si, par la voie du traité de Lisbonne, le Conseil renforce effectivement sa position, les quelque huit milliards du budget ne seront soumis à aucun contrôle parlementaire ou même public.

Que ce soit clair: je viens d'un pays neutre. Je devrais être en mesure de dire aux personnes qui m'ont élu ce que devient leur argent. Or, j'ai beau présider la commission du contrôle budgétaire, je n'en ai pas les moyens. Il faudra en tenir compte à l'avenir. Je vous suis très reconnaissant de vos suggestions.

Je regrette que ce débat intervienne en pleine période de transition politique, à l'heure à laquelle nous sommes déjà occupés à nous dire au revoir et à nous souhaiter mutuellement bonne chance. Je ne m'en priverai donc pas: vous avez fait du bon travail, Madame la Commissaire. Félicitations!

Paul Rübig, rapporteur pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Europe est parvenue à créer l'équilibre budgétaire. Nous sommes le seul niveau de pouvoir à connaître un budget en équilibre. Or nous fonctionnons avec seulement 0,89 % du produit national brut. Nous sommes un exemple de la prudence avec laquelle il est possible de gérer l'argent du contribuable européen.

Et ce n'est pas tout: nous avons montré durant de nombreuses années que nos recettes excédaient nos dépenses. Chaque année, nous disposons d'un petit excédent. Il est grand temps que nous utilisions cet argent restant au service d'une plus grande valeur ajoutée européenne à l'avenir. Il faut que le Parlement et le Conseil s'accordent sur la manière dont cet argent peut être utilisé au profit d'une plus-value européenne. C'est un fondement que nous devons à tout prix mettre en place.

Nous venons par ailleurs de débattre de la Banque européenne d'investissement. Je pense qu'il faut faire en sorte de pouvoir libérer des fonds aussi rapidement que possible, particulièrement en temps de crise. Nous avons besoin d'un financement immédiat dans des domaines tels que la recherche, où réside un potentiel de création de nouveaux services et de nouveaux produits. La simplification administrative et la réduction de la bureaucratie représentent d'importantes conditions, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, qui ont besoin de notre soutien pour pouvoir s'exporter dans le monde.

Il est essentiel pour ce faire de mettre l'accent sur le développement des infrastructures entre les États membres, comme esquissé dans le plan de relance économique, avec Nabucco et d'autres projets d'approvisionnement énergétique, par exemple. Il est en effet possible d'investir rapidement dans ce domaine. Pensez seulement aux quantités d'acier nécessaires à la fabrication de ces conduites! Cela ne peut qu'être synonyme de ventes record et de sécurité de l'emploi dans l'industrie sidérurgique. Nous devons travailler en ce sens.

Rumiana Jeleva, rapporteure pour avis de la commission du développement régional. – (BG) Mesdames et Messieurs, en tant que rapporteure de la commission du développement régional, je souhaiterais souligner l'importance que revêt le réexamen à mi-parcours du cadre financier 2007-2013.

Je me félicite du rapport de M. Böge, car il ne manque pas de préciser certains domaines dans lesquels nous avons besoin de changements et d'améliorations, dans le but, in fine, de renforcer l'efficacité de l'Union européenne. Ma commission s'intéresse particulièrement à la manière dont sont dépensés les moyens

consacrés à la politique de cohésion, lesquels constituent une large part du budget. Notre position reste encore et toujours inchangée: la majorité des moyens financiers doit, selon nous, être consacrée aux régions les moins développées, qui ont besoin du soutien du l'UE. Je me réjouis de constater que le rapport ne va pas à l'encontre de notre position en la matière.

Nous sommes confrontés à de nouveaux défis qui, bien que mondiaux, ont un impact sensible sur le plan régional. Il faudra, pour pouvoir relever ces défis, disposer d'un financement suffisant après 2013. 0,35 % du PIB de l'UE ne suffiront peut-être pas à atteindre nos objectifs. Nous regrettons que notre suggestion n'ait pas été reprise in extenso dans le rapport, mais nous nous réjouissons néanmoins que le rapporteur soit arrivé à une conclusion très proche.

Nous nous sommes également penchés sur le statut des fonds structurels, car l'on constate malheureusement un faible degré d'absorption des fonds dans certains pays. Les autorités nationales sont, dans une certaine mesure, responsables, car elles se montrent incapables d'utiliser efficacement ces fonds dans leur travail, mais je pense que la complexité du système contribue également à expliquer ces faibles niveaux d'absorption. Notre commission a proposé une simplification des procédures en la matière et je me réjouis de constater que le rapport de M. Böge suit un raisonnement semblable.

Notre commission pense qu'il est nécessaire de rouvrir le débat sur la réattribution des ressources perdues en raison de la règle N+2/N+3. Durant les négociations relatives aux règlements sur les fonds structurels 2007-2013, le Parlement a proposé de consacrer ces ressources non utilisées à des programmes opérationnels faisant état d'un meilleur rapport d'absorption. Le rapport Böge n'envisage pas cette possibilité. Or je pense qu'il faut en tenir compte dans la poursuite des débats.

Je souhaiterais, pour terminer, remercier M. Böge pour son esprit de coopération constructif et l'excellent rapport qu'il nous livre. <BRK>

Esther De Lange, rapporteure pour avis de la commission de l'agriculture et du développement rural. – (NL) Monsieur le Président, j'avais en fait l'intention de m'adresser aujourd'hui au Conseil, mais il me semble que celui-ci n'est pas représenté, ce qui indiquerait que, peut-être, ce débat n'est pas très important à ses yeux. Cela me surprend un peu: des engagements nécessaires en rapport avec le budget ont été pris le week-end dernier, mais quand il s'agit de débattre en détail du financement desdits engagements, le Conseil se décommande.

Mes propos sont à prendre, bien sûr, avec le degré d'ironie qui se doit. Officiellement, nous sommes ici pour débattre du réexamen à mi-parcours, mais en réalité, tout a déjà été dit au sujet de l'accord intervenu le week-end dernier sur le plan de relance économique. Ce paquet de mesures expose les lacunes du réexamen à mi-parcours et du budget pluriannuel. En effet, depuis l'entrée en vigueur de l'actuel cadre financier, nous sommes revenus à trois reprises sur nos propres engagements. Galileo ainsi que l'aide alimentaire à l'Afrique et leurs modalités de financement ne méritent déjà pas un prix de beauté.

À présent, cela recommence avec le débat sur le plan de relance économique. Le Conseil a pris des engagements, mais ne semble pas encore savoir comment les financer. Il va falloir, par exemple, financer des projets dans le domaine énergétique. Pour cela, il suffira de trouver environ deux petits milliards dans le budget de cette année, mais également dans celui de l'année prochaine et - qui sait? - dans celui de l'année qui suivra. J'en vois déjà qui veulent venir grignoter la marge du budget agricole. D'aucuns diront qu'après tout, cet argent n'est pas acquis à l'agriculture, qu'il s'agit d'une marge. Il suffirait toutefois qu'une épizootie fasse son apparition pour que le budget agricole ait besoin de ces fonds. Vous souvenez-vous encore de l'épidémie de fièvre aphteuse? Et si les cours des produits laitiers ne remontent pas et qu'une intervention s'avère nécessaire? Il ne faut pas non plus oublier que la marge du budget agricole va se résorber progressivement au cours des prochaines années, comme le souligne judicieusement le rapport de la commission de l'agriculture et du développement rural.

Je souhaiterais donc obtenir de la Commission et du Conseil (pour ce dernier, par écrit, à moins qu'il ne finisse quand même par faire son apparition) la confirmation que nous examinerons d'abord les obligations existantes dans le domaine agricole, avant de nous pencher sur le montant de la marge et, en dernier lieu, d'envisager d'affecter cette marge à d'autres politiques. Ce sont les règles que nous avons convenues entre nous. Ne pas les respecter équivaudrait, selon moi, à jeter le bébé avec l'eau du bain.

Ingeborg Gräßle, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais remercier très chaleureusement M. Virrankoski pour son rapport d'initiative traitant d'un vieux sujet de préoccupation de la commission des budgets, soit la réponse aux questions suivantes: comment effectuer notre planification? Quels instruments de planification devons-nous mettre

à disposition? Ou encore, comment nous assurer que nos priorités soient respectées? Merci beaucoup, Monsieur Virrankoski, pour votre travail.

Nous pensons qu'il est important que notre politique de ressources humaines reflète aussi nos priorités budgétaires. En conséquence, nous souhaiterions faire une offre à la Commission. Nous devons mieux exploiter son obligation de rapport afin de faire correspondre la stratégie politique annuelle et le projet de budget. Nous pensons que les rapports annuels des directions générales ne font pas suffisamment, voire pas du tout, référence au respect du budget. Or nous voulons savoir ce qu'il est advenu des priorités du Parlement et dans quelle mesure celles-ci se reflètent dans la stratégie politique annuelle.

Je suis d'avis que nous avons encore beaucoup à apprendre et que nous manquons encore de beaucoup d'expérience si nous voulons que le processus de rapport dans son ensemble devienne plus qu'un objectif purement théorique. Ce n'est en effet pas le but. Il s'agit d'un exercice nécessaire pour garantir une saine gestion de nos moyens financiers. Nous demandons donc que les instruments de gestion soient perfectionnés, afin de permettre un suivi plus étroit de l'exécution du budget et une prise en compte plus large du processus d'exécution lors de la procédure de planification.

Une autre question est de savoir comment intégrer plus efficacement le plan de gestion annuel à la stratégie politique annelle. Nous souhaiterions disposer de plus d'informations sur le coût du cycle de gestion par activité, qui doit également être simplifié. Il a été suggéré d'inclure ces questions au rapport sur l'examen analytique, dont la dernière version est déjà en notre possession. Merci. Nous l'étudierons et en prendrons acte. Cependant, il faudrait que ces questions se retrouvent au plus tard dans le prochain rapport.

Notre groupe rejette deux des amendements déposés. Nous ne pensons pas qu'un étalement sur deux ans soit correct, car cela reviendrait à dévaloriser un peu plus encore cet instrument de gestion, plutôt que de le renforcer. Nous voulons améliorer l'instrument de gestion EBA/GPA et non l'étendre sur deux ans. Nous voterons également contre l'amendement relatif aux études. C'est un bon amendement, mais il n'a pas sa place dans ce rapport.

Nous souhaiterions remercier la commissaire pour son travail et vous souhaitons à tous une campagne électorale couronnée de succès.

Gary Titley, *au nom du groupe PSE.* – (*EN*) Monsieur le Président, au terme de cet examen budgétaire, nous devons nous poser une question: le budget reflète-t-il les priorités politiques du XXI^e siècle? Si la réponse est non, il doit être modifié. Est-il suffisamment flexible pour refléter une époque changeante? Parce qu'une de mes frustrations pour l'instant vis-à-vis de ce budget concerne la façon dont nous gérons les priorités négatives. Il reste trop dans ce budget, car nous ne pouvons pas changer les choses en raison des restrictions du cadre pluriannuel.

Si je peux évoquer la budgétisation et à la gestion par activité, je pense que la Commission a réalisé des progrès immenses à ce niveau, mais je la mets en garde de ne pas bureaucratiser à l'excès cet exercice, parce que nous voulons, c'est garantir une évaluation qualitative, et pas seulement cocher des cases. Nous ne voulons pas que les personnes passent tout leur temps à s'évaluer alors qu'elles devraient se mettre au travail. Il faut y être attentif. Personnellement, je pense que la stratégie politique annuelle gagnerait à être redéfinie tous les deux ans ou tous les deux ans et demi pour s'adapter au cycle parlementaire. Cela nous permettrait d'avoir une meilleure idée de nos perspectives politiques en plus des programmes de travail annuels de la Commission.

Silvana Koch-Mehrin, *au nom du groupe ALDE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, il est plus que temps de réformer les finances de l'UE et je remercie M. Böge d'en avoir fait état. L'UE a besoin d'un système de recettes et de dépenses équitable, simple, transparent, fiable et durable. Le budget de l'UE doit être alimenté exclusivement par deux sources: les ressources propres traditionnelles de l'UE et les contributions versées par les États membres en fonction de leur poids économique, c'est-à-dire de leur revenu national brut. Ces contributions ne doivent pas pouvoir excéder 1 % du RNB.

Plutôt que d'augmenter le financement de l'UE, les fonds devraient être redéployés dans des domaines dans lesquels l'action européenne peut réellement faire la différence, sur le plan de la politique étrangère commune, des réseaux transeuropéens, de la gestion commune des frontières et de la recherche, par exemple. Il faudrait, par contre, supprimer toutes les subventions à long terme. Cela signifie également que nous devons supprimer les ressources propres fondées sur la TVA et, surtout, renoncer à tout impôt européen, sous quelque forme que ce soit, tant que l'UE ne sera pas une véritable démocratie représentative. Il convient, d'autre part, de maintenir l'interdiction d'endettement de l'UE. C'est une bonne politique. C'est même exemplaire. En outre,

il faudrait enfin que tous les ministres des finances des États membres présentent une déclaration d'assurance nationale. Merci beaucoup et je vous souhaite beaucoup de succès dans vos nouvelles attributions.

Wiesław Stefan Kuc, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Monsieur le Président, les deux rapports présentés aujourd'hui reposent sur des analyses que nous avons été forcés de mener en raison des décision prises par différents organes de l'Union européenne. Il est peut être utile d'évaluer les instruments de gestion par activité, et d'établissement du budget par activité ainsi que le «système de planification stratégique et de programmation», mais cela donne l'impression d'être de l'«art pour l'art». Comment peut-on comparer la réalisation d'objectifs politiques à la construction d'une centrale électrique ou de réseaux de transports? L'Union européenne est-elle une entreprise commerciale dont nous essayons d'évaluer l'efficacité par le biais de mécanismes similaires à ceux applicables aux autres entreprises?

Cela vaut également pour le réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel. Chaque jour, nous menons des évaluations et détournons par là une partie des moyens de nos budgets annuels. Ces décisions proviennent du Conseil européen, qui accroît le financement consacré à l'exécution de certaines tâches importantes. Des cadres financiers pluriannuels stables nous procurent, d'année en année, un sentiment de sécurité. C'est ce qui est le plus appréciable, en particulier dans les temps difficiles que nous traversons.

Je félicite cordialement M. Böge et M. Virrankoski pour leurs excellents rapports. Mme Grybauskaitė, je vous souhaite beaucoup de succès lors de ces élections.

Helga Trüpel, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, au moment de voter les perspectives financières, les trois institutions européennes - le Conseil, le Parlement et la Commission - savaient qu'une réforme serait nécessaire si nous voulions éviter d'être dépassés. Aujourd'hui, les États membres se défilent. Ils ont tort. Par contre, il est vrai que nous devons maintenir un équilibre entre un certain degré de continuité et de prévisibilité, d'une part, et la capacité à nous adapter rapidement aux nouveaux défis, d'autre part.

Nous devons modifier un système rigide. Il faut pour cela que le budget européen, notre instrument de planification financière à moyen terme, soit établi sur cinq ans, de manière à coïncider avec le mandat d'une Commission et d'un Parlement élus. Le budget sera ainsi doté d'une dimension politique et lié à la responsabilité de ladite Commission et dudit Parlement. Ce sera une avancée en termes de transparence et de clarté sur le plan politique et cela facilitera la prise de décisions.

Nous avons entendu aujourd'hui les propositions de M. Brown, qui a décrit les tâches auxquelles il comptait s'atteler. Nous avons également entendu l'annonce du président Obama, qui a l'intention d'investir 129 milliards de dollars dans les sources d'énergie renouvelables. Que puis-je en dire? Que nous aussi devons signifier clairement aux citoyens européens qu'il est impératif de modifier le budget communautaire. Nous devons, par exemple, coupler la politique agricole à la production écologique d'énergie et ne plus accorder d'aides directes en fonction de la taille en hectares des exploitations. Nous devons également établir davantage de liens avec le développement rural, qui profitera véritablement aux habitants des zones rurales.

Toutes nos politiques économiques et de croissance doivent être adaptées au paradigme de la protection du climat et du développement durable. Il le faut si nous pensons vraiment ce que nous disons ici, si nous voulons vraiment respecter les objectifs de Lisbonne et relever les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés. Cela signifie par ailleurs que nous devons investir davantage dans l'éducation, la recherche et le développement au niveau européen. Aux trois institutions de trouver le courage politique de s'atteler ensemble à cette tâche!

Pedro Guerreiro, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*PT*) Dans une certaine mesure, certains des points soulignés par le rapport rejoignent ce que nous disons depuis longtemps: le budget communautaire actuel ne suffit pas si nous voulons promouvoir efficacement et comme il se doit la cohésion économique et sociale dont nous nous targuons de vouloir doter l'Union européenne. C'est d'autant plus le cas que, malgré la crise économique que nous traversons, les plafonds inadéquats fixés dans le cadre financier pluriannuel 2007-2013 ne sont même pas tout à fait atteints. Nous parlons de presque 29 milliards d'euros inutilisés entre 2007 et 2009. Par ailleurs, certains montants inclus au budget ne sont pas affectés à des «dépenses», en particulier dans les budgets de la convergence, de la politique agricole et de la pêche.

D'autre part, nous inventons de nouvelles priorités qui vont à l'encontre de ce que je perçois comme l'objectif et la première priorité du budget communautaire. Le budget doit, selon moi, être un instrument de redistribution des coûts et de compensation des inégalités et des asymétries causées par le marché, l'Union économique et monétaire et la libéralisation des échanges internationaux, au profit des États et régions de l'Union européenne les moins développés sur le plan économique. Il nous faut un budget communautaire

qui donne la priorité à une véritable convergence, fondée sur le progrès social et permettant à chaque pays de préserver et de développer son potentiel. Il s'agit d'encourager une utilisation viable des ressources naturelles et la protection de l'environnement et de viser la cohésion économique et sociale aux côtés d'une aide au développement efficace.

Selon nous, il est également important que chaque pays contribue équitablement au budget communautaire en fonction de son revenu national brut. Dans le même esprit, nous dénonçons fermement toute tentative d'introduction, sous une forme plus ou moins déguisée, d'impôts européens.

Nils Lundgren, *pour le groupe IND/DEM*. – (*SV*) Monsieur le Président, comme toujours, notre budget est le fruit d'un travail consciencieux par des personnes compétentes. Malheureusement, d'un point de vue purement politique, il peine à sortir de l'ornière. Comme le laissait entendre le précédent intervenant, ce n'est pas un budget adapté au XXI^e siècle. Manifestement, l'idée qui le sous-tend est que les dépenses de l'UE doivent simplement continuer d'augmenter à l'infini. Or il faut, à un moment ou à un autre, mettre un terme à cette croissance.

Je souhaiterais revenir très brièvement sur trois points. On peut lire que le budget européen ne doit pas être affecté par une éventuelle chute du RNB. Or une telle chute est à présent inévitable. Nous ne pouvons pas continuer de la sorte. Il vaut mieux que les États membres conservent leurs moyens financiers, de manière à pouvoir les investir chez eux lorsque leur économie, comme aujourd'hui, connaît un fort ralentissement ou s'écroule purement et simplement.

Ce rapport suggère d'investir davantage dans des domaines d'activité issus du traité de Lisbonne. Quel mépris pour les règles fondamentales de la démocratie! Je vous rappelle que ce traité a été rejeté.

D'autre part, ce rapport ne propose aucune mesure de réduction des coûts. Or il est en fait possible d'effectuer d'importantes économies au niveau de l'agriculture, des fonds structurels, du Comité économique et social européen ou du Comité des régions, pour ne citer que quelques exemples. Faisons ces économies, je vous en conjure!

Salvador Garriga Polledo (PPE-DE). - (ES) Monsieur le Président, l'heure est venue d'évaluer la manière dont le cadre financier pluriannuel 2007-2013 a fonctionné jusqu'à présent et d'examiner les éventuels changements qu'il pourrait être utile d'y apporter pour les presque quatre années qui lui restent.

Tout d'abord, nous devons reconnaître que l'accord sur les perspectives financières intervenu en 2006 avec les États membres a ses limites. Nous l'avons dénoncé à l'époque et aujourd'hui, il apparaît clairement à quel point cet accord est inadapté. Malheureusement, les faiblesses des actuelles perspectives financières se manifestent au pire moment qui soit, à l'heure où l'Union européenne aurait dû pouvoir se servir du budget communautaire comme fer de lance pour lutter contre la crise économique et le chômage.

Dans l'état actuel des choses, ce serait une véritable prouesse de parvenir à dégager dans le budget communautaire 5 milliards d'euros à investir, au cours des deux prochains exercices, dans la relance de la recherche énergétique, l'interconnexion des réseaux de transport d'énergie ou l'amélioration des communications dans les zones rurales de l'UE. Des régions entières de l'Union européenne, dont ma région, les Asturies, espèrent trouver une méthode viable et écologique permettant d'exploiter le charbon en tant que source d'énergie propre.

C'est à ce genre de projets que devrait servir le budget communautaire. Malheureusement, en raison de la rigidité du budget et du sous-financement dont souffrent déjà les différentes rubriques, ces cinq milliards d'euros ne pourront être trouvés que dans les marges qui pourront être dégagées du budget de la politique agricole commune en 2009 et 2010. Ce n'est pas ce que j'appelle de l'efficacité budgétaire. Ce n'est rien de plus qu'une ficelle comptable.

M. Böge, en sa qualité de rapporteur, a lancé aujourd'hui un débat très utile sur la transformation du budget communautaire en un véritable instrument actif de politique économique. À l'avenir, nous ne pourrons plus nous permettre de rater nos perspectives financières.

Göran Färm (PSE). - (*SV*) Monsieur le Président, en ma qualité de rapporteur fictif du groupe socialiste au Parlement européen sur la question, je tiens à remercier M. Böge pour son esprit positif de coopération. Il est important de disposer d'un cadre financier à long terme, mais un cadre figé pour sept ans, avec des plafonds budgétaires rigides, tant au niveau général que par secteur, est un modèle inadapté face à l'évolution constante du monde dans lequel nous vivons.

Notre actuel cadre financier à long terme, qui court jusqu'en 2014, a, en réalité, été déterminé en 2005. Qu'aurions-nous pu savoir à l'époque de la crise économique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, de la situation au Kosovo ou à Gaza, de l'ampleur de la crise climatique ou de l'extrême instabilité des prix des denrées alimentaires? Décidemment, nous ne pouvons pas continuer de la sorte.

J'en conclus que nous devons procéder à une analyse détaillée de notre actuel cadre financier à long terme, ou «pluriannuel», en particulier si la proposition de la commission des budgets, c'est-à-dire le prolongement du présent cadre financier pour deux années supplémentaires de manière à le faire mieux coïncider avec les mandats de la Commission et du Parlement, est adopté.

Que voulons-nous? Plusieurs choses, en fait.

Je commencerai par nos aspirations concernant le réexamen du cadre financier en tant que tel. Il est, de notre point de vue, inacceptable de se concentrer uniquement sur le prochain cadre financier. La commission des budgets a adopté une série d'amendements enjoignant la Commission de déposer dans les plus brefs délais une proposition de révision raisonnable du contenu de l'actuel cadre financier pluriannuel, *a fortiori*, bien sûr, si ce dernier est prolongé conformément à notre demande.

Par ailleurs, nous aimerions que la présidence suédoise se penche activement et sans attendre sur la proposition de la Commission dès l'automne. Nous devons prendre ce problème à bras-le-corps.

S'agissant à présent des orientations politiques, des signaux clairs ressortent de la consultation publique à grande échelle lancée par la Commission. Il existe un petit nombre de domaines en particulier dans lesquels l'UE doit se montrer plus énergique. Je parle ici de la politique climatique, de l'emploi et de la croissance et de la politique étrangère et d'aide au développement. Si l'UE veut pouvoir se poser en chef de file sur ces questions au niveau international, elle a besoin de moyens. C'est indéniable. À l'heure actuelle, tous ces domaines souffrent d'un grave sous-financement.

En troisième lieu, nous devons procéder à un certain nombre de changements techniques nécessaires. Il est inutile que j'entre dans les détails: M. Böge en a déjà parlé. Nous voulons un cadre financier quinquennal plutôt que septennal, de manière à permettre au nouveau Parlement et à la nouvelle Commission d'avoir une réelle influence sur le budget avec lequel ils devront travailler durant leur mandat.

Quatrièmement, nous plaidons pour un système révisé et plus équitable pour les ressources propres de l'UE. Nous avons à présent besoin de propositions rapides et d'une révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel qui tienne la route. Il faut veiller à une meilleure adéquation entre nos déclarations et nos ressources et ouvrir la voie à une approche plus viable à longue échéance du processus budgétaire communautaire, avant que nous n'entamions la prochaine période de programmation à long terme.

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, je souhaiterais, dans le cadre de ce débat, attirer l'attention de la Commission sur trois points.

La Commission européenne doit proposer un système permettant de venir en aide aux régions dont le PIB par habitant dépassera, à la fin de ces perspectives financières, le seuil de 75 % de la moyenne européenne, mais qui auront toujours besoin d'une aide financière. En effet, les inégalités internes resteront marquées en matière de développement. Il convient de rappeler qu'une aide financière transitoire de ce type a été accordée à certaines régions d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de Grèce sous les présentes perspectives financières.

Il faudra également décider une fois pour toutes de tourner le dos aux récentes tentatives de renationalisation de la politique agricole commune. Un cofinancement obligatoire de la PAC au même niveau par tous les États membres est impossible à appliquer. Cela signifierait une grave distorsion de la concurrence, ou, en d'autres termes, la désintégration de la PAC.

Par ailleurs, la Commission européenne envisage de découpler les aides directes et la production. En la matière, il sera également nécessaire, après 2013, de mettre un terme aux énormes inégalités existant actuellement entre les anciens et les nouveaux États membres en matière d'aide apportée aux exploitations de moins d'un hectare. Laisser cette situation perdurer après 2013 reviendrait *de facto* à tolérer la coexistence de deux politiques agricoles communes sur le territoire de l'UE.

Janusz Lewandowski, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*PL*) Monsieur le Président, permettez-moi de poursuivre dans une langue connue de Mme Grybauskaitė. À l'heure où nous nous exprimons aujourd'hui, nous pouvons nous baser sur deux exercices clôturés sur les sept couverts par les perspectives. Nous devons donc de toute évidence rester prudents dans la manière dont nous formulons nos interventions. À mes yeux, si la commission

des budgets a adopté à l'unanimité le rapport de M. Böge, c'est parce que ce dernier est parvenu à trouver le dénominateur commun entre les points de vue des différents groupes politiques.

Je suis frappé par l'excédent de 5 milliards d'euros affiché par le budget 2008. Il ne faut pas que cela se répète. Ce serait pour nous tous un échec. La Commission a lancé des initiatives dans le but de faciliter l'accès au financement. C'est très bien, mais cela signifie aussi qu'il ne sera pas question, à l'avenir, de recourir à la politique régionale pour financer les sections du budget qui souffrent d'un sous-financement chronique. Nous avons abordé ce point lors de la négociation des perspectives financières et cela s'est confirmé en ce qui concerne notre politique étrangère, sous les rubriques 1a et 3. Si nous continuons à nous contenter d'à peine un pour cent des budgets, il sera absolument impossible de résoudre convenablement les problèmes budgétaires de l'UE.

Dans le rapport en question, M. Böge pose la question clé de l'adaptation de la période couverte par les perspectives financières à la durée de la législature. Nous savons que ce Parlement est en faveur d'une telle solution. Rappelons toutefois que ce projet soulève certaines inquiétudes dans les pays bénéficiaires de la politique de cohésion. Ceux-ci veulent pouvoir compter sur une certaine stabilité de cette politique. Or, dans l'état actuel des choses, ils ne savent pas encore dans quelle mesure le raccourcissement de la période de programmation affectera la prévisibilité du financement au titre des fonds structurels.

Enfin, j'aimerais remercier cordialement Mme Grybauskaitė pour sa coopération avec le Parlement. Naturellement, comme d'autres intervenants avant moi, je vous souhaite une campagne électorale couronnée de succès. Une telle multiplicité des voix, malgré les divergences politiques, est de bon augure pour les prochaines élections.

Catherine Guy-Quint (PSE). – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je voulais tout d'abord rappeler que notre débat s'inscrit dans un long processus qui dure depuis quelques années: consultations de la Commission européenne, bilan de santé de la PAC, quatrième rapport de la cohésion économique et sociale, rapport Lamassoure sur les ressources propres du budget.

Notre Commission européenne a annoncé son intention de présenter, au plus tard à l'automne 2009, ses principales orientations pour cette révision qui a donné lieu à un remarquable travail de notre commission, sous la houlette de Reimer Böge. Et nous savons que cette révision se fera lorsque le prochain Parlement européen sera en place. Ce n'est pas notre Parlement actuel qui va la réaliser.

J'insisterai donc sur un point politique essentiel, à savoir que nous avons trouvé quasiment une unanimité pour que le futur cadre financier coïncide avec le mandat politique du futur Parlement, et c'est une disposition que nous souhaitons voir pérennisée. Cela me semble très important parce que nous aurons, enfin, une cohérence entre le résultat des élections et les orientations budgétaires que devra mener la Commission.

Et puis, je voulais rappeler aussi que de l'avis des socialistes, il faut recentrer le budget sur les missions fondamentales: l'emploi, la croissance, l'innovation, comme l'a dit notre ami Färm, mais avant de terminer, je voudrais insister pour dire que l'avenir réel de l'Union dépend de cette révision, et je souhaite qu'à l'avenir, le futur Parlement s'appuie sur le rapport Böge, de façon à ce que le Parlement porte loin notre ambition européenne face aux égoïsmes nationaux relayés quotidiennement par les tergiversations du Conseil.

C'est au Parlement de dégager des politiques européennes qui redonnent à l'ensemble de nos citoyens une véritable espérance dans un projet politique et pas seulement économique.

Margaritis Schinas (PPE-DE). - (EL) Monsieur le Président, aujourd'hui, à vingt-sept, nous consacrons moins d'un pour cent de notre richesse collective au budget communautaire. C'est à peu près la même proportion que lorsque nous étions quinze. Il suffit de ce simple chiffre pour saisir l'importance du rapport Böge, dont nous débattons aujourd'hui. Nous parlons ici de l'une des principales entreprises politiques auxquelles l'Union devra s'atteler pour les cinq prochaines années.

Nous devons répondre à une question cruciale: quels montants et pour quelles politiques? Où placer la limite? Quelle est la mesure de nos ambitions? Cette fois-ci, nous devons tout mettre sur la table, sans aucune condition préalable, et reprendre le débat à zéro. Afin de mener à bien ces négociations de première importance, nous devrons surmonter deux grandes difficultés:

premièrement, nous sommes évidemment plus nombreux à présent que nous ne l'étions lors de la tenue de telles négociations par le passé; et

- deuxièmement, ces négociations arrivent malheureusement à un moment où les années d'abondance ont laissé la place à une grave crise économique.

Néanmoins, ces négociations, qui, en quelque sorte, commencent aujourd'hui avec l'exposé de l'approche très réaliste de M. Böge, devront confirmer trois éléments fondamentaux, véritablement essentiels pour l'Europe:

- premièrement, il convient de garantir l'avenir de l'agriculture dans la Communauté, même au-delà de 2013;
- deuxièmement, le principe de cohésion et de solidarité entre les États membres doit être préservé; et
- troisièmement, l'heure est venue de parler de développement intelligent, d'un investissement dans les cerveaux plutôt qu'uniquement dans l'asphalte et le ciment.

PRÉSIDENCE DE M. MAURO

Vice-président

Costas Botopoulos (PSE). - (*EL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, le rapport du président de notre commission, M. Böge, dont nous débattons aujourd'hui, est, selon moi, très intéressant et d'une importance décisive pour trois raisons: premièrement, parce qu'il met le doigt sur divers domaines méritant d'être améliorés; deuxièmement, parce qu'il esquisse une série de propositions; et, troisièmement, parce qu'il ouvre la voie à un débat qui marquera la prochaine législature.

Si des améliorations sont nécessaires, c'est avant tout pour palier l'actuelle inadéquation entre les choix politiques et les choix communautaires et notre incapacité à gérer comme il se doit nos ressources budgétaires.

Propositions:

- Une proposition très simple est la définition du cadre financier sur une période de cinq ans, parallèlement aux politiques financières. En d'autres termes, les propositions politiques au niveau budgétaire doivent coïncider avec la durée de la législature du Parlement.
- Ensuite, il y a la très, très importante question de la flexibilité. Toutefois, il ne s'agit pas uniquement de pouvoir réaffecter des montants d'un poste budgétaire à un autre: la flexibilité doit s'inscrire dans un cadre général; seule, elle n'est pas la solution.

Tout ceci préfigure l'important débat que devra mener le Parlement sous la prochaine législature, afin de trouver un accord politique et coordonné sur de nouvelles bases budgétaires.

Alexandru Nazare (PPE-DE). – (RO) Le raccourcissement de la période de programmation financière à cinq ans, comme le recommande, dans son rapport, M. Böge - et je profite de l'occasion pour le féliciter pour la manière dont il s'est investi dans ce travail - serait un signe concret de la maturité des institutions européennes et une manifestation de notre volonté de réduction de la bureaucratie.

Cependant, nous devons rester réalistes et évaluer le degré de faisabilité d'une telle mesure. Nous devons éviter de nous retrouver dans une situation extrême, dans laquelle nous aurions besoin de deux ans pour adopter un budget courant sur cinq ans. La question clé est: comment simplifier les procédures de manière à ce que l'argent du contribuable ne soit pas mis à contribution durant une trop longue période de temps?

Certaines fausses notes sont déjà entrées dans la légende: je parle de financements publics européens qui n'arrivent pas à temps au moment où ils sont nécessaires et que l'on attend encore des mois, voire des années plus tard. Je vous donnerai un exemple touchant au Fonds de solidarité. Comme vous le savez, 12 millions d'euros ont été promis à la Roumanie pour venir en aide aux cinq départements touchés par les inondations. Ces inondations ont eu lieu l'été dernier, la question a été présentée au vote ce mois-ci, et il est aujourd'hui probable que l'argent n'arrivera qu'environ un an après la catastrophe. Les Roumains à qui ces fonds sont destinés ne sauront pas qu'ils auront été aidés par l'Union européenne.

Kyösti Virrankoski, *rapporteur.* – (*FI*) Monsieur le Président, je souhaiterais remercier toutes les personnes qui ont réagi à mon rapport.

Je dirais que, dans une Union européenne qui compte à présent 27 États membres et 480 millions d'habitants, la gestion et l'administration doivent être simplifiées et rendues plus efficaces. La gestion par activité ainsi que l'établissement du budget par activité nous en donne manifestement les moyens. Ils permettent de répartir

sur plusieurs niveaux appropriés les pouvoirs et les responsabilités et ils rendent possible une gestion responsable ainsi qu'une mise en œuvre efficace des programmes.

Enfin, je souhaiterais tous vous remercier, en particulier Mme Grybauskaitė, à qui j'adresse tous mes vœux de bonheur et de succès pour ses défis futurs. Travailler avec vous a été un véritable plaisir. L'excellent niveau de coopération entre le Parlement et la Commission n'est pas passé inaperçu. Merci et tous mes vœux de succès.

Reimer Böge, *rapporteur*. – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais tout d'abord remercier Mme la commissaire. Après une première phase durant laquelle nous avons fait connaissance, nous avons mené une collaboration efficace, constructive et franche, qui se reflète dans les résultats d'un certain nombre de négociations qui ont eu lieu au cours des dernières années. Je vous souhaite tous mes vœux de succès pour les semaines qui arrivent. Je souhaiterais ensuite remercier chaleureusement mes collègues, pour leur travail acharné et pour le débat préalable au vote de demain en plénière. Merci à Mme Guy-Quint, à qui l'on doit le rapport sur les aspects financiers du traité de Lisbonne. Nous nous sommes mis d'accord sur une procédure commune s'agissant des principaux points de nos deux rapports, notamment pour ce qui est de l'approche tridimensionnelle et du calendrier.

À l'époque, nous avons compris que les perspectives financières 2007-2013 et, en lien avec celles-ci, l'accord institutionnel de 2006 étaient tout ce que nous pouvions obtenir des négociations. Nous étions donc également conscients de leurs lacunes. C'est pourquoi il est à ce point important que ce rapport appelle à la conclusion en temps opportun d'accords visionnaires empreints d'un véritable engagement. Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, et en particulier dans le cadre des négociations en cours, nos travaux seront accaparés par le plan de relance économique. Notre tâche sera de rappeler au Conseil que tous les éléments de l'accord interinstitutionnel - et certains ont été cités par la commissaire - font partie intégrante du cadre financier dans son ensemble. Si chacun des États membres en avait un peu plus conscience, nous aurions pu faire davantage de progrès avec nos règlements existants.

Enfin, je souhaiterais profiter de l'occasion pour inviter la Commission qui sera en place à l'automne à tenir compte des constats fondamentaux et des réflexions qui seront adoptés demain par le Parlement. Ce serait une excellente manière d'entamer, par le biais d'un effort commun de la Commission et du Parlement européen, le nécessaire et ambitieux processus de réforme devant déboucher, *in fine*, sur l'élaboration d'un budget orienté vers l'avenir et empreint d'une plus grande légitimité politique. C'est à cela qu'appelle le Parlement, très fermement et collectivement, dans ce rapport.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 25 mars 2009.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE), par écrit. – (PL) Le réexamen du cadre financier actuel constitue une bonne occasion de réfléchir non seulement à la façon dont les ressources disponibles sont allouées, mais également à l'avenir du budget européen. Au moment de modifier le budget actuel et de planifier la prochaine perspective financière, nous devons être guidés avant tout par le souhait d'approfondir l'intégration et d'atteindre des objectifs spécifiques.

Nous avons assisté récemment à une modification en profondeur de la structure du budget européen. Les dépenses consacrées à la PAC n'utilisent plus la majeure partie des fonds communautaires. À l'heure actuelle, des ressources plus importantes sont consacrées à la politique de cohésion et aux mesures liées à la réalisation de la stratégie de Lisbonne. Il ne fait aucun doute que cette modification est favorable à l'évolution future d'une Europe orientée vers une économie innovante et basée sur la connaissance garantissant un taux d'emploi élevé. Mais cette modification ne doit pas avoir pour conséquence de nuire à la sécurité alimentaire de l'Europe ni de diminuer les revenus de ses agriculteurs.

La diminution continue du budget communautaire en tant que pourcentage du RIB des États membres de l'UE est tout aussi préoccupante. Les statistiques montrent que si, dans la perspective actuelle, nous avions maintenu le budget au niveau où il se trouvait au cours de la période 1993-1999 (calculé sur la base du même pourcentage du PIB), nous disposerions de 200 milliards d'euros supplémentaires pour la mise en œuvre des politiques européennes. La pression que nous constatons et qui tend à diminuer le budget communautaire est nuisible parce qu'elle limite sa souplesse et sa capacité à s'adapter à des besoins changeants. J'appelle donc à une adaptation du budget de l'UE aux nouveaux défis non par une diminution des moyens alloués à la PAC, mais par une augmentation adéquate des moyens budgétaires de l'UE.

11. Futur de l'industrie automobile (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission concernant le futur de l'industrie automobile.

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission.* - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cela fait deux fois en quelques mois que nous nous retrouvons pour débattre de la situation de l'industrie automobile en Europe. Je suis au regret de vous dire que la situation a empiré depuis notre dernier débat.

Au dernier trimestre de 2008, les ventes de voitures neuves ont baissé de 20 % et la production de 29 %. Cette tendance négative s'est poursuivie en 2009. En janvier et février de cette année, les chiffres des ventes ont baissé de 29 % et de 18 % respectivement. La baisse aurait pu être plus importante si certains États membres n'avaient pas pris des initiatives qui sont parvenues à stimuler la demande. La crise n'est pas limitée au marché européen. Les exportations vers les pays tiers se sont réduites rapidement, ce qui signifie que nous pouvons nous attendre à un impact négatif sur la balance commerciale européenne. L'industrie automobile est sous pression partout dans le monde.

Il n'y a pas de perspective d'amélioration pour les prochains mois de cette année. La production générale de voitures et de véhicules commerciaux en Europe devrait baisser de 20 à 30 %. Cela signifie environ 5 millions de véhicules en moins produits en Europe en 2009 par rapport à 2007. Cette prévision négative s'applique en particulier aux véhicules commerciaux pour lesquels nous nous attendons à une diminution de la production de l'ordre de 35 %.

Comme vous le savez, la Commission a réagi rapidement à cette situation. En octobre 2008, nous avons fait les premières recommandations au sein du groupe CARS 21 pour sortir de la crise, y compris grâce à l'implication de la Banque européenne d'investissement et aux primes à la casse. Au début du mois de janvier, j'ai rencontré les ministres des finances de l'Union européenne pour convenir d'une approche commune par rapport à cette crise. Le 25 février, la Commission a présenté un concept qui a été approuvé quelques jours plus tard par le Conseil européen et le Conseil «Compétitivité».

Nos réponses visent directement les causes les plus importantes de cette très grave crise. Parmi ces causes, on trouve la chute libre de la demande, la difficulté d'accéder au capital, des problèmes de liquidité et la surcapacité structurelle. En ce qui concerne la surcapacité structurelle, il s'agit d'un phénomène mondial. Ce que nous voulons à présent, c'est maintenir l'intégrité du marché intérieur européen, éviter le protectionnisme et préserver la solidarité des États membres afin de sauvegarder les emplois dans l'industrie automobile.

Je voudrais dire très clairement à ce stade que l'industrie elle-même doit faire les premiers pas. Dans CARS 21, nous avons défini les conditions de base pour une industrie automobile tournée vers l'avenir et nous les améliorons constamment. Pour être tout à fait clair à ce sujet, l'industrie automobile européenne doit consentir à présent des efforts tous azimuts pour mettre sur le marché le type de voitures dont nous avons besoin à

l'aube du XXI^e siècle. En d'autres termes, les voitures peu gourmandes en carburant qui contribuent à une utilisation efficace des ressources.

Sur le versant politique, la Commission a exprimé clairement sa position. À notre avis, la tâche la plus importante consiste à permettre au système financier de fonctionner à nouveau de manière efficace, pour assurer le niveau élevé d'investissement dont l'industrie automobile a besoin. Ce niveau élevé d'investissement est nécessaire parce que l'industrie doit développer et mettre sur le marché la voiture européenne de demain.

Nous avons adopté le Cadre communautaire temporaire pour les aides d'État qui laisse plus de marge de manœuvre aux États membres pour résoudre les problèmes de liquidité. Cette démarche était nécessaire afin de s'assurer que des sociétés par ailleurs rentables ne soient victimes des effets de la crise.

De plus, nous voulions nous assurer que les sociétés continuent d'investir dans la recherche et la modernisation, en particulier durant la crise. Nous avons bien avancé avec les mesures que nous avons prises. Cette année, la Banque européenne d'investissement a déjà approuvé des projets pour l'industrie automobile d'une valeur dépassant trois milliards d'euros. D'autres projets pour un total de plusieurs milliards d'euros sont déjà prévus en 2009. Ces projets impliquent non seulement des constructeurs automobiles, mais aussi leurs fournisseurs.

La Banque européenne d'investissement, que je voudrais remercier vivement pour sa coopération, travaille également à un programme spécial pour les entreprises de taille moyenne du secteur automobile qui ont été particulièrement touchées par la crise. Nous allons débloquer un milliard d'euros pour un partenariat de recherche avec l'industrie afin d'accélérer le passage vers une économie efficace du point de vue énergétique

et à faible émission de carbone. Cela s'avère nécessaire pour que l'Europe soit en bonne position après la crise, de manière à pouvoir vraiment profiter du développement positif auquel nous nous attendons alors.

Nous pouvons agir aussi du côté de la demande. Plusieurs États membres ont introduit des primes à la casse afin de stimuler la demande. La Commission a défini des lignes directrices que les États membres doivent suivre pour introduire des programmes d'incitants de ce genre. Cela vise à garantir que les mesures nationales ne produisent pas un effet discriminatoire ni n'interfèrent avec le marché intérieur. Je suis heureux de pouvoir vous dire que cela a réussi.

Bien sûr, nous devons également nous protéger contre les effets du changement structurel, limiter au maximum les coûts sociaux et maintenir les travailleurs qualifiés dans l'industrie automobile. Si l'industrie automobile européenne veut rester concurrentielle à long terme, certains changements structurels seront inévitables. Le processus sera douloureux, mais nous ne pouvons l'éviter. Nous avons besoin d'une industrie vigoureuse, concurrentielle, avec un potentiel d'emploi significatif, pas de sociétés qui dépendent en permanence de subventions. La Commission européenne a rendu des fonds disponibles au titre du Fonds social européen et du Fonds d'ajustement à la mondialisation afin de soutenir les travailleurs le plus touchés par les effets temporaires de la restructuration essentielle de l'industrie.

En avril, nous tiendrons notre première table ronde avec des représentants de l'industrie, les travailleurs et les États membres afin de débattre de la dimension sociale de la crise et de notre réponse. Néanmoins, je conseillerais aux entreprises de former aujourd'hui leurs salariés afin d'accroître leurs chances de trouver un emploi soit dans l'industrie automobile soit dans d'autres secteurs de l'économie.

Je voudrais dire quelques mots de la situation d'un constructeur en particulier, General Motors Europe, qui regroupe Opel, Vauxhall et Saab. Je voudrais répéter ici que l'Europe n'a pas intérêt à laisser couler cette société. Plus de 200 000 emplois en Europe dépendent de cette entreprise. Je ne pense pas que la disparition des sites de production de General Motors en Europe contribuerait à résoudre le problème de la capacité de l'industrie automobile européenne et qu'elle soit par conséquent la bienvenue. Les travailleurs touchés ne sont pas responsables de la crise dans leur entreprise. La crise vient uniquement des États-Unis.

Il n'existe aucune solution nationale à ce problème. Il n'existe même pas une solution européenne. Il ne peut y avoir qu'une solution transatlantique qui implique la société-mère. C'est pourquoi, il est important pour nous de savoir ce qui se passera aux États-Unis. Pour l'heure, nous ne le savons pas. Même le gouvernement américain ne le sait pas encore. Je suis heureux que tous les gouvernements européens concernés par un site de General Motors aient convenu de ne pas faire cavalier seul, mais plutôt de travailler ensemble au volet européen de la solution. Le résultat de cette solution ne peut être qu'une nouvelle société compétitive, capable de survivre sur le marché. En outre, il doit être possible de fournir une justification économique et politique à la solution. Les emplois de General Motors en Europe sont trop importants pour les mêler aux élections ou à la politique de l'intérêt national. C'est pour cela que la Commission s'efforcera encore de trouver une solution européenne de ce genre.

Enfin, dans le cadre de son programme législatif, la Commission veillera aussi à n'imposer aucun fardeau financier supplémentaire et évitable à l'industrie automobile en ces moments difficiles.

Ce n'est plus le moment de parler de la gravité de la crise. Un plan européen est en place avec des mesures coordonnées à la fois au niveau de l'Union européenne et des États membres. Il est temps maintenant d'agir et de mettre pleinement en œuvre ces plans. Merci beaucoup.

Werner Langen, *au nom du groupe PPE-DE*. - (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais remercier vivement le commissaire Verheugen d'avoir abordé ce sujet et le féliciter d'avoir réussi à coordonner les mesures européennes et à empêcher que les États membres ne fassent cavalier seul lors d'une réunion ministérielle le 13 mars.

Nous avons demandé un débat sur la base de votre rapport écrit parce que nous croyons que la crise est tellement grave que le Parlement européen doit en discuter. Nous avons rédigé une résolution commune qui couvre les points les plus importants.

Je voudrais en répéter quelques-uns. Bien sûr, le sauvetage d'une entreprise individuelle ne peut réussir qu'en prenant en considération la responsabilité propre de l'entreprise - et les circonstances spéciales du cas de General Motors - ainsi que les droits de propriété intellectuelle et de nombreux autres facteurs. Il s'agit dans l'ensemble d'une très grande entreprise. Avec un total de douze millions d'emplois qui dépendent de l'industrie automobile, des investissements annuels de l'ordre de vingt milliards d'euros, un chiffre d'affaires annuel de 780 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 140 milliards d'euros, il s'agit d'une industrie très importante,

qui se trouve en difficulté en partie par sa faute - je pense ici à la surcapacité et aux politiques de certains producteurs - mais d'une manière générale surtout à cause des effets de la crise internationale sur les marchés financiers.

Nous nous réjouissons par conséquent de voir toutes les mesures collectives qui sont prises. Elles devraient contribuer à garantir une industrie automobile plus durable, à stimuler la demande afin que l'industrie puisse sortir de cette crise et à faciliter l'accès à l'investissement et au financement pour les acheteurs et pour l'industrie. En outre, comme vous l'avez dit à la fin de votre intervention, ces mesures ne devraient pas introduire de nouveaux problèmes législatifs qui pèseraient sur la compétitivité de l'industrie automobile européenne.

De ce point de vue, nous pouvons adopter la résolution commune. Mon groupe votera pour l'amendement du groupe socialiste au Parlement européen concernant le paragraphe 5, afin de faire spécifiquement référence au cas particulier de General Motors, pour qu'une large majorité encourage la Commission à offrir une sécurité d'emploi aux travailleurs et à ouvrir de nouvelles perspectives à l'industrie automobile.

Robert Goebbels, au nom du groupe PSE. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, pour tout avenir prévisible, l'humanité ne pourra pas se passer de voitures, ni de camions. Ces moyens de transport doivent devenir moins polluants, moins énergivores. Mais la meilleure organisation possible et souhaitable des transports en commun ne pourra jamais remplacer la flexibilité des moyens de transport individuels.

L'industrie automobile européenne est le leader technologique mondial du secteur. Cette industrie de pointe doit être sauvegardée. Elle est stratégique pour tout le tissu industriel européen. Des millions d'emplois en dépendent directement et indirectement. Les socialistes veulent défendre les emplois. Ils demandent que toute restructuration éventuelle implique une discussion préalable avec les travailleurs et leurs syndicats.

Dans le sillage de ce qui a été fait pour les banques, la Chine a financé la modernisation et l'adaptation technologique du secteur. Et à cet égard, je rejoins totalement les propos du commissaire Verheugen. L'Europe doit prendre ses responsabilités. La Banque européenne d'investissement doit, en cas de besoin, être recapitalisée afin de pouvoir soutenir la restructuration du secteur et de ses milliers de sous-traitants, essentiellement des PME.

Nous attendons de la Commission qu'elle continue d'organiser un dialogue constructif entre tous les pays européens hébergeant des sites appartenant à des constructeurs américains et ces derniers, et nous félicitons le commissaire Verheugen pour l'initiative qu'il a prise à cet égard.

Mais il faut encore organiser la défense de la propriété intellectuelle européenne et rapatrier en Europe les brevets d'inventions faites en Europe et parquées actuellement aux États-Unis. Cela s'apparente à du vol qualifié ou du moins à une expropriation sans indemnisation. Il est impensable que des sites européens doivent payer à l'avenir des redevances pour le savoir-faire développé par les ingénieurs et les travailleurs en Europe.

En ce qui concerne la situation de General Motors, Monsieur le Président, mon groupe rejoint les propos tenus ici par le commissaire Verheugen.

Jorgo Chatzimarkakis, *au nom du groupe* ALDE. - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire Verheugen, nous nous retrouvons encore une fois pour débattre de la question de l'automobile et c'est très bien. La crise a frappé très durement l'une de nos principales industries, qui concerne au total douze millions d'emplois, 6 % de la masse salariale, le plus gros investisseur en recherche et développement. Il vaut donc vraiment la peine de débattre de ce problème et de trouver des solutions. Toutefois, il est clair à présent que l'Union européenne ne dispose pas des instruments appropriés pour traiter cette crise. Les États membres continuent d'agir de manière individuelle, le cadre de la concurrence a parfois été mis à mal et la Banque européenne d'investissement, remède universel, est dépassée à la fois en termes de finances et de personnel. Dès lors, nous devons trouver de nouvelles approches.

Je sais gré au commissaire Verheugen d'avoir adopté cette directive-cadre très rapidement afin de voir comment nous devrions procéder dans le contexte du droit de la concurrence. Toutefois, la BEI doit être mieux équipée. La BCE doit proposer des conditions spéciales à la BEI pour lui permettre d'accéder à du capital frais, ce que les textes ne permettent pas actuellement. Il est également important que les aides d'État soient plus étroitement liées au changement de paradigme vers de nouvelles technologies et loin du moteur à combustion interne.

De plus, les fonds tels que les Fonds structurels et les Fonds agricoles devraient se concentrer sur le développement d'infrastructures plus fortes pour ses nouvelles technologies.

Je voudrais aborder de plus près le cas de General Motors. Je suis d'accord avec le commissaire et les orateurs précédents pour dire qu'il y a là une dimension européenne parce que cette société compte des sites dans de nombreux pays membres de l'Union européenne. Néanmoins, au final, l'État, y compris l'Union européenne, ne devrait pas intervenir dans l'économie. La crise n'a pas changé ce principe. Bien que l'industrie automobile soit un secteur stratégique, elle n'est pas systémique au même titre que le secteur bancaire. Par conséquent, nous devrions éviter de prendre des participations dans l'industrie automobile. Néanmoins, je pense que les garanties constituent la bonne approche, si un investisseur privé est prêt à donner une garantie à travers la BEI. Cela suppose que nous suivions le changement de paradigme et que nous allions vers de nouvelles technologies. Daimler et le Fonds souverain d'Abou Dhabi ont récemment accompli ce genre de démarche, cela devrait donc être possible pour nous aussi.

Je voudrais remercier le commissaire pour ces mesures actives. Je voudrais également remercier les collègues qui ont soutenu l'initiative de la résolution.

Antonio Mussa, au nom du groupe UEN. - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la crise de l'automobile est l'une des plus graves de l'industrie manufacturière mondiale car, outre ses graves répercussions sur l'économie et l'emploi pour les usines européennes et le secteur des sous-traitants, elle frappe les pays tiers vers lesquels la production s'est déplacée ces dernières années.

De plus, si l'Union veut rétablir les niveaux de rentabilité qui étaient ceux de l'année 2007 au moins, elle ne peut supporter le coût social d'environ 350 000 licenciements. Nous devrions donc nous réjouir de l'aide harmonisée dans ce secteur pour autant qu'elle s'ajoute à la protection de l'emploi. Le mot-clé pour les entreprises européennes doit être la recherche et la technologie d'avant-garde. Il est évident que dans le développement du marché l'autre voie possible consiste à fusionner et conclure des accords stratégiques, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la tradition automobile européenne qui constitue le fleuron de l'industrie manufacturière communautaire.

Rebecca Harms, au nom du groupe Verts/ALE. - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, ce sont les travailleurs de l'industrie automobile qui nous inquiètent le plus dans ce débat. Les chiffres sont tellement élevés qu'il est difficile d'imaginer l'ampleur du problème. Dans votre discours, Monsieur le Commissaire, vous avez clarifié on ne peut mieux une des questions préoccupantes, à savoir qu'il existe également des chiffres qui se rapportent aux niveaux épouvantables de la surproduction et à l'échec patent en matière d'innovation dans les domaines de l'efficacité et de la protection du climat. Si nous sommes aujourd'hui prêts à fournir des aides d'État à l'industrie automobile, c'est à condition que le financement serve à garantir l'emploi et à créer un emploi durable. De plus, cette aide doit être accordée aux entreprises à condition qu'elles se concentrent réellement sur l'innovation.

Je suis quelque peu perplexe, Monsieur le Commissaire, quant à l'influence considérable du groupe CARS 21 et de l'influence de l'industrie dans le processus qui est démarré ici. Je connais quelques entreprises automobiles allemandes et je sais qu'elles ont freiné en ce qui concerne la protection du climat et l'efficacité.

J'ai également noté avec grand intérêt qu'une nouvelle exemption a été demandée il y a quelques semaines en vue de suspendre les exigences environnementales. Cela ne doit pas avoir lieu. L'aide doit dépendre de conditions comme la création d'emplois, une véritable innovation, la formation et le développement de compétences pour les salariés et cela s'applique aux fournisseurs, en d'autres termes, les nombreuses PME qui dépendent des grandes organisations et les travailleurs de l'industrie automobile. Mon groupe en serait heureux. Néanmoins, sans ces conditions strictes, nous ne pourrons pas contribuer à la création d'emplois durables.

Roberto Musacchio, *au nom du groupe GUE/NGL*. - (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, le présent débat sur l'industrie automobile est malheureusement tardif et inadapté dans son contenu. En effet, nous débattons alors que les décisions ont déjà été prises par les gouvernements nationaux, en dehors de tout cadre concret au niveau européen, et alors que les conséquences sociales sont déjà tragiques en termes de licenciements et de chômage technique.

Le texte de la résolution ne propose aucun élément fondamental pour s'assurer que les mesures qui seront prises seront efficaces et justes. Je voudrais signaler que, il y a quelques mois de cela, quand nous avons traité du changement climatique, l'Europe a agi très différemment en s'occupant de ce point comme d'une véritable

question politique. Elle ne fait pas la même chose avec la crise économique. Elle a laissé le champ libre aux gouvernements qui ont agi de manière isolée et, je dirais même, dans un souci électoraliste.

Bien sûr, cela est dû à la faiblesse politique de la Commission Barroso, mais aussi aux difficultés liées à des situations qui nécessitent que de nouveaux pouvoirs prennent des décisions concernant les politiques industrielles, sociales et en matière d'emploi.

Pouvons-nous nous permettre des mesures nationalistes? Pouvons-nous admettre une vague de licenciements de la part de sociétés qui reçoivent des aides? Les délocalisations peuvent-elles continuer dans l'industrie automobile et ses sous-traitants comme dans le cas de la société italienne ITONO et à présent Indesit, qui concerne un autre secteur fondamental? Pouvons-nous étendre la portée des fonds européens sans les accroître? Nous ne pouvons pas nous contenter de dire qu'il s'agit d'un problème de l'industrie automobile et que de nombreuses réunions ont lieu.

Il faut définir des lignes directrices, je veux dire par-là que les sociétés qui reçoivent des aides ne doivent pas pouvoir licencier, que les aides doivent être liées à l'innovation comme dans le cas du paquet climat et du règlement Sacconi, qu'il faut mettre fin aux délocalisations et à la compétition entre États membres de l'Union européenne. Mon groupe a présenté des amendements sur tous ces points. En d'autres termes, il faut une nouvelle politique, une politique que cette Europe ne semble pas avoir et que nous devons créer avant que les difficultés sociales ne deviennent tellement dramatiques que nous ne puissions plus apporter aucune réponse sûre à nos travailleurs.

Sergej Kozlík (NI). - (*SK*) La chute spectaculaire de la demande mondiale de voitures a touché également l'Europe. Au dernier trimestre 2008, les ventes d'automobiles en Europe ont affiché une baisse annuelle de plus de 19 % et elles continuent de baisser. De nombreux grands États membres de l'Union européenne ont décidé de soutenir le secteur de la production automobile. Néanmoins, des doutes se font jour concernant les approches choisies et élaborées, car elles sentent le protectionnisme. Je soutiens par conséquent le point de vue de la Commission européenne qui met en garde contre les mesures protectionnistes pour aider les producteurs nationaux. L'appel lancé par la Commission en vue de résoudre les problèmes structurels par priorité est essentiel, surtout en ce qui concerne la surproduction importante et les investissements dans les technologies innovantes.

Tout le soutien du secteur public doit être transparent et doit respecter les règles de l'Union européenne en matière de concurrence et d'aides d'État. Nous devons empêcher la rivalité entre les différents acteurs en ce qui concerne les subventions sur le marché européen. La situation est rendue plus difficile par le fait que ces règles ne tiennent pas compte de la concurrence mondiale, en particulier celle des États-Unis. On peut s'attendre à ce que les subventions américaines destinées à résoudre les problèmes des constructeurs automobiles soient étendues aux équipementiers également. Si la situation devient aigue, l'Europe pourrait être confrontée non seulement à la question du règlement des problèmes de production et de vente en Europe, mais aussi au problème des voitures importées qui sont produite grâce à des aides d'État excessives. Dans une telle situation, l'Europe pourrait également menacer d'appliquer des mesures dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

De nombreux pays européens ont introduit des plans de primes à la casse et les efforts dans ce sens ont déjà commencé au Royaume-Uni. Toutefois, les primes à la casse ne peuvent résoudre le problème qu'à court terme. Elles faussent rapidement les marchés, détournent l'argent du Trésor public et entraînent le report de solutions nécessaires qui se concentrent sur l'investissement dans les technologies innovantes.

Amalia Sartori (PPE-DE). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voulu prendre la parole sur cette question en partie parce que, au cours de ces derniers mois, j'ai suivi avec grand intérêt le travail mené au sein du Parlement européen, de nos commissions et, maintenant, en plénière, précisément en ce qui concerne les demandes d'engagements précis que nous avons adressées aux constructeurs automobiles de notre continent.

Nous avons défini des objectifs importants surtout en matière de CO₂, quand nous leur avons demandé de contribuer aux grands objectifs que l'Europe s'est fixés en matière de réduction du CO₂ pour les quelques années à venir, des objectifs ambitieux que tous les pays du monde considèrent avec beaucoup d'intérêt. Nous avons demandé à l'industrie automobile une réduction moyenne de 120 mg d'ici 2012 et de 25 mg supplémentaires d'ici 2020. Ce sont des objectifs ambitieux qui nécessitent des investissements considérables.

Nous devrions ajouter à cela le fait, qui a déjà été mentionné par des intervenants précédents, que l'industrie automobile emploie directement ou indirectement 12 millions de travailleurs en Europe, soit 6 % de la

main-d'oeuvre européenne. Si l'Europe veut sérieusement donner à ses constructeurs automobiles les moyens de respecter les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de CO₂ et si, par ailleurs, nous voulons maintenir les personnes au travail, ce qui constitue actuellement le problème pour notre continent, alors nous devons mettre en œuvre une stratégie coordonnée pour apporter de l'aide à ce secteur.

Plusieurs États membres lancent actuellement des plans visant à stimuler les ventes, pour maintenir le niveau de renouvellement du parc automobile. Ces politiques doivent cependant faire partie d'une stratégie communautaire unique pour prévenir de dangereuses distorsions du marché.

Hannes Swoboda (PSE). - (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais dire très clairement que je soutiens totalement tout ce que le commissaire a dit. Dans mon pays, l'Autriche, des milliers de travailleurs sont directement ou indirectement touchés par la crise. Cela vaut également pour notre voisin, la Slovaquie, et de nombreux autres pays.

Je suis particulièrement inquiet parce que, bien sûr, il est clair que l'industrie automobile est une industrie essentielle. Il ne faudrait pas la considérer comme une industrie dépassée car une grande partie de la recherche et du développement est liée à l'existence de l'industrie automobile en Europe. De plus, un grand nombre de petites et moyennes entreprises sous-traitantes dépendent de l'industrie automobile. Nous voyons toujours les très grandes entreprises et nous n'éprouvons que peu de sympathie à leur égard. Néanmoins, quand je regarde tous les fournisseurs, les petites et moyennes entreprises, la situation semble très différente.

En particulier, je voudrais abonder dans le sens de ce que vous avez dit, Monsieur le Commissaire, au sujet de General Motors. Nous avons un grand site de production de General Motors à Vienne. Nous sommes au courant des préoccupations des personnes qui attendent de connaître la décision qui sera prise en Amérique. J'espère qu'il s'agira d'un exemple positif de coopération transatlantique dans lequel l'Amérique - car il ne s'agit pas du gouvernement américain, mais de toute l'Amérique - donne un exemple positif, elle qui demande sans cesse que l'Europe en fasse plus pour combattre la crise, de sorte que l'Europe ait la possibilité de réussir avec ses propres entreprises.

Enfin, un mot concernant les mesures protectionnistes. Seule une solution européenne commune sera acceptable. Cela doit être notre objectif.

Gianluca Susta (ALDE). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il s'agit de notre troisième débat concernant l'industrie automobile en l'espace de quelques mois. La Commission et le Conseil n'ont pas encore dûment répondu à nos demandes, que ce soit du point de vue du soutien en faveur de la demande ou en termes de concurrence extérieure avec une aide appropriée pour les exportations.

Tout en considérant que les mesures européennes prises pour faire face à la crise sont significatives, je crois, contrairement à ce qui a été dit lors du récent sommet, que la réponse européenne à la récession et aux difficultés de l'économie réelle est inappropriée. Nous sommes en guerre et nos soldats, c'est-à-dire nos entreprises, tirent à blanc.

Le secteur automobile est un secteur fondamental de notre industrie, qui est soumis à de nouvelles exigences, à des facteurs de production réorganisés et à d'importantes demandes d'innovation en matière de processus et de produits. Les incitants en vue de coordonner la disparition à l'échelle européenne de tout type de protectionnisme; le refinancement des lignes de crédit, y compris celles de la Banque européenne d'investissement, destinées à ce secteur; les incitants en faveur uniquement des voitures hybrides et compatibles avec l'environnement; les fonds supplémentaires pour la recherche concernant des moteurs propres; et une action efficace au sein de l'Organisation mondiale du commerce pour créer les conditions d'une véritable réciprocité sur le marché mondial de l'automobile constituent les demandes les plus significatives de ceux qui ne veulent pas encourager la désindustrialisation de l'Europe dans un des secteurs les plus cruciaux en termes de valeur ajoutée et d'emploi.

Mario Borghezio (UEN). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le commissaire Verheugen a souligné la nécessité de faire très attention à ne pas proposer ou soutenir des mesures protectionnistes. Je voudrais lui rappeler que de telles mesures sont prises outre-atlantique et qu'elles profitent évidemment aux concurrents des constructeurs européens.

J'ai l'impression que la stratégie poursuivie jusqu'à présent par l'Union européenne n'est pas suffisamment ciblée - comme elle devrait l'être dans une situation critique comme celle d'aujourd'hui - pour soutenir uniquement ou principalement les automobiles «européennes», conçues et construites ici en Europe. J'ai vu des représentants syndicaux verser des larmes de crocodile sur la désindustrialisation, la délocalisation, etc.

Il y a quelques années, quand une personne comme moi soutenait ces arguments, y compris devant l'assemblée d'un grand constructeur automobile italien, on ne la prenait pas vraiment au sérieux. Aujourd'hui, malheureusement, les faits nous donnent raison.

Si l'Europe se limite à des mesures visant uniquement à favoriser la demande, qui peut évidemment profiter également à des producteurs non européens, elle n'obtiendra pas les résultats escomptés. Pour ce faire, elle doit plutôt agir d'urgence et favoriser la production automobile européenne. Il faut encourager les constructeurs européens à investir dans la recherche afin de garantir l'avenir d'un secteur industriel d'excellence, qui englobe également les sous-traitants, qui souffrent aussi aujourd'hui d'une politique restrictive des banques européennes concernant l'octroi de crédit.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). - (*PT*) Nous ne devons pas oublier que nous avons eu exactement le même débat en novembre devant cette Assemblée, alors qu'il était déjà clair que nous étions confrontés à une crise du système capitaliste nécessitant des changements fondamentaux afin d'accroître le pouvoir d'achat de la majorité de la population. Nous avons donc insisté sur le relèvement des salaires et des retraites afin de garantir une distribution plus juste des revenus. Cela reste toujours la mesure de base susceptible d'accroître la demande et ainsi de garantir que l'industrie automobile et ses fournisseurs pourront continuer à bénéficier d'un marché sûr.

Malheureusement, la situation sociale devient de plus en plus compliquée parce que les dirigeants politiques n'adoptent pas les mesures nécessaires, que le chômage et les emplois précaires et mal payés ne cessent d'augmenter. Nous insistons par conséquent sur de nouvelles politiques qui accordent la priorité aux emplois assortis de droits, qui soutiennent la production industrielle dans les pays de l'Union européenne et qui contrent la stratégie des multinationales qui se servent de la crise comme d'un prétexte pour dégraisser, exploiter encore plus les travailleurs et faire gonfler leurs bénéfices. Il est crucial que les industries communautaires soient dûment soutenues afin de maintenir et de créer plus d'emplois assortis de droits. Cependant, nous avons également besoin de faire particulièrement attention aux pays dont l'économie est plus fragile, comme le Portugal, en augmentant le soutien financier pour éviter le chômage et aider les micro, les moyennes et les petites entreprises de l'industrie automobile, les secteurs associés et les équipementiers, ainsi que les petits ateliers de réparation.

Carl Lang (NI). – Monsieur le Président, le mondialisme fou et les fous du mondialisme font payer chèrement aux travailleurs européens de l'industrie automobile les conséquences de leur donne intégriste du marché ouvert et du libre-échange.

Le virus financier de la crise américaine des crédits hypothécaires a pu ainsi contaminer sans résistance le système financier, le système bancaire mondial, en entraînant par métastases la contamination de notre système économique et la destruction de nos entreprises et de nos emplois.

Élu avec mon collègue Fernand Le Rachinel dans les régions françaises de Picardie, du Nord-Pas de Calais et de Normandie, dans lesquelles des milliers d'emplois sont condamnés, je tiens à vous dire que les politiques commerciales européennes font payer un prix humain et social insupportable, injustifiable et inacceptable. Mais les fanatiques du marché ouvert persistent et signent. Aujourd'hui même, MM. Gordon Brown et Barroso ont réaffirmé leur refus de protéger l'Europe, de protéger nos industries, de protéger nos emplois, au nom du libre-échange et du mondialisme souverain. Les sociomondialistes de gauche, les libéraux mondialistes de droite, les altermondialistes d'extrême-gauche qui ne veulent rien voir et rien entendre, trahissent et abandonnent les travailleurs européens.

Mondialistes de tous les pays, unissez-vous, et travailleurs de nos pays, disparaissez! Voilà le manifeste du parti mondialiste.

D'autre part, la chasse permanente à l'automobiliste et à l'automobile par les écocitoyens, les gouvernements et certains élus locaux est peu compatible avec la défense et la promotion de nos industries automobiles.

Enfin, les démagogues d'extrême-gauche qui voient dans la crise actuelle une aubaine révolutionnaire sont bien incapables de répondre aux besoins des travailleurs français et européens. C'est par le patriotisme économique et social, la préférence nationale et européenne et la protection nationale et européenne que nous pourrons redonner vie à nos filières industrielles.

Gunnar Hökmark (PPE-DE). - (SV) Monsieur le Président, les problèmes auxquels l'industrie automobile européenne est confrontée sont en grande partie le résultat de la crise économique et financière. De ce point de vue, il s'agit heureusement d'un problème qui est appelé à disparaître. Mais d'un autre point de vue très

important, il s'agit aussi d'un problème lié à la surcapacité. Dès lors, afin de garantir l'avenir de l'industrie automobile européenne, il est extrêmement important pour nous de veiller à ce que cet avenir repose sur des plans d'entreprise réalistes et sages, avec une appropriation responsable.

Cela me pousse à dire que si nous voulons parvenir à conserver une industrie automobile en Europe avec toutes les opportunités que cela suppose pour le développement technique, l'emploi sain et le rôle que l'industrie automobile joue dans l'économie européenne, l'aide actuellement octroyée par les États membres doit servir à garantir sa survie à travers la récession et la crise financière, mais pas à fausser la concurrence entre États membres ou entre constructeurs automobiles.

L'aide d'État qui fausse la concurrence et suscite la méfiance entre les États membres menace en fait la capacité de survie de l'industrie automobile européenne. Tel est le contexte dans lequel je voudrais poser la question sur ce qui vient de se passer en Slovénie et en France, et l'aide d'État qui a été consentie en France. L'une des tâches les plus importantes de la Commission consiste à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'infraction aux règles définies, à contrôler ce qui s'est passé et à garantir qu'aucune aide d'État n'est accordée au détriment d'un autre État membre ou d'une autre industrie automobile. L'aide qui conduit à fausser la concurrence sape l'avenir de l'industrie automobile européenne et aura des conséquences négatives tant pour l'emploi que pour le développement technique.

Monica Giuntini (PSE). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais avant tout saluer l'engagement à point nommé de la Commission et du Conseil en faveur de l'industrie automobile et de ses sous-traitants. Toutefois, cela ne suffit pas.

Après les premières mesures adoptées par les États membres, le secteur s'est légèrement ressaisi: les données concernant l'Italie indiquent que les ventes ont baissé de 18 % en février contre 22 % en janvier. Bien sûr, compte tenu également des données citées par M. Verheugen lui-même, il faut que l'Europe continue ses efforts en garantissant plus de financement de la part de la BEI et une plus grande coordination des mesures nationales afin d'éviter la concurrence déloyale et discriminatoire.

L'Europe doit également tenter de coordonner ses efforts étroitement avec les représentants des travailleurs et des syndicats dans la rédaction de plans de restructuration, pour élaborer une stratégie européenne de relance du secteur à partir des investissements dans la recherche et les nouvelles technologies.

Compte tenu également des chiffres dramatiques en matière de licenciements et de chômage technique, je demande à la Commission de présenter des propositions plus efficaces sur la meilleure utilisation du Fonds social et du Fonds d'ajustement à la mondialisation.

Lena Ek (ALDE). - (*SV*) Monsieur le Président, nous subissons simultanément une crise financière et une crise climatique. Nous voyons que certains constructeurs automobiles s'en sortent mieux que d'autres face à cette double crise. Certaines marques et certains modèles s'en sortent mieux, ce sont ceux qui ont investi dans le développement technique durable. Ensuite, il y a des sociétés, comme General Motors, qui réclament 350 millions de dollars aux États dans lesquels elles sont présentes.

Nous ne devons pas gaspiller l'argent. Nous devons soutenir ceux qui sont engagés dans l'industrie automobile. Nous devrions soutenir les régions qui connaissent des problèmes et les petites entreprises de la chaîne de production, mais nous devons veiller à le faire pour des produits qui sont appropriés au marché du futur.

La Commission peut en faire plus en ouvrant le Fonds structurel, le Fonds social, les Fonds régionaux et le Fonds agricole aux biocarburants, aux mesures sociales et aux régions.

De plus, je crois que le Parlement européen ne devrait plus se réunir à Strasbourg.

Roberta Angelilli (UEN). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'automobile est un des secteurs-clés de l'économie européenne qui court de graves dangers dans la crise actuelle. Ce n'est donc pas le moment de redire que nous sommes contre le protectionnisme et la concurrence déloyale. Tout cela est terriblement superflu. C'est le moment de fournir des certitudes stratégiques, claires et courageuses aux producteurs et aux travailleurs européens avec - j'insiste sur ce point - un plan de soutien qui offre les mêmes opportunités à tous les États membres.

Parmi les objectifs, il faut bien sûr garantir une meilleure utilisation des fonds européens, y compris le Fonds d'ajustement à la mondialisation, mais surtout simplifier et accroître le soutien financier à ce secteur à travers la BEI et la BCE, de manière à lui permettre de solliciter des prêts à taux réduit, et simplifier également les procédures administratives.

En conclusion, je dirais que plus généralement le but consiste à conserver un secteur concurrentiel et à garantir que toutes les initiatives européennes, en plus de faire face à la crise actuelle, contribuent à initier une phase positive de restructuration et de transformation de l'industrie automobile.

Ivo Belet (PPE-DE). - (*NL*) Monsieur le Président, le Premier ministre britannique Gordon Brown l'a parfaitement saisi ce matin quand il a dit que nous ne devons pas tourner autour du pot et que l'heure est à l'action. L'heure est venue en effet d'agir de manière durable et avec vigueur. En Europe, nous devons prendre le contrôle et assurer la transition vers un secteur automobile durable, chose possible uniquement si nous conduisons le secteur hors de cette récession grave et cruciale.

D'où cet appel, Monsieur Verheugen, qui vous est lancé à vous et à la Commission. Nous voulons vraiment que l'Europe, nous tous, en fasse beaucoup plus pour l'avenir de nos entreprises automobiles. En tant qu'Union européenne, nous avons une chance unique de montrer que nous sommes du côté des travailleurs, des 200 000 travailleurs d'Opel en Allemagne, en Pologne, en Autriche, en Espagne et en Belgique, pour ne citer que quelques pays.

Pour cette raison, très concrètement, la Banque européenne d'investissement doit libérer le crédit et exploiter au maximum ses fonctions de levier et son potentiel. Il y a deux semaines, nous avons eu une consultation avec les hauts dirigeants de ce secteur ici au Parlement, et il est apparu clairement qu'il existe un problème énorme: le secteur souffre d'une pénurie aiguë de capitaux. C'est pour cela que les prêts bon marché et les garanties d'État sont absolument nécessaires non seulement pour la survie, mais surtout afin de réaliser sans flancher la transition vers la voiture de demain, une voiture qui doit être électrique, hybride et, surtout, compatible avec l'environnement, et qui soit prête à être produite.

Les partenaires sociaux, et certainement les représentants des salariés, doivent être étroitement associés au plan de relance européen car cette question sert également de test pour le dialogue social au niveau européen.

Monsieur le Commissaire Verheugen, il n'est pas trop tard pour agir. S'il vous plaît, ne laissons pas la situation aller à vau-l'eau.

Matthias Groote (PSE). - (*DE*) Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais avant tout remercier le commissaire pour son discours, mais aussi pour ses actes audacieux de ces dernières semaines et de ces derniers mois concernant l'industrie automobile et pour sa déclaration très claire selon laquelle il faut trouver une solution à General Motors parce que cette entreprise est nécessaire, en particulier par rapport à la stratégie concernant de nouveaux systèmes de transmission. Je voudrais le remercier très sincèrement.

Je voudrais enchaîner sur ce qu'a dit M. Langen au sujet du groupe du Parti populaire européen (démocrates chrétiens) et des démocrates européens en soutenant les amendements de notre groupe, car je crois que c'est important et que c'est ce qu'il faut faire. Je me réjouis qu'en tant que Parlement nous fassions une déclaration concernant General Motors. Longtemps, on a pu croire que cela n'arriverait pas, mieux vaut tard que jamais. Merci beaucoup.

Dans notre résolution, nous avons débattu des mesures à court terme. Nous devrions parler aussi cependant des mesures à moyen terme, comme le groupe d'experts CARS 21 l'a fait, et de l'harmonisation des taux de taxation automobile. Je sais que c'est une tâche difficile, mais cela représenterait un plan de relance économique de l'Union européenne en faveur de l'industrie automobile. Nous sommes en pleine crise et nous devrions lancer ces mesures maintenant. Les 27 ministres des finances devraient consentir un effort commun.

Mia De Vits (PSE). - (*NL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, vous avez dit vous-même que nous ne pouvions pas avoir un débat sur l'industrie automobile sans dire aussi quelques mots aujourd'hui à propos de General Motors.

Nous saluons le fait que vous ayez rassemblé les ministres de l'économie d'Europe afin de trouver une approche européenne. C'est aussi ce que, personnellement, vous appelez de vos vœux - une approche européenne plutôt qu'une approche nationale - pourtant une telle approche européenne n'est également possible que si vous impliquez le Comité d'entreprise européen dans le débat et si ce Comité d'entreprise européen reçoit toutes les informations prévues par la loi. Je vous demande donc très explicitement si vous êtes prêt à lancer une initiative de cette nature et à transmettre au Comité d'entreprise européen les informations que les États membres détiennent séparément et que General Motors leur a fournies.

Ensuite, vous avez mentionné les Fonds européens qui servent à atténuer l'impact social sur les travailleurs. Je crois que ces Fonds doivent servir également d'une manière préventive. Nous devons empêcher les pertes d'emplois plutôt qu'utiliser simplement ces Fonds européens là où il y a des pertes d'emplois.

Richard Howitt (PSE). - (EN) Monsieur le Président, au nom des 350 travailleurs de Ford licenciés à Warley et à Dunton dans l'Essex, ainsi qu'au nom des 1 400 travailleurs de General Motors à IBC vans à Luton – des nombres que vous pouvez doubler si vous compter les fournisseurs -, je tiens à saluer l'annonce faite ce soir selon laquelle on ne laissera pas couler ces fabricants de voitures.

Cependant, lorsque le commissaire Verheugen affirme que General Motors ne doit pas suivre une politique protectionniste, peut-il se joindre à moi pour leur poser quatre questions: premièrement, qu'ils dévoilent pleinement leurs plans de restructuration, pas seulement au gouvernement allemand, mais aussi au gouvernement britannique et à ceux d'autres États membres; qu'ils remplissent une déclaration d'impact environnemental sur l'incidence en termes d'émissions de carbone du paquet de 3,3 milliards d'euros qu'ils proposent; qu'ils donnent des précisions sur l'avenir de leur entreprise commune avec la société française Renault pour la production de camionnettes à Luton, en particulier; et qu'ils nous expliquent, à vous et à nous, quelles sont les garanties qu'une subvention à court terme assurera une production et des emplois qui soient véritablement durables?

La semaine dernière, j'ai rencontré les travailleurs de Luton, dont un m'a dit que les chances de survies d'IBC n'étaient que de 50/50, dans une ville qui produit des voitures depuis plus de 80 ans et où le secteur de la transformation représente encore 50 % des emplois. Je me battrai pour l'avenir de leurs emplois.

PRÉSIDENCE DE MME WALLIS

Vice-présidente

Antolín Sánchez Presedo (PSE). - (*ES*) Madame la Présidente, l'Europe doit soutenir fermement l'industrie automobile car elle s'avère essentielle pour le développement d'une économie avancée du point de vue technologique, qui peut mener la lutte contre le changement climatique et garantir des normes élevées d'efficacité, de sécurité et de qualité dans le transport des biens et des personnes.

L'UE est le premier producteur mondial de voitures et le deuxième de camions, avec 19 millions de véhicules, dont 20 % sont exportés. Le secteur représente 3 % du PIB, 6 % de l'emploi, 8 % des revenus nationaux et un sixième des dépenses des ménages.

Les défis structurels et stratégiques pour l'industrie automobile ont augmenté avec la crise actuelle. Nous devons affronter ces défis à l'aide d'une approche européenne, sectorielle et prospective, à travers la consultation sociale. Ce n'est que de cette manière que nous pouvons accorder la priorité à l'emploi et à la formation, empêcher la discrimination et la concurrence déloyale, défendre les intérêts européens au niveau mondial. À court terme, nous devons fournir des incitants temporaires et un soutien financier, à travers la Banque européenne d'investissement et d'autres moyens, pour garantir la survie et la reprise de ce secteur.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE). - (RO) En Roumanie, les ventes de voitures ont chuté de moitié à la fin de 2008. Le chiffre d'affaires de l'industrie automobile roumaine a baissé de 7 % en 2008 par rapport au niveau estimé avant le début de la crise.

Compte tenu de ce déclin économique qui touche toute l'Europe, je crois que les gouvernements nationaux et la Commission européenne devraient unir leurs efforts pour soutenir l'industrie automobile. Nous devons prendre en considération le fait que le ralentissement de la production automobile déclenche une crise verticale dans l'industrie, en d'autres termes, elle touche les producteurs qui dépendent de l'industrie automobile: les producteurs de câbles, de moteurs, d'équipement électrique et ainsi de suite. En termes spécifiques, elle conduit au chômage de milliers de travailleurs.

Par exemple, pour soutenir l'industrie automobile locale, le gouvernement roumain a adopté le programme «Rabla». Dans le cadre de ce programme, les consommateurs reçoivent une prime qui leur sert à effectuer un paiement au comptant à l'achat d'une nouvelle voiture pour la mise à la casse de véhicules de plus de dix ans.

J'invite donc les décideurs à réfléchir à cet exemple et à proposer une stratégie viable de soutien à l'industrie automobile européenne durant la crise économique mondiale actuelle.

Inés Ayala Sender (PSE). - (*ES*) Madame la Présidente, je remercie le Commissaire pour sa disponibilité et son efficacité à inviter toutes les parties intéressées afin de prévenir et résoudre les problèmes d'Opel Europe et aussi de l'industrie automobile, qui est certainement une industrie compétitive, confrontée aux problèmes mondiaux de General Motors aux États-Unis.

D'autre part, je l'exhorte instamment à faire de ce sauvetage - qui donne une nouvelle impulsion à la relance d'Opel Europe - un cas exemplaire de la manière dont l'Union européenne peut faire face aux graves problèmes provoqués par la mondialisation, avec la réponse nécessaire que nous avons également tirée de la mondialisation, à travers une approche européenne.

En conséquence, je voudrais que nous puissions, tout d'abord, rapatrier les droits de propriété de l'innovation européenne. Nous avons également besoin d'un système de garanties appropriées pour donner à Opel Europe l'indépendance dont elle a besoin pour continuer à nous proposer des voitures plus sûres, plus innovatrices, plus économes et plus durables.

Il faut également renforcer le dialogue social en habilitant les syndicats et le comité d'entreprise européen d'Opel, qui font preuve d'une bonne dose de responsabilité commune.

Enfin, Monsieur le Commissaire, pour défendre l'approche européenne, je crois qu'il faut également être les premiers sur la balle. En d'autres termes, pour garantir que l'Europe soit crédible et réussisse, nous ne pouvons pas attendre les gouvernements comme le mien, l'Aragon, qui a déjà offert une garantie de 200 millions d'euros. L'Europe semble seulement y penser.

Au nom des plus de 7 000 travailleurs de l'usine Opel de Figueruelas, je vous demande de bien vouloir en faire plus.

Reinhard Rack (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, si l'Europe fournit de l'argent et, en particulier, si les États membres fournissent beaucoup d'argent pour sortir l'industrie automobile de la crise, il ne peut être uniquement question de maintenir le statu quo et d'empêcher les faillites, parce qu'il est question d'autres préoccupations. Les plus importantes ont déjà été mentionnées.

Il s'agit de veiller à ce que les personnes à la recherche d'un emploi et qui en ont besoin puissent le trouver à long terme. C'est pourquoi nous devons apporter plus de soutien aux nouvelles technologies, à l'innovation et, chose plus importante, aux systèmes de transport durables que nous ne l'avons fait par le passé.

Pour cette raison, nous devrions lier toutes nos mesures à ces objectifs, de manière à ce que nous n'ayons pas à nous reprocher dans quelques années le fait que, si nous y avions pensé il y a plusieurs années, nous ne nous trouverions pas dans la prochaine crise à venir.

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (CS) Chers collègues, cette crise est une mise à l'épreuve de la cohésion de l'Union européenne. Malheureusement, les gouvernements adoptent des mesures à court terme de manière individuelle, comme avec les primes à la casse qui ne sont pas coordonnées, bien qu'elles aient donné des résultats positifs dans l'immédiat pour combattre la crise. Si nous voulons critiquer les mesures américaines contre la concurrence loyale et le protectionnisme, nous devons nous concentrer d'autant plus étroitement sur une stratégie commune pour l'industrie automobile, qui fait vivre douze millions de salariés et des milliers de sociétés dans d'autres secteurs. Comme nous avons imposé des exigences sévères en matière d'environnement et de sécurité à l'industrie automobile dans CARS 21, les primes à la casse offrent une bonne occasion pour une approche commune de la part des gouvernements européens, surtout durant une crise, et elles devraient être financées à partir de ressources communes. Je demande à la présidence tchèque d'entamer les négociations à ce sujet.

Alojz Peterle (PPE-DE). - (*SL*) Monsieur le Commissaire, je suis totalement d'accord avec vous quand vous dites que l'industrie automobile est structurellement en surchauffe et qu'il nous faut des voitures plus vertes et moins gourmandes en carburant.

Nous commettrions une erreur en voulant maintenir le cap adopté jusqu'à présent grâce à des mesures d'aide, à savoir le développement quantitatif. Nous serions mieux avisés d'un point de vue social, et nous ferions preuve d'une plus grande solidarité, en soutenant l'écologie et la restructuration axée sur l'énergie.

La crise actuelle a montré également que l'industrie automobile européenne est fortement interconnectée. Ce genre d'industrie ne tolérera tout simplement pas le protectionnisme au niveau national. J'attends de la politique européenne qu'elle tienne compte de cela.

Günter Verheugen, vice-président de la Commission. - (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord vous remercier pour l'unité de votre Assemblée et pour votre large soutien en faveur de la politique de la Commission. Je pense que ce soutien est très important et qu'il constitue également un signal très important pour les travailleurs de l'industrie automobile qui sont au centre de ce débat. Il est juste qu'il en soit ainsi.

Certains d'entre vous, dont Mme Harms, M. Hökmark et d'autres, ont fait le lien entre l'innovation et la concurrence. Je voudrais souligner encore une fois très clairement que sans ce lien avec l'innovation, l'industrie automobile européenne ne sera pas compétitive à long terme. Le but de notre politique consiste à garantir que la voiture européenne de demain soit la plus innovatrice au monde, en d'autres termes, plus propre, plus économe et plus sûre. Je fais confiance à nos constructeurs, à nos techniciens et à nos ingénieurs. Nous possédons le potentiel pour y arriver.

Je voudrais passer à un deuxième point, à savoir le financement de la crise. Les banques ne fournissent pas les crédits. Les entreprises ne peuvent pas obtenir les prêts dont elles ont besoin. La Banque européenne d'investissement est à présent notre outil universel. Je dois dire très clairement que la Banque européenne d'investissement a déjà atteint les limites de ce qu'elle peut faire. L'industrie automobile n'est pas le seul secteur que nous demandons à la BEI d'aider. Quid du financement des petites et moyennes entreprises? Quid du financement de nos objectifs ambitieux de protection de l'environnement? Tout vient de la BEI. Je sais maintenant que nous allons recevoir des demandes de l'industrie auxquelles la BEI ne sera tout simplement pas en mesure de répondre parce que nous voulons qu'elle agisse sainement et sans créer de bulles, contrairement à ce que d'autres ont fait. C'est pourquoi les problèmes sont appelés à augmenter au deuxième semestre et nous devons nous y préparer.

Je suis également d'accord avec tous ceux qui ont dit que nous avons besoin d'incitants intelligents pour garantir que toutes les voitures que nous voulons voir arriver sur le marché soient effectivement achetées. Je partage l'avis de M. Groote concernant une taxe automobile basée sur le CO₂. La Commission l'a proposée il y a longtemps et je regrette beaucoup que certains États membres n'aient pas suivi cette proposition à l'époque.

Mme De Vits a parlé du rôle des syndicats et du comité d'entreprise. Je suis heureux de vous informer que ma dernière discussion approfondie avant de venir participer à cette séance a eu lieu avec le président du comité d'entreprise de General Motors Europe. Nous sommes en contact constant et régulier, et nous échangeons toutes les informations dont nous disposons. Je dois avouer que jusqu'à présent, j'ai plus profité de cet échange d'informations que le président du comité d'entreprise. J'en apprends plus de lui que l'inverse. Néanmoins, j'espère pouvoir lui rendre la pareille à l'avenir. Dans quelques jours, nous rencontrerons les syndicats européens de la métallurgie et de l'automobile. Les syndicats sont bien sûr les principales parties impliquées dans les tables rondes, que j'ai déjà mentionnées. Je crois par conséquent que nous avons respecté toutes les exigences.

Lors de la séance des «mains levées», il y a eu plusieurs références aux primes à la casse. Nous devons nous demander si cela sera vraiment utile à long terme. Il se pourrait que nous créions une demande artificielle qui conduira à un nouvel effondrement. Toutefois, tous les constructeurs ont été impressionnés par cette idée parce qu'elle les aidera à sortir de la phase très difficile dans laquelle ils se trouvent actuellement. C'est comme une bouffée d'oxygène qui a beaucoup contribué à limiter les licenciements massifs chez les grands constructeurs en Europe, qui ont pu maintenir leurs effectifs. À cet égard, je crois qu'elle a rempli son objectif.

La prime à la casse est une initiative européenne typique, dans le sens où des règles claires sont en place et que tout le monde peut les voir. Il va sans dire que nous ne pouvons pas financer cette prime sur le budget communautaire. Le budget n'est pas prévu à cet effet et cela ne serait pas possible non plus en termes politiques ou juridiques. Les primes ont eu également un impact transfrontalier positif. Madame Roithová, votre pays en particulier a beaucoup bénéficié des primes généreuses accordées dans d'autres États membres de l'Union européenne. Il y a là une certaine dose de solidarité européenne, qu'il ne faut pas sous-estimer.

Je prends ce débat comme un appel à poursuivre l'action dans ce domaine et à rester sur la balle. Je peux vous promettre que c'est ce que nous allons faire. En ce qui concerne l'industrie automobile, nous avons établi une excellente coopération parmi les différentes parties. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire de revenir sur la question de l'industrie automobile européenne encore une fois avant la fin de votre législature, mais le cas échéant la Commission y est préparée à tout moment. Merci beaucoup.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain (mercredi 25 mars 2009).

Déclarations écrites (article 142)

Zita Gurmai (PSE), par écrit. - (HU) Les caractéristiques propres à la production et au marketing font que tout déclin de l'industrie automobile européenne produit un effet sur d'autres secteurs dans chaque État membre.

En plus de la chute de la demande due à la crise économique et aux problèmes de liquidité qui découlent de la crise financière, l'industrie automobile se trouve également aux prises avec des problèmes structurels à long terme: coûts fixes élevés, offre pléthorique et concurrence sur les prix ont fait que de nombreux constructeurs automobiles ont déjà commencé à se concentrer sur la réduction des coûts et l'accroissement de l'efficacité interne.

La situation ne devrait pas s'améliorer dans un avenir proche, pourtant à long terme l'industrie automobile présente des perspectives mondiales prometteuses, c'est pourquoi il est particulièrement important pour l'industrie automobile européenne de survivre à cette crise et d'être prête à saisir les occasions quand la demande recommencera à croître.

Pour ce faire, il est indispensable de répondre aux attentes des consommateurs et de concevoir des véhicules plus écologiques, plus sûrs et plus intelligents.

La première responsabilité dans la lutte contre cette crise incombe à l'industrie elle-même. L'Union européenne et les États membres peuvent y contribuer en aidant à créer les conditions appropriées et préalables pour la concurrence. Les aides ciblées et temporaires au niveau de l'Union européenne et des États peuvent s'ajouter aux efforts du secteur pour survivre à la crise et peuvent contribuer à atténuer les effets négatifs sur l'emploi de la restructuration imminente. Cette dernière doit faire l'objet d'une attention particulière tant au niveau national que de l'Union européenne.

Krzysztof Hołowczyc (PPE-DE), *par écrit.* – (*PL*) C'est une bonne chose que ce deuxième débat consacré à la crise de l'industrie automobile fasse état des motions du Parlement européen présentées lors du débat de février.

Garantir la compétitivité du marché intérieur est extrêmement important à nos yeux. Nous constatons, avec un certain malaise, les tentatives de certains États membres d'adopter des mesures susceptibles d'enfreindre les principes de la concurrence. C'est pourquoi nous saluons les décisions visant à créer des cadres d'action paneuropéens. Dans ce contexte, nous devons aussi continuer à évaluer l'influence sur le marché européen de la situation de ce secteur aux États-Unis et en Asie et les réactions possibles de la Communauté.

Nous sommes heureux que l'importance de stimuler la demande du marché ait été soulignée. Le maintien d'un juste équilibre entre les mesures telles que l'octroi de prêts à taux peu élevés et la simplification des procédures d'obtention de ressources financière d'une part, et la création d'incitants pour encourager les consommateurs à acheter des voitures neuves d'autre part, peut contribuer à stimuler le marché.

La proposition visant à profiter de cette crise pour procéder à une sorte de «nettoyage» de l'industrie automobile reste inchangée. Nous envisageons la possibilité de créer des produits présentant un nouveau niveau de qualité, des produits basés sur des technologies nouvelles, écologiques et sûres qui répondent aux défis et aux nouvelles tendances de l'Europe du XXIe siècle.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), *par écrit.* – (*RO*) Le secteur de la fabrication automobile emploie environ 2,3 millions de travailleurs, et 10 millions d'emplois supplémentaires en dépendent de façon indirecte. La crise actuelle touche un grand nombre de PME, de sous-traitants et de fournisseurs.

L'Europe sociale accorde la même importance au développement économique et au développement social. Pour pouvoir préserver les emplois et assurer un niveau de vie décent aux salariés du secteur automobile, il est important que les entreprises aient accès à des moyens financiers.

Je demande instamment à la Commission de veiller à ce que les différents fonds européens, tels que le Fonds social et le Fonds européen d'adaptation à la mondialisation, permettent aux salariés de l'industrie automobile de recevoir des formations et de l'assistance lorsqu'ils sont touchés par la baisse de régime des entreprises du secteur.

La législation adoptée par l'UE en matière de promotion des véhicules verts génère des investissements dans la conception et la production des voitures présentant des taux d'émissions de dioxyde de carbone réduits. Mais nous avons besoin de temps, d'innovation et, surtout, d'investissements importants dans les ressources humaines et dans de nouvelles capacités de production. Il faut simplifier, au niveau national et européen, les procédures permettant aux opérateurs économiques d'obtenir des fonds pour la recherche et l'innovation,

tandis que les programmes de recherche doivent être orientés vers des domaines spécifiques de l'industrie automobile impliquant une recherche appliquée.

12. Performances et viabilité du système aéronautique européen - Aérodromes, gestion du trafic aérien et services de navigation aérienne (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0002/2009, de M. Marinescu, au nom de la commission des transports et du tourisme, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (CE) n° 549/2004, (CE) n° 550/2004, (CE) n° 551/2004 et (CE) n° 552/2004 afin d'accroître les performances et la viabilité du système aéronautique européen (COM(2008)0388 - C6-0250/2008 - 2008/0127(COD)); et

-A6-0515/2008, de M. Marinescu, au nom de la commission des transports et du tourisme, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 216/2008 dans le domaine des aérodromes, de la gestion du trafic aérien et des services de navigation aérienne, et abrogeant la directive 2006/23/CE (COM(2008)0390 - C6-0251/2008 - 2008/0128(COD)).

Marian-Jean Marinescu, rapporteur. — (RO) Le paquet Ciel unique européen II concerne l'ensemble du système de transport aérien et a des conséquences directes et positives pour les compagnies aériennes, les fournisseurs de services de navigation aérienne, les contrôleurs aériens, les aéroports et l'industrie aéronautique. Il s'agit véritablement de la réponse du législateur à la nécessité d'harmoniser l'espace aérien européen et de le rendre plus efficace, au profit de l'environnement, de l'industrie et avant tout des passagers.

L'accord conclu avec le Conseil sur le CUE II est un pas en avant pour nous sur la voie de la consolidation de l'Union européenne. Il s'agit de l'étape qui vient naturellement après la création du marché unique, l'adoption de la monnaie unique et la création de l'espace Schengen. À partir de 2012, nous aurons un espace aérien Schengen. Les trajets seront plus courts, le contrôle du trafic sera plus efficace et les services de navigation aérienne seront optimisés et, à l'avenir, intégrés.

Par conséquent, les vols seront plus courts, moins de carburant sera utilisé et les émissions de dioxyde de carbone seront plus faibles, ce qui devrait normalement entraîner une réduction du prix des billets d'avion.

Le compromis atteint à la suite des négociations avec le Conseil reflète la nécessité d'accélérer la formation de blocs d'espace aériens fonctionnels (FAB). Nous avons convenu d'un délai de mise en route des FAB, à savoir six mois à compter de la proposition initiale de la Commission européenne.

Les FAB sont l'élément principal de la création d'un ciel unique européen. C'est pourquoi je salue l'accord signé en novembre dernier concernant le FAB le plus étendu, couvrant l'Europe centrale.

Je voudrais profiter de l'opportunité qui s'offre à moi pour inviter la Commission européenne à apporter son soutien au projet lié au FAB Danube-Roumanie-Bulgarie dans le cadre du cadre financier RTE-T.

Avec l'appui des représentants des présidences française et tchèque, que je tiens à remercier, nous sommes parvenus à répartir équitablement les processus de prise de décision et les compétences entre les États membres et la Commission européenne, en particulier en ce qui concerne le système d'amélioration des performances, qui est un élément essentiel du paquet CUE II.

C'est à la Commission que reviendra la décision concernant l'harmonisation et la mise en œuvre appropriées des objectifs couverts par les plans de performances nationaux.

La proposition initiale de la Commission a été complétée par deux éléments introduits par le Parlement. Le premier est la création d'un poste de coordinateur des blocs d'espace aérien fonctionnels. Nous avons estimé qu'il était nécessaire, sur la base du modèle du RTE-T, de nommer un coordinateur pour faciliter la signature des accords de mise en œuvre des FAB, accélérant ainsi le processus d'achèvement du ciel unique européen. Le deuxième élément concerne la clarification du concept de «projets communs» et la définition des sources de financement les concernant.

Le Parlement européen s'est également efforcé d'accorder une attention particulière au facteur humain. Le compromis trouvé avec le Conseil clarifie également les interconnexions entre le CUE II et l'AESA, en gardant à l'esprit que l'extension des pouvoirs de l'Agence dans les aérodromes, la GTA/SNA et l'ATC constituent véritablement l'aspect «sécurité» du paquet.

Je pense qu'il est extrêmement important d'établir une définition claire et complète pour les aérodromes couverts par ce règlement.

Les nouvelles spécifications fixées par l'AESA doivent s'intégrer dans celles en vigueur. De plus, nous avons eu l'opportunité de mentionner les dérogations accordées jusqu'ici. J'ai également réussi à introduire certaines dispositions concernant la nécessité de renforcer et d'étendre le processus de consultation à toutes les parties prenantes.

Les rapports sur lesquels nous voterons demain constituent un important pas en avant sur la voie de la création d'un ciel unique européen, et je suis convaincu que ce sera un succès et un triomphe pour toutes les parties prenantes.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, chers députés, à la veille des élections européennes et à deux semaines de l'adoption du troisième paquet maritime, les institutions européennes sont sur le point d'envoyer un autre signal positif aux citoyens européens, démontrant ainsi qu'en ces temps de crise, la Commission, le Parlement et le Conseil sont du côté des citoyens, sont capables de contrer une crise difficile et de fournir des réponses pratiques.

La réforme du ciel unique européen est un signal important qui aura des conséquences pour l'industrie et les citoyens et qui réduira la pollution environnementale. Les données dont nous disposons sur les difficultés rencontrées par le secteur du transport aérien sont bien connues - d'autres données nous sont parvenues aujourd'hui et je les citerai dans ma réponse - et nous avons dès lors montré que nous pouvions réagir à une crise, ce qui est positif. En effet, les Européens prennent conscience de l'existence des institutions et de leur capacité à affronter les difficultés.

Pour cette raison, je voudrais remercier le Parlement pour la rapidité avec laquelle il a adopté cette décision. Je remercie M. Marinescu, avec qui j'entretiens une amitié de longue date, forgée par notre collaboration, côte à côte, au Parlement - je connais ses capacités, qu'il a pu démontrer encore en travaillant aux côtés de la Commission et en obtenant un résultat important en très peu de temps - et, avec lui, je voudrais également remercier tous les rapporteurs fictifs, qui ont permis aux institutions de soutenir une fois encore la population européenne.

Il s'agit là certainement d'un engagement majeur qui, je le répète, constitue une réponse efficace. En réalité, le transport aérien a besoin de mesures pratiques et tangibles permettant de satisfaire aux exigences à la fois des transporteurs et, surtout, des passagers. À cette fin, j'insiste sur la création d'un régulateur de services chargé de veiller à ce que les monopoles ne nuisent pas à la qualité des services. En outre, en plus de faciliter le déploiement des systèmes nationaux, l'introduction rapide d'un gestionnaire du réseau aérien pourrait ouvrir la voie pour tous les modes de transport, mais aussi pour les secteurs des télécommunications et de l'énergie.

Je voudrais insister sur le soutien accordé par le Parlement à la Commission concernant le développement d'un nouvel instrument de financement des projets d'infrastructures transfrontaliers dans le cadre, entre autres, du programme SESAR. Le Parlement a conscience de l'importance de ce partenariat et réaffirme le rôle important joué par les opérateurs en termes de mise en œuvre de ce projet ambitieux.

Je suis ravi que le Parlement se joigne à la Commission pour reconnaître, par le biais d'une déclaration commune, l'importance à accorder au facteur humain. En particulier, le Parlement a donné son appui au renforcement de la position des forces militaires par la création du ciel unique. Je soutiens totalement cette position, notamment parce que pendant un certain temps, j'ai été contrôleur aérien dans l'armée et je suis donc conscient du rôle important joué par les contrôleurs militaires dans le secteur du trafic aérien. Je citerai, à titre d'exemple, les salles de contrôle que j'ai visitées, où des opérateurs civils et militaires travaillent côte à côte pour garantir la sécurité du transport aérien.

La déclaration commune, que je soutiens, stipule que la Commission doit souligner la nécessité de prendre dûment en compte les facteurs humains afin de mettre en œuvre efficacement les réglementations relatives au ciel unique européen, doit être convaincue que la sécurité ne peut jamais être considérée comme acquise et doit reconnaître la nécessité de renforcer encore la culture de la sécurité, en particulier en intégrant un mécanisme d'alerte fiable en cas d'accident et un système de «culture juste», de sorte à tirer des leçons des accidents.

La Commission déclare qu'elle instaurera un modèle de services basé sur une véritable culture de la sécurité, intégrant un mécanisme d'alerte efficace en cas d'accident et un système de culture juste en tant que base de la sécurité. Elle garantira que les professionnels chargés d'assurer la sécurité auront un niveau de compétence

suffisant et promouvra l'implication des représentants du personnel dans la création du ciel unique européen au niveau national, communautaire et des blocs d'espace aérien fonctionnels. Elle évaluera l'intégration des facteurs humains dans la création du ciel unique européen au plus tard en 2012.

Pour conclure, je dirais que pour la première fois, tous les aspects de l'ensemble du secteur de l'aviation ont été pris en compte. Grâce à cette nouvelle approche, la sécurité des mouvements au sol dans les aéroports, dans les couloirs aériens et au cours du décollage et de l'atterrissage sera gérée par un organe unique.

Cela marque le début d'une nouvelle phase pour l'Agence de la sécurité aérienne. Cette adoption si rapide du paquet - je vous en remercie encore - démontre la forte volonté politique qui existe au niveau européen pour réaliser les grandes idées de l'un de mes prédécesseurs, qui n'est hélas plus des nôtres aujourd'hui: Loyola De Palacio. Elle souhaitait un véritable ciel unique européen au bénéfice des citoyens européens. Aujourd'hui, nous sommes capables de réaliser cette réforme.

Teresa Riera Madurell, rapporteure pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. – (ES) Madame la Présidente, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie considère la proposition de la Commission comme positive car elle gomme les défauts du premier paquet en matière de cohérence, d'efficacité, de réduction des coûts et d'amélioration de la gestion.

Les principales contributions de la commission de l'industrie concernent le financement. Le plan directeur ATM nécessite des ressources énormes. C'est la raison pour laquelle il faut pouvoir utiliser le financement public si nécessaire et l'investissement initial ne peut être préfinancé par les utilisateurs.

Les contributions portent également sur le rôle d'Eurocontrol qui, selon nous, doit être entièrement révisé afin de garantir une bonne gouvernance et un contrôle de la fourniture de services. Concernant la privatisation des services, je pense toujours qu'il est plus efficace de réaliser une étude prospective, sans idée préconçue, et de prendre notre décision sur la base des résultats obtenus.

Enfin, je tiens à souligner une nouvelle fois que l'instauration du ciel unique est essentielle pour faire des progrès en vue d'atteindre les objectifs de Kyoto. En tant qu'Espagnole, je suis ravie que l'erreur survenue concernant Gibraltar ait été corrigée.

Je souhaite également remercier la Commission pour sa coopération excellente et les services de la commission de l'industrie et mon groupe parlementaire pour leur soutien précieux.

Georg Jarzembowski, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur Tajani, Mesdames et Messieurs, nous devrions tous être très reconnaissants envers M. Marinescu. En très peu de temps, il est parvenu à un accord avec le Conseil européen avec l'appui du vice-président de la Commission. Ce deuxième paquet législatif nous permettra de gérer notre espace aérien de manière plus efficace dans les années à venir. Il permettra également aux compagnies aériennes et, en fin de compte, aux consommateurs, d'économiser jusqu'à 3 milliards d'euros et de réduire les émissions de CO₂ de 1 2 % au maximum. Ces objectifs importants concernant les coûts, les consommateurs et l'environnement sont maintenant à notre portée.

Dans le premier des deux règlements, les États membres s'engagent enfin à faire ce qu'ils auraient dû faire il y a des années, à savoir établir rapidement des blocs d'espace aérien fonctionnels. Ces blocs, qui ne sont plus divisés en fonction des frontières nationales, mais en fonction des flux fonctionnels du trafic aérien, permettront une gestion plus efficace et plus sûre de l'espace aérien et aideront à prévenir les files d'attente dans le ciel.

Je remercie la Commission pour son soutien et le rapporteur pour sa détermination à nommer un coordinateur européen des blocs d'espace aériens fonctionnels, car nous aurons des difficultés pour garantir que les États membres établissent vraiment ces nouveaux blocs. Il importe qu'un coordinateur travaillant au nom du Parlement et de la Commission puisse insister sur la création de ces nouveaux blocs.

Il est également important que la gestion de l'espace aérien militaire soit intégrée dans ce système et que nous disposions d'un véritable plan directeur pour le ciel unique européen, qui applique et mette en œuvre les résultats technologiques du projet de recherche sur le contrôle du trafic aérien SESAR. Enfin, il est également important pour nous que l'Agence européenne de sécurité aérienne soit chargée de mettre en œuvre les normes et les activités de gestion des aéroports, la gestion du trafic aérien et les services de navigation aérienne. Cette organisation doit être dotée du personnel et de l'équipement nécessaires en temps opportun. Nous sommes tout à fait favorables, et j'espère que la Commission sera d'accord avec nous, à ce que l'AESA consulte les secteurs de l'industrie concernés pour trouver des solutions pratiques relatives à toutes ses nouvelles activités, de sorte que ces solutions soient vraiment efficaces.

Ulrich Stockmann, au nom du groupe PSE. – (DE) Madame la Présidente, une chanson dit «Dans le ciel, la liberté doit être sans limites». Ce n'est tout simplement pas vrai. Le ciel européen consiste en un assemblage de 60 centres de contrôle nationaux. Ce nombre est deux fois plus élevé qu'aux États-Unis, mais pour un trafic aérien deux fois moins important. En outre, des zones militaires interdites de survol empêchent les appareils de voler en ligne droite d'un aéroport à l'autre. Cette situation n'est pas viable, en particulier vu le fait que le volume du trafic aérien double tous les 10 ou 15 ans. Et lorsque le volume du trafic double, le risque pour la sécurité est multiplié par quatre.

Cela nous a poussés, en 2004, à lancer l'idée d'un ciel unique européen. Malheureusement, le Conseil de ministres a insisté, à l'époque, pour que les États membres se mettent d'accord entre eux concernant les blocs d'espace aérien à créer. Cela a été une erreur car les États membres ont perdu beaucoup de temps et se sont empêtrés dans des questions de compétence nationale.

Aujourd'hui, le Parlement et un bon rapporteur ont créé un règlement avec des objectifs clairs et des règles fondamentales pour l'introduction de ces blocs d'espace aérien d'ici à 2012. Cela contribue à la sécurité, à la protection climatique et à la réduction des coûts du trafic aérien: raccourcissement des vols de 50 km, réduction de 12 % des émissions de CO₂, économie de 3 milliards d'euros pour les compagnies et diminution des retards pour les passagers. En bref, j'espère que cette réforme sectorielle du ciel portera enfin ses fruits et nous emmènera un peu plus loin.

Nathalie Griesbeck, *au nom du groupe ALDE.* – Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire et chers collègues, à mon tour de me réjouir de ce rapport sur le ciel unique européen comme un réel pas en avant dont nous sommes nombreux à nous féliciter.

Ces deux règlements répondent à de fortes attentes de tous les acteurs concernés dans tous les pays de l'Union car la fragmentation excessive du système actuel engendre des effets au coût élevé et surtout des lourdes inefficacités dans la gestion du trafic.

Grâce à ce nouveau ciel européen, les avions abandonneront progressivement les trajectoires non linéaires qu'ils sont actuellement contraints d'effectuer pour emprunter des trajectoires plus directes, donc plus efficaces et surtout moins chères pour les voyageurs.

Je me réjouis vraiment que cela permette de réduire l'impact du transport aérien sur l'environnement, bien entendu, et de diminuer le coût pour le consommateur.

Associé à l'harmonisation des normes de sécurité, cela constitue aussi une avancée très intéressante et cela pourra rendre le service des transports aériens à la fois plus sûr, plus court bien entendu, mais aussi et surtout moins polluant et moins coûteux.

Au nom du groupe de l'Alliance, j'appelle la Commission cependant à mettre à disposition des moyens financiers, notamment, et logiquement les fonds des réseaux transeuropéens, mais aussi des aides de la Banque européenne d'investissement pour financer tous les projets communs de grande envergure destinés à améliorer la navigation européenne aérienne.

Une nouvelle fois, je crois, le Parlement européen a réussi à dépasser ses divisions pour aller de l'avant et conduire le Conseil à trouver un accord rapide sur ce dossier essentiel pour l'aviation européenne et la réduction de son impact sur l'environnement, et avec M. le Commissaire, je me réjouis aussi que cela constitue un signe concret, tangible pour nos concitoyens.

Roberts Zīle, *au nom du groupe UEN.* – (*LV*) Merci, Madame la Présidente, je salue le fait que les nouvelles dispositions législatives uniront les technologies de gestion du trafic aérien et permettront d'avancer vers la création d'un système combiné de blocs d'espace aérien fonctionnels, réduisant ainsi la fragmentation du trafic aérien dans l'Union européenne. En conséquence, une planification plus efficace des routes réduira la consommation de carburant et les émissions nuisibles, et le transport aérien deviendra ainsi plus respectueux de l'environnement. Toutefois, concernant les charges discriminatoires et illégales imposées par la Russie aux transporteurs de l'Union européenne qui volent au-dessus de la Sibérie, nous n'avons malheureusement pas pu présenter à la Commission européenne un mécanisme lui permettant d'adopter une position adéquate au cours des négociations avec la Russie en la matière. Toutefois, selon moi, d'une manière ou d'une autre, l'Union européenne devra disposer d'un tel mécanisme pour influer sur les situations où un pays extracommunautaire soumet les transporteurs européens à une discrimination; le principe de ce mécanisme n'est en réalité rien d'autre que l'égalité mutuelle. Il nous reste donc à accomplir cette tâche. Je vous remercie.

Eva Lichtenberger, *au nom du groupe Verts*/ALE. – (*DE*) Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de remercier le rapporteur, qui a entamé ces négociations avec une bonne dose d'engagement et d'expertise. Ces négociations étaient nécessaires car, même si les frontières sont invisibles dans le ciel, elles sont bien présentes. Les frontières étaient avant tout nationales et, il faut le dire, basées sur l'égoïsme national. Elles ont en outre contribué à empêcher l'unification de l'espace aérien européen.

Vu la vitesse de déplacement, les exigences en matière de sécurité et la forte croissance du trafic aérien, il aurait dû être possible d'introduire ces améliorations bien plus tôt, surtout eu égard au fait que le concept de blocs d'espace aérien a fait l'objet de discussions et de négociations depuis 2004. Je pense que nous pouvons désormais faire des progrès importants dans ce domaine. Il ne s'agit pas uniquement d'améliorer les routes aériennes, d'améliorer le confort des passagers et d'améliorer la prévisibilité. Ces blocs, s'ils sont mis en œuvre efficacement, entraîneront une réduction des émissions. Nous devons d'urgence réduire les émissions du trafic aérien en raison de la très forte hausse de ce trafic et du manque d'efficacité de notre système d'échange de quotas d'émissions.

Le Conseil a manifesté jusqu'au bout son opposition. Celle-ci n'a pas porté les fruits escomptés et c'est pourquoi je vote en faveur de ce rapport.

Michael Henry Nattrass, au nom du groupe IND/DEM. – (EN) Madame la Présidente, il y a dans cet hémicycle une soif de pouvoir et de contrôle – des niveaux de contrôle dont seul l'URSS aurait rêvé. Un contrôle de l'UE qui tue l'innovation et un pouvoir de l'UE qui fausse la demande du marché, en battant en brèche les souhaits des électeurs. Maintenant, même le ciel n'y échappe pas.

Sous prétexte d'efficacité, l'UE – l'une des bureaucraties les plus inefficaces au monde - veut contrôler l'efficacité dans le ciel. L'UE cherche à mettre des obstacles à l'innovation des partisans de l'économie de marché tels qu'Easyjet et Ryanair, parce qu'ils plaisent à la population, et nous savons à quel point l'UE ignore la population. L'UE veut se doter d'un coordinateur des blocs d'espace aérien fonctionnels: un titre ronflant pour un dictateur régissant le contrôle du trafic aérien, les aéroports et aussi l'industrie.

C'est ce même type de contrôle qui a finalement envoyé l'URSS aux oubliettes, mais tout ça pour défendre quelles couleurs? Uniquement pour défendre les couleurs de l'UE. Ce n'est pas pour satisfaire la population, et cela n'a rien à voir avec la demande. La réussite dépend de l'efficacité et de la capacité à répondre à la demande, ce qui ne peut se faire que dans une économie de marché – et non par le contrôle néfaste de l'UE, le manque de compréhension et l'UE et le manque d'expertise de l'UE, tel qu'affiché dans cet hémicycle.

Ressuscitons l'efficacité en permettant à l'offre de répondre à la demande et en permettant l'innovation. Ce ne sont pas les oignons de l'UE. S'il vous plaît, votez contre.

Luca Romagnoli (NI). - (*IT*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je salue la création du ciel unique européen et suis pratiquement convaincu qu'il améliorera l'efficacité et la sécurité de l'aviation, tout en réduisant son impact environnemental.

De plus, je voudrais souligner que l'Italie a déjà lancé l'initiative «Blue MED» avec Chypre, la Grèce et Malte. Il s'agit d'un bloc d'espace aérien fonctionnel qui améliore l'efficacité des vols et permet de réduire les coûts, précisément en éliminant la fragmentation des ciels sur une grande partie de la Méditerranée. En bref, lorsque l'objectif est de renforcer la transparence - je m'adresse ici au député qui s'est exprimé avant moi - et lorsque les incitants mis en œuvre rendent les services plus efficaces, nous ne pouvons qu'afficher notre satisfaction.

Pour conclure, je salue également l'objectif d'optimisation de la gestion des aéroports. J'espère à cet égard que nous agirons bientôt pour améliorer les services aux passagers dans les aéroports qui, à Rome par exemple, sont souvent insatisfaisants. Je voudrais remercier M. Marinescu pour son excellent rapport et la Commission pour cette initiative.

Reinhard Rack (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, les deux rapports de M. Marinescu concernent l'amélioration de l'organisation du trafic aérien en Europe. Nous avons pu obtenir de nombreuses choses en première lecture, notamment grâce aux travaux importants et fructueux du rapporteur. C'est essentiel, surtout à un moment où l'industrie aéronautique en Europe et dans le monde entier se trouve dans une situation difficile.

Toutefois, nous ne devons pas seulement nous préoccuper d'améliorer la fonctionnalité dans l'immédiat, pendant la crise actuelle. Nous devons également continuer à nous concentrer sur des questions importantes du passé, et notamment les droits des passagers. Avant la crise du 11 septembre, nous avons établi un règlement pour les passagers sur le refus d'embarquement et les retards, dans lequel nous prenions comme

norme le besoin de protection du secteur aéronautique et non le besoin de protection des passagers. Les compagnies exploitent de manière flagrante cet élément dans la situation actuelle marquée par la crise et les mauvaises conditions climatiques hivernales. Leur comportement est honteux.

Je voudrais ensuite évoquer les substances liquides. De nombreuses choses changent dans le ciel en ce moment, mais l'ancien règlement sur les liquides reste en place. Il n'augmente en aucune manière la sécurité. Il ne fait que fournir à quelques personnes un emploi aux postes de contrôle des aéroports. Ces contrôles ennuient de nombreux individus et, comme cela a déjà été souligné, ils ne donnent aucun résultat, sinon celui de se donner bonne conscience. Monsieur Tajani, vous et votre prédécesseur nous aviez assuré que ce règlement ridicule serait supprimé après avoir vérifié qu'il n'apportait rien en termes de sécurité. Nous attendons impatiemment cette suppression.

Jörg Leichtfried (PSE). - (*DE*) Madame la Présidente, aujourd'hui, la question ne porte pas uniquement sur le fait que les avions volent par-delà les frontières. Même si les personnes en haut à droite, qui ne tiennent pas spécialement un discours ridicule, mais se cachent derrière leurs beaux drapeaux, semblent ne pas l'avoir compris, il s'agit ici d'une déréglementation totale de l'espace aérien européen. Dans cette situation, il est essentiel que cet espace aérien déréglementé soit géré, contrôlé et mis en œuvre au niveau central. Ces deux rapports apportent la bonne solution à cet égard.

Il est essentiel d'améliorer la coordination des vols en Europe. Il est également essentiel d'appliquer les mêmes normes de sécurité élevées partout, et je suis convaincu que la voie que nous empruntons est la bonne. Avec nos blocs d'espace aérien actuels, les vols sont trop nombreux, trop longs et empruntent des routes très tortueuses. En plus, les émissions de CO₂ sont bien trop élevées et les compagnies aériennes font face à des coûts énormes. Tout cela va changer et s'améliorer avec le règlement que nous adopterons demain.

Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour remercier le rapporteur, M. Marinescu, pour son excellent travail. Je pense que nous avons collaboré pour arriver à quelque chose de très positif pour les citoyens européens. C'est pour cela que nous sommes ici.

Robert Evans (PSE). - (EN) Madame la Présidente, M. Tajani a déclaré au début de ce débat que ce rapport envoyait un signal positif aux citoyens européens. Je suis d'accord, et telle est la finalité de notre travail.

Je tiens à me référer en particulier aux aérodromes, parce que nous devons appliquer à ces établissements une législation européenne sensée. Je pense qu'elle est sensée, puisqu'elle protège le citoyen, et ce grâce à une extension du mandat de l'AESA.

Il est toutefois quelques points que je voudrais clarifier. J'estime qu'il est correct que nous éliminions les petits aérodromes qui ne servent que les aspects récréatifs et de loisirs de l'aviation et que nous les retirions du champ d'application. L'amendement 44 déposé par M. Marinescu et d'autres est important, parce qu'il modifie la base, qui passe du poids de l'aéronef à la longueur de piste de 800 m. Je me demande toutefois si le commissaire et M. Marinescu pourraient, dans leur résumé, m'assurer que la définition de «ouvert au public» sera correctement expliquée, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté quant à la définition réelle d'«usage public». Pourraient-ils expliquer si cette expression signifie commercialement viable, si elle concerne les personnes qui achètent des billets d'avion ou si elle signifie que le public peut réellement y avoir accès? Il pourrait en résulter plus tard une pierre d'achoppement, qui sera écartée, je l'espère.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, chers députés, je suis ravi que cette Assemblée se soit prononcée à l'unanimité ou presque en faveur de la réforme du ciel unique européen. Je constate que seul M. Nattrass a voté contre, et ne je comprends pas pourquoi: soit il n'a pas compris, soit il n'a pas bien lu le projet de réforme du ciel unique européen. Je ne comprends pas ce que vient faire l'Union soviétique ici: chacun est libre de dire ce qu'il veut, je ne suis pas un nostalgique de l'Union soviétique.

Toutefois, concernant les points sérieux contenus dans le rapport et soulevés au cours du débat, je voudrais souligner que nous fournissons ici une réponse pratique à une crise du secteur du transport aérien. Les données fournies aujourd'hui par l'IATA sont préoccupantes. Selon les déclarations du directeur général, au cours de cet exercice financier, le secteur perdrait 4,7 milliards de dollars ou près de 3,5 milliards d'euros, soit pire que ce qui était prévu. Ses bénéfices devraient chuter de 12 %.

Face à une crise de ce type, nous sommes toutefois en mesure d'introduire des normes de réduction des coûts. Globalement, une fois qu'elle sera mise en œuvre et qu'elle fonctionnera à plein régime, la réforme dans son ensemble, et notamment SESAR, devrait déboucher sur une économie totale d'environ 40 milliards d'euros.

Il ne faut pas oublier non plus la réduction de la pollution qui sera substantielle - et je crois que cela tient à cœur à Mme Lichtenberger.

Concernant le problème soulevé par M. Zīle en matière de réciprocité et de taxes de survol imposées sur tous les appareils qui survolent la Sibérie, il a fait l'objet d'un accord signé avec la Russie, qui n'a pas encore été mis en œuvre. Nous avons soulevé la question au cours de plusieurs réunions avec les ministres des transports compétents. Elle a également été évoquée lors du dernier sommet à Moscou entre la Commission européenne et MM. Poutine et Medvedev, ainsi que le ministre des transports, que j'ai rencontré face-à-face. Je ne constate aucun progrès significatif de la part de la Russie, mais nous persévérerons.

Le principe de réciprocité, qui aurait pu être inclus dans le texte, n'a pas reçu l'appui du Conseil. La plupart des États membres s'y sont opposés et un débat a donc eu lieu lors du dernier Conseil des ministres des transports. Il n'a pas été possible d'inclure ce principe dans le texte législatif.

Toutefois, concernant les questions soulevées par M. Romagnoli relatives aux aéroports de la ville de Rome, je peux dire, comme d'habitude, que la Commission européenne procède toujours aux vérifications qui s'imposent. Concernant l'application du règlement relatif à la protection des passagers à mobilité réduite, les aéroports Fiumicino et Ciampino peuvent être cités en exemple car ils ont appliqué le règlement européen plus tôt que les autres aéroports. J'ai d'ailleurs présenté le nouveau règlement à la fin du mois de juillet dernier à l'aéroport Fiumicino.

Cela ne signifie pas que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers: je pense ici au scandale lié aux 42 millions d'objets volés dans les bagages du monde entier, au million de valises ou de sacs perdus. Au vu de ces données, j'ai ordonné une enquête de la direction générale de l'énergie et des transports. J'ai laissé un mois aux organisations compétentes pour répondre, et si leurs réponses confirment les données fournies et reprises dans la presse, j'envisagerai de proposer une réforme du règlement existant, que je considère comme un peu faible en matière de protection des passagers. J'envisage peut-être de charger certains organes nationaux de vérifier que la réglementation communautaire est appliquée.

Mon attention se porte certainement sur la question des «droits des passagers» et je tiens ici à vous rassurer, en réponse à la question de M. Romagnoli, et à rassurer le Parlement dans son ensemble, ainsi qu'à confirmer mon engagement continu à essayer de protéger encore plus les droits des passagers. Ce n'est pas un hasard si, après la présentation et l'adoption du règlement sur le transport aérien, la discussion porte également sur les transports maritimes et par bus.

Je tiens aussi à dire à M. Evans que les critères pris en compte sont la valeur commerciale des aéroports et la longueur des pistes, auxquelles il a fait référence. La définition à laquelle il renvoie a été quelque peu supplantée par les critères déterminés.

Je crois que je peux une fois encore vous remercier et insister sur la question de la sécurité du transport aérien qui, grâce à cette réforme, sera encore accrue, même si je suis convaincu que le transport aérien en Europe est déjà sûr aujourd'hui. Toutefois, s'agissant de la sécurité, il n'y a aucune limite. Nous devons toujours en faire plus. C'est pourquoi, dans tous les secteurs où il est possible de renforcer la sécurité des transports, je tiendrai totalement mes engagements et j'essaierai de soumettre des propositions au Parlement européen et au Conseil qui montrent vraiment aux citoyens européens que les institutions européennes peuvent les aider.

Pour conclure, je vous remercie une fois encore. Je remercie M. Marinescu, mais aussi tous les députés, tous les coordinateurs, tous les représentants élus qui ont pris la parole au cours de ce débat, car nous n'aurions rien pu faire sans un engagement fort du Parlement - qui a montré à cette occasion qu'il ne souhaitait pas perdre de temps - à intervenir en pratique sur des questions qui touchent directement les citoyens européens, un engagement qu'il a pris aux côtés de la Commission. Je remercie également les services de la Commission européenne pour leur travail énorme, et je suis ravi qu'au cours des interventions, quelqu'un ait également remercié les services pour leur coopération.

Ensemble, nous avons également réussi à pousser l'industrie aéronautique à se rendre compte que les institutions étaient capables - je le répète et le souligne - de remédier à une crise difficile. Je crois que les citoyens européens et le monde de l'entreprise n'attendent pas de nous une aide générale ou des mesures purement législatives, mais que nous devons montrer que les institutions sont capables d'être près des citoyens, de les soutenir, ainsi que les entrepreneurs et tous ceux qui s'engagent à contrer cette crise. Ils doivent sentir que les institutions sont capables de les aider et de les soutenir afin de surmonter ensemble cette période difficile pour l'économie européenne, qui survivra - j'en suis profondément convaincu -, grâce à la mise en œuvre de règles sérieuses et précises qui s'appliquent à chacun.

L'absence et la faiblesse des règles ont donné lieu à une crise financière et économique. Nous, Européens, qui nous réclamons d'une civilisation basée sur le droit romain et le code napoléonien, qui se base sur des règles et le respect de règles, sommes convaincus que grâce à ces règles, nous pourrons surmonter les difficultés actuelles et, surtout, que nous serons de plus en plus à même de disposer d'un système capable d'être libre, mais aussi de résister aux difficultés financières et économiques.

Je vous remercie une fois encore pour votre engagement fort. Je suis ravi de participer à ce moment politique important et de le partager avec vous.

Marian-Jean Marinescu, *rapporteur.* – (RO) Permettez-moi de donner quelques réponses brièvement.

Concernant Eurocontrol, le processus de réforme est lancé. De nouvelles responsabilités peuvent donc être attribuées. Concernant le «propriétaire de l'air», je pense que les organisations qui seront le plus heureuses après l'adoption de ce rapport seront les compagnies aériennes, y compris Ryanair.

Concernant l'«utilisation publique», la description exclut même les aéroports destinés aux clubs aériens ou à l'aviation de loisirs. C'est pourquoi nous souhaitions exclure ces aéroports du règlement, pour ne pas compliquer davantage les choses.

Je tiens également à vous remercier pour vos commentaires positifs sur mon travail. Je pense toutefois que je n'aurais absolument pas pu accomplir cette tâche seul. C'est pourquoi je voudrais remercier sincèrement les rapporteurs des autres groupes politiques, M. Stockmann, M. Leichtfried, M. Degutis, M. Zile et Mme Lichtenberger pour leurs contributions spécifiques à ce dossier, ainsi que pour leur soutien lors des négociations avec le Conseil.

Je souhaite également souligner que la majorité des propositions présentées dans les amendements déposés pour la plénière par MM. Kohlíček et Markov figurent déjà dans le compromis trouvé avec le Conseil.

Monsieur le Commissaire, je tiens à vous féliciter pour cette réussite. J'espère qu'elle se traduira par un vote positif demain au Parlement et à la fin du mois au Conseil.

Je tiens à remercier l'équipe d'experts de la Commission, qui a travaillé à nos côtés pour parvenir à cet accord. Je remercie également les présidences française et tchèque pour leurs efforts, et en particulier Thierry Boutsen et Vera Zazvorkova.

La Présidente. - La discussion commune est close.

Le vote aura lieu demain (mercredi 25 mars 2009).

Déclarations écrites (article 142)

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. – (LT) Bien que le système actuel de transport aérien soit considéré comme particulièrement sûr, l'augmentation rapide des volumes engendrera probablement de nouveaux défis en matière de sécurité. Nous devons donc prendre des mesures au niveau communautaire pour maintenir, voire augmenter encore ce niveau de sécurité à l'avenir. Le plus important est de renouveler et d'uniformiser les normes dans les secteurs qui ne sont pas encore régis par une législation européenne (et qui, pour cette raison, se caractérisent par une fragmentation réglementaire et par un manque de contrôle) afin de les intégrer à l'approche unifiée. Ceci est particulièrement caractéristique de deux éléments de la chaîne du transport aérien considérés comme essentiels du point de vue de la sécurité, dans la mesure où ils représentent le risque potentiel le plus élevé.

Christine De Veyrac (PPE-DE), *par écrit.* – Un compromis a été trouvé entre le Conseil et notre institution, permettant ainsi de conclure ces deux dossiers en 1ère lecture.

Je me réjouis de cet accord, qui est une étape importante dans la création d'un ciel unique européen.

Cela permettra de réaliser des améliorations importantes en termes de durée des vols, de consommation de carburant, de coût des voyages et de rejet de CO2.

Si le premier règlement met l'accent sur la performance et la modernisation du système aéronautique européen, le second met en avant les impératifs de sécurité et s'assure que cette évolution importante dans la gestion du trafic aérien en Europe ne se fera pas au détriment de la sécurité des avions et de leurs passagers.

Le Parlement s'est battu pour que ces deux textes, qui sont très complémentaires, soient votés ensemble et je me félicite que notre institution ait réussi à en convaincre le Conseil.

États membres, compagnies aériennes et passagers: tous sont les bénéficiaires de ces nouvelles règles qui préparent le transport aérien des prochaines décennies.

Je vous remercie de votre attention.

Kathy Sinnott (IND/DEM), *par écrit.* – (*EN*) Lors de l'élaboration de la politique en matière d'aviation, la sécurité doit toujours être notre préoccupation première. Je salue les objectifs de ce rapport, qui vise à rendre l'aviation plus sûre et plus efficace pour toutes les personnes concernées.

Si nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité, nous devons aider les aéroports et les autorités chargées du trafic aérien à s'y conformer. L'élaboration d'un cadre réglementaire unifié et l'application des nouvelles technologies seront coûteuses. Les aéroports régionaux auront sans doute bien du mal à supporter les coûts supplémentaires liés à l'actualisation de leurs systèmes.

L'aéroport de Shannon à l'ouest de l'Irlande assure le contrôle du trafic aérien pour une importante partie de l'Atlantique-Nord. Cet aéroport ayant perdu de nombreuses routes ces dix dernières années, il est toutefois possible qu'il n'ait pas les fonds nécessaires pour apporter ces améliorations. Dans l'environnement économique actuel, il ne sera pas facile d'emprunter des fonds pour acheter des nouveaux équipements et assurer des formations. Répercuter ces coûts sur le consommateur pourra entraîner une diminution des retours

Afin de garantir cette transition vers des transports aériens plus sûrs, je propose que la Commission dégage des fonds afin de favoriser ce processus.

(La séance, suspendue à 20 heures, est reprise à 21 heures)

PRÉSIDENCE DE MME MARTINE ROURE

Vice-présidente

13. Composition du Parlement: voir procès-verbal

14. Interopérabilité entre chargeurs de téléphones portables (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur l'intéropérabilité entre chargeurs de téléphones portables, de Marco Cappato, au nom du Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (O-0057/2009) (B6-0225/2009).

Marco Cappato, *auteur.* – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous discutons ici d'un sujet très clair et simple: il y a environ 500 millions de téléphones portables en circulation en Europe et il existe 30 types différents de chargeurs. La raison technique de cette différence? Aucune. Il n'y a aucune raison technique. Cela entraîne d'une part une spéculation déloyale de la part des producteurs, et d'autre part, cela crée des dommages environnementaux évidents, puisqu'en raison du piège dans lequel tombent les consommateurs, des centaines de millions de chargeurs de téléphones sont dispersés dans l'environnement tous les deux à trois ans.

La Commission européenne - le commissaire Verheugen - a répondu très rapidement à notre question relative aux mesures à prendre pour harmoniser ces dispositifs. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous sommes ici pour demander au commissaire où nous en sommes. Une solution possible est l'autorégulation, à savoir que les producteurs de téléphones portables et, donc, de chargeurs, s'accordent très rapidement pour imposer une norme qui mette fin à cette situation véritablement ridicule et nuisible.

Nous devons dès lors affirmer sans détour, Monsieur le Commissaire, que quelle que soit la garantie d'autorégulation que les producteurs souhaitent donner, nous prendrons clairement des mesures réglementaires si cette réponse s'avérait insuffisante. Ces réglementations ne toucheraient pas seulement les téléphones portables et leurs chargeurs, mais aussi les autres appareils numériques pour lesquels un problème similaire existe. De cette manière, l'Europe pourrait également - et j'en termine, Madame la Présidente - imposer des normes qui pourraient, en fin de compte, être appliquées au niveau international. C'est une grande opportunité, qui a trait à une question technique, mais qui revêt une grande importance pour les consommateurs européens.

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je suis ravi d'informer les membres du Parlement européen que de réels progrès ont été accomplis en matière d'harmonisation des chargeurs de téléphones portables en Europe.

Toutefois, je tiens d'abord à remercier MM. Cappato et Manders pour l'engagement dont ils ont fait preuve à l'égard de ce problème, qui touche les citoyens européens au quotidien.

Je suis totalement d'accord avec eux pour dire que nous devons mettre fin à l'augmentation constante du nombre de chargeurs et qu'il doit être possible, à l'avenir, de charger les téléphones portables au moyen d'un chargeur unique et harmonisé. Les centaines de millions de chargeurs et adaptateurs inutilisables en Europe constituent une charge ridicule pour l'environnement et représentent en même temps un énervement coûteux pour les consommateurs. Aujourd'hui, quiconque change de téléphone portable a généralement besoin d'un chargeur tout à fait différent. Même les divers modèles d'un même fabricant n'utilisent pas le même chargeur.

Ce problème n'est pas nouveau. Il est toutefois important de réaliser que charger un téléphone portable n'est pas la même chose que mettre du carburant dans une voiture; c'est un acte beaucoup plus complexe. Il y a quelques années, la technologie n'atteignait même pas un niveau rendant une harmonisation complète possible, en particulier en raison des risques en matière de sécurité. Les téléphones portables pouvaient surchauffer, voire exploser, au cours du chargement.

Entre-temps, ces difficultés ont été surmontées et aucune raison technique n'empêche l'harmonisation.

C'est pourquoi j'ai pris des mesures spécifiques pour encourager l'industrie à mettre sur le marché un chargeur standard.

J'ai confiance en une action rapide de l'industrie. Toutefois, il nous incombe, en tant qu'institution européenne, de ne pas nous endormir sur nos lauriers. Nous ne devons en aucun cas exclure la possibilité d'introduire de nouvelles réglementations. Comme vous le savez peut-être déjà, au cours de leur dernier congrès à Barcelone, les opérateurs de réseaux ont annoncé qu'à partir de 2012, il serait possible de charger la majorité des nouveaux téléphones portables à l'aide d'un seul chargeur standard.

C'est une bonne chose, mais cela ne va pas assez loin. La Commission voudrait une harmonisation complète sur la base d'une norme uniforme et souhaite que l'industrie s'y engage, de manière contraignante. La Commission espère que l'industrie conclura un accord contraignant sous la forme d'un mémorandum à la fin avril. Celui-ci devrait être signé par les principaux fabricants de téléphones portables et devrait garantir que chargeur pourra charger tous les téléphones portables et que chaque téléphone portable pourra être chargé par tous les chargeurs.

La Commission n'hésitera pas à soumettre une proposition législative si l'industrie ne trouve pas d'accord de son propre chef.

J'espère que ce problème se résoudra automatiquement pour d'autres appareils, comme les appareils photo numériques et les lecteurs MP3, une fois que nous aurons tracé la voie avec les téléphones portables. Si ce n'est pas le cas, une intervention juridique pourrait également être nécessaire.

La Commission continue de compter sur le soutien précieux du Parlement européen pour résoudre une fois pour toutes ce problème énervant.

Paul Rübig, *au nom du groupe* PPE-DE. – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous célébrons aujourd'hui la journée européenne du téléphone portable parce qu'avec la Commission et le Conseil, nous venons d'adopter le règlement sur l'itinérance II. Nous sommes arrivés à une bonne conclusion qui résultera en une réduction des coûts d'utilisation du téléphone portable. C'est une bonne chose en temps de crise économique. Nous envisageons également un programme de réduction des coûts pour les chargeurs, ce qui est très important pour les citoyens européens.

Les chargeurs devraient porter une étiquette indiquant leur classe d'efficacité, à l'image des réfrigérateurs, de façon à permettre aux utilisateurs de voir combien d'électricité ils consomment. Il est également important pour nous d'introduire une exigence légale de mise hors tension automatique, afin que le chargeur se coupe automatiquement lorsque l'appareil est chargé. En outre, nous devons demander aux instituts de normalisation de soumettre des propositions permettant d'atteindre ces objectifs.

Je pense que le calendrier présenté ici par la Commission est bon, puisqu'il enjoint l'industrie d'arriver à un accord volontaire en avril, sans quoi elle sera soumise à une législation technique. Bien sûr, ce n'est pas aussi facile qu'il n'y paraît. D'une part, il y a la connexion entre le chargeur et le téléphone portable, pour laquelle

il sera simple d'établir une norme technique. D'autre part, la prise électrique pose un problème auquel nous sommes familiers en matière de normes européennes. Nous devons donc également élaborer des propositions pour trouver une solution à ce problème, qui ne concerne pas uniquement l'Europe, mais aussi le reste du monde. Peut-être devrions-nous impliquer l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour trouver une solution mondiale.

Silvia-Adriana Țicău, *au nom du groupe PSE.* – (RO) Le sujet que nous traitons affecte en vérité un grand nombre de consommateurs au niveau de l'Union européenne. Il convient également de mentionner que 2009, l'année de la créativité et de l'innovation, pourrait constituer un pas en avant en matière d'harmonisation si cet accord est signé entre les fabricants de téléphones portables même si, pour le moment, cet accord est prévu sur une base volontaire.

Je pense que nous avons avant tout besoin d'une norme technique commune. Je crois également qu'il est important pour les institutions européennes chargées de l'harmonisation de participer à son élaboration, de sorte que des recherches appropriées puissent avoir lieu au niveau du marché.

Je pense qu'une campagne d'information des consommateurs est importante également car l'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique des téléphones portables n'est pas suffisant. Il convient également de lancer une campagne d'information des consommateurs sur les types de chargeurs de téléphones portables.

L'année 2012 n'est pas loin, mais je pense que si les fabricants investissent réellement dans ce nouveau type de chargeur unique, nous aurons assez de temps pour respecter le délai de 2012.

Toutefois, je tiens à souligner que la recherche a en réalité résulté en certaines applications qui apparaissent déjà sur le marché: certains chargeurs peuvent être utilisés pour charger deux ou trois appareils à proximité. Même si les appareils sont de différents modèles et marques, ils peuvent être chargés simultanément.

C'est pourquoi nous devons investir plus dans la recherche, et surtout, selon moi, dans la recherche dédiée aux technologies de l'information et de la communication. Le progrès est en marche. Dans le septième programme-cadre de recherche, nous avons prévu des montants importants. Il semble toutefois que dans un domaine assez restreint comme les chargeurs de téléphones portables, cela ne suffise pas. C'est pourquoi je pense que l'accord entre les fabricants est un pas en avant, mais qu'il faut l'accompagner de certaines normes communes.

Toine Manders, au nom du groupe ALDE. – (NL) Madame la Présidente, nous discutons aujourd'hui d'un sujet qui revêt un intérêt particulier pour les consommateurs, à savoir la connexion standard des chargeurs de téléphones portables. En tant que libéral, je suis bien sûr favorable au laisser-faire sur le marché intérieur, avec le moins possible d'intervention gouvernementale. Cela étant dit, les consommateurs doivent également avoir le choix. Actuellement, ceux qui achètent un nouveau téléphone n'ont pas du tout le choix. Le chargeur doit automatiquement être acheté avec le téléphone, ce qui est fortement énervant. De plus, les études montrent que les consommateurs dépensent 300 millions d'euros par an pour de nouveaux chargeurs puisqu'ils sont automatiquement inclus avec les nouveaux téléphones. Résultat, l'environnement subit également des dommages à hauteur de 300 millions d'euros par an, sans parler du gaspillage d'énergie causé par ces chargeurs bon marché, puisqu'ils sont souvent laissés dans la prise électrique, même lorsque le téléphone est débranché, continuant ainsi à consommer de l'énergie.

Mon collègue M. Cappato et moi-même appelons depuis des années à l'introduction d'une norme européenne et je tiens absolument à féliciter le commissaire pour la manière dont il a procédé, en flirtant un peu avec l'industrie tout en la menaçant de trouver «une solution ou nous introduisons une législation contraignante». Je voudrais le féliciter encore plus pour cette approche car en tant que libéral, je suis contre une réglementation contraignante lorsqu'il est possible de séduire l'autre. Cela signifie que les personnes préfèrent faire quelque chose si elles voient le bénéfice à en tirer. Je pense que le commissaire a obtenu un succès exceptionnel en la matière.

J'ai déjà raconté quelques fois l'anecdote suivante: lorsque j'ai rencontré ma femme il y a 35 ans, je l'ai séduite pour qu'elle sorte avec moi. Si je l'avais forcée, elle n'aurait certainement pas saisi la valeur ajoutée de notre vie actuelle et l'idée aurait été moins porteuse. Je crois que cet exemple s'applique également à l'industrie puisque si celle-ci doit résoudre le problème elle-même, elle fera un meilleur travail que si la solution est apportée par des politiciens.

Il s'agit dès lors, selon moi, d'une excellente solution. J'espère qu'en temps voulu, vous réussirez non seulement à instaurer une norme pour les chargeurs de téléphones, mais aussi pour d'autres équipements électriques,

étant donné que le problème les touche aussi. Si une famille s'absente un week-end, il se pourrait qu'elle doive emporter 30 chargeurs. Il y a toujours des personnes, y compris aujourd'hui au sein de cette Assemblée, qui doivent demander un chargeur à prêter car elles ont oublié le leur. Vous devez ensuite trouver un chargeur spécifique, d'une marque et d'un modèle spécifiques. Je vous félicite une nouvelle fois, Monsieur le Commissaire. J'espère que tout cela sera résolu en 2012 et que vous agirez avec fermeté si l'industrie ne respecte pas ses engagements, car c'est très important. Vous devez maintenir l'ombre de la sanction, mais de préférence trouver une solution par la séduction et l'autorégulation. Vous avez réussi votre mission et je vous en félicite.

Paul Rübig (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, j'ai une autre question pour le commissaire Verheugen. Les ports USB 2 peuvent non seulement transférer de l'énergie, mais aussi des données. Ne peuvent-ils pas constituer une solution alternative?

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Monsieur Rübig, j'en ai bien conscience. Je souhaite vous dire que c'est pour cette raison que j'aborde cette question avec tant de calme, car je ne crois pas que nous rendons l'existence trop difficile à l'industrie, étant donné que la norme USB existe déjà. Tous mes experts me disent que la norme existante peut être utilisée pour tous les appareils portables. Vous ne pouvez l'utiliser en même temps pour les PC de bureau et les téléphones mobiles, mais c'est possible pour tous les appareils portables.

C'est également ma réponse à Mme Țicău. La norme que vous évoquez existe déjà en réalité. En outre, je vous dirai, Madame Țicău, que des travaux intensifs sont déjà en cours concernant la question de la consommation énergétique et l'incidence des chargeurs de ce type sur l'environnement. Nous examinerons cette question au plus tard lorsque nous commencerons les travaux sur la mise en œuvre de la directive relative aux produits consommateurs d'énergie, pour laquelle nous vous avons présenté une nouvelle proposition.

Ma dernière remarque s'adresse une fois encore à M. Rübig. Je pense que l'idée d'une mise hors tension automatique est très bonne et qu'elle ne vaut pas uniquement pour les chargeurs. C'est un sujet à creuser. La Commission y travaille déjà et vous tiendra au courant des résultats.

La Présidente. - Le débat est clos.

15. Instructions consulaires communes: éléments d'identification biométriques et demandes de visa (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la recommandation pour la deuxième lecture de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur les instructions consulaires communes: éléments d'identification biométriques et demandes de visa [05329/1/2009 - C6-0088/2009 - 2006/0088(COD)] Rapporteur: Sarah Ludford (A6-0143/2009)

Sarah Ludford, *rapporteure.* – (*EN*) Madame la Présidente, cette proposition de la Commission, pour laquelle je suis rapporteure pour le Parlement, est le quatrième élément du paquet sur le système d'information sur les visas (VIS) et fait suite au règlement VIS, à la décision sur l'accès au VIS et à la mesure sur l'utilisation du VIS dans le cadre du code frontières Schengen.

En modifiant les instructions consulaires communes existantes, elle prévoit premièrement l'obligation de fournir des informations biométriques qui seront stockées dans le VIS, ainsi que les normes pour ce faire. Mais, deuxièmement, elle comporte aussi des dispositions sur l'organisation de la réception des demandes de visa.

Une révision de fond en comble des règles relatives aux visas est prévue avec le code des visas, pour lequel mon collègue du groupe ALDE, Henrik Lax, est rapporteur. Lorsqu'elle sera adoptée, cette législation dont nous discutons aujourd'hui fera partie intégrante du code des visas. Si les propositions ont été séparées, c'est parce que la Commission supposait que l'adoption du code des visas prendrait plus longtemps que la proposition à l'examen et qu'elle ne souhaitait pas que l'adoption du code des visas retarde l'introduction du VIS.

Je pense que le système central pour le VIS sera prêt pour décembre de dette année et pourrait commencer à fonctionner dans la première région, l'Afrique du Nord, début 2010. Cela fait longtemps que je négocie avec le Conseil. La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté mon rapport en novembre 2007. Malheureusement, nous n'avons pas pu dégager un accord en première lecture et j'ai

donc demandé au Parlement, en juillet 2008, de soutenir mon rapport. Sous la présidence française, nous avons néanmoins pu progresser suffisamment pour recommander l'adoption de ce compromis en deuxième lecture.

Il y avait quatre questions en suspens: la limite d'âge pour les empreintes digitales; la nécessité d'encourager les États membres à coopérer tout en autorisant les contrats avec des prestataires de services externes en dernier recours; la protection et la sécurité des données; et des frais de service pour les prestataires externes.

Concernant les empreintes digitales, la Commission proposait de prendre les empreintes digitales des enfants dès l'âge de six ans. En fait, les empreintes digitales des jeunes enfants changent rapidement et je ne suis pas convaincue que l'on en sait assez sur la fiabilité, des années plus tard, des empreintes prises à un si jeune âge. Malgré mes nombreuses requêtes, je n'ai jamais reçu de preuve substantielle crédible selon laquelle les empreintes digitales prises entre six et douze ans pourraient servir à des fins de vérification ou d'identification de nombreuses années plus tard sans risque d'erreur.

À un moment, la réaction du Conseil a été de proposer que les empreintes digitales des jeunes enfants soient prises tous les deux ans plutôt que tous les cinq ans, comme c'est le cas pour les adultes, mais cela représenterait un inconvénient de taille pour les familles. J'ai donc insisté pour qu'une approche prudente et pratique soit adoptée, en portant l'âge minimal à douze ans, et le Conseil a accepté d'exempter les enfants de moins de douze ans, moyennant révision de cette limite d'âge dans trois ans après la réalisation d'une étude détaillée dont la Commission a été chargée.

J'en viens maintenant à la nécessité d'encourager la coopération des États membres tout en autorisant les prestataires de services externes. Je n'ai aucun problème avec le concept global de la sous-traitance, mais des conditions strictes sont de mise afin de veiller à l'intégrité du processus de délivrance des visas et de garantir que la sous-traitance ne soit qu'une solution de dernier recours et que la protection et la sécurité des données soit garantie.

Nous sommes dès lors parvenus à introduire dans le texte une hiérarchie selon laquelle la coopération au moyen d'une représentation limitée, de la colocalisation ou des centres de demandes communs constitue le premier choix et la sous-traitance n'entre en jeu que si ces solutions ne sont pas appropriées pour traiter un nombre élevé de demandes ou pour garantir une bonne couverture géographique. Le compromis indique clairement que les États membres restent responsables du respect des règles en matière de protection des données et de toute violation du droit national.

Un élément important est que, dans les États tiers qui interdisent le cryptage, des règles spéciales sont d'application: le transfert électronique de données entre les consulats ou entre un prestataire de services externe et l'État membre serait interdit, et les États membres devraient veiller à ce que les données électroniques soient transférées physiquement dans un format totalement crypté sur un CD soumis à des conditions spéciales.

Enfin, pour ce qui est des frais, nous sommes parvenus, par notre insistance, à ce que la possibilité, pour les demandeurs de visa, d'avoir accès aux bureaux du consulat conditionne l'imposition, par le prestataire externe, d'un frais de service en plus des frais de visa. J'estime que cet élément est capital.

Dans l'ensemble, les compromis auxquels nous sommes parvenus sont raisonnables. Il a fallu se battre, mais je crois que nous avons progressé dans la politique commune des visas.

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (*EN*) Madame la Présidente, je tiens avant tout à vous transmettre les regrets du vice-président Barrot de ne pouvoir être ici présent ce soir.

Je suis ravi de constater que le Parlement a accepté la position commune du Conseil et ainsi donné forme à l'accord politique dégagé avec le Conseil sur cette proposition lors du trilogue du 2 décembre 2008. Je tiens à remercier le Parlement et les États membres pour l'esprit de consensus dont ils ont fait preuve afin d'adopter officiellement cet instrument et, en particulier, je remercie la rapporteure, la baronne Ludford, et les co-rapporteures pour leur soutien et leur coopération. Cet accord nous permettra de poursuivre les préparatifs en vue de l'introduction du système d'information sur les visas, prévue pour la fin de cette année.

Comme suggéré par le Parlement, la Commission a demandé au centre commun de recherche d'étudier l'importante question des empreintes digitales des enfants de moins de douze ans. Les spécifications techniques ont à présent été rédigées et seront envoyées sous peu au Parlement et au Conseil.

Cette modification des instructions consulaires communes fournira en outre un cadre juridique transparent et harmonisé pour la sous-traitance, en ce compris la question des frais supplémentaires.

La Commission est d'avis que le texte convenu est équilibré et, comme elle l'a indiqué dans sa déclaration au Parlement, qu'il mérite tout son soutien.

Ewa Klamt, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, pour respecter la volonté de l'Union européenne d'être un espace de liberté, de sécurité et de justice, nous devons contrôler l'octroi de visas aux personnes issues de pays non européens qui entrent dans l'UE. Les nouvelles règles enjoignent les ambassades et représentations de l'UE d'enregistrer à l'avenir les empreintes digitales et des photos des demandeurs, et cela dans quatre buts.

Premièrement, cela simplifiera le processus de lutte contre la fraude et les abus, étant donné que les éléments d'identification biométriques rendent plus difficile de contrefaire les visas. Deuxièmement, cela empêchera le «visa shopping». Troisièmement, le processus de demande de visa sera accéléré. Et quatrièmement, en même temps, les contrôles aux frontières seront plus aisés puisque les éléments d'identification biométriques permettront aux agents frontaliers de déterminer rapidement si la personne qu'ils ont en face d'eux est bien celle pour laquelle le visa a été délivré.

Nous aurions été ravis de soutenir la proposition de la Commission visant à relever les empreintes digitales des enfants à partir de six ans pour prévenir le risque de traite d'êtres humains. Malheureusement, aucune majorité ne s'est dégagée au sein de cette Assemblée.

Le groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens soutient à une large majorité le compromis qui stipule qu'un État membre qui accepte et traite les demandes doit pouvoir, en dernier recours, travailler avec des prestataires de services externes. Un facteur décisif dans notre accord en vue d'une coopération de ce type est que les États membres restent chargés de la protection et de la sécurité des données dans ces cas-là. Cela signifie que les données électroniques transmises par les prestataires de services externes aux autorités de l'État membre concerné doivent être totalement cryptées.

Je voudrais remercier la rapporteure et mes collègues des autres groupes qui ont travaillé en tant que rapporteurs fictifs sur ce projet pendant trois ans.

Roselyne Lefrançois, *au nom du groupe PSE.* – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, chers collègues, Madame la Présidente, vous présidez cette séance, et c'est donc à votre place que j'interviens sur ce dossier que vous avez suivi en tant que rapporteur pour avis.

Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement Sarah Ludford pour l'énergie déployée et les résultats obtenus dans la négociation difficile de ce dossier. Je crois que le Parlement européen peut être fier des résultats obtenus car la tâche était loin d'être aisée, nous l'avons constaté.

Je soulignerai en particulier deux points qui me paraissent essentiels et sur lesquels nous pouvons nous estimer particulièrement satisfaits. Premièrement, l'élévation de la limite d'âge pour le prélèvement des empreintes des mineurs de six à douze ans; et, deuxièmement, la fixation du principe selon lequel la sous-traitance de la collecte des données biométriques par les consulats des États membres à des organismes privés ne pourra se faire qu'en dernier ressort et dans le cadre strict d'un certain nombre de garanties bien précises.

Je sais que d'aucuns considèrent que la solution adoptée ne rejoint pas complètement les options que nous avions proposées, notamment s'agissant de la collecte par un prestataire de services, dans un siège diplomatique, et le transfert des données par courrier électronique crypté, voire par support électronique crypté transporté dans une valise diplomatique.

On relèvera toutefois que la collecte par des organismes privés ne pourra se faire que dans le respect de la législation européenne et que les données devront être entièrement chiffrées par le prestataire et transmises aux autorités de l'État membre.

En outre, nous avons obtenu la référence à la nécessité de négocier des accords avec les pays tiers qui interdisent le chiffrement des données transmises par voie électronique. L'examen des demandes, les entretiens éventuels, la procédure d'autorisation ainsi que l'impression et l'apposition des vignettes visa seront effectués uniquement par la représentation diplomatique ou consulaire.

Les mêmes conditions s'appliquent pour la transmission des données collectées d'un État membre à un autre, dans le cas de colocalisations, c'est-à-dire la représentation d'un État membre par un autre dans un pays tiers.

Enfin, si les conditions détaillées pour l'activité des prestataires de services sont décrites dans une annexe au texte, elles devront globalement être définies par un instrument juridique cadre contraignant.

Au vu de ces résultats, nous ne pouvons que nous réjouir des garanties ainsi obtenues dans le sens d'une meilleure politique des visas en Europe, qui bénéficiera très certainement aux citoyens européens et permettra d'améliorer nos relations avec les pays tiers.

Tatjana Ždanoka, au nom du groupe des Verts/ALE. – (EN) Madame la Présidente, je voudrais avant toute chose remercier, au nom de mon groupe, la baronne Ludford pour sa bonne coopération. Elle est de ces rares rapporteurs pour qui rien n'est impossible.

Vous n'êtes pas sans savoir que mon groupe s'oppose fermement à l'introduction massive des données biométriques. Cependant, la décision a déjà été adoptée. La base juridique pour la collecte des empreintes digitales lors de la délivrance de visas est fournie par le règlement relatif au système d'informations sur les visas, lequel serait, à notre avis, le texte le plus approprié pour introduire des dispositions spécifiant à la fois les règles générales et les exceptions.

Maintenant, il est pour nous capital d'obtenir autant de garanties que possible. À cet égard, la baronne Ludford a fait de l'excellent travail. Pour nous, le fait que l'âge minimal pour les empreintes digitales soit passé de 6 à 12 ans est très important – mais 14 ans aurait été préférable.

Nous nous félicitons également des références explicites aux droits fondamentaux, tels que la possibilité de copier les données issues d'une demande précédente si la dernière entrée ne date pas de plus de 59 mois au lieu de 18, ainsi que des garanties quant à la protection des données.

Nos préoccupations restent toutefois légion. Mon groupe n'est pas favorable à la sous-traitance de la collecte des identifiants biométriques, notamment dans des locaux sans protection diplomatique et consulaire. Nous nous opposons également à l'imposition de frais de service supplémentaires.

En résumé, nous estimons que l'introduction des données biométriques dans les visas a des répercussions de taille sur la sécurité des données et sur les droits fondamentaux sans attester du moindre bénéfice substantiel. Nous ne pouvons donc pas soutenir la position du Parlement en deuxième lecture, ce qui ne change toutefois rien à notre position sur le rapport Lax relatif au code des visas.

Sylvia-Yvonne Kaufmann, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'apprécie sincèrement l'engagement de la rapporteure et voudrais la remercier, ainsi que toutes les personnes concernées, pour leur excellent travail au cours des dernières années. Toutefois, je m'abstiendrai de voter, principalement parce que je crois que la prise d'empreintes digitales et l'ensemble du processus d'utilisation des éléments d'identification biométriques sont disproportionnés par rapport à l'ampleur du problème. Je pense que la volonté des ministres de l'intérieur et des autorités en matière de sécurité de collecter le plus possible de données personnelles est fortement discutable.

Je sais combien il a été difficile de dégager un compromis avec le Conseil, qui exonère les enfants de moins de 12 ans de l'obligation de fournir leurs empreintes digitales. Toutefois, nous savons tous que cela ne s'appliquera que si aucune étude exhaustive ne prouve que les empreintes digitales des enfants soient fiables. La discussion politique concernant la véritable nécessité de prendre les empreintes des bébés et des petits enfants n'est pas encore terminée.

Les réglementations relatives à l'externalisation posent également problème. Des réglementations strictes et harmonisées sont certainement nécessaires, étant donné que certains États membres ont déjà recours à des prestataires de services externes. On peut comprendre que dans des cas strictement limités, il soit utile de transférer le traitement des données relatives aux demandes de visa à des prestataires de services externes. Toutefois, cela ne doit pas se faire aux dépens des demandeurs et de la sécurité des données. Je ne crois pas que le compromis convenu avec le Conseil à cet égard soit approprié. Le service juridique du Parlement et le contrôleur européen de la protection des données ont souligné les risques liés à l'externalisation, lorsque le prestataire de services externe n'est pas actif dans un domaine couvert par la protection diplomatique. Malheureusement, le Conseil n'a pas tenu compte de ces inquiétudes.

Un autre problème est la tarification des services liée à l'externalisation. Je pense qu'il ne faut pas répercuter ces coûts aux demandeurs. Le montant de 60 euros pour un visa est déjà trop élevé et les personnes de pays

tiers éprouvent énormément de difficultés à s'en acquitter. Si 30 euros viennent encore s'y ajouter, cela ne correspond pas à mon idée d'une Europe ouverte et accueillante. Il ne fait aucun doute qu'il serait plus facile, dans les grands pays, que les personnes ne doivent pas traverser la moitié du territoire pour aller demander leur visa au consulat, mais de pouvoir soumettre la demande à un prestataire de services externe. Toutefois, selon moi, les frais plus élevés anéantiront immédiatement ce bénéfice.

Je voudrais remercier mes collègues pour leur travail sur ce dossier au cours des dernières années.

Gerard Batten, *au nom du groupe IND/DEM.* – (*EN*) Madame la Présidente, il n'y a rien de surprenant à ce que la baronne Ludford du parti euro-fanatique des libéraux et démocrates souhaite harmoniser encore un autre domaine qui devrait relever de la politique nationale souveraine. Pourquoi donc un État membre voudrait-il un système commun pour les demandes de visas introduites par des ressortissants étrangers et pour le traitement de ces demandes? Seul l'État-Nation devrait pourvoir décider qui peut ou ne peut pas entrer sur son territoire – sauf que, dans l'esprit des euro-fanatiques, les États-nations européens n'existent plus, puisqu'ils ont été remplacés par le grand État sans frontière qu'est l'Union européenne.

Depuis 1997, près de 6 millions d'immigrés sont arrivés au Royaume-Uni. Près de 4 millions ont quitté le territoire, ce qui fait une augmentation nette de population de plus de 2 millions. Le taux d'immigration actuel au Royaume-Uni entraîne pour l'instant une augmentation de population de plus de 200 000 personnes par an – soit plus d'un million de personnes tous les cinq ans. Cela représente une nouvelle ville de la taille de Birmingham. La majeure partie de ces immigrés entrent en toute légalité, puisque ce sont des ressortissants de l'UE. Qui plus est, nous avons probablement un million d'immigrés clandestins. L'Angleterre est l'un des pays les plus densément peuplés du monde – avant l'Inde, la Chine ou le Japon. Si la tendance actuelle se poursuit, notre population devrait passer de 61 millions à 75 millions d'ici 2031, et à 85 millions d'ici 2081.

Nous devons quitter l'Union européenne et reprendre le contrôle de nos frontières. Après quoi, nous devons décider de quels pays nous acceptons les citoyens, avec ou sans visa. Il y a plusieurs États membres au sein de l'UE dont les citoyens ne devraient pas être autorisés à entrer en Grande-Bretagne sans visa. La Grande-Bretagne a besoin d'un système de visas strict, afin que nous puissions décider qui nous acceptons dans notre pays et qui nous refusons. Nous n'avons pas besoin d'un système conçu par l'Union européenne.

Je suppose que ses défenseurs vont le justifier en affirmant qu'il ne fait qu'introduire des critères et des processus communs en vue d'un fonctionnement sans heurt. Il pourrait néanmoins avoir des conséquences non désirées. Prenons un autre exemple de législation communautaire pour laquelle les libéraux et démocrates ont pris fait et cause. Le mandat d'arrêt européen implique que des ressortissants britanniques inculpés pour crime par d'autres États membres de l'UE ne peuvent désormais plus être protégés par les juridictions britanniques ni même par le ministre de l'intérieur, même lorsqu'il est patent qu'une grave injustice a été commise. N'importe quel système juridique corrompu peut à présent exiger qu'un citoyen britannique lui soit livré, et nous devons obéir. Nous avons renoncé au droit de protéger nos propres citoyens. Bientôt, nous aurons des procès par contumace et la reconnaissance commune des amendes et des décisions de confiscation. Toutes ces choses ont été votées et saluées par les libéraux et démocrates. Ces mesures renversent les libertés les plus fondamentales dont jouissaient les Anglais depuis des siècles, telles qu'elles étaient consacrées dans la Grande Charte et dans la Déclaration des droits de 1689.

Ce matin, Graham Watson, chef de file des libéraux et démocrates, a prié Gordon Brown de faire adhérer la Grande-Bretagne à la monnaie unique européenne, ce qui apparaît comme un suicide économique à quiconque a avec les pieds sur terre. Maintenant, les fanatiques libéraux et démocrates veulent que nous adoptions un système commun pour les demandes de visa. Lorsque les électeurs londoniens auront conscience de la position de la baronne Ludford sur ces questions, j'espère qu'ils lui accorderont un visa pour quitter le Parlement européen lors des élections européennes du 4 juin 2009.

Carlos Coelho (PPE-DE). - (*PT*) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je conviens que le système d'information sur les visas ou VIS doit être mis en route d'urgence et que nous avons besoin d'un code communautaire en matière de visas. Je salue les travaux de la baronne Ludford mais, en toute conscience, je ne peux soutenir ce compromis pour plusieurs raisons.

Premièrement, je ne suis pas d'accord avec le recours à des prestataires de services externes. Lorsque nous avons adopté la deuxième version du système d'information de Schengen, SIS II, avec l'accord de tous les groupes politiques, ce Parlement a refusé d'autoriser des entreprises privées à accéder aux données, même si à l'époque, cela ne concernait que les immatriculations de véhicules. Comment s'explique le changement d'avis radical du Parlement pour permettre à ces entreprises privées de collecter des données telles que les

empreintes digitales, qui sont des données personnelles sensibles? Ces entreprises pourront conserver ces données pendant une semaine, tel que le prévoit le compromis.

Deuxièmement, il faut accroître la protection des données. La protection diplomatique est essentielle pour assurer une protection efficace des droits personnels des individus. Comment la protection des données collectées par des entreprises privées peut-elle être garantie alors que la protection diplomatique n'est pas assurée? Avons-nous déjà oublié l'affaire SWIFT, relative à la transmission de données collectées par les autorités américaines? Si une situation de ce type peut se produire dans un pays comme les États-Unis, imaginez ce qui pourrait se produire dans des pays moins avancés, où la protection des droits fondamentaux est moindre.

Troisièmement, le coût des visas augmentera et variera d'un pays à l'autre. La proposition de la Commission visait à empêcher le visa shopping. En autorisant les entreprises privées à exiger un montant supplémentaire en sus du prix du visa, cela créera une différence de coût des visas entre les États membres. Nous encouragerons alors exactement ce que nous voulions combattre, à savoir le visa shopping. Si un visa coûte 60 euros dans un État membre et 90 dans un autre, où les demandes seront-elles les plus nombreuses? Cela vaudra particulièrement pour les familles à plusieurs membres. Sans parler de la nécessité de revoir les accords de facilitation d'octroi des visas, si fermement soutenus par ce Parlement, notamment ceux avec l'Ukraine et la Serbie.

En conséquence, Madame la Présidente, je ne peux accepter ce compromis.

Corina Crețu (PSE). - (*RO*) Permettez-moi tout d'abord de féliciter la rapporteure pour ses efforts en vue de créer un cadre juridique qui servira de base à la mise en œuvre du système d'identification biométrique.

Certains éléments de ce rapport ont suscité des débats animés dans de nombreux États membres de l'Union européenne, surtout ceux relatifs à l'identification biométrique. Des conflits de ce type ont également surgi récemment en Roumanie, l'avant-dernier pays de l'Union européenne à introduire des passeports biométriques, mais le premier à mettre en œuvre une nouvelle norme biométrique incluant les empreintes digitales des deux mains et l'expression faciale.

L'inquiétude relative à l'adoption du système d'identification biométrique se base sur l'anxiété naturelle concernant la protection de la sécurité personnelle, tout comme il est naturel de s'inquiéter de la façon dont les données obtenues sont utilisées et protégées.

L'une des tâches les plus importantes des États membres est d'assurer la sécurité de leurs citoyens, sans remettre en cause leurs droits humains fondamentaux. C'est pourquoi je pense qu'il est de notre devoir de trouver un équilibre entre deux aspects fondamentaux de notre existence: la liberté et la sécurité.

Le rapport dont nous discutons aujourd'hui est plus un rapport technique, visant à harmoniser les mesures au niveau européen en matière d'identification biométrique. Il est nécessaire pour nous d'agir de la sorte, en gardant à l'esprit que plusieurs États membres utilisent déjà cette méthode, sans cadre législatif dans ce domaine.

Le fait que, par exemple, les enfants de moins de 12 ans et les individus pour lesquels il est physiquement impossible de prendre les empreintes digitales soient exemptés de remettre leurs empreintes pour obtenir un visa biométrique est une preuve de modération et de pragmatisme, qu'il faut étendre à tous les États membres.

Hubert Pirker (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je pense que le règlement nous permettra d'atteindre deux objectifs principaux: la sécurité d'une part et une approche plus respectueuse du citoyen d'autre part.

L'introduction des empreintes digitales et des photographies garantira que les nouveaux visas ne pourront être contrefaits ou utilisés de manière illégale. Selon moi, les nouveaux visas sont plus respectueux du citoyen parce que la proposition introduira un processus en une étape ou cours duquel toutes les données nécessaires sont enregistrées en une fois. De plus, les demandeurs ne doivent pas se rendre à l'office des visas à chaque fois puisque les données peuvent être conservées pendant cinq ans.

Je crois que le processus sera d'autant plus respectueux du citoyen s'il est raccourci en appelant à la coopération des États membres ou en engageant des prestataires de services externes, à condition de respecter les réglementations en matière de protection des données. Nous veillerons à leur respect, car les précautions nécessaires ont été prises. Je voudrais rassurer tous ceux qui craignent des abus du système ou le non-respect

des règlementations en raison de l'utilisation de prestataires de services externes. Dans mon pays, nous avons vécu des expériences très positives en la matière. C'est pourquoi je soutiens cette approche respectueuse du citoyen.

Jusque là, je soutiens également la rapporteure et je tiens à la féliciter. Au cours de notre collaboration, cela n'a pas toujours été le cas, Madame la Baronne. Toutefois, je ne suis pas enchanté par le fait que nous ne puissions prendre les empreintes digitales d'enfants à partir de six ans, et cela uniquement car cela accroîtrait la sécurité des enfants puisque leur identité pourrait être déterminée avec certitude et parce que nous pourrions ainsi empêcher la traite d'enfants et d'autres activités criminelles. Je le déplore. Toutefois, j'espère que lorsqu'une étude aura été menée et au plus tard dans trois ans, tout le monde sera assez sensé pour dire qu'il sera possible de prendre les empreintes à partir de six ans pour garantir une meilleure protection des enfants.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). - (*RO*) La décision 2004/512/CE du Conseil du 8 juin 2004 a établi le cadre juridique régissant la collecte des données biométriques à des fins d'identification personnelle.

La réglementation européenne dont nous discutons définit des normes communes de collecte des données biométriques à des fins d'identification personnelle et se base sur les dispositions pertinentes de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

La Grande-Bretagne et l'Irlande n'appliqueront pas les dispositions du règlement actuel car l'acquis de Schengen ne s'applique pas à eux.

Je pense qu'il est important pour ce règlement de respecter la protection des données personnelles en particulier. En termes pratiques, ces données doivent être conservées et traitées conformément à la législation européenne spécifique. De plus, le fait qu'il incombe aux États membres d'organiser la réception et le traitement des demandes de visas leur fait porter une énorme responsabilité en matière de respect des droits de l'homme.

Je souhaite simplement mentionner qu'il est essentiel que ces données soient traitées et collectées par des agents agréés et ne soient pas utilisées à d'autres fins, quelles que soient les circonstances.

Dushana Zdravkova (PPE-DE). – (*BG*) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le compromis trouvé sur l'introduction de la biométrie lors de l'octroi de visas d'entrée par les États membres de l'Union européenne garantit indéniablement un niveau de sécurité plus élevé.

En même temps, il garantit aussi des opportunités en matière de protection des données personnelles et de l'intégrité humaine des voyageurs. Je voudrais également souligner que dans tous les cas, l'amélioration des exigences techniques contribuera à la lutte contre la criminalité transfrontalière, l'immigration clandestine et la traite des êtres humains.

Pour des pays frontaliers comme le mien, la Bulgarie, qui sont confrontés à une forte pression liée aux flux migratoires et aux activités de la criminalité organisée, l'introduction rapide et réussie des nouvelles normes sera essentielle pour protéger les frontières extérieures de l'UE.

En outre, les amendements proposés offrent aux États membres l'opportunité d'améliorer et d'accélérer le processus d'émission de visas, ce qui renforcera indubitablement les liens avec les pays tiers. Cela résultera également en une amélioration globale de l'image de l'UE. S'agissant de l'application de la nouvelle législation, les conséquences financières éventuelles pour les demandeurs de visas devront évidemment être prises en compte.

L'ajout de frais supplémentaires à ceux qui existent pourrait mener à la création de nouveaux obstacles à la libre circulation des voyageurs honnêtes. Enfin, je souhaite souligner qu'il sera essentiel de garantir une protection adéquate lors de l'échange des données dans le cadre de l'émission de visas de voyage dans l'Union européenne.

Le Parlement a toujours protégé les données personnelles des citoyens de l'UE et je crois qu'il est juste et moral pour nous d'appliquer les mêmes normes élevées en matière de protection des données à l'égard de nos visiteurs.

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais simplement remercier une fois encore la baronne Ludford et tous les députés pour leurs contributions et leurs commentaires. Je ne manquerai pas de transmettre toutes leurs remarques à mon collègue, M. Barrot.

Sarah Ludford, *rapporteure.* – (EN) Madame la Présidente, je tiens à remercier les rapporteures fictives qui ont travaillé avec mois. J'ai été «Mme VIS» pendant plus de quatre ans et, avec les rapporteures fictives, nous

avons formé un club assez fermé. Vous allez toutes me manquer, et vous la première, Madame la Présidente, car il est probable que nous ne nous verrons plus après juin. Nous étions un club composé uniquement de femmes, ce qui a été un réel plaisir, mais je tiens aussi à remercier tout le personnel impliqué, et il n'y avait pas que des femmes. Ils ont été excellents.

Je respecte les positions de Mmes Kaufmann et Ždanoka. Je comprends leur point de vue et je les remercie d'avoir pleinement participé aux négociations et aux discussions, même si, comme elles l'ont dit, elles ne peuvent en soutenir le résultat.

Je suis très déçue que M. Coelho ne puisse pas soutenir ce compromis. J'espère qu'il comprend combien j'ai travaillé dur sur certains éléments qu'il souhaitait aussi. Après tout, ils figuraient tous dans mon rapport initial. S'il pense que j'aurais pu obtenir plus, cela pourrait les faire avaler de travers au sein du Conseil et de la Commission, car je pense qu'ils me considèrent comme un client assez difficile à satisfaire.

M. Batten a quitté l'Assemblée. Je crois que cela faisait partie de la campagne électorale de l'UKIP. Comme Mme Țicău l'a indiqué, le Royaume-Uni ne fait pas partie du système d'information sur les visas puisque ce pays n'a pas adhéré à Schengen. Ainsi, le Royaume-Uni conserve pleinement le contrôle de ses propres frontières. Je crois que M. Batten avait, comme d'habitude, les idées confuses.

Je remercie tous les autres intervenants qui ont apporté des contributions constructives. Je suis ravie que nous mettions à présent cet accord sous presse, car je pense personnellement que je ne tiens plus à faire «Mme VIS» après cela.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

Déclarations écrites (article 142)

Alin Lucian Antochi (PSE), *par écrit.* – (RO) L'introduction de données d'identification biométrique dans le cadre de VIS constitue un pas important vers la création d'un lien fiable entre le titulaire du visa et le passeport, ce qui permet de prévenir l'utilisation d'une fausse identité.

Cependant, dès la première lecture, ce règlement a mis au jour un certain nombre de désaccords entre le Conseil et le Parlement concernant les aspects suivants: l'enregistrement des empreintes digitales des enfants de moins de six ans, au risque d'ignorer les détails des coûts et des problèmes pratiques auxquels les parents pourraient être confrontés chaque fois que les empreintes de leurs enfants évoluent; de nouvelles difficultés concernant l'organisation de la collecte des données biométriques; et, dernier point mais non des moindres, le manque d'expérience des États membres dans la gestion du stockage de données personnelles et les erreurs techniques.

Dans ce contexte, nous devons veiller à ce que les États membres appliquent des règles uniformes en matière d'octroi de visas Schengen et à ce que les instructions consulaires communes soient redéfinies et adaptées. En outre, nous devons accorder une attention particulière à la protection des données biométriques des personnes qui les ont fournies. Nous devons avoir conscience du fait que, bien que ce système de collecte de données biométriques ait été conçu pour lutter contre la criminalité et le terrorisme grâce à l'échange d'informations entre les autorités policières des États membres, il pourrait également être détourné par d'autres groupements d'intérêts si des mesures de sécurité de haut niveau ne sont pas conçues et mises en œuvre.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE), par écrit. – (RO) Le règlement modifiant les instructions consulaires communes concernant les visas définit le cadre juridique requis pour introduire des identifiants biométriques dans le Système d'information sur les visas (VIS) ainsi que les procédures de réception et de traitement des demandes de visa.

Ce règlement permet de faire appel à un fournisseur de services externe pour la collecte des demandes de visas.

Je pense que la liberté accordée en matière de coopération avec des prestataires externes ne se justifie pas et qu'elle crée un risque de trafic de visas. Bien que le règlement précise que les États membres restent les opérateurs responsables et que les prestataires de services externes travaillent simplement au nom de l'opérateur, je pense qu'une interrogation a été soulevée quant à la protection des personnes privées du point de vue du traitement et de la diffusion de leurs données biométriques.

Le droit de réclamer des frais pour ce service en plus du coût normal du visa créera des différences de prix pour l'obtention d'un visa dans différents États membres. Je suis absolument convaincu que cela provoquera également des différences du point de vue du nombre de demandes reçues par les États membres.

Je voudrais attirer l'attention des États membres qui ont recours à l'«externalisation» pour la réception et le traitement des demandes de visa sur ce danger, et je voudrais que le cadre juridique soit modifié de façon à minimiser la possibilité de confier à des prestataires externes la collecte des demandes de visas.

16. Nouveaux aliments (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur le rapport de Kartika Tamara Liotard, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les nouveaux aliments et modifiant le règlement (CE) no xxx/xxxx (procédure uniforme) (COM(2007)0872 - C6-0027/2008 - 2008/0002(COD)).

Kartika Tamara Liotard, *rapporteure.* – (*NL*) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs fictifs qui m'ont beaucoup aidée à améliorer le rapport de la Commission. Permettez-moi de mentionner aussi la présidence tchèque avec qui la collaboration a été très positive. Il ne nous restait que deux petits points à résoudre avant d'en arriver à un accord en première lecture, bien qu'il soit de toute façon un peu plus démocratique de voter d'abord au Parlement.

Lorsque j'ai entendu que la Commission présentait une proposition de règlement sur les nouveaux aliments, je me suis demandé ce qu'étaient les «nouveaux aliments». J'ai été tout aussi surprise que, dans cette proposition, la Commission prenne le marché intérieur comme point de départ.

C'est par là que je commencerai. Comme bon nombre de sujets débattus au Parlement, cette question peut être abordée sous l'angle du marché intérieur, du point de vue du producteur ou sous un éclairage économique. Mais elle peut également être prise du point de vue de la sécurité alimentaire, des consommateurs, de la santé ou de l'environnement. C'est alors du bien-être des citoyens européens qu'il est question. Dans l'UE, on parle beaucoup d'environnement et de bien-être animal. J'ai pensé que ce rapport devait aller au-delà des mots pour se traduire par des actes. Lorsque, dans mon rapport sur les nouveaux aliments, des choix ont dû être faits, j'ai opté pour la sécurité alimentaire, le bien-être des consommateurs, l'environnement et le bien-être animal. J'espère très sincèrement que les rapporteurs fictifs me suivront sur cette voie. Ils m'ont d'ailleurs déjà assurée de leur soutien.

Il va sans dire que l'innovation est extrêmement importante. Ceci m'amène à mon deuxième point: que sont, en fait, ces «nouveaux aliments»? La Commission ne le précise jamais vraiment dans sa proposition mais, selon la réponse qu'elle m'a donnée, ce concept désigne, par exemple, les nanotechnologies et la viande provenant d'animaux clonés. Commençons par les nanotechnologies. Je n'avais pas la moindre idée de ce dont il s'agissait, et je pense que bien des consommateurs sont dans le même cas, mais apparemment, elles sont déjà bien plus présentes dans notre alimentation que nous ne le soupçonnons: boissons énergisantes, matériaux d'emballage pour fruits et légumes, mais on les trouve aussi dans des produits comme les huiles et les thés. Il est donc urgent de légiférer car les technologies, c'est très bien, elles peuvent être un avantage pour les consommateurs, mais nous devons avoir l'assurance que ce qui se trouve dans nos assiettes est sûr. Il faut donc que ces aliments nouveaux soient réglementés.

Passons maintenant à la viande provenant d'animaux clonés. Dans une résolution adressée à la Commission, le Parlement a déjà annoncé qu'il refusait que la viande d'animaux clonés soit commercialisée comme denrée alimentaire. Si la viande d'animaux clonés devait tomber sous le coup de ce règlement, cela reviendrait, pour le Parlement, à accepter implicitement que ce type de viande soit mis sur nos marchés, ce qui est inadmissible. Cette viande doit donc rester en-dehors du champ d'application du règlement. Ce n'est pas vraiment une question de sécurité. Le clonage à des fins alimentaires est généralement synonyme de grandes souffrances animales et souvent, ces bêtes ne vivent pas longtemps. La technique n'a donc actuellement aucune valeur ajoutée pour la production alimentaire.

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, la Commission a soumis le 15 janvier 2008 sa proposition sur les nouveaux aliments au Conseil et au Parlement européen, dans le but de simplifier la charge administrative pour les opérateurs du secteur alimentaire en exigeant une autorisation préalable à la mise sur le marché pour les produits alimentaires innovants.

La proposition actuelle maintient la nécessité d'obtenir une autorisation préalable à la mise sur le marché pour les produits innovants, de sorte à rassurer le consommateur sur le fait que les nouvelles techniques d'élevage ou de production sont sans danger pour les humains et les animaux et qu'elles respectent l'environnement et les intérêts des consommateurs.

La proposition rationalise et accélère le processus d'autorisation au moyen d'une évaluation centralisée de la sécurité alimentaire par l'EFSA, de même qu'elle définit des délais précis à chaque étape de la procédure. Elle prévoit aussi une évaluation améliorée de la sécurité, adaptée aux différents types de denrées alimentaires, et permet ainsi aux aliments traditionnels sans danger en provenance de pays tiers d'entrer dans l'UE plus facilement.

Je tiens à saluer le travail du Parlement, dont le rapport aborde les principales questions relatives au développement d'un secteur alimentaire sûr. Je tiens en particulier à confirmer mon soutien aux principes suivants: la nécessité de définir les nanomatériaux fabriqués et de préciser que tous ces produits requièrent une autorisation au cas par cas par les institutions européennes. Je confirme également que les produits alimentaires issus d'animaux clonés sont des aliments nouveaux et ne peuvent donc être mis sur le marché sans avoir été évalués par l'EFSA et autorité au terme d'une procédure réglementaire.

J'ai hâte d'entendre vos points de vue sur ces questions délicates et je tiens à remercier la rapporteure, Mme Liotard, ainsi que les rapporteurs fictifs pour leur travail de qualité sur cet important rapport.

Zuzana Roithová, rapporteure de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. – (CS) Madame la Présidente, je voudrais remercier mes collègues d'avoir soutenu les propositions que j'ai faites en ma qualité de rapporteure. Parmi celles-ci, je citerai, par exemple, la soumission des cas litigieux au Groupe européen des sciences et des nouvelles technologies et la réduction de la durée de protection des données à 5 ans, ce qui accélérera le rythme des innovations. Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut respecter le principe de précaution mais je signale toutefois qu'en 12 ans, 86 demandes seulement ont été introduites; 28 nouveaux aliments ont été brevetés et 3 demandes ont été refusées. La législation appliquée jusqu'ici n'est pas fort transparente. C'est pourquoi nous procédons actuellement à l'harmonisation des procédures de tous les États membres, ce qui permet de simplifier les procédures d'approbation et de mise sur le marché de nouveaux aliments.

Ceci dit, le projet de rapport ne me satisfait pas pleinement. Je déplore le fait que mes collègues ne soient pas informés du lien existant avec le règlement concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés. Jusqu'ici, les produits alimentaires génétiquement modifiés ont été exonérés des effets de ce règlement parce qu'ils tombent sous le coup d'un autre règlement et que les redondances sont inutiles. C'est la raison pour laquelle je suis contre les propositions relatives à la protection des animaux et de l'environnement et les propositions sur l'alimentation pour bétail et les denrées alimentaires génétiquement modifiées. Elles n'ont tout bonnement rien à voir avec le règlement qui nous occupe et compliquent la proposition, même si ces questions relèvent d'un domaine très important. Par contre, je suis favorable à un règlement qui fixe les règles de production des denrées alimentaires à l'aide des nanotechnologies et qui assure effectivement la sécurité alimentaire des citoyens européens.

Philip Bushill-Matthews, au nom du groupe PPE-DE. – (EN) Madame la Présidente, nous avons là un dossier complexe, sur lequel les avis divergent fortement. Je voudrais donc commencer par remercier la rapporteure pour avoir accepté certains points de vue dans un esprit de consensus, alors qu'elle aurait pu avoir à titre personnel d'autres préférences. Néanmoins, tous les groupes politiques ou presque s'accordent à reconnaître qu'une réglementation claire des nouveaux aliments s'impose, à la fois pour protéger le consommateur et pour garantir une certitude juridique aux producteurs.

Je tiens à présent à remercier la commissaire pour son travail, mais aussi pour ses remarques liminaires, dans lesquelles elle a indiqué très clairement que l'objectif était de simplifier et de rationaliser tout ce processus. En effet, un des principes fondamentaux pour notre groupe est que ce règlement contribue à faciliter le développement de ces aliments et qu'il n'impose pas trop de restrictions au point de les empêcher de voir le jour. C'est pourquoi nous avons réclamé un vote par appel nominal sur l'amendement 30, afin de confirmer notre soutien en faveur de cet objectif clé.

Nous estimons en outre que le règlement devrait être proportionné et pratique. Nous nous opposons par conséquent à ce que le fait qu'un produit soit fabriqué à l'aide de nanomatériaux doive être indiqué séparément sur l'étiquette. Nous nous opposons aussi à ce qu'un nouvel aliment ne puisse être autorisé s'»il a un impact négatif sur l'environnement après avoir été consommé ou être devenu un déchet». Cette restriction peut

sembler raisonnable, mais qui va établir ce fait et sur la base de quels éléments de preuve? Certains produits existants ne devraient-ils pas être aussi interdits conformément à cette disposition?

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire que la Commission présente une proposition législative sur le clonage et qu'il faille renforcer la protection des données durant une certaine période. Nous sommes ravis que plusieurs de nos amendements aient été acceptés en commission et nous espérons que ces amendements qui ont été rejetés de peu en commission seront finalement adoptés demain en plénière. Je peux toutefois vous confirmer qu'en signe de notre soutien général, nous proposerons de voter pour le rapport au final et de passer enfin à l'action.

Åsa Westlund, au nom du groupe du PSE. – (SV) Madame la Présidente, je voudrais vraiment remercier la Commission pour sa proposition et Mme Liotard pour son excellent rapport. En regard de la proposition de la Commission, le rapport de Mme Liotard apporte des améliorations substantielles aux chapitres qui sont, à mes yeux, les plus importants: la santé publique et la protection des consommateurs. J'y retrouve également plusieurs questions relatives aux additifs alimentaires sur lesquelles nous avons travaillé ensemble auparavant.

Il s'agit de questions portant sur les nanoparticules et les nanomatériaux. Ces questions sont fort bien développées dans la proposition de la rapporteure et dans un amendement soumis par Mme Breyer, que je reconnais pour son travail sur la directive «cosmétiques». À ce propos, nous avons soumis une proposition presque identique qui figure aujourd'hui dans la directive et qui devrait naturellement être reprise ici aussi. Elle porte sur l'étiquetage des nanomatériaux et sur le fait que le contenu doit toujours être clair aux yeux des consommateurs de manière à ce qu'ils puissent, en connaissance de cause, éviter les aliments contenant des nanoparticules ou des nanomatériaux.

Parmi les autres points familiers que je suis heureuse de retrouver ici figure le fait que nous devons être à même d'examiner l'impact de l'alimentation sur l'environnement. C'est une question fondamentale qui gagne en importance et revêt des aspects éthiques. C'est le cas du clonage, maintenant repris de façon positive et claire dans le rapport. Cette question ne porte pas sur l'influence de la consommation de viande clonée sur les consommateurs, mais plutôt sur les aspects éthiques qui doivent impérativement entrer en ligne de compte lorsque ce type de texte législatif est soumis à décision.

J'ajouterai que je partage l'avis de la rapporteure: il faut exiger l'approbation des nanomatériaux entrant dans la fabrication d'emballages qui sont en contact avec les aliments.

Le groupe socialiste au Parlement européen trouve la proposition de la rapporteure excellente. Nous soutenons également certains amendements et espérons pouvoir conclure un accord avec la Commission sous peu.

Magor Imre Csibi, au nom du groupe ALDE. – (EN) Madame la Présidente, le règlement sur les nouveaux aliments devrait permettre la diversification des produits alimentaires sur le marché européen tout en veillant à ce que ces nouveaux produits soient sans danger pour le consommateur.

Cependant, en vertu du règlement actuel, très peu de nouveaux aliments sont approuvés sur le marché communautaire en raison des procédures de demande et d'évaluation très complexes. Si nous avions appliqué les procédures actuelles à la pomme de terre ou au kiwi, il y a fort à parier que nous n'en aurions pas dans nos assiettes aujourd'hui. La révision de l'actuel règlement devrait tenter de mettre en place un système plus efficace et plus réalisable pour l'autorisation des nouveaux aliments.

Je comprends les réticences de certains de mes collègues quant à l'autorisation de mise sur le marché de nouveaux produits susceptibles de présenter un danger ou d'induire le consommateur en erreur. Nous devons toutefois prendre garde à ne pas tomber dans le piège de l'hystérie sécuritaire et à ne pas tuer l'innovation. De même, nous ne devrions pas traiter de manière discriminatoire les nouveaux produits en les mettant dans une position moins favorable que les produits déjà sur le marché et qui ne présentent pas nécessaire d'avantage nutritionnel pour les consommateurs; les consommateurs ont toutefois une liberté de choix.

Dans l'ensemble, mon groupe est satisfait du résultat du vote au sein de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. Plusieurs questions vont toutefois beaucoup plus loin que le champ d'application de ce règlement et, par conséquent, nous ne pourrons pas le soutenir. Par exemple, nous ne pouvons exiger qu'un nouvel aliment n'ait pas d'impact négatif sur l'environnement. Que nous le voulions ou pas, toutes les activités humaines ont un impact négatif sur l'environnement; aussi cette disposition est-elle disproportionnée dans ce contexte. En lieu et place, mon groupe estime que nous devons trouver un juste équilibre entre encourager l'innovation et appliquer le principe de précaution concernant la sécurité alimentaire, la protection des consommateurs et de l'environnement et le bien-être des animaux.

Notre approche consistait à faciliter les procédures longues et bureaucratiques pour pouvoir mettre des nouveaux aliments sur le marché et à protéger les investissements consentis par l'industrie grâce à une protection renforcée des données.

C'est à cet effet que nous avons reproposé en vue du vote en plénière toute une série d'amendements destinés à faciliter la procédure pour les produits similaires à des aliments ou ingrédients déjà présents sur le marché et lorsque la procédure d'autorisation a déjà été entamée conformément à l'ancien règlement. Les demandes en suspens au titre de l'ancien règlement devraient être achevées conformément aux règles en vigueur au moment de la présentation du dossier. Réintroduire la demande conformément au règlement révisé n'entraînerait que des retards et des coûts supplémentaires pour l'industrie.

Dans le même temps, nous avons aussi essayé de promouvoir les intérêts des consommateurs en renforçant les mesures de mise en œuvre relatives, notamment, à la commercialisation et au contrôle, ainsi qu'en soutenant l'exclusion des animaux clonés de la chaîne alimentaire et des dispositions spécifiques en matière d'étiquetage.

S'agissant du clonage, je soutiens de façon inconditionnelle l'exclusion des aliments issus d'animaux clonés et de leurs descendants du champ d'application de ce règlement, et j'invite la Commission à bannir les animaux clonés de la chaîne alimentaire. En septembre 2008, le Parlement a adopté à une large majorité une résolution réclamant l'interdiction des animaux clonés de la chaîne alimentaire.

Nous devons être cohérents dans le message politique que nous envoyons à la Commission et aux citoyens. Il reste des questions fondamentales en suspens concernant les implications éthiques du clonage d'animaux pour la chaîne alimentaire, et même l'implication du clonage d'animaux sur la santé humaine et le bien-être des animaux.

En conséquence, le règlement sur les nouveaux aliments n'est pas le cadre approprié pour traiter une question aussi complexe. Si, à l'avenir, les produits alimentaires dérivés d'animaux clonés devaient être introduits sur le marché européen, il faudrait les y introduire au moyen d'un règlement spécifique soumis à la consultation publique puis adopté de manière démocratique.

J'estime que le Parlement doit adopter une position ferme et, par un vote à la majorité, exercer une pression sur la Commission pour qu'elle trouve des solutions qui reflètent la volonté des citoyens.

Nous soutiendrons également l'étiquetage des nano-ingrédients. Les citoyens ont le droit de savoir ce qu'ils mangent et de poser leurs choix en conséquence. Si certaines personnes sont préoccupées par la nanotechnologie, elles devraient pouvoir choisir différemment. Nous estimons toutefois qu'il n'est tout simplement ni réaliste ni faisable d'étiqueter les aliments produits avec des animaux nourris aux aliments pour animaux génétiquement modifiés. Personnellement, je suis fermement opposé aux OMG, mais je ne vois pas comment nous pourrions tracer efficacement quels animaux ont été nourris aux OGM et quels ne l'ont pas été.

Zdzisław Zbigniew Podkański, au nom du Groupe UEN. – (PL) Madame la Présidente, le règlement (CE)

n^O 258/97 du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 1997 relatif aux nouveaux aliments et aux nouveaux ingrédients alimentaires est une excellente occasion de préciser notre sujet. Promouvons-nous des produits alimentaires sains et sûrs? Protégeons-nous la santé des consommateurs ou plutôt les intérêts de certains groupes de pression et ceux d'individus pour qui l'argent prime sur les personnes et sur la santé humaine?

Si nous nous préoccupons avant tout des personnes et leur santé, assurons-nous que les consommateurs disposent d'informations objectives sur l'origine des aliments et sur leurs ingrédients. L'étiquette d'un aliment doit reprendre, entre autres données, les ingrédients et leurs proportions. Elle doit spécifier si un produit alimentaire est respectueux de l'environnement ou s'il est produit à partir d'OGM, la présence éventuelle d'additifs tels que des enzymes ou arômes. L'étiquette doit aussi mentionner le pays d'origine et préciser si l'aliment est produit à partir de viande d'animaux clonés, ce qui selon moi devrait être formellement interdit.

Plus fondamentalement, il ne faudrait même pas discuter de la nécessité d'appliquer des procédures appropriées d'octroi de licences de production et de commercialisation des nouveaux aliments. Les procédures doivent protéger les consommateurs des dangers d'une alimentation malsaine et éviter qu'on les induise en erreur. La rapporteure, Mme Liotard, est d'accord avec la Commission pour dire qu'il faut adopter des procédures transparentes d'autorisation des nouveaux aliments, même si elle a soumis de nombreux amendements qui prouvent son engagement envers le travail qui fait l'objet de ce rapport, un engagement des plus louable.

Hiltrud Breyer, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, chers collègues, nous devons nous doter de règlements sur les nouveaux aliments. Et, en matière de nanotechnologies, nos exigences par rapport aux denrées alimentaires devraient être aussi strictes que celles qui s'appliquent aux cosmétiques.

Il faut définir les nanomatériaux et établir un étiquetage clair. Cependant, les nano-aliments ne peuvent pas être approuvés tant que nous ne disposons pas de méthodes spécifiques d'évaluation des risques car, en leur absence, les consommateurs risquent d'être pris comme cobayes, ce qui n'est pas notre intention, du moins je l'espère.

Dans le domaine des technologies génétiques, les lacunes de l'étiquetage doivent être comblées aussi rapidement que possible. Les denrées alimentaires produites à partir d'animaux ayant consommé des aliments à base d'OGM doivent être étiquetées. C'est faisable, puisque la traçabilité existe déjà sur papier. Nous verrons demain le résultat du vote des députés allemands, car l'étiquetage laisse à désirer. Nous ne voulons pas priver le consommateur de son droit à choisir. Il doit avoir la liberté de poser des choix et la possibilité de prendre ses propres décisions.

Soyons clairs: au nom du bien-être animal et pour des raisons éthiques, nous refusons que la viande clonée soit autorisée en Europe. Cela devrait figurer noir sur blanc dans le règlement.

Et, pour finir, les animaux ne devraient pas souffrir inutilement. Nous demandons donc l'interdiction de la multiplication des essais sur animaux. Merci!

Renate Sommer (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, je vous serais reconnaissante de m'accorder la minute et demie dont mon prédécesseur, Mme Breyer du groupe des Verts/ALE, a bénéficié.

La proposition d'actualisation du règlement sur les nouveaux aliments de la Commission est bonne mais, malheureusement, certains amendements sont présentés dans l'intention d'ajouter à cette proposition des objectifs qui sont incompatibles avec ceux de ce règlement ou qui empiètent sur la jurisprudence existante. Obliger les fournisseurs alimentaires à contrôler les nouveaux aliments en vertu de paramètres de santé et de bien-être animal ferait peser un fardeau bien trop lourd sur les épaules des détaillants.

À nouveau, on essaye de miner la législation OGM existante. Il s'agit, dans ce cas-ci, de la demande d'étiquetage spécial des nouveaux aliments provenant d'animaux nourris avec des produits génétiquement modifiés. Il n'y a là rien de neuf.

Tout ce qui touche à la législation sur les OGM devrait rester en dehors du règlement relatif aux nouveaux aliments. Je dis cela, mais j'ai moi-même soumis un amendement afin de pouvoir établir une distinction entre les nouveaux types de plantes et la définition des nouveaux aliments. Cependant, ne laissons pas les parties intéressées de cette Assemblée détourner le règlement sur les nouveaux aliments à des fins électorales. C'est ce qu'on a tenté de faire avec les amendements 62 et 90 pour lesquels les Verts ont demandé un vote par appel nominal. Qui pensez-vous mettre au pilori? Mon groupe a toujours défendu le droit des consommateurs à savoir ce qu'il y a dans leur assiette. Pourquoi la liste des ingrédients ne mentionnerait-elle pas les nanosubstances? Bien que l'amendement 62 soit une tentative plutôt maladroite de devancer mon rapport sur l'étiquetage alimentaire, je dois admettre que l'étiquetage des nouveaux aliments est tout à fait compatible avec mon rapport.

J'invite donc mon groupe à voter en faveur des amendements. Dans mon rapport sur la législation relative à l'étiquetage alimentaire, je ferai référence au passage du règlement sur les nouveaux aliments qui aborde cette question. C'est envisageable car la première lecture portant sur l'étiquetage des aliments a été reportée à la prochaine législature, contrairement aux souhaits des Verts. Toutefois, nous comprenons mieux maintenant combien ce report a joué en leur faveur.

Encore une brève remarque sur le clonage: c'est cruel envers les animaux et nous nous y opposons. Cependant, les aliments doivent être inclus dans ce règlement parce que sinon...

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

Csaba Sándor Tabajdi (PSE). - () Il est très rassurant pour les consommateurs européens de savoir qu'ils peuvent avoir toute confiance dans les produits alimentaires de l'UE qui aboutissent dans leur assiette. C'est une des raisons majeures du maintien de la politique agricole commune à moyen et à long terme. Nous devons indemniser les producteurs européens à qui nous imposons des règles européennes de sécurité alimentaire et de protection environnementale plus strictes que celles qui sont appliquées à leurs concurrents en dehors de l'UE.

Pour y parvenir, il serait judicieux que, lors des négociations à l'OMC, nous parvenions à présenter cette requête justifiée, en vertu de laquelle nos concurrents internationaux devraient être tenus de suivre des règles et normes tout aussi strictes afin de protéger rigoureusement la sécurité alimentaire, la santé animale et végétale et l'environnement.

Le règlement sur les nouveaux aliments et l'amendement présenté dans le présent rapport visent aussi à offrir une plus grande sécurité alimentaire. Parallèlement, les défis que pose actuellement la crise alimentaire mondiale et l'augmentation démographique constante font qu'il est important, et même indispensable, de trouver de nouvelles solutions. Pour que la terre puisse nourrir les 9 milliards d'êtres humains qu'elle abritera en 2050, il faut exploiter les pistes ouvertes par les progrès technologiques et, surtout, par les biotechnologies.

Pour éviter tout malentendu, le rapport ne parle pas des aliments génétiquement modifiés. Toutefois, conformément aux intentions de la Commission, les aliments obtenus par le biais des nanotechnologies sont repris dans la catégorie des nouveaux aliments. Certains députés sont inquiets, et je les comprends dans une certaine mesure, mais nous devons reconnaître que les nanotechnologies sont l'une des clés de l'avenir.

L'Europe souffrirait d'un énorme désavantage concurrentiel si elle ne participait pas aux progrès dans ce domaine. Les essais scientifiques exhaustifs qui accompagnent la procédure de brevetage sont l'élément clé, garanti par la proposition de règlement. La réglementation stricte du système d'étiquetage est cruciale. Nous ne pouvons tolérer que les denrées alimentaires induisent les consommateurs en erreur.

Les animaux clonés sont aussi au cœur d'un débat considérable. Il vaudrait mieux que le clonage fasse l'objet d'une réglementation distincte. Selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments, la progéniture d'animaux clonés ne peut être qualifiée de clone mais le règlement devrait néanmoins aussi la mentionner. Cela doit être présenté sans aucune ambiguïté aux consommateurs.

Mojca Drčar Marko (ALDE). - (EN) Madame la Présidente, l'année dernière, nous avons voté à une majorité persuasive la résolution proposant d'interdire le clonage d'animaux destinés à la consommation et la vente de produits issus d'animaux clonés et de leur descendance.

Avant de voter la législation sur les nouveaux aliments, nous devions nous rappeler les raisons qui nous ont poussés à être prudents et conscients des risques pour la santé et pour le bien-être des animaux. Notre expérience avec d'autres problématiques qui touchent à la sécurité alimentaire et aux relations éthiques entre les hommes, en tant qu'espèce dominante, et la nature nous a appris que la perception publique dépend dans une large mesure des connaissances spécifiques en la matière. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la souffrance et aux dommages causés aux animaux d'élevage, et ils ont par conséquent le droit d'être informés du risque que le clonage soit douloureux et gaspille des ressources naturelles. Or le développement du clonage d'animaux comme méthode de production alimentaire se poursuit sans que le public en soit conscient.

La problématique du clonage ne concerne pas seulement le bien-être des animaux, mais aussi la confiance des consommateurs dans les aliments, qui croient qu'en Europe, les aliments sont produits selon des normes très élevées. L'étude Eurobaromètre d'octobre dernier a mis en lumière de sérieuses préoccupations publiques concernant l'hypothétique utilisation future de produits alimentaires issus de clones. Ces préoccupations sont à mettre en rapport avec la vente d'aliments importés qui pourraient finalement être vendus en Europe sans être étiquetés en tant que produits issus d'animaux clonés. Je rejoins dès lors l'approche de la rapporteure, qui invite la Commission à présenter une réglementation séparée sur les clones.

Parmi les autres problèmes couverts par les amendements déposés par mon groupe politique, je tiens en particulier à soutenir le partage d'information sur les tests réalisés sur les animaux, afin d'éviter que de nouveaux tests impliquant des animaux soient nécessaires.

Pour terminer, je remercie sincèrement la rapporteure pour son travail approfondi sur cet important règlement européen, qui traite de la sécurité alimentaire, de la protection des consommateurs, ainsi que de la santé et du bien-être des animaux.

Satu Hassi (Verts/ALE). - (FI) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je commencerai par remercier vivement Mme Liotard pour ce travail de qualité et cet excellent rapport. Je me réjouis surtout que la commission ait pris au sérieux les risques que présentent les nanomatériaux et veuille interdire l'utilisation de viande d'animaux clonés. Après tout, le clonage les fait souffrir.

Je considère que l'amendement 60 est aussi important. Il demande l'étiquetage obligatoire des produits provenant d'animaux ayant consommé des aliments génétiquement modifiés: lait, œufs, viande. J'espère que

l'Assemblée tout entière soutiendra cet amendement. Les consommateurs européens refusent les aliments génétiquement modifiés et, dans les magasins, on ne trouve presque pas d'aliments d'origine végétale génétiquement modifiés qui doivent être étiquetés. Mais, pour ce qui est des aliments pour animaux, nous sommes devant un trou béant par lequel les aliments génétiquement modifiés pourraient se frayer un chemin jusqu'à nos assiettes. En Europe, une large part des aliments pour bétail est importée d'autres régions du monde, principalement du Brésil et de l'Argentine où le pourcentage d'aliments pour bétail génétiquement modifiés est énorme.

L'heure est venue d'étendre le principe de transparence à l'alimentation animale et l'idée de l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés aux produits animaux. Mon Premier ministre a soutenu cette idée il y a deux ans, et j'espère que la Finlande la soutiendra au Conseil de ministres.

Avril Doyle (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, je salue la révision du règlement sur les nouveaux aliments, qui doit stimuler l'innovation dans l'industrie des denrées alimentaires et des boissons. Il doit aussi protéger le fonctionnement du marché intérieur et la santé publique, ainsi que faciliter l'accès au marché pour les nouveaux aliments.

J'ai toutefois certaines préoccupations générales quant à ce que j'appellerais l'antipathie et la méfiance scientifique de ce Parlement européen - et aussi de nos parlements nationaux -, qui commence à susciter bien des préoccupations dans tout un éventail de domaines à ce stade. Nous ne nous rendons pas service avec des réactions émotives, hystériques ou populistes face aux derniers développements scientifiques reconnus par les pairs, et nous ne faisons pas honneur à notre mandat démocratique. Dès que les produits génétiquement modifiés, le clonage et les nanotechnologies sont mentionnés dans cette Assemblée, la prudence est le mot d'ordre et la réponse est «non»; ensuite seulement, nous nous tranquillisons lentement et nous retardons l'autorisation

Je suis préoccupée au sujet de l'EFSA, Madame la Commissaire, et de sa capacité à traiter les dossiers conformément à ce règlement en temps utile, mais d'une manière approfondie. S'il faut se fier à notre expérience embarrassante avec les autorisations de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux génétiquement modifiés et à la vitesse des progrès en la matière, la réponse doit être «non». Pourquoi réagissons-nous à chaque nouvel aspect dans ce domaine comme si nous n'y connaissions rien en sciences? Pourquoi nous méfions-nous autant des avis scientifiques révisés par les pairs? Est-ce que personne ou presque dans ce Parlement n'a reçu une formation scientifique? La même question peut être posée aux parlements nationaux. Nous devons fonder la législation sur des avis scientifiques approfondis et sérieux et l'accepter. Faute de quoi, notre crédibilité en tant que législateurs est en cause.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). - (*PL*) Madame la Présidente, animé par la recherche de ce qui est bon pour le consommateur et vu la forte influence de notre alimentation sur notre santé, comme Madame la rapporteure, je suis d'avis que nous devons définir clairement le but des règlements sur les nouveaux aliments. Nous devons faire notre possible pour que la transparence et l'efficacité du système d'octroi d'autorisations pour les nouveaux aliments garantissent la sécurité des consommateurs et améliorent le fonctionnement du marché intérieur.

J'estime qu'il faut peaufiner la définition actuelle des nouveaux aliments en vertu des principes généraux et des exigences de la législation alimentaire. À mes yeux, un produit alimentaire qui trompe le consommateur ne doit pas être commercialisé; il ne peut être mis sur le marché que s'il est totalement sûr et si sa valeur nutritionnelle n'a pas été altérée. Ces substances ou les composés de ces substances n'ayant encore jamais servi à des fins d'alimentation humaine, une attention toute particulière doit être portée aux initiatives législatives en la matière. Je soutiens toute initiative qui contribuera à garantir un haut niveau de sécurité alimentaire et ceux qui parlent de (...).

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais me pencher sur certaines remarques très importantes qu'ont formulées les députés.

Concernant les nanotechnologies, j'ai pris note des derniers avis scientifiques et j'ai été convaincus par les documents afférents au rapport de Mme Liotard. L'Union européenne sera la première au mode à se doter d'une définition réglementaire des nanomatériaux fabriqués et d'une approche cohérente et flexible vis-à-vis de cette technologie.

Afin de préciser la position de la Commission sur la définition des nanotechnologies, je tiens à faire la déclaration suivante au nom de la Commission.

La Commission constate que les travaux sur une définition commune des nanomatériaux sont toujours en cours. Elle confirme dès lors que, dans la future législation communautaire, il faudra tenir compte des progrès réalisés au niveau de la définition commune, de même qu'elle note que les procédures de comitologie visées dans cette proposition permettent aussi une mise à jour de cette définition.

Quant à l'étiquetage obligatoire de tous les aliments produits à l'aide des nanotechnologies, je voudrais souligner que la Commission est en effet favorable à ce que le consommateur soit informé de la présence de nanomatériaux dans les aliments. Le règlement sur les nouveaux aliments prévoit toutefois une autorisation au cas par cas qui définit les conditions à l'utilisation de ces produits, en ce compris les exigences en matière d'étiquetage. L'étiquetage sera donc examiné au cas par cas.

Permettez-moi maintenant de clarifier ma position concernant l'importante problématique du clonage. J'ai déjà indiqué que je ne pensais pas que le règlement sur les nouveaux aliments était l'instrument le plus approprié pour gérer toutes les questions du clonage. Le règlement sur les nouveaux aliments ne concerne que la sécurité alimentaire et l'autorisation de mise sur le marché. Par conséquent, l'utilisation de clones dans les programmes d'élevage – le sperme, les embryons et les ovules – ne peut être réglementée dans le cadre du règlement sur les denrées alimentaires, de même que les questions liées à la santé et au bien-être des aliments ne peuvent être abordées ici.

Le 13 janvier, le Collège des commissaires a eu un débat d'orientation sur le clonage d'animaux de ferme à des fins de production alimentaire. La Commission a reconnu que plusieurs questions demeuraient sans réponse. À cet égard, la Commission travaille en étroite collaboration avec l'EFSA et veille à ce que des recherches scientifiques soient effectuées. Dans le même temps, j'ai lancé des discussions avec nos principaux partenaires commerciaux: les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Oui, nous avons besoin de plus d'informations et de données sur les techniques de clonage et sur la façon dont la progéniture d'animaux clonés devrait être considérée dans une perspective réglementaire.

Comme certains d'entre vous l'ont indiqué, l'Autorité européenne de sécurité des aliments a rendu en juillet dernier son avis sur les aspects scientifiques du clonage à des fins alimentaires au sein de l'UE. La conclusion générale de cet avis est que l'évaluation des risques est insuffisante en raison de la disponibilité limitée des données. Concernant la santé et le bien-être des animaux, l'avis indique clairement qu'il a été constaté qu'une proportion significative de clones avait été négativement affectée, souvent sévèrement, avec une issue fatale pour les animaux clonés et pour l'animal porteur.

L'avis du Groupe européen d'étique souligne aussi plusieurs questions scientifiques qui doivent trouver réponse et des recherches à effectuer sur la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des animaux, la traçabilité et l'étiquetage.

En conclusion, je souhaite reconnaître que, concernant le clonage, il y a certainement une problématique à aborder, mais le règlement sur les nouveaux aliments n'est pas l'instrument approprié pour réglementer toutes les questions afférentes à ce sujet sensible.

Je voudrais néanmoins m'engager, au nom de la Commission, à produire dès que possible un rapport complet sur tous les aspects des techniques de clonage à des fins de production alimentaire, en ce compris la santé et le bien-être des animaux concernant les clones et leur progéniture, lequel rapport sera accompagné, le cas échéant, de propositions législatives. Permettez-moi de souligner qu'une solution peut selon moi être trouvée à ce problème et, à cet égard, je remercie le Parlement pour sa compréhension et sa coopération.

Rapport Liotard (A6-0512/2008)

La Commission peut accepter les amendements 7, 12, 34, 35, 41, 42, 44, 45, 53 et 63.

Les amendements 3, 8, 15, 20, 58, 64, 65, 76, 87, 88 et 89 peuvent être acceptés en principe.

Les amendements 1, 6, 10, 25, 30, 31, 36, 40, 66, 67, 69, 77, 82, 84, 85 et 93 sont acceptables moyennant leur reformulation.

La Commission ne peut pas accepter les amendements 2, 4, 5, 9, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 37, 38, 39, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 81, 83, 86, 90, 91 et 92.

Kartika Tamara Liotard, *rapporteure.* – (NL) Madame la Présidente, permettez-moi d'adresser mes plus sincères remerciements aux députés qui ont contribué au débat et qui m'ont soutenue sur plusieurs points

du rapport. Il y a bien sûr aussi eu quelques critiques, dont je me réjouis car elles ne peuvent que faire avancer le débat.

Nous voulons garantir aux consommateurs que les aliments produits grâce aux nouvelles technologies ou les nouveaux aliments mis sur le marché sont sûrs. Notre travail et nos propositions nous permettront d'y parvenir. Nous pourrons alors également rassurer les producteurs qui souhaitent innover et qui sauront dès lors ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire. Le rapport aborde par ailleurs la question de la protection des données de ces producteurs, ce qui stimule l'innovation dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Je tiens aussi à remercier du fond du cœur Mme la commissaire pour ses propos sur les nanotechnologies. Il est vrai que, dans ce domaine, nous assisterons encore à bien des changements. Si nous fixons une définition dès le départ, il faudra pouvoir la modifier au fil des progrès scientifiques.

Je remercie aussi Mme la commissaire pour son intervention sur le clonage animal. Cependant, j'attirerais votre attention sur le fait que le Parlement a déjà adopté une résolution dans laquelle il est clairement dit que nous refusons que la viande d'animaux clonés soit vendue comme denrée alimentaire sur nos marchés. C'est un point qui apparaît aussi dans mon rapport, et je demanderai que le clonage animal soit exclu du règlement sur les nouveaux aliments. Le rapport insiste pour que ce soit effectivement le cas et, comme vous venez de l'entendre, l'Assemblée soutient pleinement cette suggestion.

J'en profite aussi pour remercier chaleureusement les membres de mon équipe, Thomas, Vivian et Jan-Jaap, qui ont travaillé très dur à nos côtés pour que ce rapport puisse voir le jour.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

17. Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (refonte) (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport de Johannes Blokland, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (refonte) (COM(2008)0505 - C6-0297/2008 - 2008/0165(COD)).

Johannes Blokland, rapporteur. – (NL) Madame la Présidente, combler le trou dans la couche d'ozone est vital pour l'environnement et pour la santé de la population mondiale. Notre atmosphère est constituée de deux couches superposées qui nous protègent. Le CO₂ de la couche troposphérique garde la chaleur de manière à ce que nous n'ayons pas trop froid alors que l'ozone de la couche stratosphérique nous protège des rayons UV néfastes émis par le soleil. Le règlement relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone vise principalement à protéger la couche stratosphérique, mais aussi à prévenir les changements climatiques. Ainsi, les substances prohibées ne font pas que détruire la couche d'ozone, elles intensifient aussi le réchauffement climatique. Les produits les plus nocifs pour la couche d'ozone proviennent de l'ergol des aérosols, des réfrigérateurs, des matériaux d'isolation et de certains solvants et agents de nettoyage. Les CFC et les halons qui ont l'effet le plus puissant sur la couche d'ozone ont été totalement bannis, à quelques exceptions près, et il est interdit de produire les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) dont l'utilisation sera d'ailleurs prohibée à partir de 2020. Les visas et considérants du nouveau règlement stipulent que la production et l'utilisation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone doivent être arrêtées ou minimisées autant que faire se peut. C'est une base politique importante.

Soixante-quatre amendements ont été adoptés en commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, suite à quoi deux trilogues ont eu lieu qui ont permis la conclusion d'un accord entre le Conseil et le Parlement. Les 64 amendements ont dès lors été remplacés par un seul texte consolidé dont je voudrais relever neuf points saillants.

Tout d'abord, la base juridique du règlement a été adaptée à l'environnement et permet aux États membres d'adopter des mesures de protection de l'environnement plus ambitieuses. Deuxièmement, l'utilisation d'engrais à base de bromure de méthyle sera interdite dès le 18 mars 2010. Cette interdiction s'applique aussi au gazage des conteneurs à des fins de contrôle des nuisibles. La seule exception qui demeure concerne les situations d'urgence comme une épidémie de grande envergure, par exemple. Troisièmement, dans le programme de retrait des HCFC, par rapport à 1997, le pourcentage a été réduit à 7 % pour les dernières années et, quatrièmement, ces HCFC ne peuvent être utilisés que par des entreprises agréées par l'État.

Cinquièmement, d'autres produits ont été ajoutés à la liste des substances soumises à des restrictions sur lesquelles la Commission européenne a entamé des recherches complémentaires. Sixièmement, l'étiquetage est devenu obligatoire pour toute utilisation critique: utilisation de ces substances comme réactifs ou en laboratoire. Il a également été décidé que l'utilisation de ces produits en laboratoire ne peut plus augmenter. Septièmement, la réutilisation et le recyclage de substances néfastes pour la couche d'ozone dans des machines existantes doivent être effectués par une seule entreprise. Un cahier de bord mentionnant les quantités utilisées doit être tenu pour éviter la fraude et le commerce illicite. Huitièmement, le contrôle du respect des mesures par voie d'inspection est pensé de telle sorte que les États membres sont obligés de gérer ensemble le problème du commerce illégal. Enfin, le système de suivi et d'application doit être renforcé pour prévenir d'éventuelles fuites de substances nocives pour la couche d'ozone.

Mais il faut s'attaquer plus hardiment au problème de stockage des substances qui participent à la raréfaction de la couche d'ozone. La Commission a ici un rôle important à jouer. Je l'invite à retravailler la directive sur les déchets de construction et de démolition conformément à ce que nous avions décidé il y à sept ans dans le sixième programme d'action pour l'environnement.

Le résultat global est satisfaisant. La couche d'ozone a plus de chances de pouvoir se reconstituer, en réduisant ainsi les effets néfastes de son appauvrissement que sont les mélanomes et la destruction de la flore.

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (*EL*) Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de remercier et de féliciter le rapporteur, M. Blokland, ainsi que les rapporteurs fictifs, pour leur travail exceptionnel sur la proposition de refonte du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Je suis particulièrement heureux que l'accord ait été conclu en première lecture, ce que nous devons, en grande partie, à l'intervention positive et constructive du Parlement.

La politique de protection de la couche d'ozone dans la stratosphère a été accueillie comme un énorme succès dans lequel l'Union européenne a joué un rôle décisif. Grâce à des mesures communautaires innovantes, nous sommes parvenus à éliminer 99 % des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Outre la protection de la couche d'ozone, la limitation de ces substances a un impact extrêmement positif sur le climat car elles ont parfois un potentiel de réchauffement jusqu'à 14 000 fois supérieur à celui du CO₂. Sans le protocole de Montréal et sans le règlement encore plus ambitieux de la Communauté, les émissions mondiales de gaz à effet de serre seraient peut-être 50 % supérieures à ce qu'elles sont actuellement.

Grâce à ces efforts internationaux, les scientifiques estiment aujourd'hui que la couche d'ozone pourrait être totalement reconstituée autour de 2050-2075. Cependant, pour y parvenir, il faut résoudre une série de problèmes récurrents. La proposition de la Commission est destinée à simplifier le règlement communautaire tout en réduisant les obstacles bureaucratiques et en adaptant le règlement aux derniers progrès scientifiques et aux défis futurs afin de garantir le rétablissement de la couche d'ozone.

L'accord de compromis respecte la structure de la proposition faite par la Commission tout en y ajoutant des mesures spécifiques pour tenter de résoudre la question persistante de l'abolition pure et simple ou de la restriction de l'utilisation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Et, plus important encore, cet accord prévoit des dispositions plus sévères pour les substances «stockées» dans des produits telles que les équipements de réfrigération ou les mousses d'isolation plastiques. Il renforce les mesures commerciales contre l'utilisation illégale et le commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans l'Union européenne et aidera à prévenir le *dumping* environnemental dans les pays en développement. Enfin, l'accord interdit le bromure de méthyle sauf dans des utilisations essentielles, afin de parer à l'urgence de certaines situations. La législation communautaire est ainsi au premier plan de la scène internationale.

Les avantages seront conséquents, que ce soit en termes de reconstitution de la couche d'ozone ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Commission européenne est à même d'accepter en bloc le paquet d'amendements de compromis.

Je souhaite remercier à nouveau le Parlement européen, qui a largement contribué au maintien de l'objectif environnemental dans la proposition et qui est arrivé à un accord en première lecture.

Eija-Riitta Korhola, *au nom du PPE-DE.* – (*FI*) Madame la Présidente, le règlement que nous avons sous les yeux est la suite naturelle du protocole de Montréal - dont il est une des pièces maîtresses - qui oblige les 191 États signataires à renoncer activement à l'utilisation de substances nocives pour la couche d'ozone.

Ce protocole est considéré comme l'un des accords environnementaux internationaux les plus réussis, comme en attestent les résultats. La consommation de SAO a diminué de 95 % par rapport aux valeurs de référence fixées et, sur une période de 20 ans, nous aurons évité des émissions de gaz à effet de serre équivalentes à 100 milliards de tonnes de CO₂. C'est pourquoi le règlement qui est actuellement à l'étude ne se contente pas de stimuler la reconstitution de la couche d'ozone mais participe également et dans une large mesure à la lutte contre les changements climatiques.

L'ancien règlement, élaboré il y a neuf ans, était totalement dépassé et devait donc être mis à jour. La simplification de la structure actuelle du règlement, la suppression des dispositions obsolètes et l'élargissement de l'obligation de rapport pour toute nouvelle substance étaient absolument indispensables. Je voudrais féliciter vivement mon collègue, M. Blokland, pour son travail en tant que rapporteur du Parlement. Un compromis en première lecture, véritable défi démocratique, est une solution raisonnable pour une révision de ce type. Y être parvenu est, en soi, une prouesse environnementale.

La nouvelle version du règlement est acceptable et facilitera la mise à niveau de la législation communautaire avec les clauses originales du protocole de Montréal. Avancer de cinq ans la date d'interdiction de la production de HCFC pour la fixer à 2020 est une décision sage et tout à fait justifiée, au même titre que la réduction du nombre de dérogations à l'interdiction d'exportation. Comme les actions des États membres ne nous permettront pas à elles seules de satisfaire aux objectifs du règlement dans l'Union européenne, c'est au niveau international, dans le cadre de l'économie mondiale, qu'il faut s'attaquer au problème. Si l'interdiction d'exportation s'accompagnait de trop nombreuses dérogations, celles-ci seraient difficiles à justifier.

Le protocole de Montréal a lui aussi été complété à quatre reprises. Élaboré il y a vingt ans, il a été amendé successivement à Londres, Copenhague, Montréal et Pékin. C'est non seulement une réussite mais également une preuve de la nécessité de corriger une mauvaise trajectoire au fur et à mesure que les connaissances évoluent. Nous devons faire preuve de la même sagesse pour le protocole de Kyoto.

À l'origine, le protocole de Montréal se concentrait sur la protection de la couche d'ozone principalement par la limitation des CFC, mais l'objectif a été rapidement rendu plus strict pour se situer aux alentours de zéro. Les CFC ont alors été progressivement remplacés par les HCFC, par exemple, substances nettement moins nocives pour la couche d'ozone mais, comme bien souvent lorsqu'on trouve une solution à un problème environnemental, une autre facette du même problème apparaît. Les HCFC ou gaz fluorés se sont avérés particulièrement néfastes car leur potentiel de réchauffement planétaire ou PRP est énorme, atteignant jusqu'à plus de mille fois le potentiel de réchauffement du dioxyde de carbone pour certains d'entre eux. Il a donc fallu amender les points faibles du traité.

Nous devons aussi pouvoir tirer les enseignements de l'application du traité de Kyoto. Il faut reconnaître qu'il est de loin moins efficace qu'il n'y paraît. Il ne permettra pas de réduire les émissions mondiales, ni même de faire baisser l'intensité de carbone. Les instigateurs du traité de Kyoto ont peut-être cru que le problème du dioxyde de carbone pouvait être résolu comme celui des fréons.

Les changements climatiques ont une envergure bien différente de celle des problèmes antérieurs. Alors que l'appauvrissement en ozone était lié aux dérivés de l'activité industrielle ou de la production d'énergie, les racines des changements climatiques plongent dans les fondations même de l'économie et la production mondiales. Nous continuons à utiliser du charbon. Dès lors, les changements climatiques doivent être considérés avant tout comme un problème d'ingénierie industrielle. Les décisions doivent viser non plus à restreindre les émissions, mais bien à réorganiser de fond en comble les modèles de production énergétique et matérielle. Tirons les enseignements du protocole de Montréal.

Leopold Józef Rutowicz, *au nom du groupe UEN.* – (*PL*) Madame la Présidente, le rapport de M. Blokland sur le règlement du Parlement européen et du Conseil régissant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone est un document important pour toute action future de protection de la couche d'ozone. L'une des réussites du Parlement et du Conseil a été de mettre un terme à la production et au commerce de gaz contenant des fréons, des halons, des bromures et des méthyles qui détruisent la couche d'ozone et contribuent à l'effet de serre.

Un bon exemple d'action préventive consisterait à lancer une initiative dans le pays situé en dessous du trou dans la couche d'ozone, la Nouvelle-Zélande. Parallèlement aux actions entreprises dans l'UE, la

Nouvelle-Zélande a commencé à réduire les émissions de méthane. Un mètre cube de méthane a un effet de serre équivalent à trente mètres cubes de ${\rm CO}_2$ et nuit à la couche d'ozone. Le méthane est un gaz libéré au cours du processus de décomposition; il est également libéré par les animaux ou en sous-sol dans les mines ainsi que par une série de mécanismes chimiques. Étant donné la quantité de méthane dans l'atmosphère, il faudra s'attaquer à la question.

L'UEN soutient ce règlement. Je remercie M. Blokland pour la pertinence de ce rapport, qui a demandé énormément de travail.

Satu Hassi, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*FI*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je félicite M. Blokland pour son excellent travail. Le Parlement est parvenu à avancer de quatre ans la date d'interdiction d'utilisation du bromure de méthyle et le plan de suppression progressive des HCFC a été rendu plus strict.

L'UE doit continuer à jouer un rôle moteur dans l'élimination des substances qui participent à la raréfaction de la couche d'ozone, même si ce thème ne fait déjà plus les gros titres. Ce sont bien souvent des gaz dont l'effet de serre est énorme mais qui n'en ont pas moins été exclus du traité de Kyoto parce qu'on a pensé que le protocole de Montréal s'y attaquerait. Il y a lieu de garder ce problème à l'esprit et de maintenir l'interdiction des gaz qui contribuent largement à l'effet de serre. Et nous devons montrer l'exemple aux d'autres pays, y compris aux pays en développement.

Mon groupe aurait souhaité que l'accord limite plus clairement l'exportation des substances dont l'utilisation est interdite dans l'UE. J'espère que ce principe sera repris dans la législation à un stade ultérieur.

Avril Doyle (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, j'aurais une motion de procédure à soulever avant de commencer, puisque personne ne semble réclamer la parole dans le cadre de la procédure «catch-the-eye» - vous me reprenez, mais j'ai regardé autour de moi et analysé la situation – pourrais-je ajouter une minute de temps de parole selon la procédure «catch-the-eye» à ma contribution d'une minute, s'il vous plaît?

La Présidente. - Allez, Madame Doyle, c'est d'accord!

Avril Doyle (PPE-DE). - (*EN*) Madame la Présidente, des mesures additionnelles pour la protection de la couche d'ozone ont été adoptées par les parties au protocole de Montréal à l'occasion de leur Conférence des parties qui s'est tenue en septembre 2007. Ces mesures vont à présent être incorporée à cette refonte du règlement afin d'accélérer la suppression des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) et de limiter davantage encore les utilisations exemptées de ces substances. Cette refonte du règlement traite pour l'essentiel des interdictions et des restrictions à la production, à l'importation, à l'exportation, à la mise sur le marché, à l'utilisation, à la récupération, au recyclage, à la régénération et à la destruction de ces substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le protocole de Montréal est l'une des initiatives environnementales internationales les plus réussies à ce jour et a permis que le niveau d'appauvrissement de la couche d'ozone des années 80 soit largement inversé. Grâce aux suppressions de l'utilisation de ces gaz qui appauvrissent la couche d'ozone – les CFC, les HCFC, les halons, le bromure de méthyle, avec très peu d'exceptions limitées dans le temps pour certaines «utilisations critiques», par exemple les halons dans les équipements de protection contre le feu dans les avions -, la consommation de SAO a été réduite de 95 % par rapport aux années 80.

N'oublions pas que ces substances peuvent aussi aggraver le réchauffement planétaire. La couche d'ozone est l'une des deux couches de l'atmosphère qui protègent la vie sur Terre. En particulier, la couche d'ozone assure la protection contre les rayons ultraviolets nocifs du soleil, qui sont la cause de multiples maladies et problèmes dont le cancer de la peau et les cataractes.

La Présidente. - Madame Doyle, vous n'avez pas abusé. Je vous remercie.

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (*EL*) Madame la Présidente, je regrette qu'il n'y ait pas plus de monde dans l'hémicycle aujourd'hui car nous discutons ici d'un protocole extrêmement fructueux qui a ouvert la voie à des changements bénéfiques pour l'environnement et pour la santé. Il a aussi contribué au rétablissement de la couche d'ozone, qui a retrouvé son niveau d'avant 1980.

Je voudrais remercier tous ceux qui, ce soir, ont pris part au débat pour leurs commentaires très utiles et faire remarquer que la Commission est disposée à exercer les prérogatives qui sont les siennes et à déterminer si les conditions préalables sont réunies pour ajouter trois nouvelles substances à la liste d'ici à la mi-2010. Une déclaration en ce sens sera soumise au secrétariat du Parlement européen afin que le procès-verbal du débat d'aujourd'hui en fasse mention.

Par ailleurs, je suis convaincu que nous parviendrons à un accord sur la lutte contre les changements climatiques en fin d'année, à Copenhague. Je pense que cet accord sera au moins aussi ambitieux et fructueux que le protocole de Montréal, et je suis persuadé qu'il sera encore plus efficace. C'est en tout cas ce vers quoi nous devons tendre.

Pour conclure, je dirai que la Commission est particulièrement contente du résultat des négociations et qu'elle peut accepter en bloc tous les amendements de compromis proposés.

Rapport Blokland (A6-0045/2009)

La Commission confirme son intention de réfléchir pour le 30 juin 2010 à l'inclusion de substances supplémentaires à la partie B de l'annexe II du règlement, et notamment d'évaluer si les conditions pour leur inclusion telles que définies à l'article 24, paragraphe 3, sont remplies. Cet examen accéléré portera sur les substances suivantes:

- hexachlorobutadiène,
- 2-bromopropane (bromure d'iso-propyle),
- iodométhane (iodure de méthyle).

Johannes Blokland, *rapporteur.* – (*NL*) Madame la Présidente, je voudrais remercier très sincèrement le commissaire Dimas qui a accepté la proposition de Mme Hassi d'étudier les effets d'autres substances. À ce propos, je voudrais simplement attirer l'attention du commissaire sur le bromure de méthyle. Nous ne savons pas grand-chose sur cette substance et, partant, sur la façon dont elle est produite. Heureusement, les fournisseurs ont été invités à faire rapport de la manière dont ce gaz est produit pendant la phase de consultation. Nous obtiendrons ainsi des données précises.

Je voudrais aussi adresser mes plus vifs remerciements à mes collègues et surtout aux rapporteurs fictifs et à tous ceux qui, ce soir, ont pris la parole et m'ont apporté leur soutien. Notre collaboration s'est avérée excellente en commission et pendant les négociations. Permettez-moi de remercier aussi la présidence tchèque, grâce à qui nous avons pu conclure des accords sains avant et pendant les négociations. Le résultat s'est toujours avéré satisfaisant. J'ai beaucoup apprécié aussi le soutien des représentants de la Commission, des membres de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire et l'aide de mes collaborateurs avec qui nous avons fait un véritable travail d'équipe. Nous avons ainsi pu conclure un amendement de la loi très ambitieux en six mois.

Je conclurai par un dernier commentaire. Le système de refonte ne me satisfait pas franchement. Il est difficile de savoir sur quelle base on peut ou ne peut pas procéder à des amendements. J'ai eu la chance d'être conseillé par des juristes qui m'ont indiqué que la base légale avait été modifiée dans la refonte et que nous pouvions dès lors procéder à des modifications. Sans eux, ceci aurait échappé à notre attention. Heureusement, le Conseil était du même avis et, à la dernière minute, nous sommes parvenus à régler la question en commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. La refonte reste une épine dans le pied du Parlement européen.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

Déclarations écrites (article 142)

Rovana Plumb (PSE), par écrit. – (RO) Cette proposition respecte la structure du règlement (CE) n^O 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, mais présente un nouveau chapitre qui reprend les dérogations à l'interdiction de produire, de mettre sur le marché et d'utiliser les substances en question, exemptions qui étaient auparavant éparpillées dans diverses dispositions sur les stades d'élimination des substances et produits soumis à la législation.

Les principaux défis sont:

- la réduction des «réserves» de substances qui appauvrissent la couche d'ozone(SAO)/des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est nécessaire car, selon les prévisions, d'ici 2015, ces «réserves mondiales» ajouteront jusqu'à 2 millions de tonnes potentielles de gaz appauvrissant l'atmosphère, soit 13,4 milliards de tonnes d'équivalents CO₂.

- les utilisations essentielles des SAO là où il n'y a aucune autre solution technique ou économique durable, par exemple l'utilisation du bromure de méthyle à des fins de quarantaine et avant expédition.
- les nouvelles substances appauvrissant la couche d'ozone: les dernières preuves scientifiques établissent que le potentiel néfaste de certaines substances chimiques dont le contrôle n'est pas imposé par le protocole est considérablement plus élevé alors même que la commercialisation de ces substances croît rapidement.

L'amendement clarifie le texte et simplifie le cadre réglementaire tout en réduisant le fardeau administratif, ce qui facilite l'application de la législation afin de permettre la régénération de la couche d'ozone d'ici 2050 et de prévenir les effets nocifs sur la santé humaine et les écosystèmes.

Flaviu Călin Rus (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) Je pense que nous devons tous nous préoccuper de la santé des générations présentes et à venir. Notre santé dépend d'un environnement et d'une atmosphère propres. Toutes les études scientifiques concordent: la couche d'ozone est importante non seulement pour la santé des populations, mais pour toute forme de vie sur terre.

Malheureusement, de nombreuses substances détruisent la couche d'ozone quand elles sont libérées dans l'atmosphère et participent ainsi à l'augmentation de l'effet de serre. Bien que, suite aux mesures prises, des signes de rétablissement de la couche d'ozone aient été observés, il faudra attendre la deuxième moitié du XXI^e siècle avant de retrouver le niveau d'ozone d'avant 1980.

Par conséquent, je suis totalement d'accord pour que des mesures complémentaires soient prises afin de limiter, voire même d'interdire, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. J'estime que, par ces mesures, nous remplissons notre devoir à l'égard des populations présentes et des générations futures.

18. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

19. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 00)